



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté de communes de la vallée du Gapeau

ENTRE

**La communauté de communes de la Vallée du Gapeau composée des communes de Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Pont, Solliès-Ville et La Farlède,**

Représenté par André Garron, président de la Communauté de communes Vallée du Gapeau et maire de Solliès-Pont, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération communautaire en date du 22 juin 2021,

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par Egence RICHARD, Préfet du Var, Délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

**La Banque des Territoires,**

Représentée par David DE ARAUJO, Directeur Territorial Var, Direction régionale Provence-Alpes-Côtes d'Azur  
Ci-après désignée par la « Banque des Territoires » ;

D'autre part,

**EN PRÉSENCE DE :**

Y. PALMIERI, maire de La Farlède, 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de communes Vallée du Gapeau

B. AYCARD, maire de Belgentier, 2<sup>e</sup> vice-président de la Communauté de communes Vallée du Gapeau

J. FABRE, maire de Solliès-Toucas, 3<sup>e</sup> vice-président de la Communauté de communes Vallée du Gapeau

N. GERARDIN, maire de Solliès-Ville, 4<sup>e</sup> vice-président de la Communauté de communes Vallée du Gapeau

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 – Objet du contrat

Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact sur la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le territoire et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

En matière de transition écologique, la circulaire du 20 novembre 2020 précise que le CRTE doit dresser un état des lieux écologique du territoire régulièrement mis à jour. Cet état des lieux écologique comporte un portrait de territoire, basé sur le traitement d'un certain nombre d'indicateurs, réalisé par les services de l'État. Il pourra être complété, le cas échéant, sur la durée du contrat, par des indicateurs pertinents souhaités par la collectivité. Il est annexé au présent contrat et traite à minima les thématiques suivantes : changement climatique, pollution atmosphérique, artificialisation des sols et sobriété foncière, exposition aux risques climatiques, biodiversité, eau, énergie, agriculture et forêt, mobilité et déchets et économie circulaire. Cet état des lieux comporte des indicateurs concrets et mesurables pour améliorer le bilan écologique du territoire, qu'il conviendra d'évaluer sur la durée du contrat.

## Article 2 – Ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le projet de territoire vallée du Gapeau (VdG) repose sur une ambition de développement harmonieux tout en consolidant ses bases. Bien qu'aux portes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée vers laquelle elle souhaite s'intégrer pour assurer son avenir, la VdG a une habitude de coopération intercommunale ancienne, depuis la fin des années 60, qui font du territoire une véritable entité avec ses équilibres locaux qu'il convient de préserver.

Ce projet de territoire, respectueux des différences et soucieux de notre communauté de vie, a pour ambition de permettre à tous de bien vivre sur le territoire :

- aux habitants de la communauté de communes de la Vallée du Gapeau de bénéficier de la meilleure qualité de vie possible en conjuguant les atouts des villes, des villages, de l'espace rural, d'un tissu commercial, industriel et agricole dynamique et d'un environnement de qualité.
- à chacun de pouvoir se loger, se déplacer, se former, se divertir, dans un cadre de vie moderne, accueillant et de qualité.
- aux jeunes qui représentent l'avenir du territoire de pouvoir étudier, s'épanouir, travailler et vivre sur le territoire.
- à nos aînés de vivre durablement près de leurs proches, en disposant des meilleurs accompagnements et d'une offre de soin de qualité.
- à nos entreprises garantes de notre prospérité de pouvoir se développer pour créer de la richesse, de l'emploi et apporter des services à l'ensemble de nos concitoyens.
- Aux habitants extérieurs de venir s'installer et vivre sur notre territoire dans les meilleures conditions.

Ce projet s'appuie sur un diagnostic précis décliné dans les domaines économique, urbain et social.

Sur le plan de la préservation des ressources naturelles et du développement durable plus largement, cela concerne notamment :

- le sujet transversal de la mobilité qui affecte tous les domaines de la vie quotidienne. Un schéma sera élaboré autour du covoiturage et des modes doux afin de compléter efficacement l'offre de mobilité qui sera de compétence métropolitaine lors de la fusion entamée TPM/CCVG,
- l'amélioration de l'accessibilité du territoire et la limitation des migrations pendulaires avec de l'éco-mobilité,
- des aménagements permettant une diminution de la consommation énergétique (isolation, photovoltaïque),
- poursuivre l'amélioration de la question de la collecte des déchets,
- préserver le patrimoine naturel en favorisant la désimperméabilisation et en maîtrisant le ruissellement.

Sur le plan du cadre de vie, cela concerne notamment :

- un développement respectueux de l'identité du territoire en renforçant l'attractivité des centres-villes et en mettant en valeur les atouts du territoire avec programmation de l'accessibilité des ERP,
- la structuration des pôles concurrentiels de qualité en limitant l'étalement urbain et en aménageant les « dents creuses » du territoire,
- la lutte contre la désertification médicale,
- l'amélioration et la diversification des structures et services à la population en matière scolaire, culturelle, sportive et d'accueil (petite enfance et senior),
- une sécurité augmentée par un système intercommunal de vidéosurveillance.

Enfin, sur le plan économique, cela concerne notamment :

- l'extension des ZAE : il s'agit de pouvoir proposer aux résidents du secteur des emplois diversifiés afin de limiter les déplacements journaliers. En effet, même si l'existence de ZAE sur le territoire présente un bénéfice évident d'un point de vue financier, le résultat recherché ici est celui de l'amélioration du cadre de vie et de préservation de l'environnement par une diminution des émissions de GES dues aux déplacements domicile-travail.
- l'affirmation des centralités de Solliès-Pont et La Farlède : les projets d'envergure, portées par ces communes, doivent répondre aux besoins de proximité des habitants du secteur tout en favorisant notamment les ressources locales agricoles, véritable chance pour le territoire. Hormis l'économie, ces projets recoupent également d'autres thématiques comme la santé.
- la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) : l'objectif premier est de sanctuariser les terres agricoles à fort potentiel afin de limiter voire éradiquer la spéculation foncière génératrice de friches et pérenniser efficacement le secteur. Dans un second temps, cette démarche participe de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le projet de territoire de la vallée du Gapeau ambitionne donc la poursuite de son organisation dans les enjeux du 21<sup>e</sup> siècle tout en préparant son entrée dans le périmètre métropolitain toulonnais.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 22 juin 2021 (**annexe 1**) :

### **ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : AMÉNAGER LE TERRITOIRE AFIN DE PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES DANS UN OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### *1) Poursuivre la transition énergétique et écologique du territoire*

- faciliter la mobilité du quotidien
- inciter à la mobilité électrique
- rénover les bâtiments publics pour réduire leur consommation énergétique
- devenir un territoire à énergie renouvelable : lancer un vaste programme de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics
- recycler et valoriser les déchets

#### *2) Préserver et restaurer les espaces naturels et le patrimoine paysager*

- mettre en valeur le patrimoine paysager emblématique du territoire
- aménager la ville par des solutions fondées sur la nature

#### *3) Prévenir les risques naturels*

### **ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : AMÉNAGER LE TERRITOIRE AFIN D'OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ**

#### *1) Améliorer l'habitat pour répondre aux besoins de tous*

#### *2) Maintenir et développer l'offre de soins*

- permettre le maintien d'une offre de Santé
- maintenir un accueil des personnes âgées dépendantes accessible à tous

#### *3) Conforter l'offre culturelle*

#### *4) Renforcer le niveau d'équipements*

- France Service
- Convention Territoriale Globale avec la CAF,
- l'enseignement
- accompagner et accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux
- la sécurité : créer un réseau communautaire de vidéoprotection avec Centre de Supervision Urbain

### **ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : AMÉNAGER LE TERRITOIRE AFIN DE RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, CRÉATRICE D'EMPLOIS**

#### *1) Favoriser l'emploi sur le territoire*

#### *2) Renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes*

#### *3) Développer l'agriculture*

#### *4) Développer l'économie touristique*

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 1**. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'État transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Éducation nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées.

### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en **annexe 4 et 5**.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;

- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

*Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.*

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

#### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **4.4. Les actions de coopération inter-territoriale**

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau et la Métropole Toulon Provence Méditerranée partagent aujourd'hui le projet de travailler à la création d'une Métropole unissant leurs deux territoires.

Ce projet ambitieux est le fruit de la volonté commune des deux collectivités, dans l'intérêt de leur territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du souhait exprimé début 2017 par l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, de rejoindre TPM dans le cadre de sa transformation en Métropole. En réponse, l'Agglomération avait fait part, par la voix de son Président, de sa volonté d'y travailler une fois la Métropole créée. La Métropole Toulon Provence Méditerranée étant à présent pleinement installée et opérationnelle, les deux collectivités sont favorables au démarrage de ce projet.

Pour la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, le projet de fusion avec TPM est synonyme de perspectives de développement.

Forte de son statut de Métropole, TPM joue un rôle majeur dans la structuration du Département du Var, comme moteur de croissance et d'attractivité du territoire. TPM est le premier pôle économique du Var, avec plus de 169 000 emplois sur le territoire, soit 47% de l'emploi salarié du Var et 55% des emplois de cadres du Var. Le territoire compte 65 zones d'activités sur plus de 1100 hectares.

La Métropole dispose d'une influence renforcée dans ses relations avec la Région, l'État et l'Europe, qui lui permet de faire entendre sa voix pour mettre en valeur la singularité de l'identité varoise et de son bassin de vie.

Le statut de Métropole lui permet de surcroît de capter plus aisément des financements dans un contexte où nombre de subventions s'appuient désormais sur des appels à projet et des contrats de territoire.

Forte de près de 2 500 agents, la Métropole dispose également d'une ingénierie et d'une expertise importantes pour le portage et la gestion de projets d'ampleur.

La fusion avec TPM permettra au territoire de la Vallée du Gapeau de bénéficier de l'ensemble des infrastructures et des services de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La CCVG reconnaît ainsi à TPM « une énergie et une créativité » dont elle souhaite bénéficier, tout en apportant ses propres atouts.

La Métropole TPM est, elle aussi, favorable à ce rapprochement, qui lui apparaît pleinement cohérent dans une logique de territoire. Quatre communes membres de TPM disposent de frontières communes avec la CCVG, et les deux intercommunalités partagent un même bassin de vie, de population et d'emploi.

La Vallée du Gapeau dispose de nombreux atouts, avec des zones d'activité dynamiques riches de plus de 10 000 emplois salariés, le développement de son habitat comprenant plus de 14 000 logements et un éco-quartier, la reprise du dynamisme de sa population, un environnement préservé, équilibré entre agriculture de qualité et espaces naturels, ou encore la richesse de son patrimoine et de ses évènements culturels.

L'extension de la Métropole au territoire de la Vallée du Gapeau apparaît donc aux deux intercommunalités comme un projet favorisant l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Le projet de fusion entre TPM et la CCVG est officiellement lancé par délibération de principe des 2 intercommunalités en date des 23 et 25 mars 2021. Se sont déjà tenus 2 COPIL, un cotech et plusieurs séances de travail thématiques.

La décision de fusion effective dépendra de l'issue de ces travaux préparatoires destinés à obtenir une image exhaustive de toutes les implications d'une telle évolution : aspects financiers, fiscaux, organisationnels, techniques... Ces séances de travail mobilisent largement les services communaux et communautaires.

Plusieurs options s'esquiscent déjà : restitution des compétences non obligatoires des métropoles aux communes, notamment le volet social, restitution volontaire de la CCVG aux communes membres du

volet sportif, reprise par TPM du volet DFCI bien que la compétence communautaire en la matière soit plus large que celle métropolitaine.

En cas d'avis favorable, la fusion pourrait être prononcée pour le 1er janvier 2024 ou 2025.

D'ores et déjà, afin de préparer au mieux ce projet, les 2 EPCI travaillent en étroite collaboration pour mettre à niveau similaire les grands documents programmatiques avant la fusion. Cette coopération permettra une fusion plus aisée.

Les sujets appréhendés de manière conjointe sont déjà nombreux et variés :

- calage de dates d'échéance de contrats de DSP,
- croisement des objectifs des PLH,
- schéma de mobilités actives, douces et alternatives,
- schéma de déploiement des bornes IRVE,
- plan de prévention d'exposition au bruit,
- mode de gestion des services (tourisme, collecte des déchets),
- convergence fiscale...

## Article 5 -modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements .

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les services de l'État apportent un appui à la collectivité pour établir l'état des lieux écologique du territoire. La contribution prend la forme d'un portrait écologique du territoire, en **annexe 2** au contrat, qui aura vocation à être mis à jour régulièrement par la collectivité.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont

inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient

éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **l'ANCT, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**, mise en place au 1er janvier 2020, a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leurs projets, sur un large champ thématique et autour de plusieurs priorités : soutenir les petites villes et les centres-villes, faire vivre les ruralités.
- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la **Banque des territoires** pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés
- **Le CEREMA** peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en **annexe 6**.

#### 6.4 Soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, pourra apporter, sans en être signataire, son concours aux actions visées par le CRTE. Elle pourra désigner dans ses services un ou des référent(s) pour accompagner l'Etat dans la gouvernance du CRTE et participer au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région pourra soutenir les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent auprès d'elle un dossier complet pour instruction et répondent à ses sollicitations pour l'instruction du dossier et éclairer son exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions, notamment le Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2019-2022 (2<sup>e</sup> génération) signé le 10 juin 2020 (avenant n°1 de janvier 2022) ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations suivront les modalités de subventionnement fixées par la Région.

#### 6.5 Soutien du Département du Var

Le Département en qualité de chef de fil des politiques de solidarité mais également de son rôle dans les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département pourra désigner dans ses services un ou des référent (s) pour accompagner

l'État dans la gouvernance du CRTE et participer au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département pourra soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs déposent auprès d'elle un dossier complet pour instruction et répondent à ses sollicitations pour l'instruction du dossier et éclairer son exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations suivront les modalités de subventionnement fixées par le Département.

#### **6.6 Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage(nt) à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

L'engagement de ce ou ces opérateurs publics sera formalisé avec le ou les maîtres d'ouvrages concernés indépendamment de la présente convention.

#### **6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les chambres consulaires, qu'il s'agisse de la CCI, de Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou encore de la Chambre d'Agriculture, participent à la dynamique du territoire et peuvent contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### **6.8. Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance (**Annexe 3**) ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT).

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires, des services de l'État, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Sa composition sera fixée lors du 1<sup>er</sup> COPIL.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;

- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

## Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les indicateurs proposés pour les fiches-projets et fiches-action sont les suivants :

- Respect de l'objectif du projet en lien avec la transition écologique et la relance,
- Respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison,
- Consommation des crédits au long de la réalisation du projet.

Les indicateurs de suivi pourront être précisés en comité technique.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Communication**

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo de l'État et le logo « France Relance », dans le respect de la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement.

## **Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 13 – Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 14 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulon.

## **Sommaire des annexes**

Annexe 1 – Projet de territoire

Annexe 2 – Portait écologique de la Communauté de communes de la vallée du Gapeau

Annexe 3 - Tableau des financements du plan France Relance de la Communauté de Communes Vallée du Gapeau

Annexe 4 – Synthèse des fiches actions

Annexe 5 – Fiches actions

- Aménager le territoire afin de préserver les ressources naturelles dans un objectif de développement durable
- Aménager le territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité
- Aménager le territoire afin de renforcer son attractivité économique, créatrice d'emplois

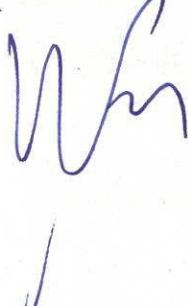
Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs

- Accompagnements de l'ANCT
- La banque des territoires, acteur majeur de l'accompagnement des projets du territoire

Annexe 7- Convention financière annuelle

Signé à SOLLIES-PONT, le 14 mars 2022

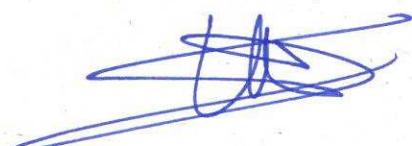
Monsieur Egence RICHARD  
Préfet du Var  
Délégué territorial de l'Agence  
 Nationale de la Cohésion des  
Territoires



Monsieur André GARRON  
Président de la Communauté de  
 Communes Vallée du Gapeau  
 Maire de Solliès-Pont  
 Conseiller Régional  
 Représenté par  
 Monsieur Yves PALMIERI  
 Premier vice-président de la  
 Communauté de Communes  
 Vallée du Gapeau,  
 Maire de la Farlède



Monsieur David DE ARAUJO  
 Directeur Territorial Var  
 Direction régionale Provence-Alpes-  
 Côtes d'Azur,  
 Banque des Territoires



Contrat de relance et de transition écologique - CRTE

## Préambule

Ce projet de territoire détermine, d'une part les orientations que se fixe la Communauté de Communes en matière de développement économique et de cohésion sociale d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

C'est un projet de développement qui a pour but de tracer les grandes lignes, les grandes orientations de l'avenir de notre communauté, avec pour ambition politique de permettre à tous, habitants, entreprises, institutions, de bien vivre sur notre territoire.



Par la cohésion de ses territoires formant un bassin de vie, notre communauté forme un ensemble singulier : villes et villages, tissu artisanal et commercial, activité tertiaire et touristique, plaines agricoles et coteaux boisés. Cette diversité engendre des besoins variés ainsi que de grandes attentes des habitants.

Ces besoins et ces attentes s'expriment dans un contexte économique difficile, nous nous devons d'y répondre dans la mesure de nos moyens financiers. C'est dans cette perspective et pour relever les défis qui nous attendent que nous avons élaboré ce projet de développement où tous trouveront leur place.

Ce projet de territoire, respectueux des différences et soucieux de notre communauté de vie, a pour ambition de permettre à tous de **bien vivre sur le territoire** :

- Aux habitants de la communauté de communes de la Vallée du Gapeau de bénéficier de la meilleure qualité de vie possible en conjuguant les atouts des villes, des villages, de l'espace rural, d'un tissu commercial, industriel et agricole dynamique et d'un environnement de qualité.

- À chacun de pouvoir **se loger, se déplacer, se former, se divertir**, dans un cadre de vie moderne, accueillant et de qualité.
- Aux **jeunes** qui représentent l'avenir du territoire de pouvoir étudier, s'épanouir, **travailler** et vivre sur le territoire.
- À nos aînés de vivre durablement près de leurs proches, en disposant des meilleurs accompagnements et d'une **offre de soin de qualité**.
- À nos **entreprises** garantes de notre prospérité de pouvoir se développer pour créer de la richesse, de l'emploi et apporter des services à l'ensemble de nos concitoyens.
- Aux habitants extérieurs de venir **s'installer et vivre** sur notre territoire dans les meilleures conditions.

Ce document est né de la volonté partagée des maires et des élus de fonder une communauté de projets ouverte sur son environnement, tournée vers l'avenir et désireuse d'apporter une prospérité sociale, économique et environnementale au territoire.

Leur souhait est de mutualiser les moyens et de créer de nouvelles solidarités, d'offrir plus de services publics de qualité et d'instaurer une solidarité territoriale entre les communes.

Un tel projet a également pour vocation de montrer, s'il en était besoin, les différents liens entre les dynamiques communales que la communauté se doit d'accompagner et de renforcer.

Au-delà d'un document, ce projet doit être vivant, s'adapter à la réalité, aux évènements imprévisibles, être décliné en cohérence avec les opportunités qui se présenteront.

# Table des matières

## Préambule1

### Diagnostic du projet de territoires

#### 1. DIAGNOSTIC ECONOMIQUE5

- 1.1 principales données rétrospectives5
- 1.2 état des lieux économique6
- 1.3 diagnostic économique6
- 1.4 principaux axes du projet de territoire découlant de l'état des lieux économique6

#### 2. DIAGNOSTIC URBAIN ET FONCTIONNEL7

- 2.1 état des lieux7
- 2.2 diagnostic urbain et fonctionnel8
- 2.3 principaux axes du projet de territoire découlant de l'état des lieux urbain et fonctionnel8

#### 3. DIAGNOSTIC SOCIAL DU TERRITOIRE9

- 3.1 la démographie9
- 3.2 un niveau de vie plus élevé que la moyenne départementale qui ne doit pas masquer les situations fragiles9
- 3.3 la mobilité dépendante de la voiture individuelle9
- 3.4 les équipements et services10
- 3.5 diagnostic social13
- 3.6 principaux axes du projet de territoire découlant du diagnostic social13

## Projet de territoire VdG14

<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : AMENAGER LE TERRITOIRE AFIN DE PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES DANS UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>14</b>
1) Poursuivre la transition énergétique et écologique du territoire.....	14
• Faciliter la mobilité du quotidien.....	14
• Inciter à la mobilité électrique.....	16
• Rénover les bâtiments publics pour réduire leur consommation énergétique.....	17
• Devenir un territoire à énergie renouvelable : Lancer un vaste programme de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics.....	17
• Recycler et valoriser les déchets.....	17
2) Préserver et restaurer les espaces naturels et le patrimoine paysager.....	17
• Mettre en valeur le patrimoine paysager emblématique du territoire.....	17
• Aménager la ville par des solutions fondées sur la nature.....	17
3) Prévenir les risques naturels.....	19
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : AMENAGER LE TERRITOIRE AFIN D'OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE...20</b>	
1) Améliorer l'habitat pour répondre aux besoins de tous.....	20
2) Maintenir et développer l'offre de soins.....	20
• Permettre le maintien d'une offre de Santé.....	20
• Maintenir un accueil des personnes âgées dépendantes accessible à tous.....	20
3) Conforter l'offre culturelle.....	21

4) Renforcer le niveau d'équipements.....	21
• France Service.....	22
• La Convention Territoriale Globale.....	22
• L'enseignement.....	22
• Accompagner et accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux.....	22
• La sécurité : créer un réseau communautaire de vidéoprotection avec Centre de Supervision Urbain .....	23
<b>ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : AMENAGER LE TERRITOIRE AFIN DE RENFORCER SON ATTRACTIVITE ECONOMIQUE, CREATRICE D'EMPLOIS.....</b>	<b>24</b>
1) Favoriser l'emploi sur le territoire.....	24
2) Renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes.....	24
3) Développer l'agriculture.....	25
4) Développer l'économie touristique.....	25

## **Synthèse du projet de territoire<sup>27</sup>**

## Diagnostic du projet de territoire

Le projet de territoire vallée du Gapeau (VdG) repose sur une ambition de développement harmonieux tout en consolidant ses bases. Bien qu'aux portes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée vers laquelle elle souhaite s'intégrer pour assurer son avenir, la VdG a une habitude de coopération intercommunale ancienne, depuis la fin des années 60, qui fait du territoire une véritable entité avec ses équilibres locaux qu'il convient de préserver.

En ce sens, le projet de territoire VdG, fort du diagnostic territorial réalisé, s'articule autour d'un développement économique soutenu, d'un environnement à protéger, d'un cadre de vie à préserver et de services à la population à développer pour pallier une multiplication croissante des déplacements.

### 1. DIAGNOSTIC ECONOMIQUE

Le volet économique du projet de territoire s'appuie sur le postulat de poursuivre la transition de la vallée du Gapeau d'un secteur à forte dominance résidentielle vers un bassin de vie équilibré avec toutes ses composantes nécessaires : habitat bien entendu mais aussi l'offre d'emploi, de santé et de loisirs.

#### 1.1 Principales données rétrospectives

Le nombre d'habitants du secteur qui était en diminution continue jusque dans les années 1960 voit l'essor de la vallée du Gapeau avec un nombre de logements multiplié par 4 en 40 ans pour s'établir aujourd'hui autour de 14 000. Cette progression s'explique notamment par la recherche d'un habitat individuel moins dense et plus arboré qu'en ville, en particulier du fait de la proximité géographique avec l'aire toulonnaise dont Toulon, la ville centre, n'est qu'à 15km de la vallée du Gapeau.

De ce fait, les politiques publiques se sont d'abord attelées à une mise à niveau des équipements indispensables à l'accueil d'une si forte population, comme par exemple par la construction à partir de 2005 de station d'épuration en remplacement des anciens équipements alors remis à niveau pour la dernière fois en 1980.

Aujourd'hui le constat fait apparaître un certain rééquilibrage des activités mais qui reste insuffisant. On note actuellement sur le territoire :

- population : 31 000 habitants
- 14 000 actifs
- 9 500 emplois
- entre 2 800 et 3 000 entreprises (référence INSEE 2017)
- 80 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence et en particulier vers l'aire toulonnaise.

Ce dernier chiffre est le plus révélateur de la physionomie du territoire. En effet les déplacements domicile-travail représentent la majeure partie des déplacements et sont à l'origine des principales congestions de trafic, ces trajets se faisant en immense majorité en véhicule personnel. L'émission en GES (gaz à effet de serre) du territoire est à 79 % lié aux transports contre 49 % à l'échelle régionale : cet item est donc central. Le SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur donne un objectif de baisse de 54 % des Nox (oxydes d'azote) d'ici à 2023 par rapport à 2012 et de 40 % des PM2.5 (particules en suspension).

## 1.2 État des lieux économique

La vallée du Gapeau compte sur un territoire réduit 2 ZAE (zones d'activité économique) majeures qui sont une partie de la ZI Toulon-Est qui s'étend sur la commune de La Farlède et qui concentre à elle seule 5 000 emplois et la ZA de la Poulasse sur la commune de Solliès-Pont où l'on trouve environ 3 000 emplois. Le secteur compte également quelques entreprises à haute valeur ajoutée (CIRCET, Optis...).

Il est à noter que ces ZAE sont aujourd'hui saturées tout en restant très attractives comme le démontrent les nombreuses demandes d'installation régulièrement formulées.

Cette dynamique économique a permis un certain développement du territoire tout en favorisant le déséquilibre identifié ci-avant puisque ces emplois sont pourvus par des résidents hors secteur : les croisements de flux journaliers sont donc importants.

Il faut également noter la présence du pôle commercial à Solliès-Pont identifié comme l'un des 5 pôles notables de l'aire du SCOT. Il est également facteur d'attractivité même si la centralité de l'espace Grand Var reste largement dominante à l'origine de nombreux déplacements hors territoire.

D'autre part, malgré l'engouement pour les circuits courts et le consommer local, les centralités majeures de Solliès-Pont et La Farlède demeurent en retrait avec une lisibilité et une accessibilité certes améliorées mais insuffisantes pour créer une dynamique forte de centre-ville.

Enfin le caractère agricole du territoire reste fort et ses productions d'excellence en font un vecteur de notoriété : appellation figure de Solliès, oléiculture et caves oléicoles, maraîchage, viticulture en AOP Côtes de Provence. Bien évidemment, ce secteur reste toujours soumis à la forte pression immobilière connue ces dernières décennies ainsi qu'à la spéculation foncière qui engendre la présence de friches.

## 1.3 Diagnostic économique

### **Forces**

Les éléments du diagnostic montrent un territoire attractif avec des zones économiques convenables, un cadre de vie agréable d'atmosphère semi rurale et une notoriété réelle. Des ressources agricoles locales renommées complètent ce descriptif.

### **Faiblesses**

Le territoire est l'objet de nombreux déplacements journaliers liés aux trajets domicile-travail vers l'extérieur mais aussi en direction du territoire. Cette situation est génératrice de 79 % des GES, bien au-dessus de la moyenne régionale de 49 %.

Les centres villes peuvent nettement améliorer leur fonction de pôle de proximité local.

Les terres agricoles restent soumises à une spéculation foncière dommageable, notamment dans le cadre de filières d'excellence se trouvant sur le territoire.

## 1.4 Principaux axes du projet de territoire découlant de l'état des lieux économique

Le territoire entend équilibrer sa physionomie en proposant un parcours de vie le plus complet possible tout en s'inscrivant dans l'aire métropolitaine toulonnaise dont il dépend.

Sur le plan économique, cela correspond à une démarche cohérente développée dans le projet de territoire et qui concerne notamment :

- extension des ZAE : il s'agit de pouvoir proposer aux résidents du secteur des emplois diversifiés afin de limiter les déplacements journaliers. En effet, même si l'existence de ZAE sur le territoire présente un bénéfice évident d'un point de vue financier, le résultat recherché ici est celui de l'amélioration du cadre de vie et de préservation de l'environnement par une diminution des émissions de GES dues aux déplacements domicile-travail.

- affirmations des centralités de Solliès-Pont et La Farlède : ces 2 projets d'envergure doivent répondre aux besoins de proximité des habitants du secteur tout en favorisant notamment les ressources locales agricoles, véritable chance pour le territoire. Hormis l'économie, ces projets recoupent également d'autres thématiques comme la santé.
- création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) : l'objectif premier est de sanctuariser les terres agricoles à fort potentiel afin de limiter voire éradiquer la spéculation foncière génératrice de friches et pérenniser efficacement le secteur. Dans un second temps, cette démarche participe de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

## 2. DIAGNOSTIC URBAIN ET FONCTIONNEL

### 2.1 État des lieux

Plaine agricole historique, le territoire de la Vallée du Gapeau a connu un développement urbain marqué depuis plus de 20 ans. L'urbanisation historique du territoire sous forme de « couloir » s'est d'abord structurée autour des centres anciens communaux avant de se développer d'abord par la création de nombreux lotissements et plus récemment par la réalisation d'opérations collectives plus structurantes.

Dans l'aire d'influence de la métropole toulonnaise et bénéficiant d'une localisation privilégiée, le territoire offrant une qualité de vie recherchée est soumis à une forte pression foncière et démographique.

Le Schéma de Cohérence Territoriale « Provence Méditerranée » a identifié 116 hectares urbanisables et considère le territoire communautaire à la fois comme un potentiel de développement et comme un espace en interface à préserver.

En quelques années, le territoire de la Vallée du Gapeau a vu sa structure urbaine être modifiée. En conséquence, les modes d'habiter ont évolué et le niveau d'équipements s'est étendu.

Un des objectifs du développement territorial est naturellement de composer entre cette forte pression et cette volonté de mettre en exergue une identité territoriale forte et assumée.

C'est pourquoi dans les années à venir, il s'agira d'accompagner cette transition et la complémentarité entre caractère urbain et âme villageoise.

La croissance démographique ainsi que l'évolution du profil de la population résidente génèrent des besoins en termes de logements.

Le Programme Local de l'Habitat approuvé en 2012, aujourd'hui en cours de révision, avait fixé un objectif de réalisation de 210 logements par an sur le territoire communautaire.

L'ensemble des communes ont amorcé la restructuration de leur centre-ville répondant ainsi de façon volontariste à des besoins de plus en plus prégnants :

- Création de logements permettant un parcours résidentiel facilité
- Création ou renforcement de polarité commerciale offrant une offre concurrentielle de qualité en adéquation avec les objectifs du SCOT

Rétrospectivement, force est de constater que l'étalement urbain s'est vécu de façon diffuse, cette dynamique a fait perdre en lisibilité les franges de la structure urbaine en fragilisant la trame naturelle et agricole du territoire.

Les différentes politiques communales ont permis depuis près de 10 ans de recentrer le développement et de dessiner des ceintures urbaines plus en phase avec la volonté des élus, sensibles à la préservation de leur territoire.

Ce développement urbain s'est basé sur l'utilisation de la voiture, ce qui se traduit aujourd'hui par un réseau viaire encombré, peu perméable et un maillage doux discontinu.

Les déplacements domicile-travail ou migrations pendulaires font partie intégrante des contraintes subies par le territoire.

En effet, 80 % des actifs du territoire communautaire travaillent hors de leur commune de résidence et pour la majorité d'entre eux au seuil de la métropole toulonnaise voisine.

Des actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre et doivent être poursuivies ou confortées.

La réalisation d'une aire de covoiturage à Solliès-Pont témoigne de cette volonté d'organiser les déplacements dans un contexte constraint où les compétences des différentes collectivités s'entremêlent.

La réalisation d'aires de covoiturage fait partie intégrante des actions du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT « PM »

En synthèse les composantes du territoire communautaire sur ce volet peuvent être résumées de la façon suivante :

## 2.2 Diagnostic urbain et fonctionnel

### **Forces**

- Une identité forte et assumée
- Un territoire attractif et bien localisé
- Une qualité de vie recherchée

### **Faiblesses**

- Une pression foncière et démographique exacerbée
- Une hiérarchisation des enjeux à parfaire
- Une politique de mobilité balbutiante

## 2.3 Principaux axes du projet de territoire découlant de l'état des lieux urbain et fonctionnel

1	Se développer en étant respectueux de l'identité du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer l'attractivité des centres villes</li><li>• Mettre en valeur les atouts du territoire</li><li>• Renforcer et structurer des pôles concurrentiels de qualité</li></ul>
2	Limiter l'étalement urbain et organiser le développement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Délimiter des limites franches à l'urbanisation</li><li>• Organiser le territoire autour d'équipements structurants</li><li>• Aménager les dents creuses du territoire</li></ul>
3	Améliorer l'accessibilité du territoire et limiter les migrations pendulaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer les éco-mobilités</li><li>• Réaliser des aires de covoiturage</li><li>• Favoriser la création d'emplois à proximité des centres villes</li></ul>

### **3. DIAGNOSTIC SOCIAL DU TERRITOIRE**

#### 3.1 La démographie

##### **Une croissance démographique qui ralentit**

Depuis les années 1960, le territoire de la CCVG a connu une forte croissance démographique qui, s'est accentuée au cours des années 1980. Toutefois, le rythme de croissance s'est réduit depuis 2012. Le taux d'évolution annuel est passé de 1,46 % entre 2007 et 2012 à 0,69 % entre 2013 et 2018. De plus, la part du solde migratoire (+ 157 habitants) dans cette progression est plus forte que celle du solde naturel (+ 56 habitants).

##### **Une population jeune importante mais avec une tendance au vieillissement**

La répartition de la population par âge montre le poids important de la population jeune et/ou en âge de travailler (tranche des 15-59 ans) qui représente 55,9 % du total. Cependant, l'analyse de l'évolution de la pyramide des âges témoigne d'une diminution des tranches les plus jeunes au profit des plus de 60 ans. Alors que ces derniers représentaient 22 % de la population en 2007, ils ont 28,3 % en 2017. De plus, le vieillissement de la population est plus rapide que la moyenne départementale. La part des personnes âgées de plus 75 ans a augmenté de 3,5 % entre 2012 et 2017 contre 1,9 % dans le Var.

##### **Une augmentation du nombre de ménages**

Depuis 1990, la taille moyenne des ménages diminue de façon constante tout en restant supérieure à la moyenne départementale. Le nombre de personnes par ménage est passé de 2,9 en 1990 à 2,3 en 2017. Parallèlement, les familles monoparentales sont en forte augmentation et représentent 13,8 % des ménages. Ces évolutions conjuguées à la croissance démographique engendrent une augmentation du nombre des ménages ce qui impacte les besoins en logement.

#### 3.2 Un niveau de vie plus élevé que la moyenne départementale qui ne doit pas masquer les situations fragiles

La médiane des revenus des ménages fiscaux de la Vallée du Gapeau est supérieure à celle départementale et s'établit à 22 420 euros/an contre 21 050 euros/an pour le Var. Le taux de chômage de 11,8 % est également moins élevé qu'au niveau départemental (14,8%).

Toutefois, 11 % de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire (qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population).

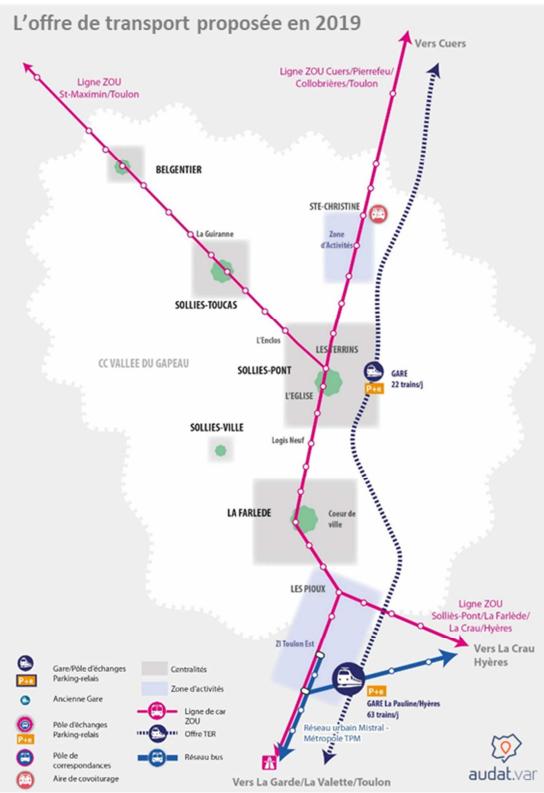
Environ 50 % des ménages disposent de ressources entrant dans les plafonds du logement locatif social PLUS. D'autre part, 80% des ménages pourraient être bénéficiaires d'un logement social.

#### 3.3 La mobilité dépendante de la voiture individuelle

Les résidents de la Vallée du Gapeau travaillent très majoritairement en dehors de leur commune et du territoire intercommunal. Ils représentent 80,8 % contre 55,3 % au niveau départemental. Cela génère de nombreux déplacements routiers qui surchargent les réseaux de communication à certains horaires multipliant les temps de déplacement par trois aux heures de pointe. En effet, 86,4 % des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture avec une progression de 1,9 %. Seulement 3,3 % de ces déplacements se font à pied, 2,5 % en transports en commun et 0,8 % en vélo.

Ainsi, les transports comptent pour 67 % des consommations énergétiques du territoire et émettent 79 % des gaz à effet de serre.

Outre l'impact écologique indéniable lié aux émissions de gaz à effet de serre, les migrations pendulaires ont un impact économique important pour les ménages. De plus, l'enquête réalisée par l'Audat, en octobre 2019, montre qu'il existe un potentiel de report modal important vers les modes actifs et les transports en commun en raison des nombreux déplacements internes au territoire, d'une part, et des attentes des résidents concernant ces modes de déplacements, d'autre part.



- **Une offre de transport uniquement organisée pour répondre aux déplacements de moyenne et longue distance vers Toulon et Marseille avec le TER et vers le Pôle Est de la Métropole TPM et le Bassin Hyérois avec les cars ZOU;**
- **Une offre TER, véritable atout pour le territoire, mais qui manque de fréquence et une gare qui reste à structurer**
- **Un réseau cyclable anecdotique et une aire de covoiturage sur le territoire**
- **Des résidents qui plébiscitent une meilleure desserte en transport en commun et des aménagements cyclables lors de l'enquête mobilité**

### 3.4 Les équipements et services

#### **Les équipements administratifs**

Outre les services communaux, une maison France Services est implantée à Solliès-Pont.

#### **Les équipements scolaires et liés à la petite enfance**

##### *Petite enfance*

La commune de Solliès-Pont dispose d'une offre assez variée : une crèche municipale, une crèche privée et réseau d'assistantes maternelles. Des établissements privés sont en cours d'installation.

Pour la Farlède : une crèche associative de 45 places en conventionnement avec la commune + réseau d'assistantes maternelles

À Solliès-Toucas, une crèche en délégation de service public avec la mutualité française Une MAM privée

Des assistantes maternelles indépendantes et une association d'assistantes maternelles pour laquelle une salle communale est mise à disposition le matin du lundi au vendredi

La commune de Belgentier dispose d'une micro crèche publique qui est exploitée en délégation de service public par le prestataire « La Maison Bleue ». De plus, 5 assistantes maternelles accueillent également des enfants.

À Solliès-Ville la micro crèche Lou Pitchoun, avec une capacité de 12 places est notoirement insuffisante au vu des besoins actuels. Les demandes d'inscriptions pour la rentrée 2022 s'élèvent à 30 enfants. Cette installation est gérée dans le cadre d'une DSP. Un projet de création d'une nouvelle structure est en cours. Située dans la plaine, elle bénéficiera notamment aux jeunes actifs résidents dans les hameaux.

##### *Ecole maternelles et primaires*

La commune de Solliès-Pont compte quatre écoles maternelles publiques et une privée pour une capacité d'accueil de 530 enfants ainsi quatre écoles primaires publiques et une privée pour une capacité d'accueil de 1050 élèves. Cette offre est adaptable à une hausse des effectifs puisque la commune dispose d'une capacité d'accueil complémentaire de plus de 300 places.

Pour la Farlède : 12 classes de maternelle, 18 classes d'élémentaires, 8 classes supplémentaires sont en cours de conception à proximité du groupe scolaire existant.

À Solliès-Toucas : une école maternelle de 232 enfants, une école élémentaire de 353 enfants avec projet de terrain multisport au sein de l'école élémentaire. À noter sur cette commune une structure dédiée aux enfants atteints de troubles autistiques gérée par l'association « vers l'infini et au-delà » dans une salle communale mise à sa disposition les après-midis du lundi au vendredi

La commune de Belgentier dispose d'un groupe scolaire qui regroupe une école maternelle ainsi qu'une école élémentaire. La capacité totale de l'établissement est de 200 élèves. Un accueil de loisir est également organisé pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis.

La commune de Solliès-Ville dispose de deux établissements scolaires publics connexes.

L'école maternelle André Franquin qui comporte 3 sections pour une capacité totale de l'ordre de 90 enfants.

L'école primaire Jean Aicard qui comporte 5 classes soit 150 enfants

Ces écoles bénéficient d'un service de cantine en régie. La capacité d'accueil maximum de cette installation est aujourd'hui atteinte et des travaux d'agrandissement devront être réalisés dans les prochaines années.

### **Collèges**

3 collèges sont implantés sur le territoire : deux à Solliès-Pont d'une capacité de 1300 élèves, un à La Farlède d'une capacité de 900 élèves.

### **Lycées**

Libellé	Nombre moyen d'élèves par collège 2019-2020 Ensemble	Nombre d'écoles maternelles 2019-2020 Ensemble	Effectif scolaire des écoles maternelles 2019-2020 Ensemble	Nombre moyen d'élèves par école maternelle 2019-2020 Ensemble	Nombre d'écoles élémentaires 2019-2020 Ensemble	Effectif scolaire des écoles élémentaires 2019-2020 Ensemble	Nombre moyen d'élèves par école élémentaire 2019-2020 Ensemble	Nombre de collèges 2019-2020 Ensemble	Effectif scolaire des collèges 2019-2020 Ensemble
CC de la Vallée du Gapeau	520	8	951	119	10	1869	187	3	1561
Var	550			127			196		

Pour le lycée et les études supérieures, les élèves se dirigent principalement vers l'offre toulonnaise. Le réseau de lycées à proximité est constitué des lycées suivants :

- Lycée Tourrache (Toulon) à 5,4 km ;
- Lycée professionnel Sainte-Marthe (Cuers) à 5,9 km ;
- Lycée général et technologique du Coudon (La Garde) à 6,6 km ;
- Lycée polyvalent Rouvière (Toulon) à 9 km ;
- Lycée des métiers de l'électricité et de l'automobile Georges Cisson (Toulon) à 9,2 km ;
- Lycée général et technologique Notre-Dame (Toulon) à 9,8 km.

### **Les établissements à destination des personnes âgées**

- EHPAD Félix Pey à Solliès-Pont, (établissement public) implanté en centre-ville, dispose d'une capacité de 60 lits qui sont tous habilités à l'aide sociale. Cet établissement doit cependant être transféré dans l'écoquartier de la ZAC des Laugiers Sud, situé plus à l'est du territoire communal. À cette occasion, sa capacité passera à 78 lits.
- Maison de retraite des Figuiers à Solliès-Pont (établissement privé) qui possède une capacité de 84 lits, est située au nord de la commune.
- EHPAD des Serves à La Farlède (20 lits)
- Résidence séniors « les orchidées » à La Farlède (80 lits)
- EHPAD de Guiran à Solliès-Toucas
- Résidence autonomie Roger Mistral (établissement public communautaire) à La Farlède (50 studios)

### **Les équipements sportifs**

La CCVG propose une offre sportive structurée autour de 7 équipements sportifs d'intérêt communautaire. Il s'agit de la salle omnisports François Pantalacci à La Farlède, du gymnase Jo Saint Cast à Solliès-Pont, du complexe sportif de plein air des Sénès, du stade Jean Murat à Solliès-Pont ainsi que des stades de Belgentier, de Solliès-Ville et de Solliès-Toucas. Une discussion est en cours afin d'intégrer le stade Jacques ASTIER et le boulodrome Eugène GUEIT dans le champ des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Il existe également un club de tennis sur Solliès-Pont avec 8 terrains en extérieur et deux couverts.

On compte 15,2 licenciés sportifs de 30 à 59 ans pour 100 habitants et 13,4 de 60 ans et plus ce qui correspond à peu près aux moyennes départementales.

La commune de Belgentier dispose d'une salle de ping pong qui permet d'accueillir des compétitions, ainsi que d'un tennis club qui dispose de 2 terrains en extérieur.

### **Les équipements et manifestations culturels**

Le territoire est doté de plusieurs équipements culturels tels que :

- le cinéma « Le Rio » en centre-ville de Solliès-Pont,
- le pôle administratif et culturel implanté dans le château de Solliès-Pont qui accueille des expositions et conférences tout au long de l'année ainsi que le festival du Château (musique, variétés) ou le festival international de piano « Musique à la cour ». Une médiathèque est en projet dans le parc du château de Solliès-Pont. Cet équipement sera livré en 2023.
- Solliès-Ville dispose d'une salle d'exposition au musée du vêtement. Ces locaux sont très sollicités par les associations et les galéristes tout au long de l'année. Ils servent aussi d'appui aux manifestations annuelles d'importance telles que notamment le festival de la Bande dessinée et la foire aux Santons.
- des bibliothèques dans les communes de Solliès-Pont, Solliès-Toucas et Belgentier.
- une médiathèque sur La Farlède, une salle associative et culturelle permettant la tenue d'exposition et de nombreuses manifestations, une salle des fêtes à La Farlède qui permet le développement du tissu associatif, une maison des sports et de la jeunesse en proximité du gymnase PANTALACCI à la Farlède.
- à Solliès-Toucas, une médiathèque est en projet rue des écoles. À noter le Moulin Arnaud : lieu patrimonial, futur lieu d'exposition.
- à Solliès-Ville un circuit balisé de découverte du patrimoine historique du village est proposé aux visiteurs. La commune compte également une médiathèque.

### **L'offre médicale**

Le territoire est confronté à une désertification médicale. La densité médicale du territoire est inférieure à la moyenne départementale.

Densité de professionnels de santé pour 100 000 personnes :

	CCVG	VAR
Médecins généralistes	87,6	107,5
Cardiologues	0	9,8
Dermatologues	3,2	5,7
Gynécologues	0	15,1
Ophtalmologues	0	10,9
Pédiatres	0	33,6
Pneumologues	0	3,3
Chirurgiens-dentistes	48,7	73,1
Sages-femmes	30,3	25,3

Infirmiers	243,3	295
------------	-------	-----

Un projet de maison de santé pluriprofessionnelle est en cours sur la commune de Solliès-Pont. Cette structure sera opérationnelle en 2023.

Une maison de santé existe et est fonctionnelle à Solliès-Toucas.

Le pôle de centralité à La Farlède devrait également accueillir des médecins et notamment une clinique dentaire.

Une Maison médicale est en cours de construction à Solliès-Ville. Elle sera opérationnelle fin 2021. Trois binômes de praticiens comprenant 2 médecins (1 ophtalmologue et un généraliste), 2 kinésithérapeutes et 2 infirmiers\* travaillant en alternance.

(\*Sous condition de migration de praticiens déjà implantés dans le bassin de vie)

Par ailleurs, le territoire propose un Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) qui dispose d'une capacité de 50 places et s'adresse aux personnes de plus de 60 ans.

### 3.5 Diagnostic social

#### **Forces**

- la croissance démographique, témoin de l'attractivité du territoire
- une population jeune importante
- un niveau d'équipements conséquent

#### **Faiblesses**

- une tendance au vieillissement qui s'accentue
- une mobilité centrée sur la voiture
- des équipements publics à réhabiliter
- une désertification médicale

### 3.6 Principaux axes du projet de territoire découlant du diagnostic social

Le territoire entend équilibrer sa physionomie en proposant un parcours de vie le plus complet possible tout en s'inscrivant dans l'aire métropolitaine toulonnaise dont il dépend.

Sur le plan social, cela correspond à une démarche cohérente développée dans le projet de territoire et qui concerne notamment :

- le sujet transversal de la mobilité qui affecte tous les domaines de la vie quotidienne. Un schéma sera élaboré autour du covoiturage et des modes doux afin de compléter efficacement l'offre de mobilité qui sera de compétence métropolitaine lors de la fusion entamée tpm/ccvg.

- l'amélioration et la diversification des structures et services à la population en matière scolaire, sportive et d'accueil.

## Projet de territoire VdG

### Orientation stratégique 1: Aménager le territoire afin de préserver les ressources naturelles dans un objectif de développement durable

#### Les enjeux :

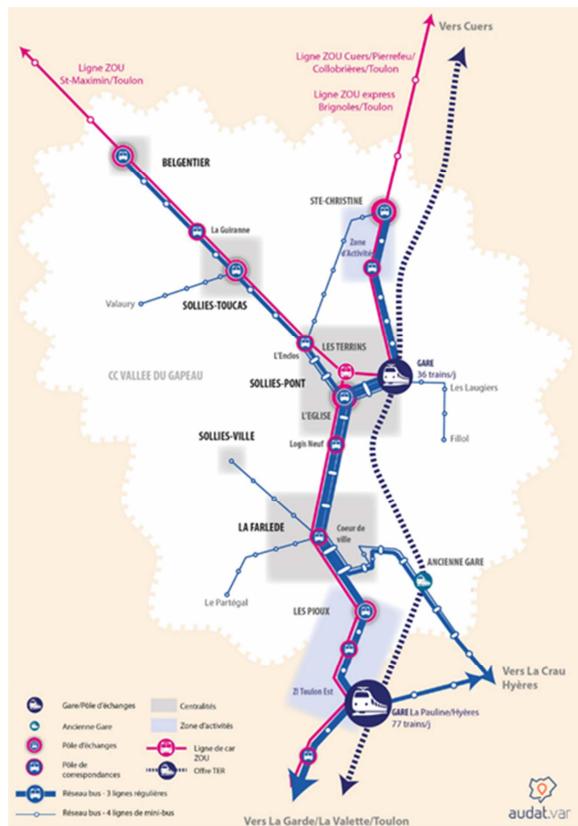
- Diminuer les consommations énergétiques
- Développer les énergies renouvelables
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Adapter le territoire au changement climatique
- Favoriser une économie circulaire / Améliorer le tri et recyclage des déchets
- Préserver la biodiversité

#### 1) Poursuivre la transition énergétique et écologique du territoire

- Faciliter la mobilité du quotidien

AXE 1 - Un réseau de bus de 7 lignes pour le Gapeau articulé avec les Cars ZOU et les TER

3 lignes de bus et 4 lignes de mini-bus pour une desserte fine du territoire et de ses équipements



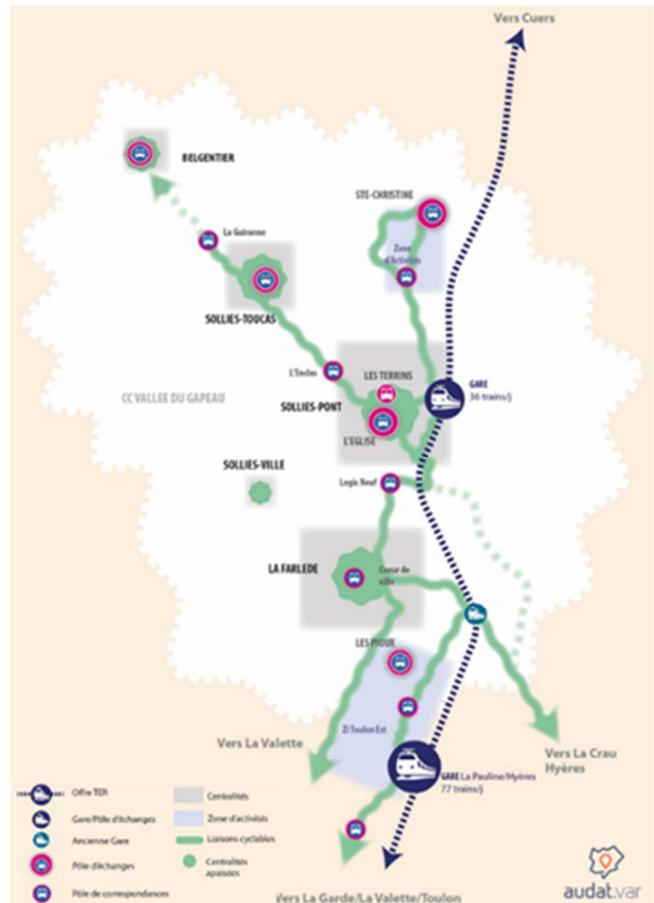
## AXE 2 – Des pôles d'échanges multimodaux pour faciliter le rabattement en voiture, à pied et en vélo vers les transports collectifs



## AXE 3 – 7 aires de covoiturage et un territoire d'expérimentation pour le covoiturage spontané

7 aires de covoiturage permettraient de développer une offre de stationnement incitative :

- Belgentier : Parc Peiresc = 10 pl.
- Solliès-Toucas : Pôle Médical = 40 pl.
- Solliès-Pont : Ste-Christine = extension 50 pl., Les Terrins = 100 pl.
- La Farlède : Les Pioux = 50 pl., Ancienne gare = 20 pl., Entrée Nord de la Zone industrielle = 20 pl.



**AXE 4 – Un réseau cyclable de plus de 20 km, une voie verte et des centralités apaisées pour la marche et le vélo**

4 grands itinéraires reliant les centralités entre elles pour un total de 20 km de liaisons cyclables

**Liaison 1 :** Belgentier/Solliès-Toucas/Solliès-Pont sous la forme d'une voie verte avec une première phase entre Solliès-Toucas et Solliès-Pont. Cette voie verte le long du Gapeau pourrait également être poursuivie vers La Crau et le Domaine de La Castille,

**Liaison 2 :** Solliès-Pont/Solliès-Ville/La Farlède avec une branche vers la Crau et une branche vers la Zone industrielle Toulon Est en passant par l'ancienne gare de La Farlède,

**Liaison 3 :** Cuers/Ste-Christine/Gare de Solliès-Pont avec une branche par la zone d'activités de la Poulasse et une branche par le quartier Ste-Christine,

**Liaison 4 :** La Farlède/La Valette du Var par la zone d'activités de La Chaberte.

Cette ligne directrice constitue la colonne vertébrale du projet de mobilité de la communauté.

Il est tout aussi important d'aller plus avant dans la définition de ce projet de mobilité du quotidien en permettant le déploiement de cheminements doux et actifs connectant les grandes fonctions du territoire (centre-ville, espaces commerciaux, zones d'activités, espaces de loisirs ... ).

Les dessertes interurbaines sont essentielles pour donner du sens à un projet nécessairement multi-partenarial.

- **Inciter à la mobilité électrique**

Par leur engagement, les communes affirment leur volonté d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'air. En offrant sur leur territoire ce nouveau service de recharge électrique, elles soutiennent le développement d'une mobilité plus durable, qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre et des particules fines. Engagé depuis plus de 10 ans dans des actions concrètes de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYMIELEC Var, accompagne les collectivités, en faveur de la transition énergétique.



Les bornes déployées par le syndicat sur le territoire sont des bornes de recharge accélérée. Elles permettent une recharge de 80 % de l'autonomie du véhicule en une heure environ, sur la plupart des véhicules acceptant une recharge accélérée (c'est-à-dire jusqu'à 22 kW).

Chaque borne est équipée de deux points de charge, permettant ainsi la recharge simultanée de deux véhicules électriques.

La communauté de communes souhaite densifier le réseau de bornes de recharges électriques en aidant les communes à identifier des sites propices à leur installation et en contribuant financièrement à ce déploiement.

- **Rénover les bâtiments publics pour réduire leur consommation énergétique**

Les consommations des bâtiments sont responsables du quart des émissions de gaz à effet de serre, en France. La Communauté de Communes souhaite lancer un vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments publics, en aidant les communes à identifier les potentiels, à lancer les audits et études préalables et à financer les travaux. Les bâtiments scolaires seront traités en priorité. L'objectif est de réduire l'empreinte énergétique de ces bâtiments par le biais d'actions rapides et significatives sur leur consommation énergétique.

- **Devenir un territoire à énergie renouvelable : Lancer un vaste programme de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics.**

L'idée est simple : l'entreprise retenue dans le cadre d'une Délégation de Services Publics remplace les toitures des bâtiments publics gratuitement et y installe des panneaux solaires. En échange, elle exploite les centrales photovoltaïques. Pendant toute la durée de l'exploitation, elle garantit l'entretien et l'étanchéité des toitures. C'est un contrat gagnant-gagnant entre l'acteur économique et les Collectivités. Mais c'est surtout la nature qui est gagnante.



*La centrale du centre Technique Municipal de Solliès-Pont*

Des actions sont déjà engagées ou mises en œuvre sur les communes de Solliès-Toucas, La Farlède et Solliès-Pont.

- **Recycler et valoriser les déchets**

En complément de la collecte et du tri des déchets ménagers, la communauté de communes a la volonté de mettre en place des collectes spécifiques pour les déchets industriels banals, les bio-déchets et les DASRI. Afin d'améliorer le recyclage et la valorisation des déchets, une modernisation des centres de tri est prévue.

De plus, des conteneurs de grande capacité pour les déchets ménagers sont mis en place pour limiter l'empreinte carbone de la collecte, au moins réduite de moitié sur les secteurs concernés.

## **2) Préserver et restaurer les espaces naturels et le patrimoine paysager**

- **Mettre en valeur le patrimoine paysager emblématique du territoire**

La communauté de commune dispose d'un patrimoine naturel riche : le Gapeau, le site classé du Coudon, le plateau de Siou Blanc, l'oliveraie du Partegal... Ce patrimoine doit être protégé et mis en valeur en tant que patrimoine emblématique, garant de l'image et de l'identité du territoire.

Il convient d'améliorer l'accessibilité de ces zones naturelles d'intérêt tout en préservant leur valeur environnementale. Pour cela, les chemins de randonnées existants doivent être sécurisés et balisés et de nouveaux doivent être réalisés afin de créer un réseau. Leur pérennité doit être garantie en formalisant leur usage auprès des propriétaires et en organisant leur entretien.

- **Aménager la ville par des solutions fondées sur la nature**

La communauté de communes est par nature un territoire verdoyant et la qualité de vie du territoire passe aussi par la qualité de ses espaces végétalisés. Outre leur fonction esthétique, les bénéfices des

espaces verts sont aujourd’hui largement reconnus. Ils représentent des solutions efficaces face aux enjeux du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité.

Développer et préserver les espaces de nature en ville peut prendre différentes formes :

- Le projet Oasis

Ce projet porte sur la désimperméabilisation des cours d’écoles avec leur déconnexion du réseau pluvial,

Les objectifs sont : la ré-infiltration des eaux pluviales, la déconnexion des réseaux pluviaux, la lutte contre les ruissellements et les inondations, la renaturation des cours, le rafraîchissement naturel et la lutte contre les îlots de chaleur, la sécurité (traitement des enrobés détruits par les racines d’arbres, traitement des entourages d’arbres) l’apaisement des activités intercours et extra-scolaires, la redynamisation du jeu, du programme et de la communauté scolaires avec des aspects pédagogiques autour des chantiers de désimperméabilisation, la sensibilisation du jeune public aux enjeux environnementaux.

Quelques exemples des aménagements projetés :



Tout en conservant des parties en enrobés, la cour laisse une part importante à la renaturation.

Les arbres, les matériaux sont différenciés selon les zones, de façon très naturelle.

Sols drainant en matériaux naturels.

Cela s’apparente à un parc dans l’école.

- Les jardins partagés

Les jardins partagés, en plus de leur fonction nourricière, sont des lieux d'apaisement mais aussi de rencontres et de transmission importants ; ils permettent ainsi de créer du lien social.

### **3) Prévenir les risques naturels**

- Gestion intercommunale des eaux pluviales (réception des eaux pluviales d'une commune dans une zone urbanisée d'une autre commune). La gestion des interactions entre les pluies provenant d'une commune et les zones urbanisées d'une commune voisine nécessitent une collaboration et un co-financement intercommunaux.

## Orientation stratégique 2 : Aménager le territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité

### Les enjeux :

- **Le coût du foncier**
- **La diversification de l'offre de logements**
- **La rénovation énergétique de l'habitat**
- **La désertification médicale**
- **Le vieillissement de la population**
- **Le renforcement des équipements**

### **1) Améliorer l'habitat pour répondre aux besoins de tous**

L'objectif du territoire est de produire du logement de qualité, en parallèle de la création d'emplois, à un coût abordable permettant aux jeunes ménages avec enfants de s'installer afin de maintenir un équilibre social et générationnel. Cette production doit aussi s'appuyer sur la rénovation du logement existant en particulier dans les centres-villes afin de participer à leur redynamisation.

Pour cela, les collectivités développent une politique de l'habitat volontariste au travers :

- du programme local de l'habitat (PLH)
- de la mixité sociale des opérations immobilières
- du Programme d'Intérêt Général (PIG) afin de favoriser la réhabilitation du parc privé
- d'opérations en renouvellement urbain plutôt qu'en extension
- d'écoquartiers pour faire de l'habitat le levier d'une politique de développement durable

### **2) Maintenir et développer l'offre de soins**

- **Permettre le maintien d'une offre de Santé**

Le territoire rencontre des difficultés d'accès aux soins compte tenu des départs en retraite de nombreux professionnels de santé non remplacés, en particulier des médecins généralistes et spécialistes. De ce fait, les communes interviennent pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels :

- Réalisation d'une maison médicale à Solliès-Toucas regroupant plusieurs professionnels en un même lieu,
- Projet de maison de santé pluriprofessionnelle de 700 m<sup>2</sup> à Solliès-Pont en partenariat avec l'association des professionnels de Santé afin de développer un exercice coordonné de l'offre de soins,
- Développement d'une offre médicale diversifiée sur la Farlède avec un plateau de 250 m<sup>2</sup> dédié aux spécialistes et travail sur la conception et à la réalisation d'une cellule à vocation médicale de 1 000 m<sup>2</sup> (médecins généralistes et spécialistes).

- **Maintenir un accueil des personnes âgées dépendantes accessible à tous**

Le territoire dispose d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) anciens qui ne répondent plus aux normes en vigueur. Ils doivent être relocalisés sur le territoire afin de maintenir le service à la population.

Deux projets sont actuellement en cours :

- L'EHPAD F. Pey, situé sur la commune de Solliès-Pont, est un établissement public autonome de statut hospitalier. L'ensemble de ses 60 lits sont habilités à l'aide sociale à l'hébergement. Cet établissement accueille des personnes très âgées qui ont perdu leur autonomie ; l'âge moyen des résidents est de 81 ans (74 ans pour les hommes et 86 ans pour les femmes). Ils ne peuvent pas être maintenus à domicile. Environ 30 % sont originaires de Solliès-Pont ou de communes de la Vallée du Gapeau.

La commune a identifié un terrain de 4 600 m<sup>2</sup> sur le site de l'écoquartier des allées du Château (label écoquartier étape 2) pour transférer l'EHPAD. A cette occasion, il sera agrandi ; en effet, par arrêté conjoint de l'ARS et du conseil départemental du 25 novembre 2016, sa capacité a été fixée à 78 lits par l'attribution de 18 lits supplémentaires. Afin de limiter l'augmentation du prix de journée, la commune finance l'acquisition de ce foncier à hauteur de 1 100 000 euros.

De plus, l'EHPAD ne peut pas conserver le site actuel dont l'entretien impacterait le prix de journée. Aucun projet d'acquisition par des opérateurs privés n'a pu aboutir. Dans ces conditions, la commune s'est également porter acquéreur du site actuel pour un montant de 600 000 euros.

- Sur la commune de La Farlède, un projet de mutualisation entre un EHPAD de 20 lits, situé en cœur de ville et 4 établissements de l'est toulonnais est en cours de conception avec un opérateur national permettant de créer en entrée de ville sur un foncier appartenant à la commune, un EHPAD de 90 lits.

### 3) Conforter l'offre culturelle

La culture est souvent un des facteurs de lien des différentes composantes du territoire malgré une concurrence de plus en plus vive (réseaux sociaux, écrans...).

Le périmètre communautaire a la chance de bénéficier de nombreux équipements qualitatifs.

Cette offre va être complétée par de nouvelles structures afin de faciliter l'accès à la culture:

- la Médiathèque à Solliès-Pont : cette structure de 1000 m<sup>2</sup> s'implantera en extension des communs du château et s'ouvrira sur le parc.
- La rénovation de la maison Mentor à Solliès-Toucas, la Casa Nieves. Cette étonnante demeure est implantée sur près d'un hectare de terrasses suspendues et arborées, qui accueillent des sculptures et créations de l'artiste Blasco Mentor. L'ambition est d'y créer le musée Mentor pour en faire un haut lieu d'art et d'échange culturel pour la Vallée du Gapeau.
- La Médiathèque de Solliès-Toucas.
- Le Moulin Arnaud : création d'un lieu patrimonial d'exposition et événementiel.



De plus, l'offre culturelle doit se moderniser :

- D'une part en réalisant sa transformation numérique.
- D'autre part en modernisant les équipements existants

### 4) Renforcer le niveau d'équipements

Parallèlement au renforcement du niveau d'équipement, le territoire entend mettre à niveau les ERP existants en termes d'accessibilité. Un programme ambitieux est formalisé pour répondre au plus vite aux exigences dans ce domaine.

### • France Service

Située sur la commune de Solliès-Pont, Chef-Lieu de Canton, France Service a été inaugurée le 17 mai 2021. Elle propose une offre de proximité au public, et a pour mission d'accueillir, informer, orienter et mettre en relation la population avec les opérateurs associés. Elle met à disposition du public un conseiller numérique dont la mission est la réduction de la fracture numérique et l'aide aux usagers.

Ce dispositif devrait à terme déménager dans des locaux plus spacieux, qu'il convient d'aménager et d'équiper et qui comprendront 4 bureaux de permanences, une salle dédiée à la visio-conférence, et 8 postes informatiques en confidentialité.

### • La Convention Territoriale Globale

La convention territoriale globale (CTG) favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales.

Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire et d'organiser concrètement l'offre globale de service des CAF de manière structurée et priorisée. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Dans cet esprit de globalité, la communauté accompagnera techniquement et financièrement les projets d'équipements permettant de renforcer cette offre globale (réalisation de crèches à Solliès-Ville ou extension de l'accueil de loisirs sans hébergement à La Farlède).

### • L'enseignement

Trois points doivent être mis en exergue sur cette thématique :

- Le développement de l'offre d'enseignement du second degré dans l'aire périurbaine de l'Est toulonnais en demandant la création d'un lycée d'enseignement général sur le territoire.
- L'accentuation de la numérisation des écoles car le citoyen de demain se forme aujourd'hui.

Cette piste d'action est essentielle et doit conduire les communes à déployer de nouveaux services numériques dans les écoles élémentaires. Ces déploiements tant matériels que logiciels sont essentiels et doivent être soutenus (socle numérique pour les écoles élémentaires)

- La mise à niveau de l'offre scolaire par la réalisation de bâtiments scolaires

Au regard de la croissance démographique de l'intercommunalité, les communes sont dans l'obligation de mettre en adéquation leur offre scolaire avec leurs dépendances comme la restauration. Des projets sont en cours sur plusieurs communes.

### • Accompagner et accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux

Depuis plusieurs années, à l'initiative d'acteurs privés et de collectivités territoriales, de nouveaux lieux d'activités et de services se sont créés un peu partout en France. Dans les métropoles, mais aussi dans des territoires ruraux, périurbains ou dans les quartiers, les tiers-lieux expriment le désir partagé d'acteurs privés et/ou publics de se regrouper, de créer, d'inventer, de travailler, de faire ensemble.

L'équipement du territoire en Internet à très haut débit fixe et mobile donne accès à de nouvelles opportunités et à de nouveaux services : télé-travailler depuis un espace de coworking, créer son entreprise ou étudier en ligne sans craindre l'isolement, accéder à une nouvelle offre culturelle. Ces usages possibles aujourd'hui en annoncent bien d'autres demain ; ils ne sont pas réservés aux grandes villes.

La communauté de communes reconnaît l'importance de ce mouvement de fond qui transforme nos territoires. Ces lieux représentent un véritable potentiel de reconquête économique. Ils épousent les évolutions les plus récentes de notre société : la transition écologique, le numérique, l'apprentissage par « le faire », le travail indépendant et les nouvelles activités... En ce sens, ils s'inscrivent pleinement dans l'action que nous menons en faveur de la cohésion sociale et territoriale.



La communauté de Communes de la Vallée du Gapeau veut s'inscrire au côté des porteurs de projets, pour les aider à concrétiser et pérenniser leurs initiatives, en veillant à ce que tous les territoires soient concernés. Différents projets sont en cours d'étude.

- **La sécurité : créer un réseau communautaire de Vidéoprotection avec Centre de Supervision Urbain (CSU)**

Aujourd'hui, les Polices Municipales sont surtout des polices de proximité. Elles travaillent en concertation avec la Gendarmerie. Leur mission principale est de veiller au quotidien à la tranquillité des habitants:

- sécuriser les sorties d'école et les événements associatifs et sportifs ;
- lutter contre les cambriolages ;
- intervenir sur les problématiques de délinquance résidentielle ;
- garantir le respect des zones de stationnement et des zones bleues ;
- assurer le maintien du cadre de vie et d'un environnement sain pour tous les habitants (police de l'environnement).

Il faut donc leur donner les moyens d'agir. Il est projeté la création d'un CSU de la Vallée du Gapeau afin que la vidéoprotection soit au cœur du dispositif de sécurité. Le CSU centralise les interventions, prévient, oriente et dirige les moyens humains. Il peut aussi coordonner l'action de plusieurs services de la ville pour des événements majeurs et traiter les appels des habitants. Cela permet une gestion dynamique des moyens de protection pour rendre les polices municipales plus réactives, au service des citoyens, et d'augmenter les moyens mis en œuvre dans les enquêtes de police judiciaire. Une telle mutualisation va nécessiter une mise à niveau des systèmes communaux que la communauté devra accompagner (fibrage, mise à niveau de l'appareillage ... ).

## **Orientation stratégique 3 : Aménager le territoire afin de renforcer son attractivité économique, créatrice d'emplois**

### **Les enjeux :**

- La création d'emplois
- L'attractivité des centres-villes
- L'évasion commerciale
- Le soutien et la structuration des circuits-courts en valorisant les productions locales
- Une offre touristique à renforcer

### **1) Favoriser l'emploi sur le territoire**

En complément du développement de l'offre de logements, l'objectif est de créer des emplois afin de se loger et de travailler sur le territoire de la CCVG. Toutefois, les zones d'activités existantes étant saturées, l'implantation de nouvelles activités est difficile alors que sa bonne desserte et sa situation géographique rendent le secteur attractif.

Afin de répondre à cette demande, la communauté des communes porte des projets d'extension de ses zones d'activités :

- L'extension de la zone d'activités de Solliès-Pont doit permettre de développer une offre foncière et immobilière de 18 ha utiles et de 55 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour accueillir des activités économiques et commerciales représentant la création d'environ 1 000 emplois,
- Le projet d'extension de la zone des Pioux à La Farlède prévoit la création d'un parc d'activités tertiaires de 5.9 ha pour 20 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher devant permettre l'accueil d'activités non polluantes et une intégration paysagère de qualité,
- L'aménagement de la zone d'activités du Bec de Canard.

### **2) Renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes**

Revitaliser les activités des centres-villes constitue un axe majeur du projet de territoire. Leur perte d'attractivité provient de nombreux facteurs. Aussi, leurs difficultés ne peuvent être réduites à la seule concurrence générée par l'existence de zones commerciales périphériques.

La redynamisation des centres-villes nécessite des interventions variées :

- La requalification des espaces publics afin de les rendre agréables, accessibles et sécurisés.
- La rénovation de l'habitat pour créer des logements qui répondent aux exigences actuelles.
- L'animation culturelle : la fréquentation du centre-ville ne doit pas se limiter à l'acte d'achat mais être associée à la visite de lieux patrimoniaux, d'évènements ou d'activités culturelles.
- La diversification de l'offre commerciale et de services : face à l'exigence accrue des consommateurs et la recherche de proximité, la réflexion en termes de qualité de l'offre commerciale et de services constitue un enjeu central : l'offre doit être à la fois différenciante (complémentarité entre l'offre en centre-ville et celle en périphérie), et rencontrer le pouvoir d'achat des consommateurs.
- L'utilisation des nouveaux outils numériques : la transition numérique des commerces est un des enjeux essentiels que la communauté souhaite accompagner au travers de partenariats avec la CCIV mais aussi par le déploiement d'outils numériques globaux et intégrés (application mobile, travail sur les usages numériques ... ).

### 3) Développer l'agriculture

Le territoire de la vallée du Gapeau est soumis à une importante pression foncière, notamment en raison de la proximité de la métropole toulonnaise. Cette pression foncière a conduit, au cours des dernières décennies, à une baisse de la Surface Agricole Utile (SAU) et au développement de friches, qui menacent les espaces agricoles. Or, l'Agriculture, outre sa fonction première de production de denrées alimentaires, contribue à la structuration et à la préservation de l'espace, à la gestion des risques, à la protection des paysages, à la gestion du patrimoine naturel, comme au développement économique de notre territoire.



Après avoir développé le pôle arboricole, l'intercommunalité, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER, souhaite mettre en œuvre une politique foncière de préservation des espaces agricoles au travers d'une **zone agricole protégée** (ZAP) afin de soutenir la dynamique agricole locale portée par la filière « phare » qu'est celle de la Figue de Solliès. Cette politique permettra également de conforter d'autres types de culture et notamment de développer le maraîchage sur le territoire.

A côté de ces actions de préservation, la communauté de communes souhaite mettre en œuvre un travail d'animation foncière. En complément, elle pourra également accompagner les communes qui souhaitent s'engager dans l'acquisition de friches agricoles et leur portage en attente de remise en culture.

Dans un second temps, la communauté de communes souhaite s'engager dans l'élaboration d'un **projet alimentaire territorial** afin de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

#### Enjeux :



- une dimension économique : structuration et consolidation des filières sur le territoire, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agro écologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

### 4) Développer l'économie touristique

En complément des actions de l'office du tourisme intercommunal, l'ensemble des communes du périmètre communautaire travaille à la valorisation de leur patrimoine.

L'inventaire du patrimoine présent sur l'ensemble des communes démontre l'identité du territoire marquée par un patrimoine naturel prégnant et un patrimoine vernaculaire de qualité à conforter.

Ce patrimoine naturel (espaces naturels protégés, domaine agricole ...) est un support fort de développement du tourisme vert et agricole.

## Synthèse du projet de territoire

Le projet de territoire vallée du Gapeau (VdG) repose sur une ambition de développement harmonieux tout en consolidant ses bases. Bien qu'aux portes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans laquelle elle souhaite s'intégrer pour assurer son avenir, la VdG a une habitude de coopération intercommunale ancienne, depuis la fin des années 60, qui fait du territoire une véritable entité avec ses équilibres locaux qu'il convient de préserver.

Ce projet de territoire, respectueux des différences et soucieux de notre communauté de vie, a pour ambition de permettre à tous de bien vivre sur le territoire :

- aux habitants de la communauté de communes de la Vallée du Gapeau de bénéficier de la meilleure qualité de vie possible en conjuguant les atouts des villes, des villages, de l'espace rural, d'un tissu commercial, industriel et agricole dynamique et d'un environnement de qualité.
- à chacun de pouvoir se loger, se déplacer, se former, se divertir, dans un cadre de vie moderne, accueillant et de qualité.
- aux jeunes qui représentent l'avenir du territoire de pouvoir étudier, s'épanouir, travailler et vivre sur le territoire.
- à nos aînés de vivre durablement près de leurs proches, en disposant des meilleurs accompagnements et d'une offre de soin de qualité.
- à nos entreprises garantes de notre prospérité de pouvoir se développer pour créer de la richesse, de l'emploi et apporter des services à l'ensemble de nos concitoyens.
- aux habitants extérieurs de venir s'installer et vivre sur notre territoire dans les meilleures conditions.

Ce projet s'appuie sur un diagnostic précis décliné dans les domaines économique, urbain et social.

Sur le plan de la préservation des ressources naturelles et du développement durable plus largement, cela concerne notamment :

- le sujet transversal de la mobilité qui affecte tous les domaines de la vie quotidienne. Un schéma sera élaboré autour du covoiturage et des modes doux afin de compléter efficacement l'offre de mobilité qui sera de compétence métropolitaine lors de la fusion entamée tpm/ccvg,
- l'amélioration de l'accessibilité du territoire et la limitation des migrations pendulaires avec de l'éco-mobilité,
- des aménagements permettant une diminution de la consommation énergétique (isolation, photovoltaïque),
- poursuivre l'amélioration de la question de la collecte des déchets,
- préserver le patrimoine naturel en favorisant la désimperméabilisation et en maîtrisant le ruissellement.

Sur le plan du cadre de vie, cela concerne notamment :

- un développement respectueux de l'identité du territoire en renforçant l'attractivité des centres villes et en mettant en valeur les atouts du territoire,
- la structuration des pôles concurrentiels de qualité en limitant l'étalement urbain et en aménageant les dents creuses du territoire,
- la lutte contre la désertification médicale,
- l'amélioration et la diversification des structures et services à la population en matière scolaire, culturelle, sportive et d'accueil (petite enfance et senior),

- une sécurité augmentée par un système intercommunal de vidéosurveillance.

Enfin, sur le plan économique, cela concerne notamment :

- l'extension des ZAE : il s'agit de pouvoir proposer aux résidents du secteur des emplois diversifiés afin de limiter les déplacements journaliers. En effet, même si l'existence de ZAE sur le territoire présente un bénéfice évident d'un point de vue financier, le résultat recherché ici est celui de l'amélioration du cadre de vie et de préservation de l'environnement par une diminution des émissions de GES dues aux déplacements domicile-travail.

- l'affirmation des centralités de Solliès-Pont et La Farlède : les projets d'envergure, portées par ces communes, doivent répondre aux besoins de proximité des habitants du secteur tout en favorisant notamment les ressources locales agricoles, véritable chance pour le territoire. Hormis l'économie, ces projets recoupent également d'autres thématiques comme la santé.

- la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) : l'objectif premier est de sanctuariser les terres agricoles à fort potentiel afin de limiter voire éradiquer la spéculation foncière génératrice de friches et pérenniser efficacement le secteur. Dans un second temps, cette démarche participe de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le projet de territoire de la vallée du Gapeau ambitionne donc la poursuite de son organisation dans les enjeux du 21<sup>e</sup> siècle tout en préparant son entrée dans le périmètre métropolitain toulonnais.



# Portrait écologique des territoires du Var

Communauté de communes  
Vallée du Gapeau

Réalisé par :



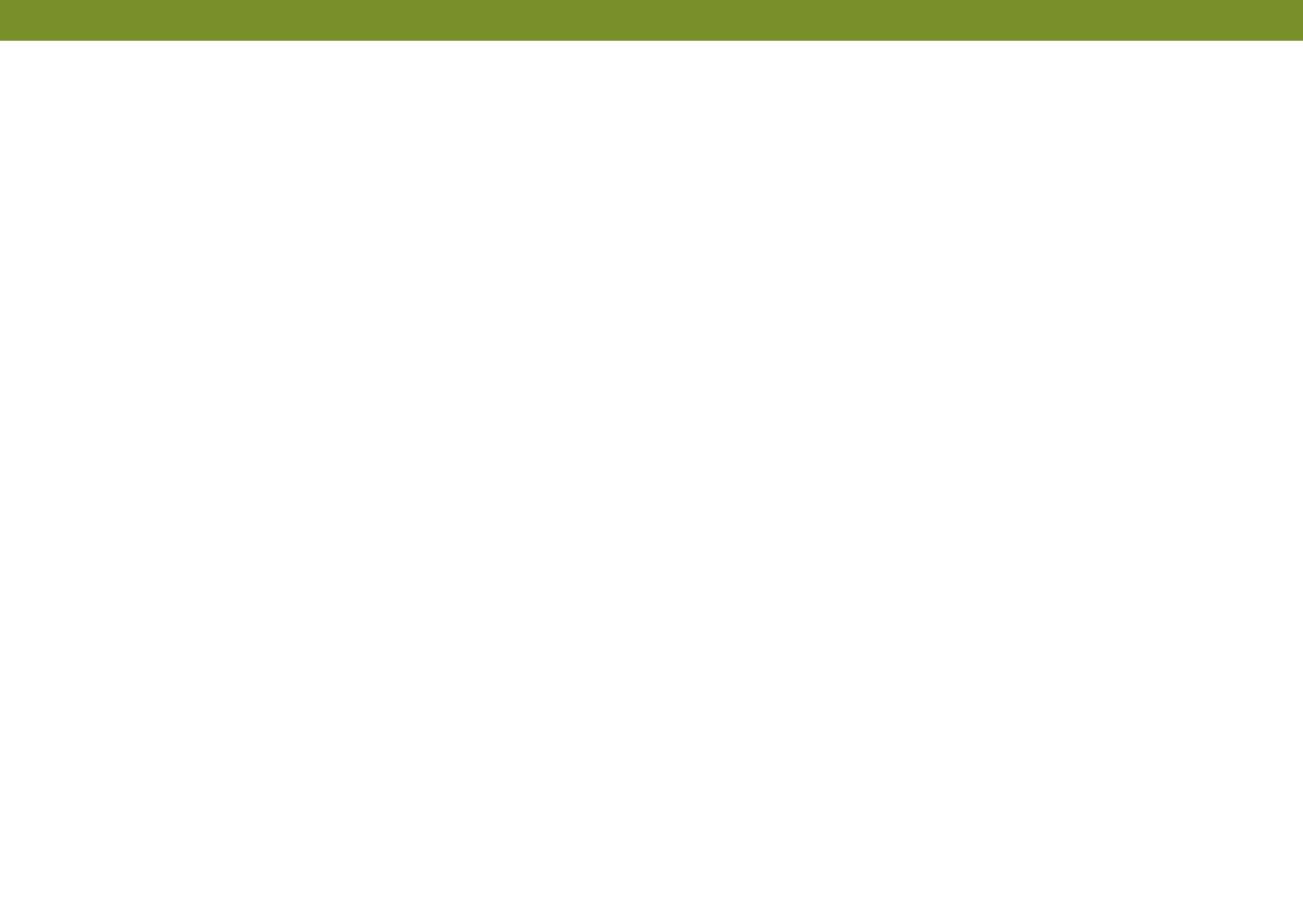
**audat.var**  
AGENCE D'URBANISME  
DE L'aire Toulonnaise ET DU VAR



Direction départementale  
des territoires et de la mer  
du Var  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

En partenariat avec :





## ÉDITORIAL

Aménager durablement nos territoires et les inscrire dans une démarche de transition écologique sont des objectifs qui ont conduit l'État à s'engager auprès des collectivités territoriales dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). La mise en œuvre de ces contrats est assurée par les établissements publics de coopération intercommunale avec l'appui de la préfecture, des sous-préfectures et de la Direction départementale des territoires et de la mer du Var (DDTM 83) sous l'égide de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) afin d'accélérer la relance et d'accompagner cette transition écologique aujourd'hui indispensable. Dans ce contexte, la DDTM 83 a élaboré avec l'audat.var et en partenariat avec l'Ademe et Enedis, des portraits écologiques pour chaque EPCI du département.

Véritable outil stratégique de connaissance et d'aide à la décision, le portrait écologique a pour objectif d'offrir une vision locale et synthétique des grandes problématiques écologiques et de leurs évolutions possibles, notamment en matière d'aménagement et de développement durable, de préservation des ressources naturelles et de lutte contre les pollutions et les atteintes à l'environnement.

Ce portrait comprend des fiches indicateurs, articulées autour de thèmes environnementaux. Composées de cartes, graphiques et chiffres clés, les fiches thématiques constituent des guides permettant de suivre et d'analyser l'évolution des problématiques écologiques tout au long de la mise en œuvre des CRTE. Plus largement, elles contribuent à offrir une lecture partagée de l'état actuel de l'environnement dans le Var à l'échelle locale, dans le but d'imaginer ensemble les territoires durables de demain.

Le Préfet du Var  
Evenile Richard

# Sommaire

Page 1 Vue d'ensemble



Page 5 Changement climatique

- Fiche 1* > Émissions de gaz à effet de serre
- Fiche 2* > Températures de surface



Page 25 Energie

- Fiche 12* > Consommation d'énergie
- Fiche 13* > Production d'énergies renouvelables (EnR)
- Fiche 14* > Électricité photovoltaïque
- Fiche 15* > Précarité énergétique des ménages



Page 9 Pollution atmosphérique



- Fiche 3* > Émissions de polluants atmosphériques



Page 11 Artificialisation des sols et sobriété foncière

- Fiche 4* > Artificialisation des sols
- Fiche 5* > Logements vacants et construction de logements neufs



Page 15 Exposition aux risques climatiques

- Fiche 6* > Exposition de la population aux risques naturels climatiques



Page 17 Biodiversité

- Fiche 7* > Aires protégées
- Fiche 8* > Connaissance et inventaire de la biodiversité



Page 21 Eau

- Fiche 9* > État écologique et chimique des cours d'eau et état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines
- Fiche 10* > Captages d'eau potable
- Fiche 11* > Conformité des stations de traitements des eaux usées (STEU) avec les normes réglementaires



Page 31 Agriculture et forêt

- Fiche 16* > Agriculture biologique
- Fiche 17* > Achat de produits phytosanitaires
- Fiche 18* > Espaces forestiers



Page 35 Mobilité

- Fiche 19* > Répartition modale des déplacements domicile-travail
- Fiche 20* > Infrastructures en faveur de la mobilité durable



Page 39 Déchets et économie circulaire

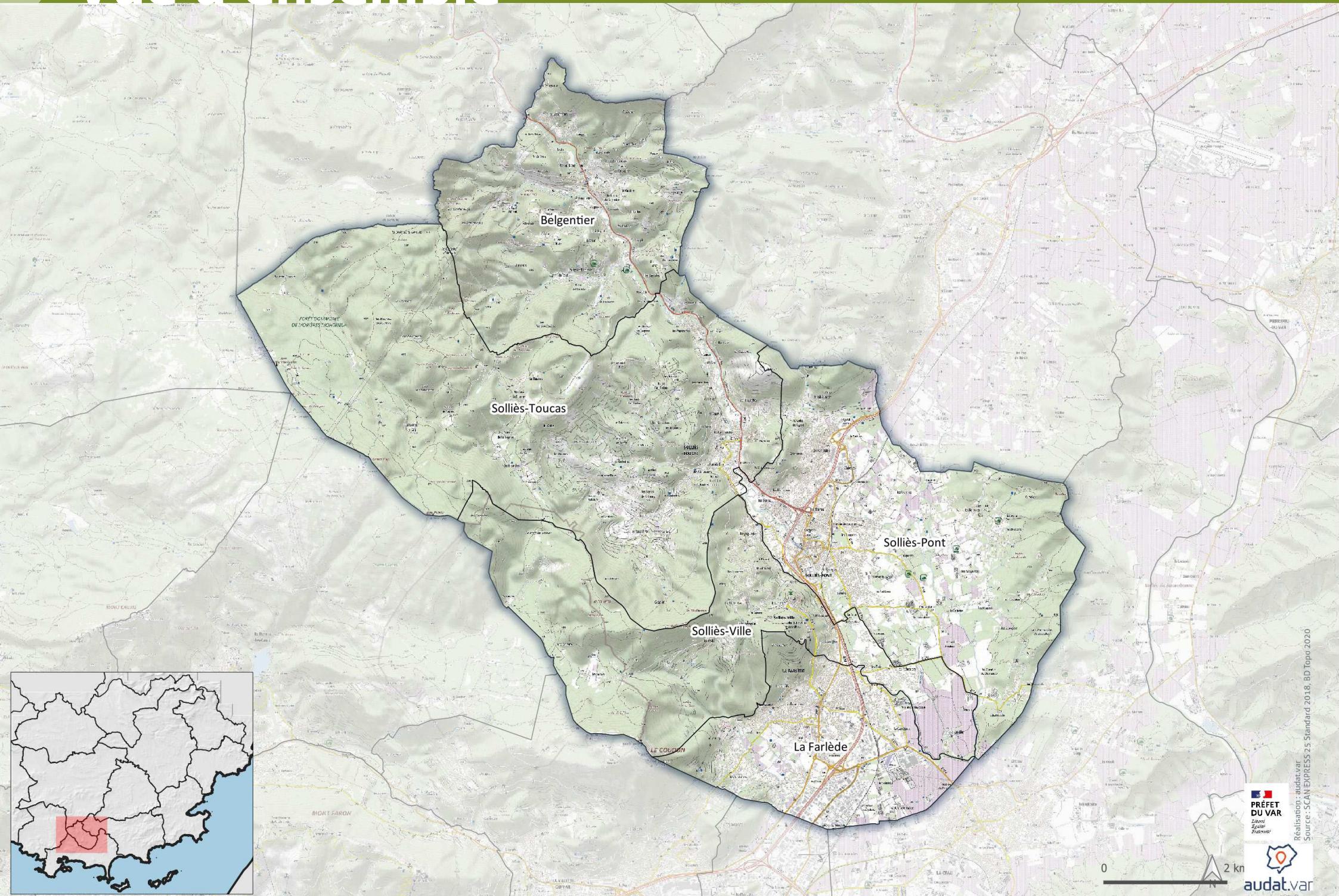
- Fiche 21* > Production de déchets ménagers et assimilés par habitant

Page 41 Précisions méthodologiques



## Vue d'ensemble

# Vue d'ensemble



# La communauté de communes Vallée du Gapeau

## ... en quelques chiffres



**31 456 habitants**  
(3 % de la population varoise)

**13 209 ménages**



**5 communes**



**14 608 logements**

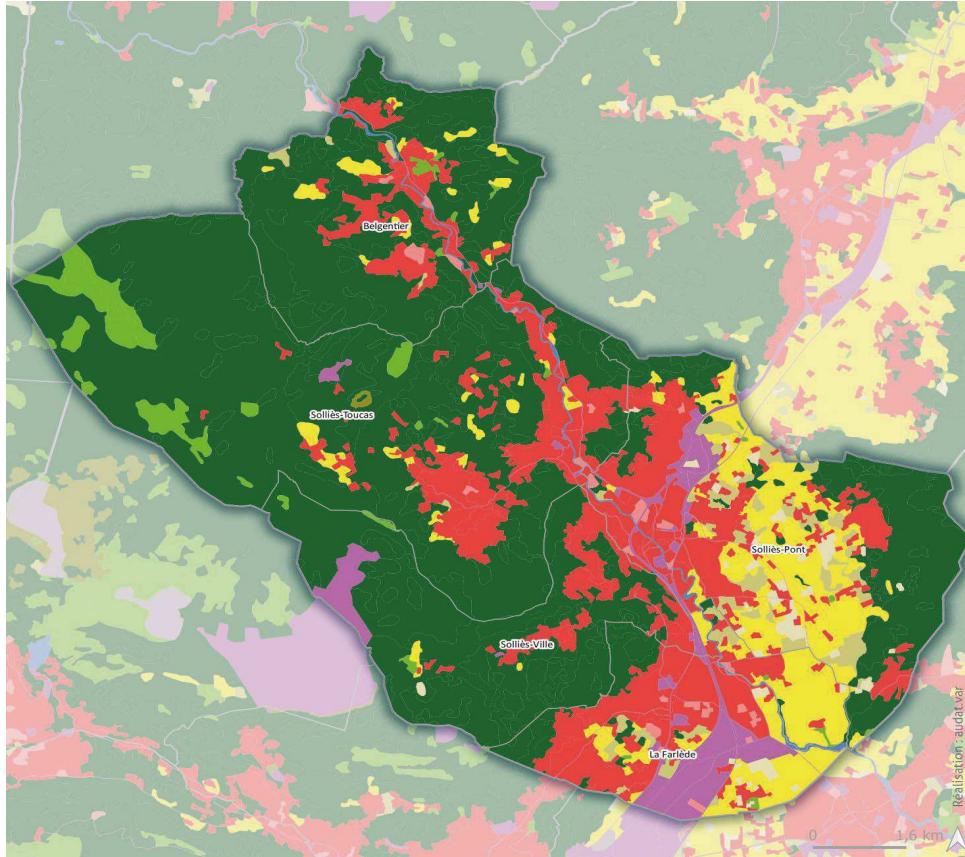
dont 3 % de résidences secondaires

**Superficie de 84 km<sup>2</sup>**

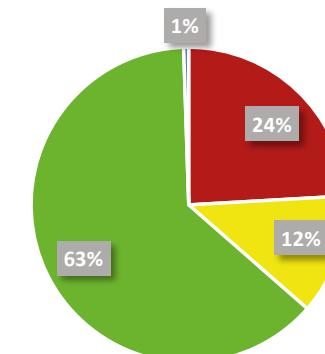
(1 % du territoire varois)

**Densité de 376 habitants/km<sup>2</sup>**

Répartition de l'occupation du sol sur le territoire (Crigé-PACA, 2014)



- Territoires artificialisés
  - Zones urbanisées
  - Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements
  - Mines, décharges et chantiers
  - Espaces ouverts urbains et zones de loisirs
- Territoires agricoles
  - Terres arables
  - Cultures permanentes
  - Prairies
  - Zones agricoles complexes ou en mutation
- Forêts et milieux semi-naturels
  - Forêts
  - Milieux à végétation arbustives et/ou herbacée
  - Espaces ouverts, sans ou avec un peu de végétation
- Zones humides
  - Zones humides intérieures
  - Zones humides maritimes
- Surfaces en eau
  - Eaux continentales
  - Eaux maritimes







# Changement climatique



# Changement climatique

## Émissions de gaz à effet de serre (GES)

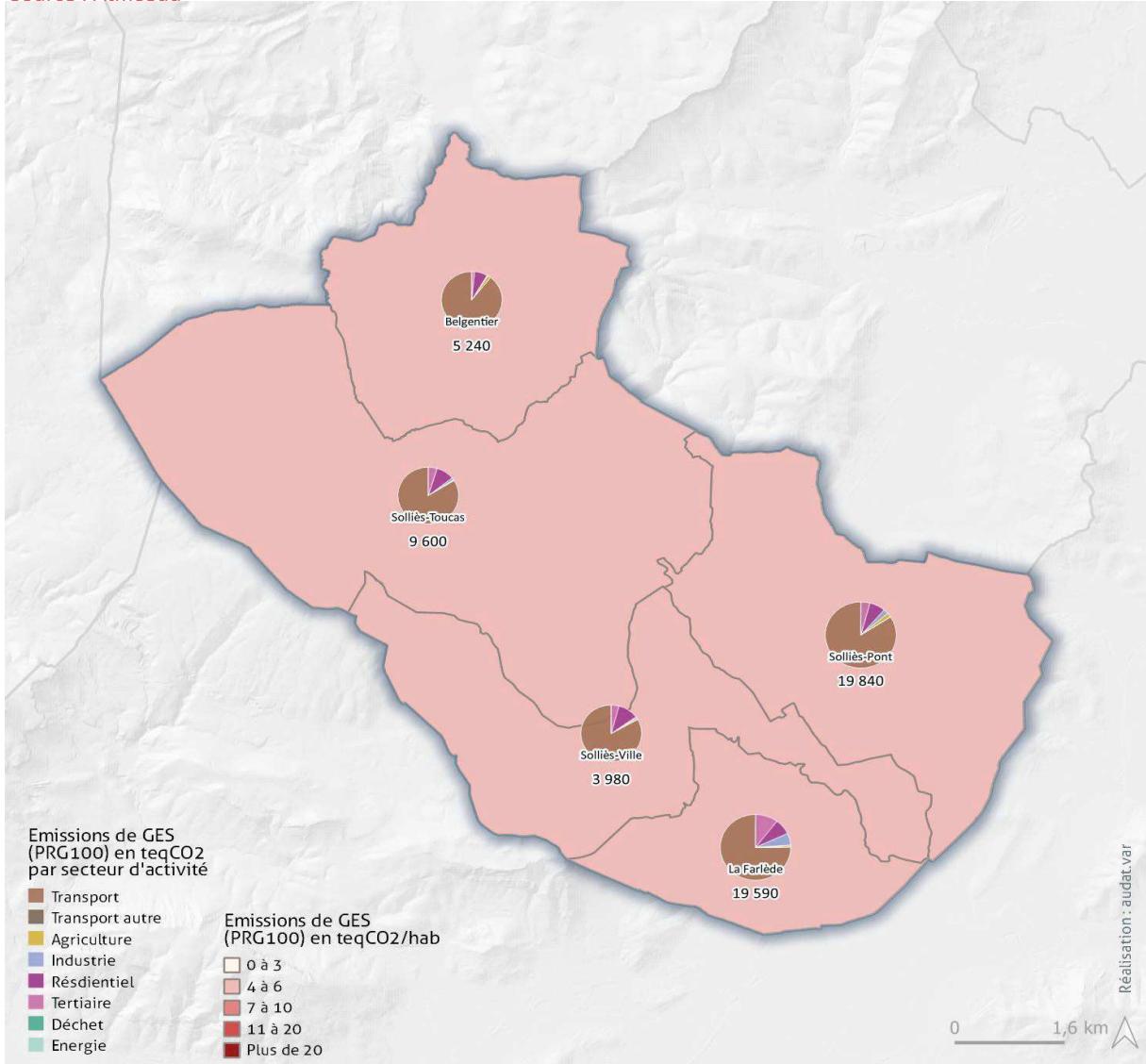
Emissions de GES (2018)

4 teqCO<sub>2</sub>/hab

4 teqCO<sub>2</sub>/hab dans le Var

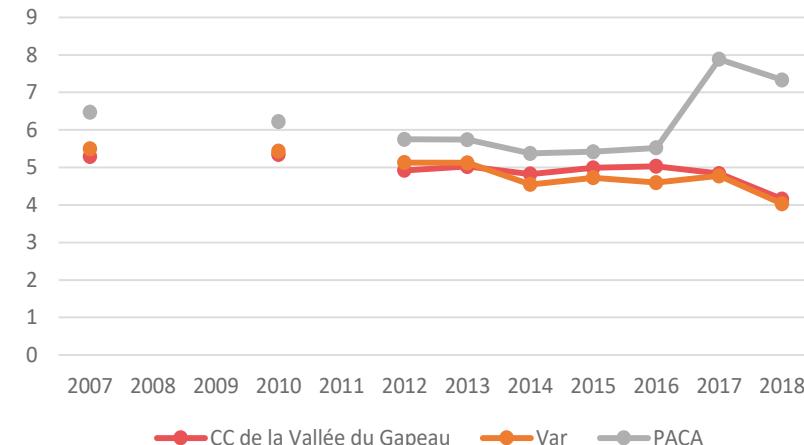
### Emissions de gaz à effet de serre (GES-PRG) par secteur d'activité en 2018

Source : AtmoSud



### Evolution des émissions de GES (PRG) en teqCO<sub>2</sub>/habitant

Source : AtmoSud



### Définition et enjeux

Les principaux gaz à effet de serre sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et les gaz fluorés. Afin d'être comparés les uns avec les autres, les émissions des différents GES peuvent être exprimés en 'équivalent CO<sub>2</sub>' par une conversion en PRG à 100 ans. Par définition, le PRG du CO<sub>2</sub> est égal à 1 (PRG CH<sub>4</sub>=28, PRG N<sub>2</sub>O=265...). Les gaz fluorés ne sont pas calculés dans l'inventaire.

La catégorie « transport autre » comprend le maritime, l'aérien, le ferroviaire, et le fluvial.

### Pour aller plus loin

<https://www.atmosud.org/actualite/les-inventaires-demissions-de-polluants-mis-jour>

<https://cigale.atmosud.org/>

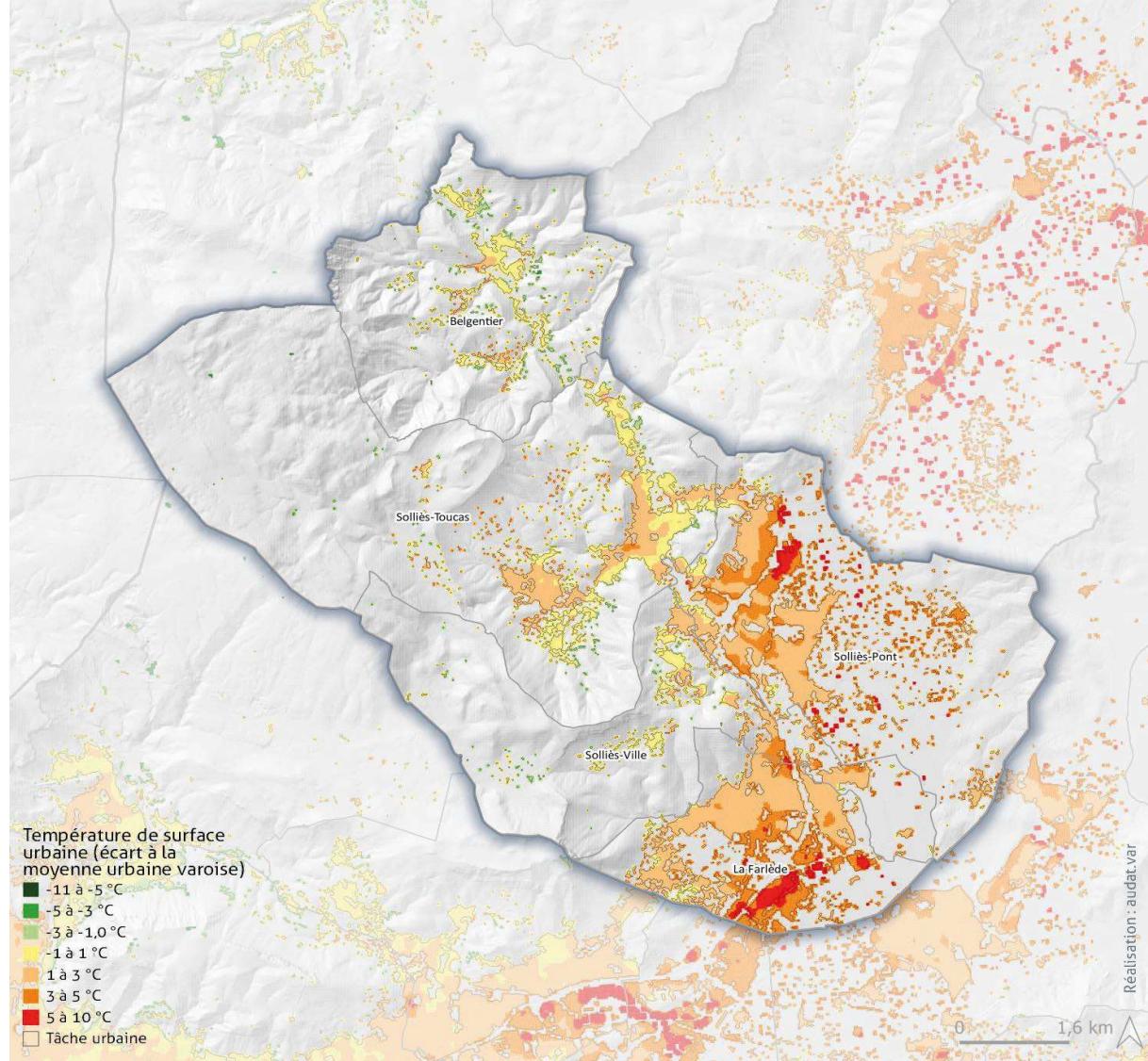


# Changement climatique

## Températures de surface en milieu urbain

### Zones urbaines de chaleur en 2020

Source : audat.var, Landsat 8 (2020), BD topo (2019)



Part du tissu urbain en zone de chaleur (2020)

**24 %**

*6 % dans le Var*

### Définition et enjeux

Les températures de surface constituent l'un des facteurs qui influent sur l'îlot de chaleur urbain. Ce phénomène entraîne une hausse des températures plus importante en ville lors d'épisodes de forte chaleur ; la ville emmagasine dans ses matériaux minéraux la chaleur de la journée et la restitue la nuit (phénomène atténué par la présence d'eau et de végétal). Cet indicateur est calculé à partir d'images satellites (bandes infrarouges thermiques). D'une résolution de 30 mètres, chaque pixel est classé selon la moyenne de l'ensemble du tissu urbain du Var.

Sont considérées comme zones de chaleur, les pixels dont la température est entre 3 à 10°C supérieure à la température moyenne urbaine du Var.

### Pour aller plus loin

<https://ids.equipex-geosud.fr/images-landsat-8>





## Pollution atmosphérique

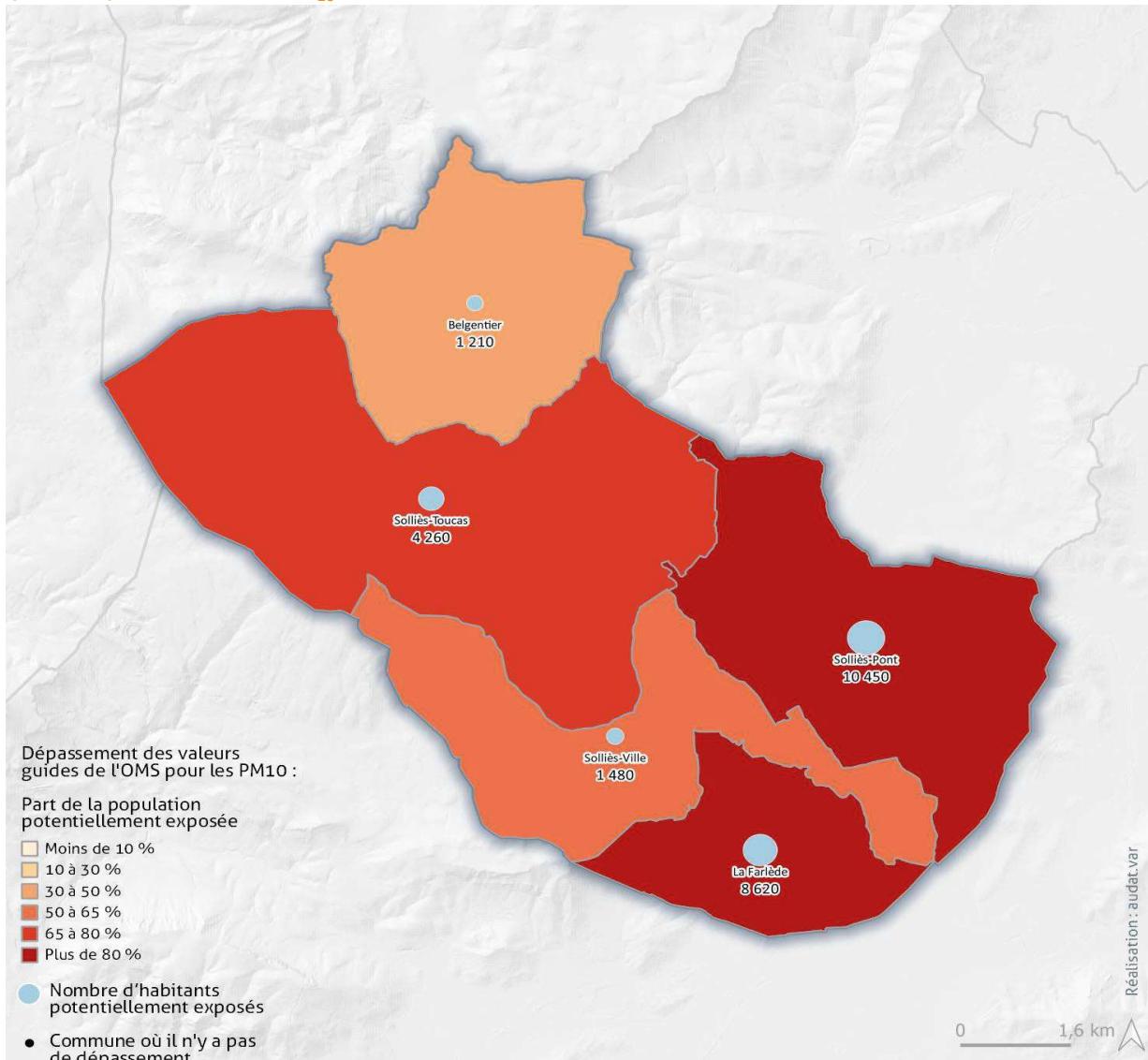


# Pollution atmosphérique

## Émissions de polluants atmosphériques

Population potentiellement exposée au dépassement des seuils recommandés par l'OMS pour les particules fines PM<sub>10</sub> en 2019

Source : AtmoSud



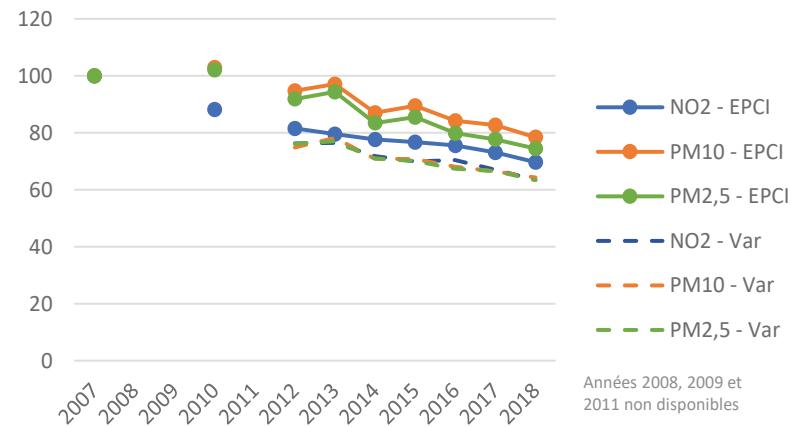
Part de la population potentiellement exposée aux PM<sub>10</sub> (ligne directrice OMS 2021)

86 %

75 % dans le Var

Evolution des émissions des principaux polluants atmosphériques (calcul en base 100)

Source : AtmoSud



### Définition et enjeux

Les particules d'un diamètre égal ou inférieur à 10 et 2,5 µm (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>) peuvent provoquer des pathologies graves. Certaines sont mutagènes et cancérogènes. Plus elles sont fines, plus elles pénètrent dans les voies respiratoires. Elles proviennent de la combustion de bois, du pétrole, de l'usure des pneumatiques, d'activités industrielles et du brûlage de biomasse. L'OMS recommande un seuil de référence à ne pas dépasser. Les oxydes d'azote (NO<sub>2</sub>) proviennent principalement du trafic routier et d'activités industrielles. Ce sont des gaz toxiques et irritants pour les voies respiratoires.

### Pour aller plus loin

<https://www.atmosud.org/fiche-bilan/region-provence-alpes-cote-dazur>

<https://cigale.atmosud.org/>



## **Artificialisation des sols et sobriété foncière**

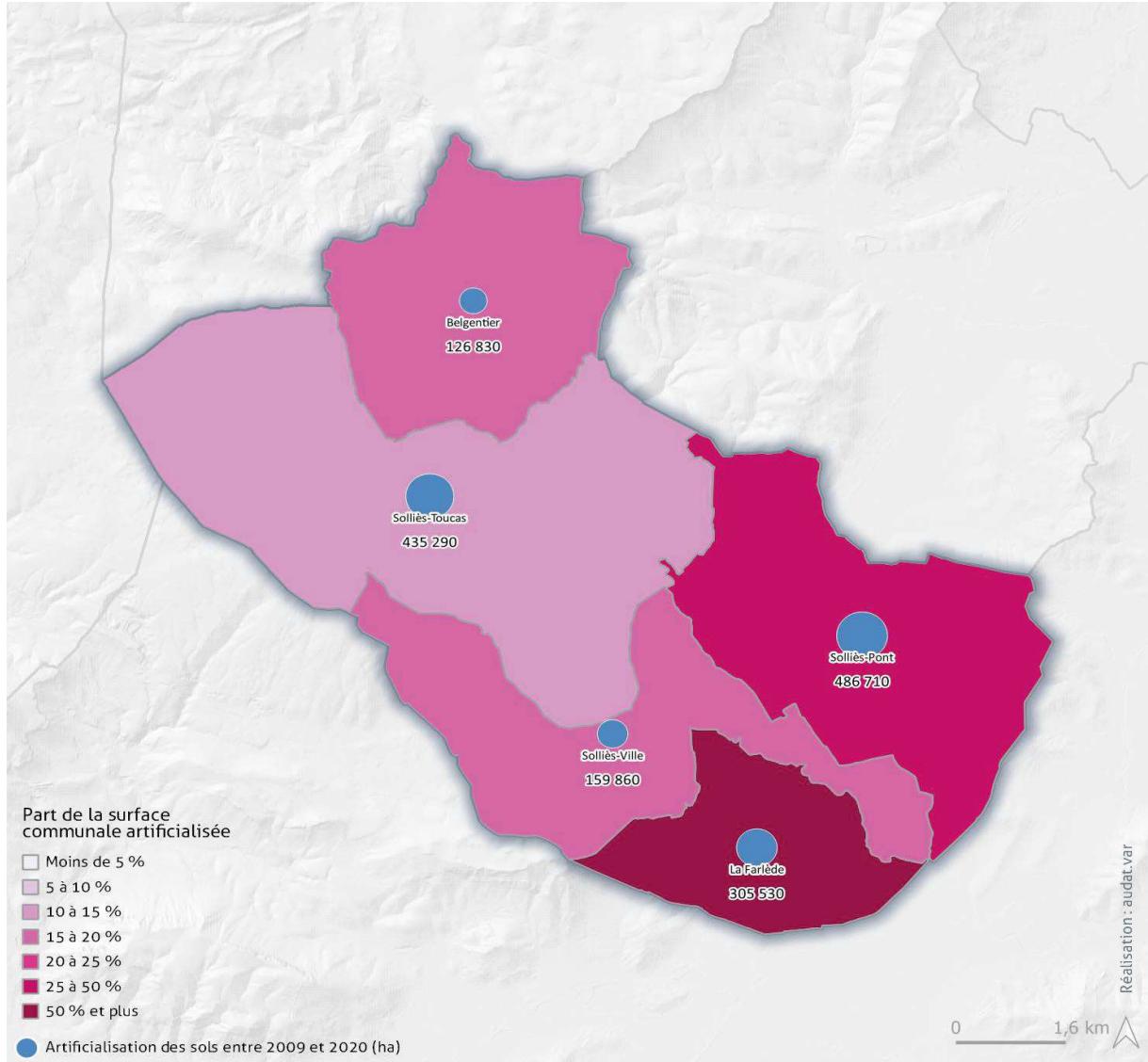


# Artificialisation des sols et sobriété foncière

## Artificialisation des sols

### Artificialisation des sols et surface urbanisée en 2014

Source : Cerema, d'après les fichiers fonciers (2020); OCSOL Crige (2014)



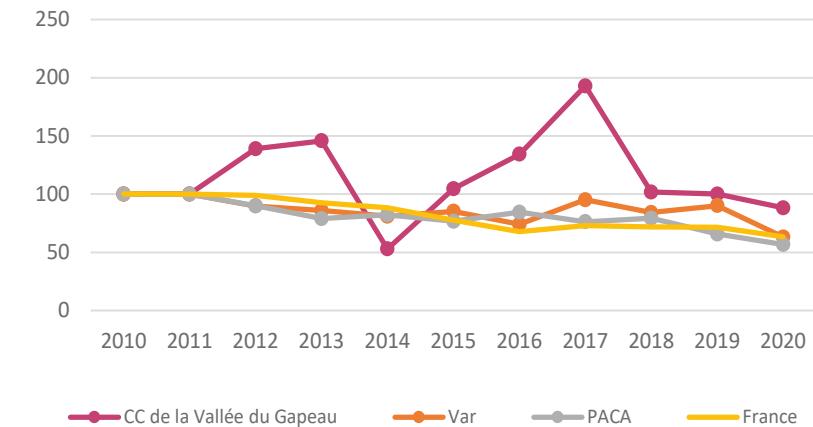
Flux annuel d'artificialisation entre 2009 et 2020

**13 Ha**

336 Ha dans le Var

### Evolution des flux d'artificialisation (Calcul en base 100)

Source : Cerema, d'après les fichiers fonciers



La période 2011/2012 présentant une anomalie sur la commune du Revest-les-Eaux, celle-ci a été retirée du calcul pour cette période.

### Définition et enjeux

L'artificialisation des sols désigne le processus de transformation de milieux naturels ou de terres agricoles et forestières en terres destinées à l'occupation anthropique. Entre 2009 et 2020, 4200 hectares d'espaces ont été artificialisés dans le Var, soit la superficie de la ville de Toulon, sur un rythme de 336 ha/an. Les conséquences sont multiples : étalement urbain, augmentation des déplacements, des nuisances et des pollutions, aggravation des risques, érosion de la biodiversité, etc....

### Pour aller plus loin

<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/les-donnees-au-1er-janvier-2019>

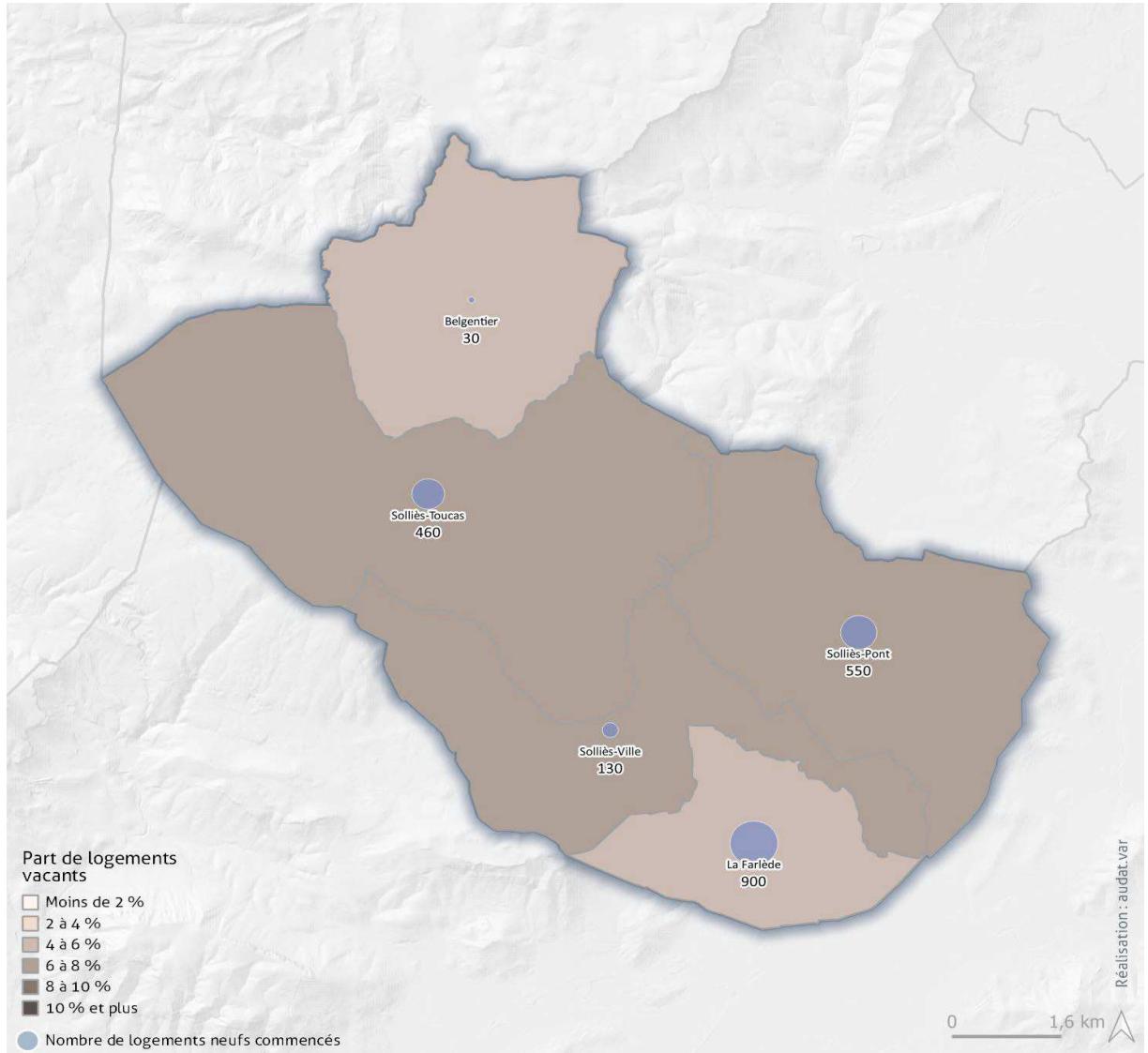


# Artificialisation des sols et sobriété foncière

## Logements vacants et construction de logements neufs

### Logements vacants en 2017 et logements neufs commencés entre 2009 et 2019

Source : INSEE, Sdes, Sit@del2



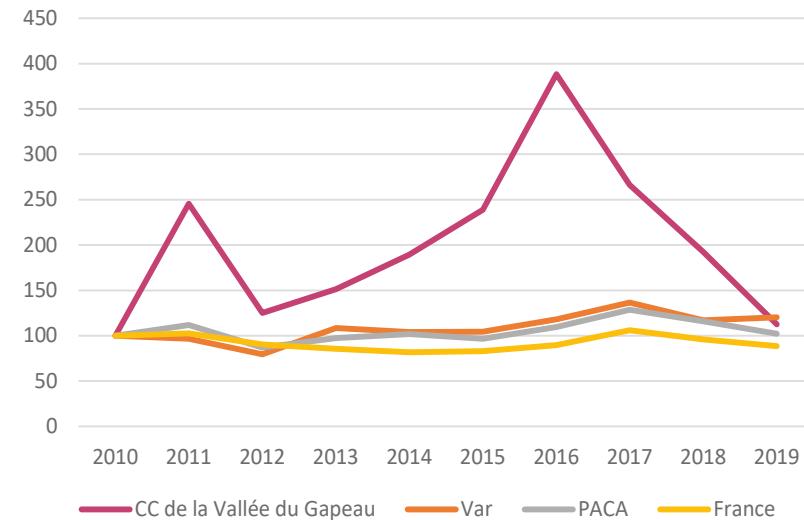
Part de logements vacants (2018)

6 %

6 % dans le Var

### Evolution du nombre de logements neufs commencés (calcul en base 100)

Source : Sit@del2



### Définition et enjeux

Le croisement du taux de logements vacants avec la construction de logements neufs permet d'appréhender la sobriété foncière du territoire. Actuellement, même dans les communes disposant de logements vacants, la construction de logements neufs est souvent privilégiée pour diverses raisons (vétusté du logement, coût de la rénovation, caractéristiques ne correspondant pas aux attentes des ménages, etc.)

### Pour aller plus loin

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement>





## Exposition aux risques climatiques

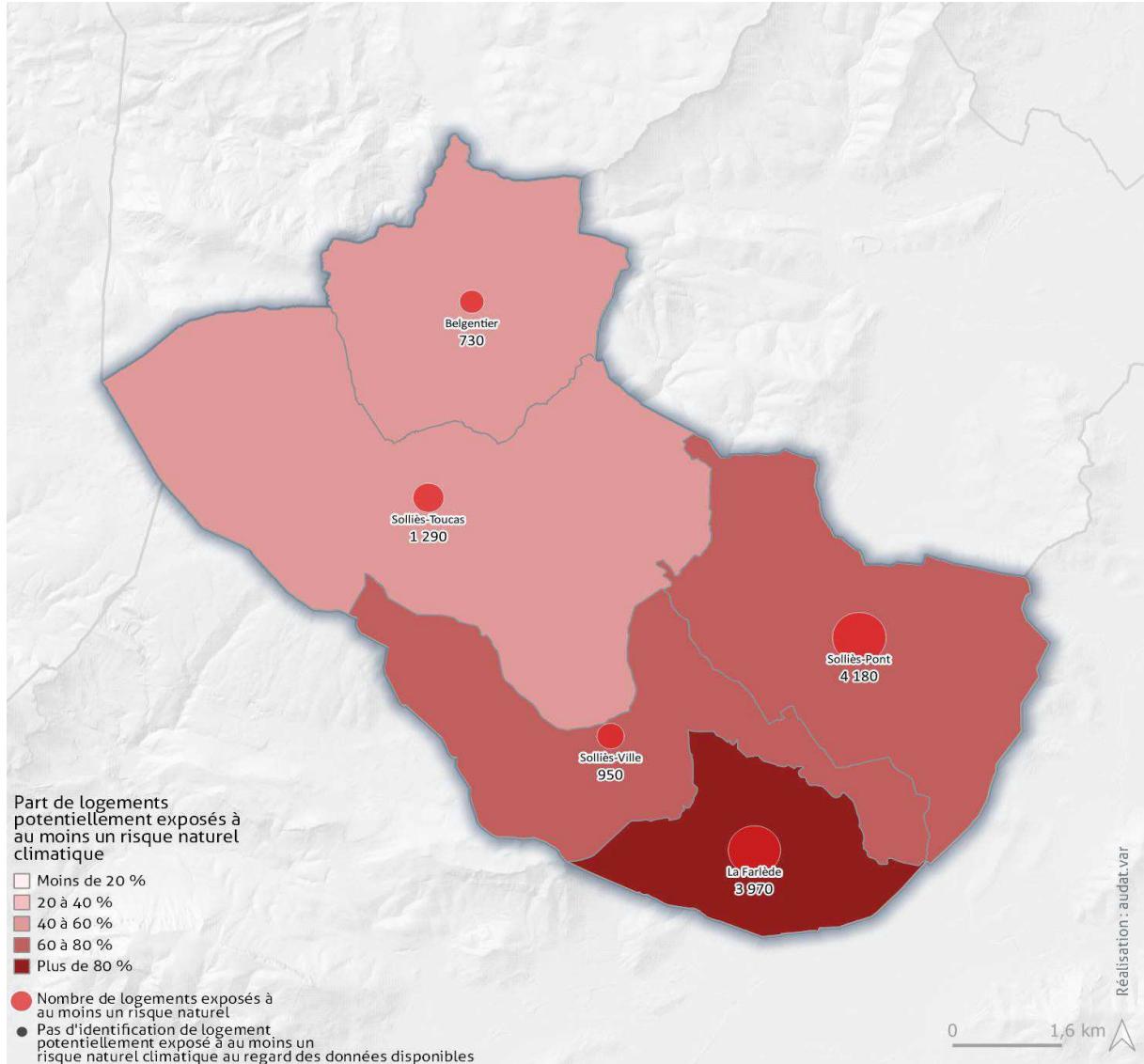


# Exposition aux risques climatiques

## Exposition de la population aux risques naturels climatiques

### Logements potentiellement exposés à au moins un risque naturel climatique

Source : MAJIC III (2020), DDTM83, Cerema



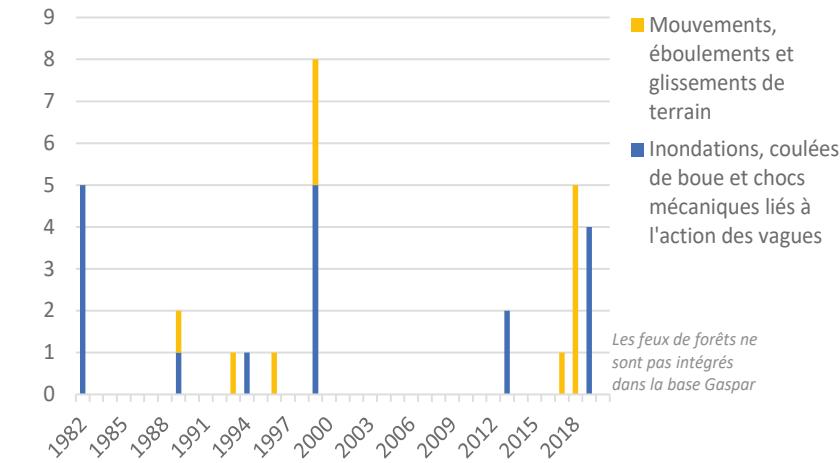
Part des logements potentiellement exposés à au moins un risque naturel climatique (2020)

71 %

43 % dans le Var

### Evolution du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles

Source : Base GASPAR (2021)



### Définition et enjeux

Les principaux risques naturels climatiques sont les inondations, la submersion marine, le feu de forêt et les mouvements de terrain. Le niveau de connaissance est hétérogène selon les territoires et selon les risques. Sont pris en compte l'atlas des zones inondables (aléa des zones potentiellement inondables, hors lit mineur) et des données à portée réglementaire : le porter à connaissance de l'Etat sur le risque submersion marine (aléa moyen à très fort), les plans de prévention des risques feu de forêt et mouvement de terrain (zones rouges).

### Pour aller plus loin

<https://www.georisques.gouv.fr/glossaire/gaspar>

<http://www.var.gouv.fr/risques-naturels-et-technologiques-r88.html>



**Biodiversité**

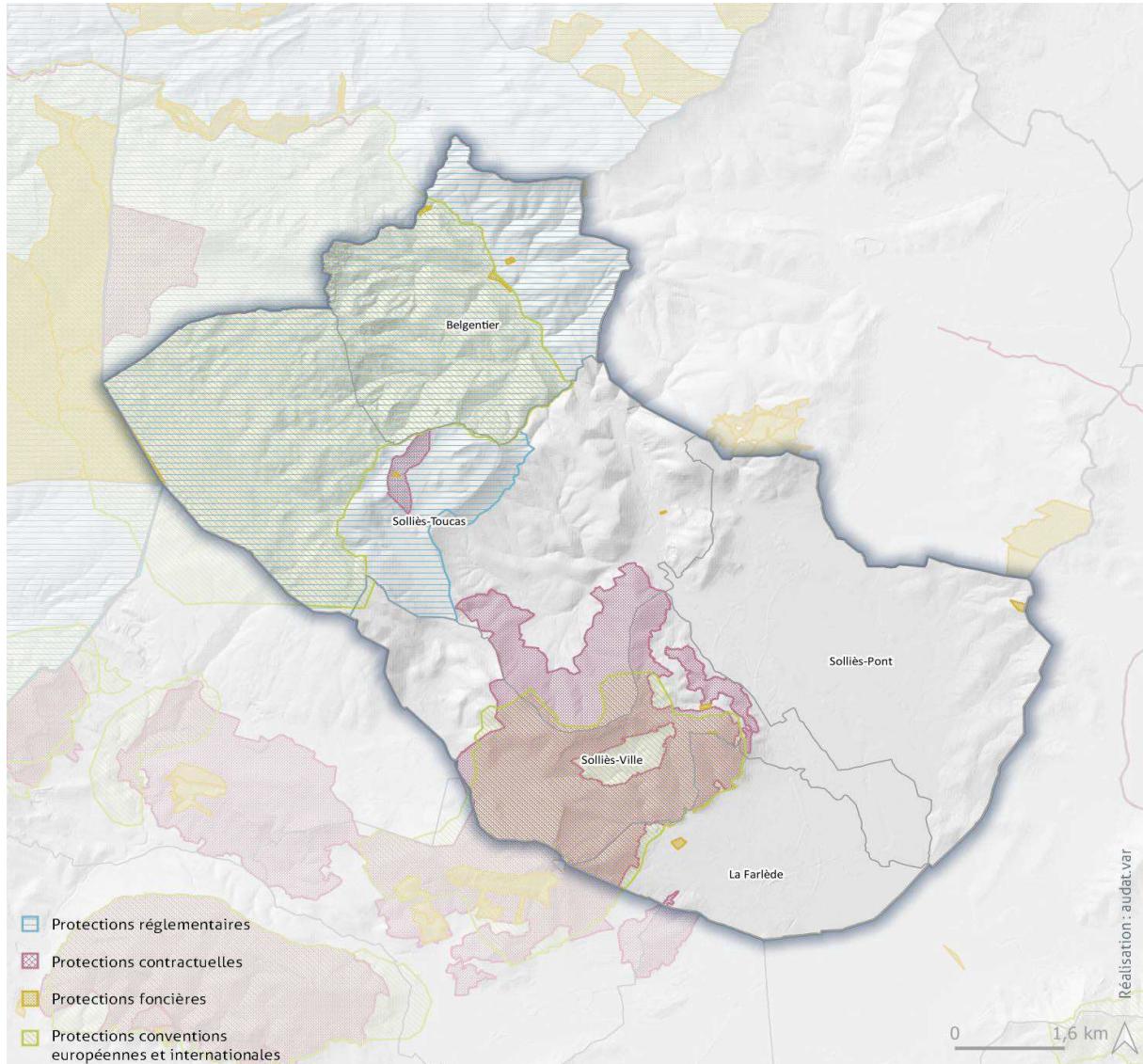


# Biodiversité

## Aires protégées

### Dispositifs de protection des espaces naturels et terrestres

Source : INPN, DDTM 83, POLMAR



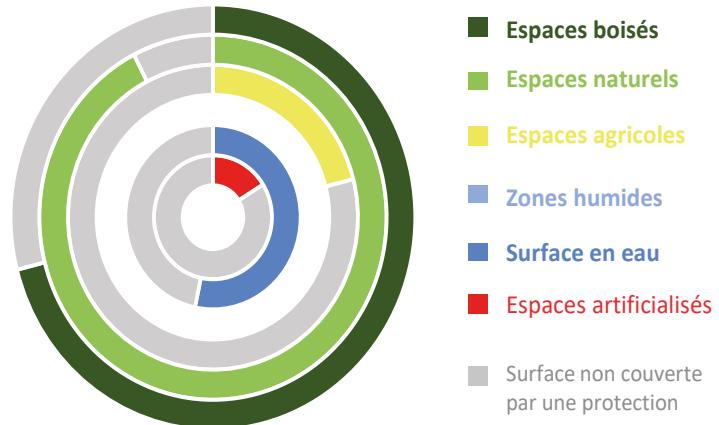
Part des espaces non artificialisés en 2014  
couverts par au moins un dispositif de protection (hors protections contractuelles)

**49 %**

35 % dans le Var

### Part de la surface du territoire couverte par au moins un dispositif de protection (%)

Source : INPN, DDTM 83, POLMAR, OCSOL CRIGE 2014



### Définition et enjeux

Différents dispositifs assurent une protection ou une gestion du patrimoine naturel : protection réglementaire (sites classés et inscrits, arrêtés de protection, réserves naturelles et biologiques, cœur de parc national), contractuelle (aires d'adhésion parc naturel national et régional), foncière (espace naturel sensible, conservatoire du littoral), conventions et engagements européens et internationaux (Natura 2000).

### Pour aller plus loin

<https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-proteges/presentation>

<https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protegees-en-france>

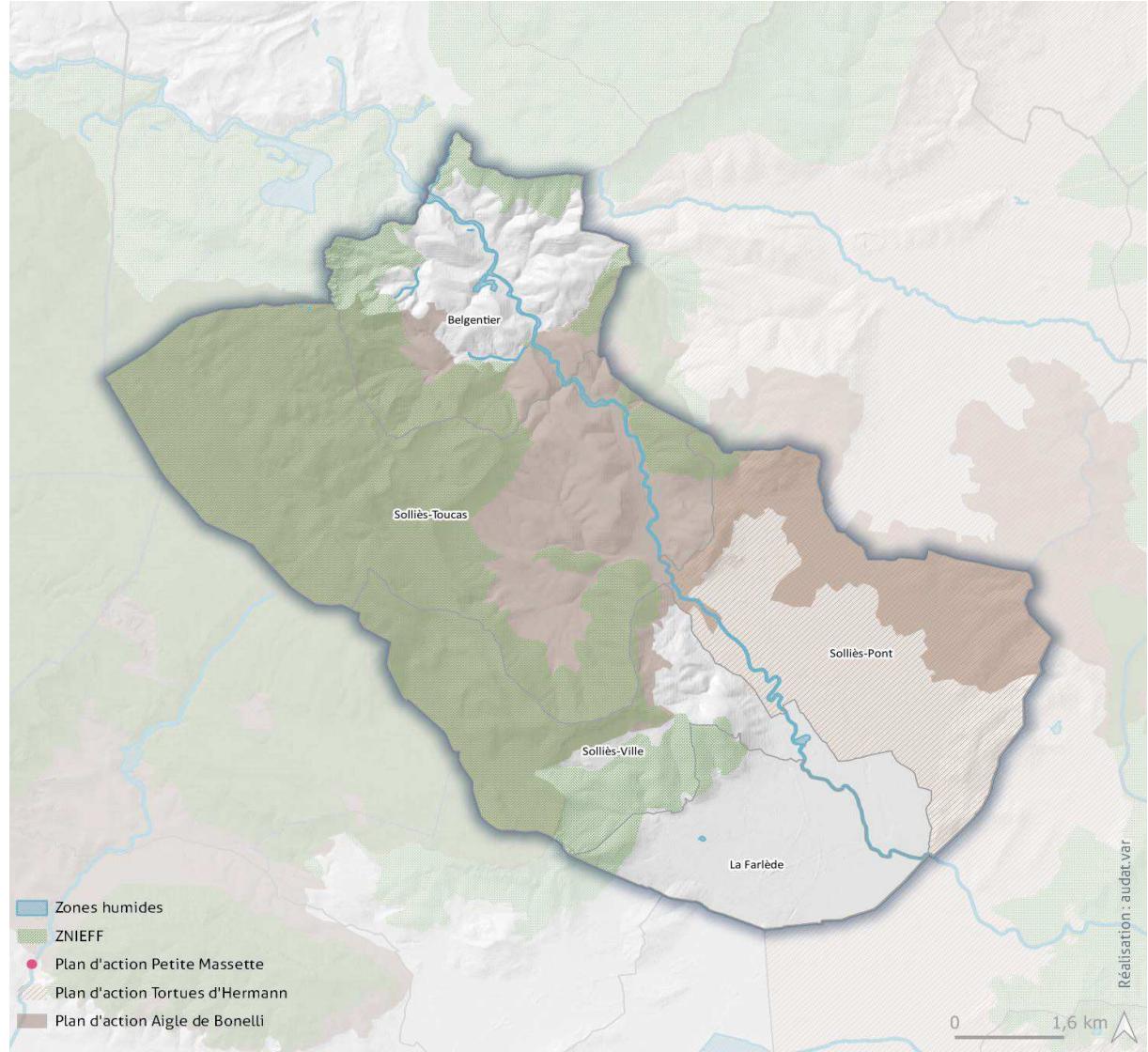


# Biodiversité

## Connaissance et inventaire de la biodiversité

### Dispositifs d'inventaire et de connaissance de la biodiversité

Source : Département du Var, DDTM 83



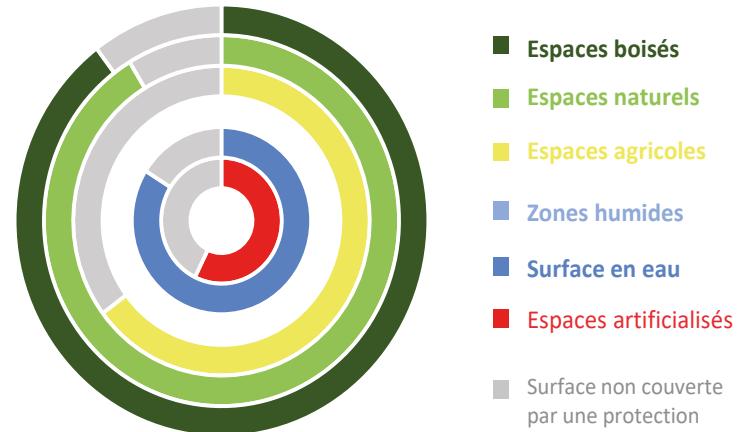
Part des espaces non artificialisés en 2014 couverts par au moins un dispositif d'inventaire

86 %

69 % dans le Var

### Part de la surface du territoire couverte par au moins un dispositif d'inventaire de biodiversité

Source : Département du Var, DDTM 83, CRIGE 2014



### Définition et enjeux

Le Département du Var a recensé les zones humides du département en 2004 puis 2016. L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale. Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

### Pour aller plus loin

<https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

<https://inpn.mnhn.fr/programme/plans-nationaux-d-actions/presentation>





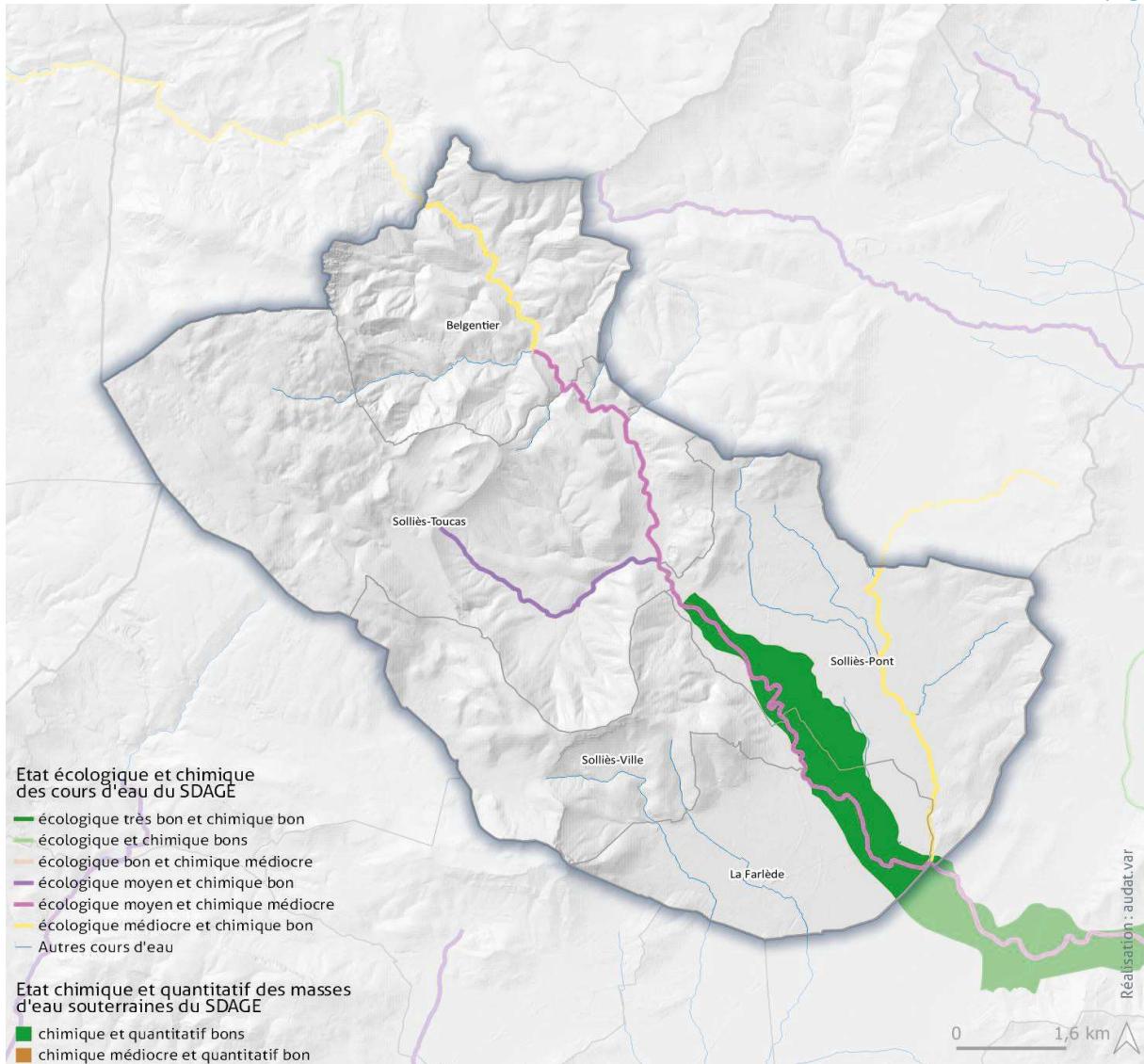


# Eau

## État écologique et chimique des cours d'eau et état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines

### Etat écologique et chimique des cours d'eau et état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines en 2020

Source : SDAGE 2022 - 2027, BD topage



Part des cours d'eau en état écologique et chimique bon à très bon (2020)

0 %

46 % dans le Var

### Définition et enjeux

Adoptée en octobre 2000, la directive-cadre sur l'eau oblige à l'atteinte d'un bon état écologique et chimique des cours d'eau.

L'état écologique prend en compte la faune et la flore aquatique, certaines substances chimiques et l'état physique du milieu (berges, barrages...). Il comporte cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Il se caractérise par un écart aux conditions de références (cours d'eau pas ou très peu influencé par l'activité humaine).

L'état chimique des masses d'eau superficielles et souterraines comporte deux classes : bon et médiocre. Le bon état chimique d'une eau de surface est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale. Le bon état chimique d'une eau souterraine est atteint lorsque les concentrations de polluants ne montrent pas d'effets d'entrée d'eau salée, ne dépassent pas les normes de qualité et n'empêchent pas d'atteindre les objectifs pour les eaux de surface.

L'état quantitatif d'une masse d'eau souterraine comporte deux classes : bon et médiocre. Le bon état quantitatif est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques de surface, des sites et zones humides directement dépendants.

### Pour aller plus loin

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion-de-leau/amenagement-et-gestion-des-eaux-sdage-2022-2027-en-cours-delaboration>

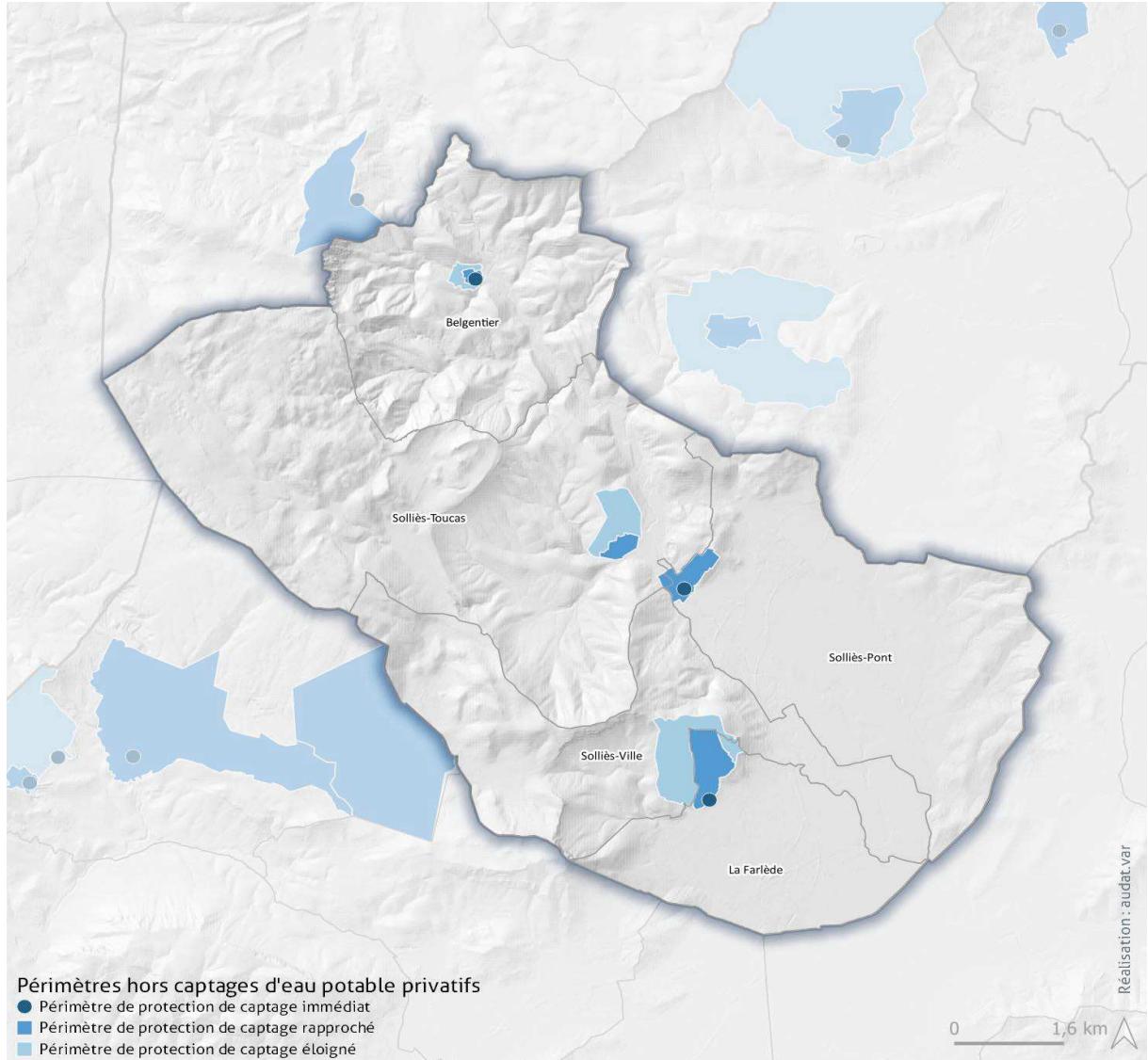


# Eau

## Captages d'eau potable

### Identification des captages d'eau potable et de leurs périmètres de protection en 2021

Source : ARS



Nombre de captages protégés (2021)

6

211 captages dans le Var

### Définition et enjeux

Un périmètre de protection des captages vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses. Dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine.

Le périmètre de protection immédiate (PPI) est un site de captage clôturé où toutes les activités y sont interdites. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

Le périmètre de protection rapprochée (PPR) est un secteur plus vaste pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite, ou soumise à prescription particulière. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

Le périmètre de protection éloignée (PPE) est facultatif et recouvre en général le bassin d'alimentation de captage. Ce périmètre était jusque-là créé si certaines activités étaient susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes.

### Pour aller plus loin

<https://www.paca.ars.sante.fr>

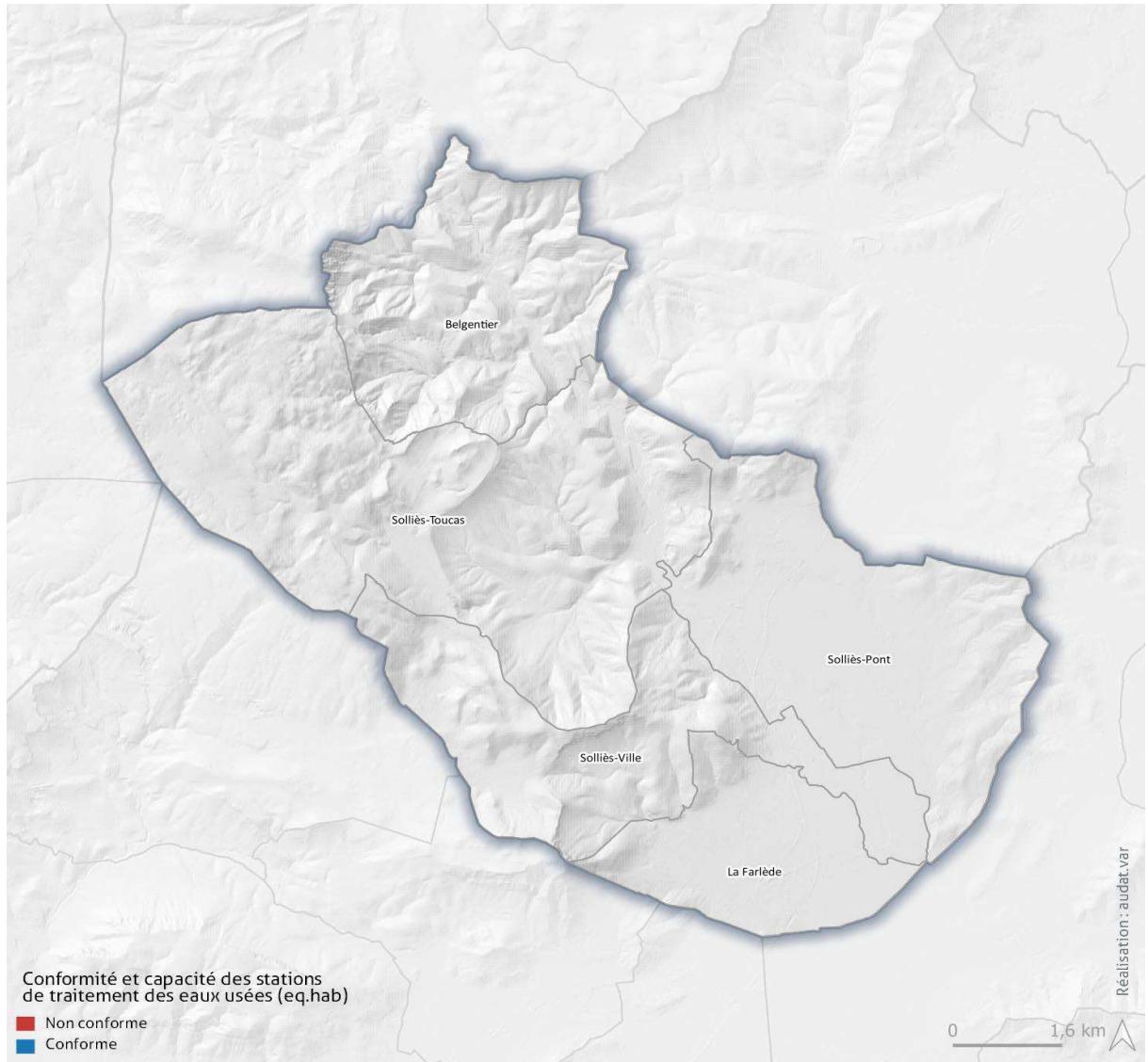


## Eau

### Conformité des stations de traitements des eaux usées avec les normes réglementaires

#### Conformité et capacité des stations de traitement des eaux usées (STEU) en 2020

Source : SANDRE - EauFrance



Part de la capacité maximale nominale des stations en conformité (2020)

Absence de STEU sur le territoire

90 % dans le Var

#### Définition et enjeux

L'épuration des eaux usées avant leur rejet est indispensable pour réduire les quantités de polluants qu'elle contient.

L'eau propre, nom donné à l'eau après épuration, peut alors être rejetée dans le milieu naturel sans l'impacter.

La capacité nominale d'une station d'épuration correspond à la charge journalière maximale, exprimée en équivalents habitants, que la station pourra traiter efficacement. Cette capacité peut être supérieure à la population résidente connectée à l'assainissement collectif afin de prendre en charge les afflux de population, tels que le tourisme.

Les réglementations européennes et nationales imposent la mise en conformité des stations d'épuration urbaines en fonction de la capacité des installations et du milieu de rejet.

La conformité en performance vise à s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées. Elle évalue la conformité de la performance des STEU au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (ERU). La conformité en équipement évalue la conformité des équipements d'une STEU au regard de la directive ERU.

#### Pour aller plus loin

<https://www.sandre.eaufrance.fr/>

<https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>



**Énergie**

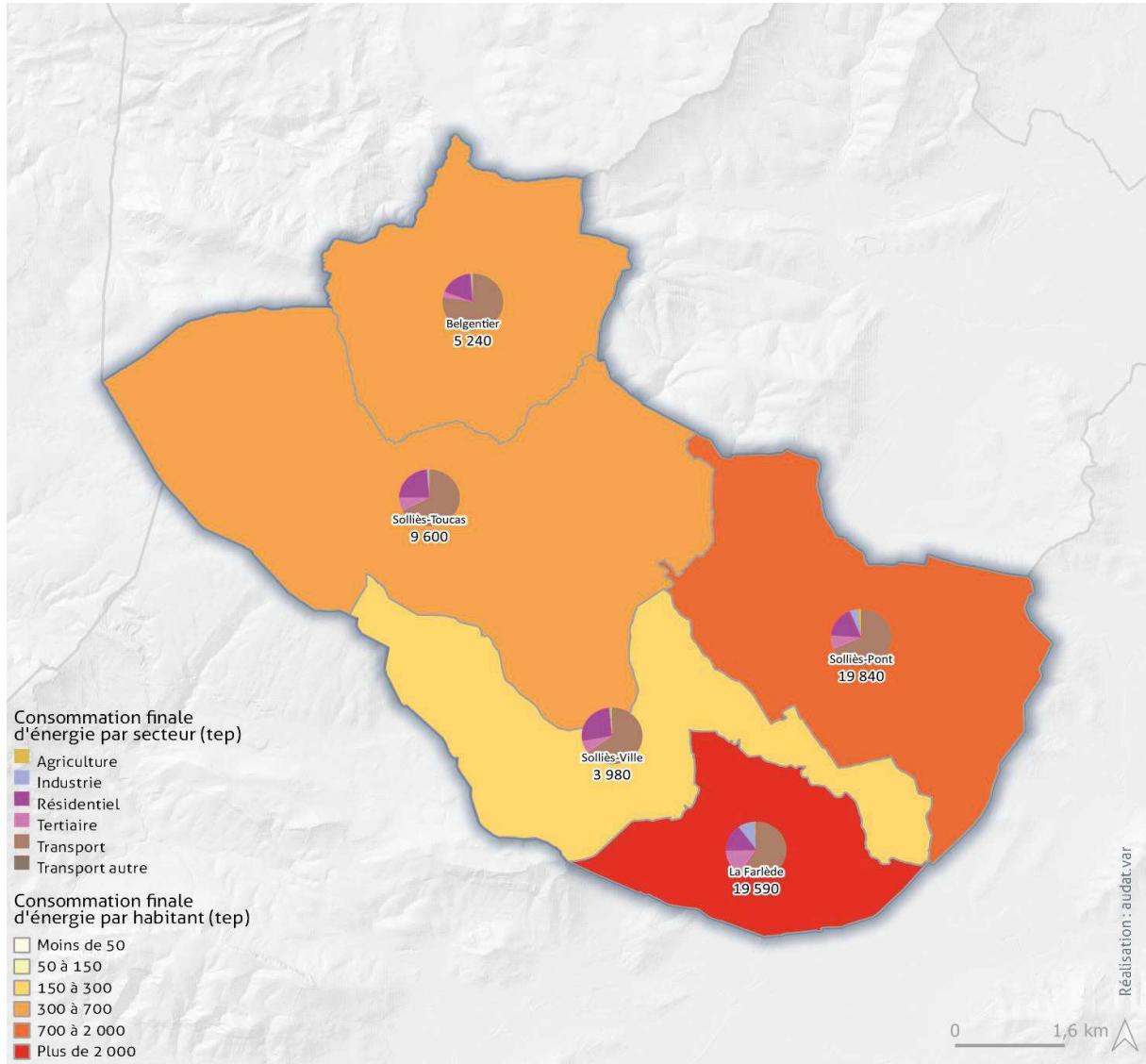


# Energie

## Consommation d'énergie

### Consommation énergétique en 2018

Source : AtmoSud



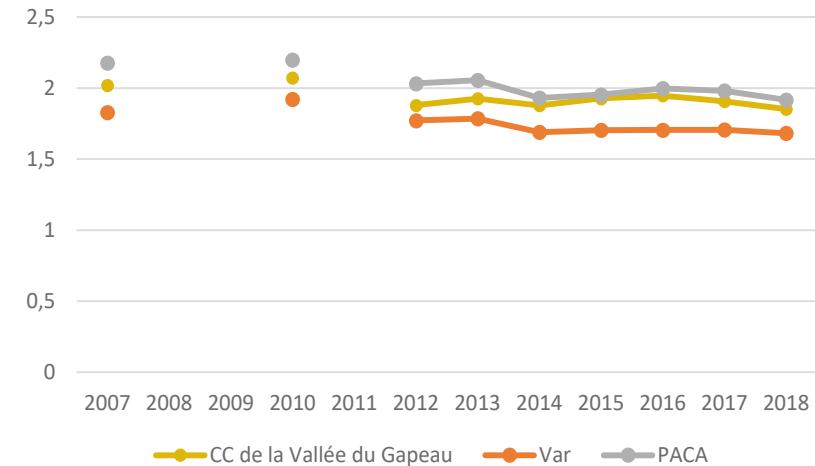
### Consommation énergétique (2018)

**1,9** tep/hab

*1,7 tep/hab dans le Var*

### Evolution de la consommation énergétique (tep/habitant)

Source : AtmoSud, INSEE



Aucune donnée disponible pour les années 2008, 2009 et 2011

### Définition et enjeux

La consommation d'énergie finale est directement consommée par les utilisateurs finaux. Elle ne comprend pas les consommations pour produire ou transformer l'énergie (consommation de combustibles pour la production d'électricité thermique, etc.). L'usage de matières premières n'est pas traité (pétrole pour la pétrochimie, production d'engrais). La catégorie « transport autre » comprend le maritime, l'aérien, le ferroviaire, et le fluvial. Les secteurs bâti (résidentiel et tertiaire) et transport représentent la majorité de la consommation énergétique.

### Pour aller plus loin

<https://cigale.atmosud.org/>

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1355>

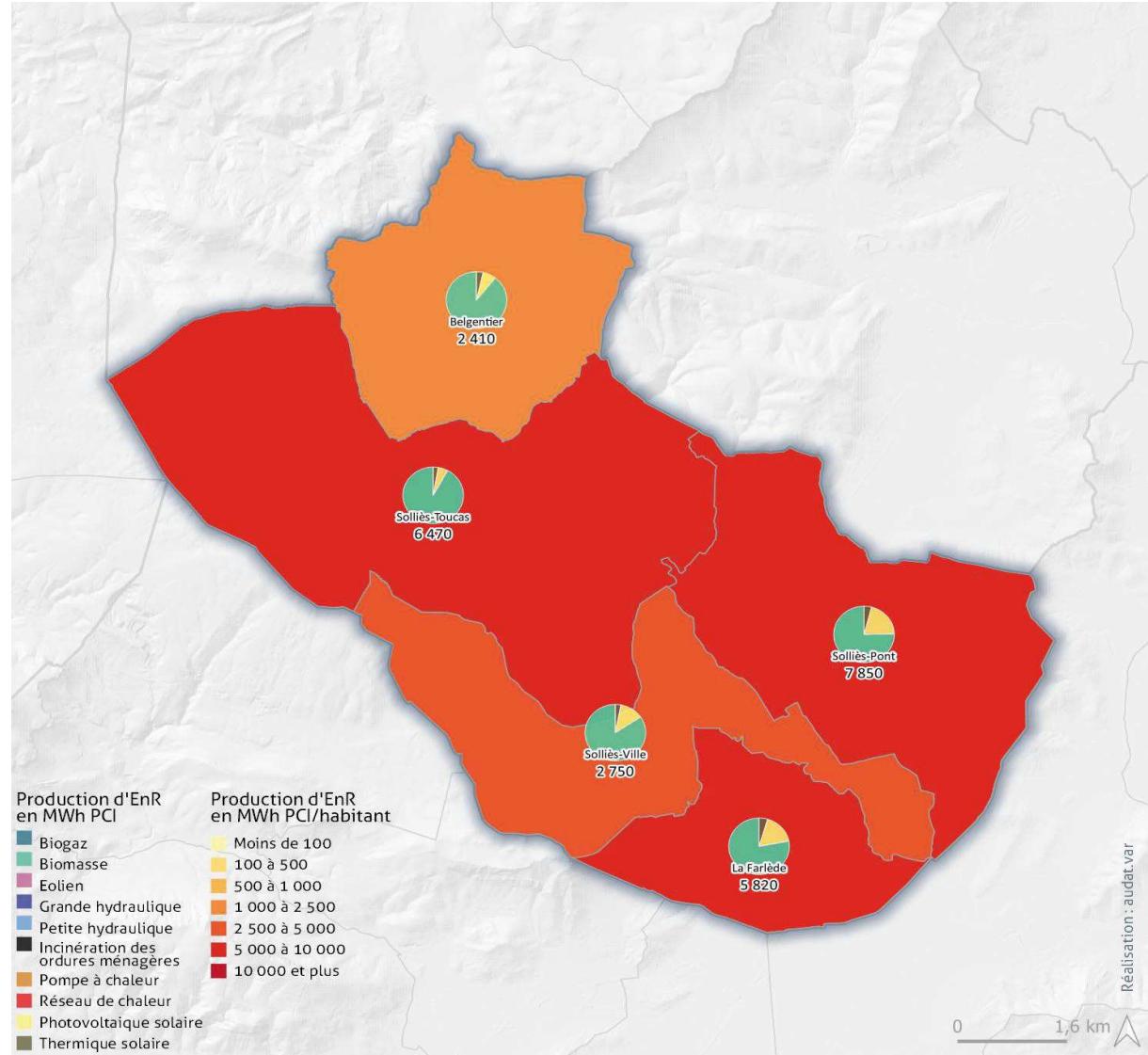


# Energie

## Production d'énergies renouvelables (EnR)

### Production d'énergie renouvelables en 2018

Source : AtmoSud - Cigale



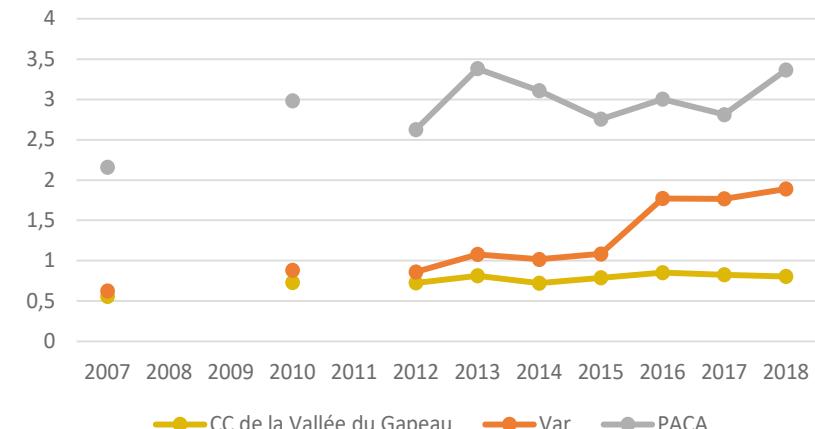
Part de la consommation d'énergie finale produite par des ENR (2018)

4 %

10 % dans le Var

### Evolution de la production d'ENR par habitant (MWh PCI/habitant)

Source : AtmoSud - Cigale, RP INSEE



Aucune donnée disponible pour les années 2008, 2009 et 2011

### Définition et enjeux

Les productions d'énergies renouvelables sont de deux types : électrique et thermique. Concernant la production d'électricité, il peut s'agir de biogaz (par ex. méthaniseur), biomasse (par ex. chaudière-bois), éolien (dont le petit éolien), grande et petite hydraulique (barrage hydroélectrique), incinération des ordures ménagères et solaire photovoltaïque. Les énergies renouvelables thermiques regroupent les filières biomasse, incinération, pompe à chaleur, réseaux de chaleur, solaire thermique.

### Pour aller plus loin

<https://cigale.atmosud.org/>

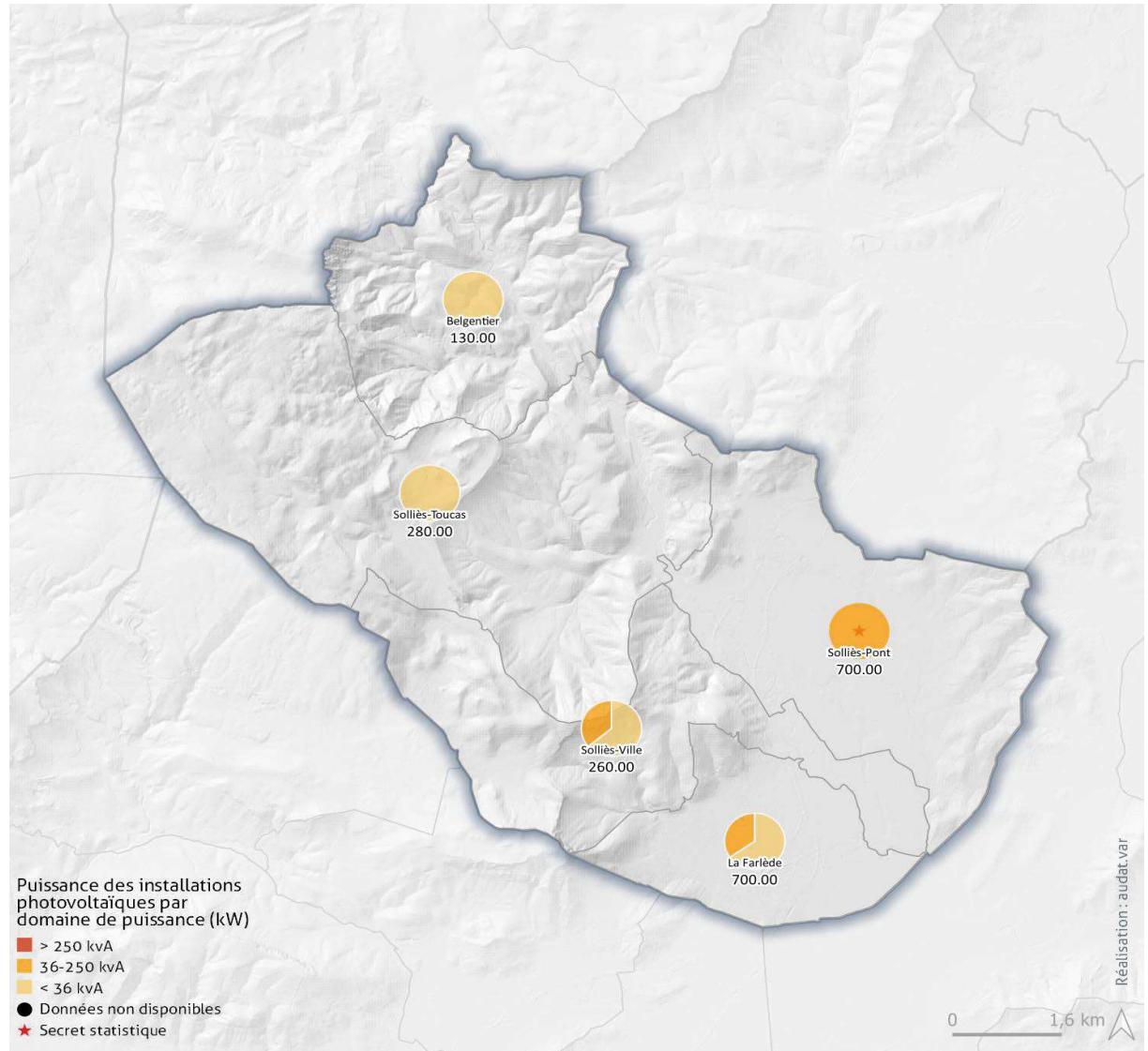


# Energie

## Electricité photovoltaïque

### Puissance électrique des installations photovoltaïques en 2019

Source : Enedis



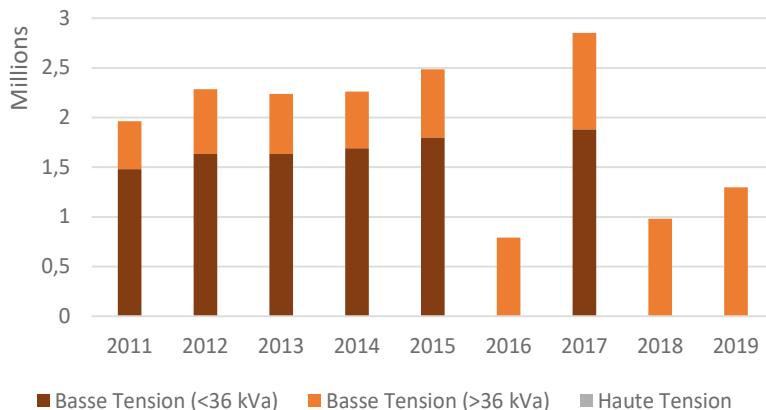
Part de la quantité d'énergie photovoltaïques produite (BT et HT) dans la quantité d'énergie produite totale (2019)

**100 %**

78 % dans le Var

### Evolution de la production d'électricité photovoltaïque (KWh)

Source : Enedis



Année(s) secrétisée(s) BT< 36 kVA : 2016,2018,2019

### Définition et enjeux

Le kilovoltampère (kVA) mesure la puissance maximale installée que les panneaux photovoltaïques sont en mesure d'injecter dans le réseau électrique. Les parcs photovoltaïques au sol ont une puissance installée supérieure à 250 kVA ; les ombrières de parking, hangars photovoltaïques ou les petits parcs au sol ont une puissance installée comprise entre 36 et 250 kVA ; les toitures de maisons individuelles correspondent à des puissances installées inférieures à 36 kVA. Si les toitures photovoltaïques sont trop peu nombreuses dans une commune, elles sont sous secret statistique.

### Pour aller plus loin

<https://www.enedis.fr/open-data>

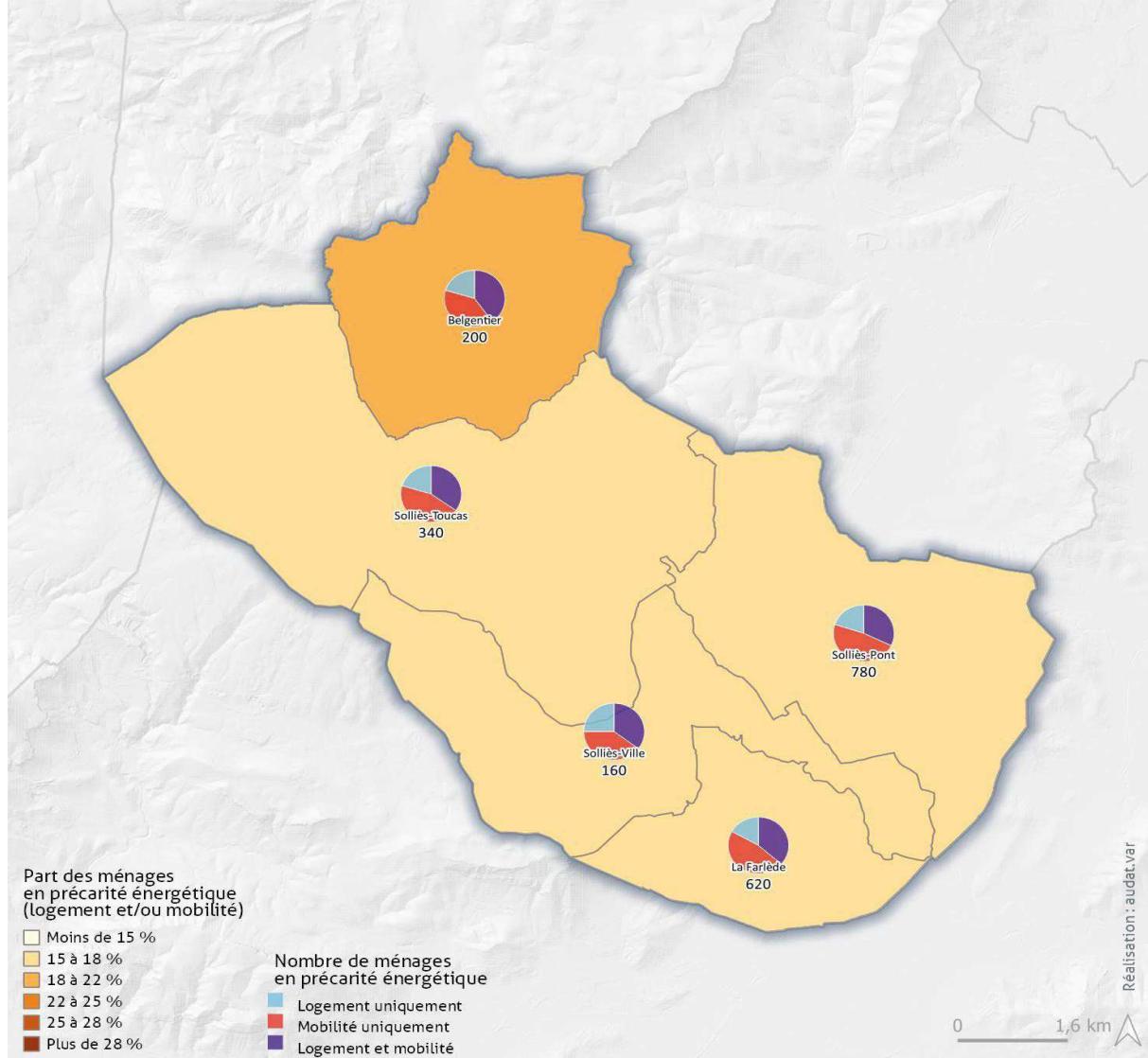


# Energie

## Précarité énergétique des ménages

### Précarité énergétique des ménages en 2016

Source : Geodip



Part des ménages en précarité énergétique (2016)

**16 %**

20 % dans le Var

### Définition et enjeux

La précarité énergétique est un phénomène qui dépend de nombreux facteurs (niveau de revenus, caractéristiques du logement, mode de chauffage, dépendance à la voiture ...) et qui concerne des catégories de ménages très différentes (familles nombreuses ou personnes âgées isolées, habitat privé ou social, collectif ou individuel).

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat.

La précarité énergétique mesurée ici comprend à la fois le logement et la mobilité. Il s'agit des ménages situés sous le 3ème décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement sont supérieures à 8% de leurs revenus ou supérieures à 4,5% pour le carburant de la mobilité quotidienne.

### Pour aller plus loin

[https://onpe.org/outil\\_de\\_cartographie\\_geodip/presentation\\_de\\_loutil\\_de\\_cartographie\\_geodip\\_lors\\_des\\_assises](https://onpe.org/outil_de_cartographie_geodip/presentation_de_loutil_de_cartographie_geodip_lors_des_assises)





## Agriculture et forêt

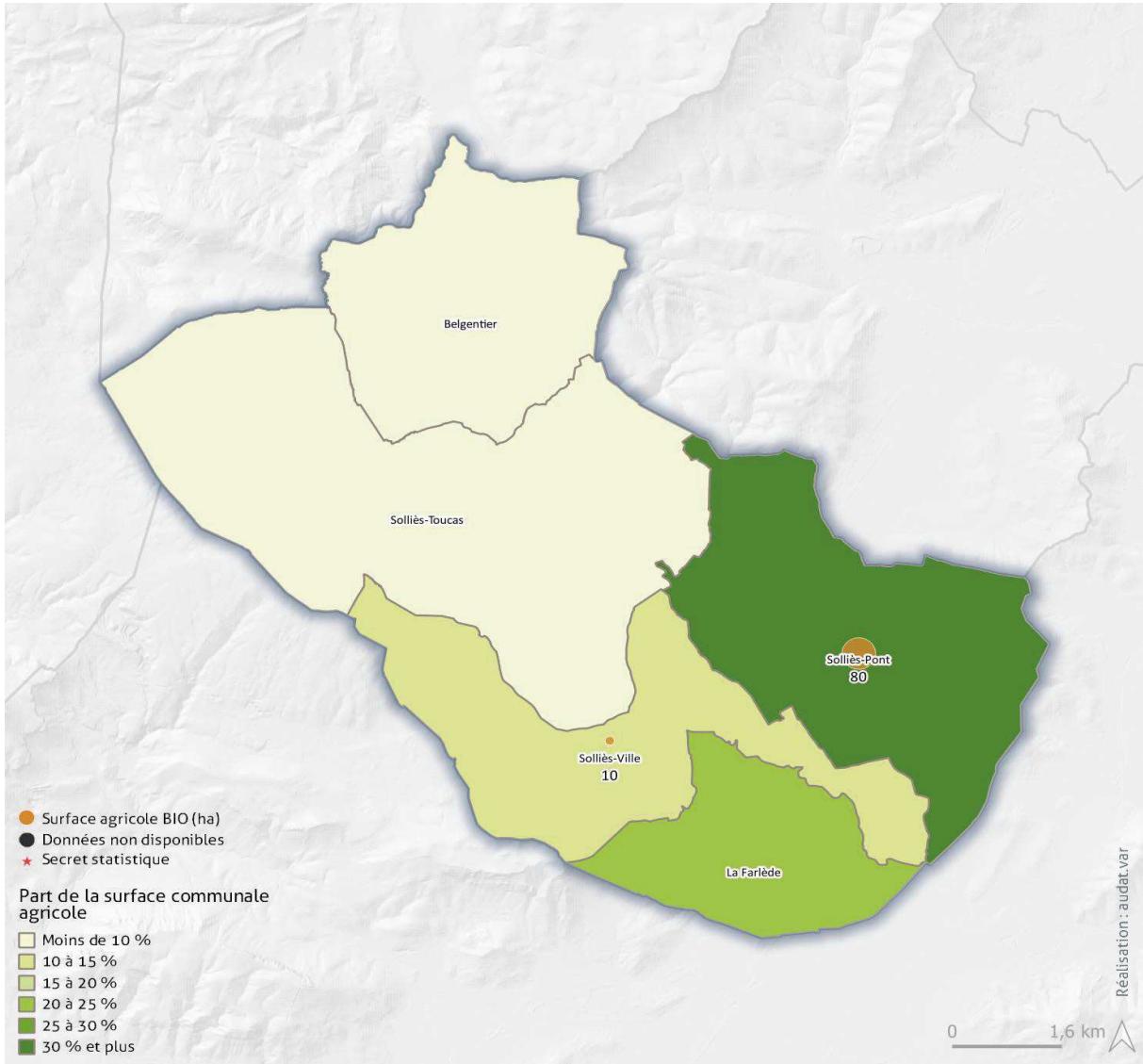


# Agriculture et forêt

## Agriculture biologique

### Surface agricole utile cultivée en agriculture biologique en 2019

Source : Agence bio, CRIGE PACA



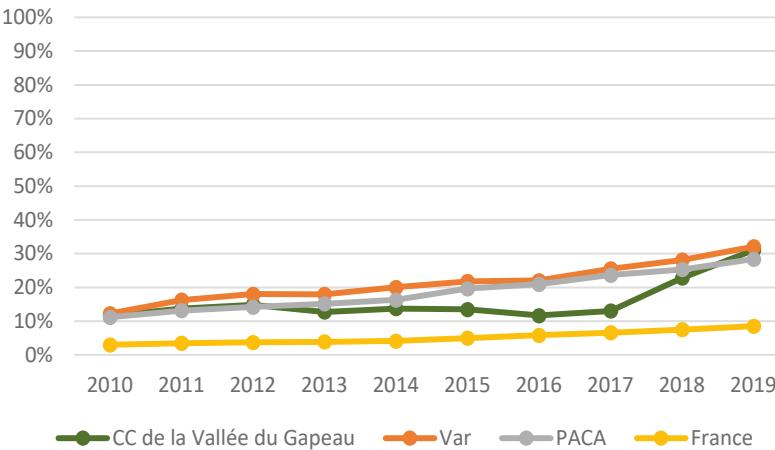
Part de la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique (2019)

**31 %**

32 % dans le Var

### Evolution de la part de la surface en agriculture biologique sur la SAU

Source : Agence bio, RA 2010



### Définition et enjeux

Encadrée par une réglementation européenne depuis 1991, l'agriculture biologique constitue un mode de production respectueux de l'environnement. Elle repose sur l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures, la lutte biologique et le respect du bien-être animal.

### Pour aller plus loin

<https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>



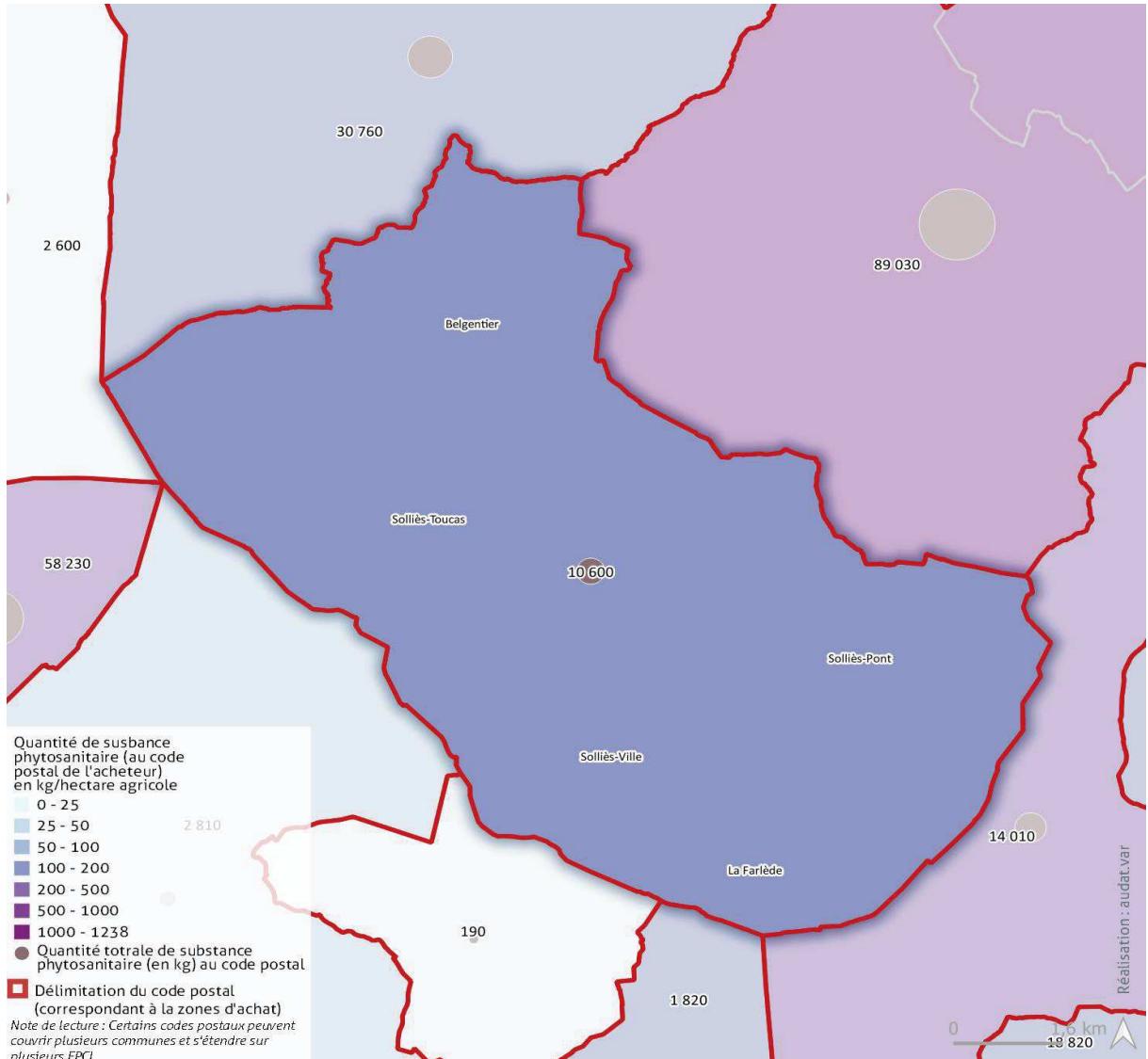
# Agriculture et forêt

## Achats de produits phytosanitaires

Taux d'évolution de la QSA vendues entre 2014 et 2019  
**-9 %**  
 dans le Var en 2019

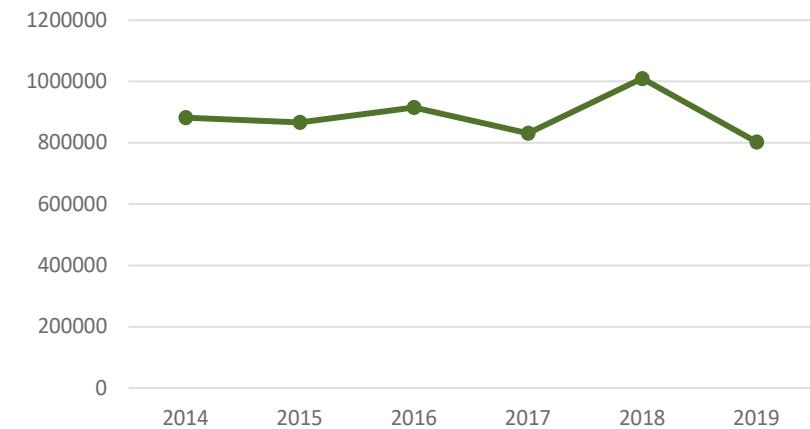
### Quantité de substances actives achetées en 2019

Source : EauFrance



### Evolution des achats de produits phytosanitaires dans le Var (en kg)

Source : EauFrance



### Définition et enjeux

Les produits phytosanitaires sont des pesticides (biocides, fongicides, etc.) utilisés afin de lutter contre des organismes considérés comme nuisibles. Ils peuvent contaminer l'environnement et la chaîne alimentaire, nécessitant un suivi de leur présence dans les milieux naturels et de l'exposition des populations. Un inventaire des ventes et achats est établi à l'aide de la Banque nationale des ventes des distributeurs de produits phytopharmaceutiques (BNV-D). Les données, saisies en quantités de produits vendus, sont exprimées en quantités de substances actives (QSA).

### Pour aller plus loin

<https://www.eaufrance.fr/achats-ventes-produits-phytosanitaires-en-france-datavisualition>

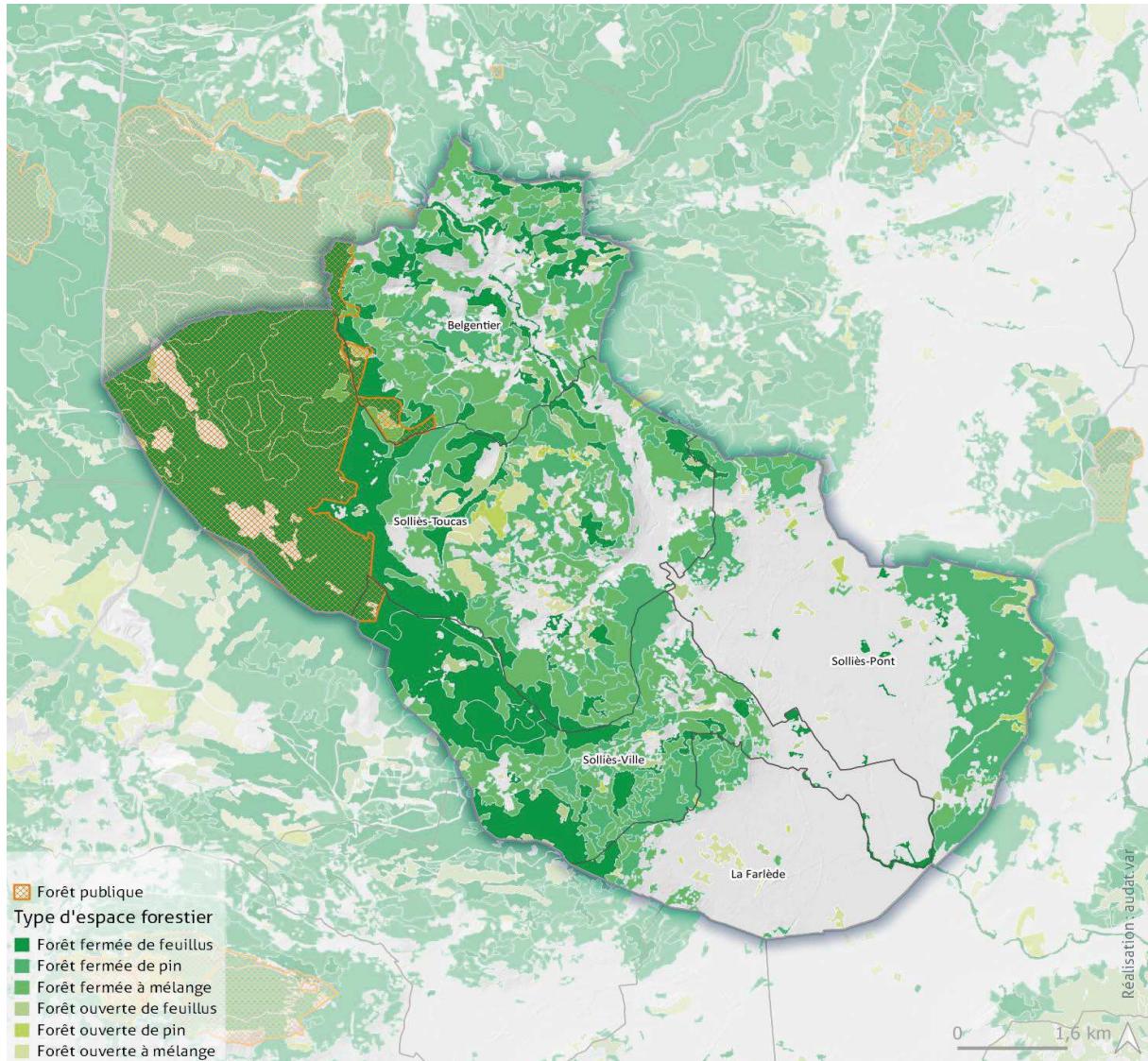


# Agriculture et forêt

## Espaces forestiers

### Forêts par type de formation végétale et forêts publiques

Source : IGN - BD Forêt version 2, ONF



Part de la surface forestière gérée par le domaine public (2020)

**22 %**

20 % dans le Var

### Définition et enjeux

Les forêts abritent près de 80% de la biodiversité terrestre. Ces milieux ont un rôle important dans l'écosystème : préservation de l'eau et de l'air, rempart contre les glissements de terrain, inondations, etc. Les forêts ouvertes ont un couvert d'arbres (plafond constitué par les ramures et le feuillage des arbres d'une forêt) supérieur à 10% et inférieur à 40%, et les forêts fermées supérieur à 40%. Leur cartographie est un outil utile à la filière forêt-bois (gestion, incendie, ressource, approvisionnement, certification) ainsi qu'à d'autres thématiques (paysages, biodiversité).

La plupart des forêts publiques bénéficient du régime forestier et leur gestion est alors confiée à l'Office National des Forêts (ONF). Ce cadre réglementaire constitue un statut de protection contre les abus dans un objectif de gestion durable des forêts qui tient compte de ses quatre fonctions : production de bois, préservation de la biodiversité, accueil du public et prévention des risques naturels. Cet objectif se matérialise par l'élaboration d'un « aménagement forestier », cadre d'un programme annuel de coupes, de travaux d'entretien et d'infrastructures en forêt.

Les propriétaires de forêts privées doivent respecter les dispositions figurant dans le Code Forestier et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Les forêts privées de plus de 25 hectares doivent être gérées selon un plan simple de gestion agréé par le centre national de la propriété forestière (CNPF) afin de pouvoir y réaliser des coupes et des travaux.

### Pour aller plus loin

<https://inventaire-forestier.ign.fr/>  
<https://www.onf.fr/>



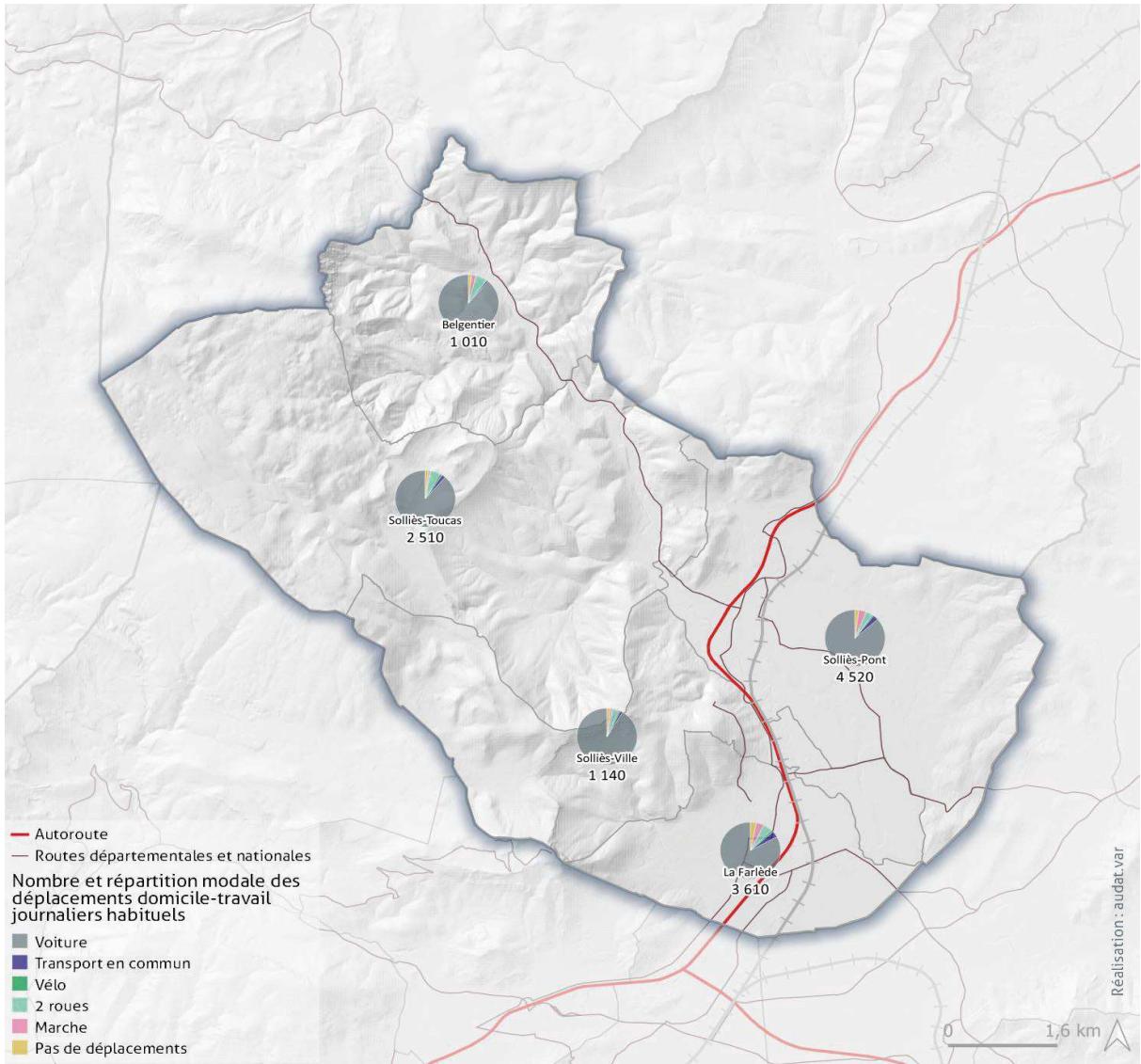


# Mobilité

## Répartition modale des déplacements domicile-travail

### Répartition modale des déplacements domicile-travail en 2018

Source : INSEE RP Domicile-travail



Part des déplacements domicile-travail en voiture (2018)

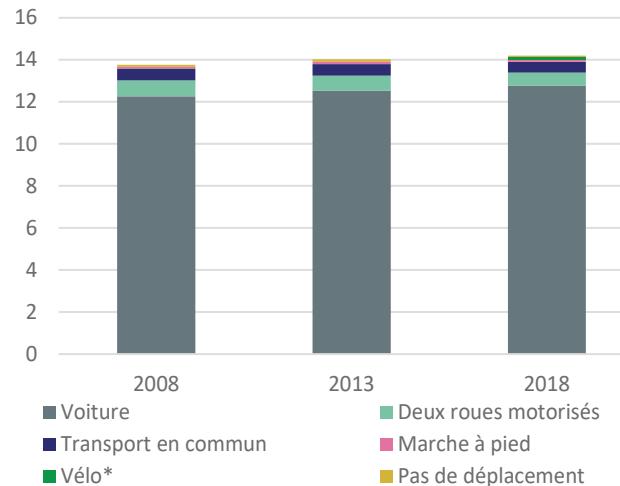
87 %

78 % dans le Var

### Evolution de la distance Domicile-Travail habituelle moyenne

(km/actif)

Source : INSEE (Fichier MOBPRO 2018 - distancier Metric)



\*disponible depuis le millésime 2017

### Définition et enjeux

La transition vers des modes de transports plus économies en émissions de GES et moins polluants passe par un recours accru aux transports en commun et à des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. La variable «distance routière» intercommunale du distancier METRIC de l'INSEE associée aux flux domicile-travail permet de mesurer l'éloignement domicile-travail. On exclut les flux supérieurs à 150km en raison de la forte probabilité de double résidence et on affecte une distance de 2km aux flux internes aux communes. Plus de la moitié des déplacements en voiture font moins de 5 km.

### Pour aller plus loin

<https://audat.org/wp-content/uploads/2018/02/LONGUES-DISTANCES-DOMICILE-TRAVAIL-DANS-LE-VAR.pdf>

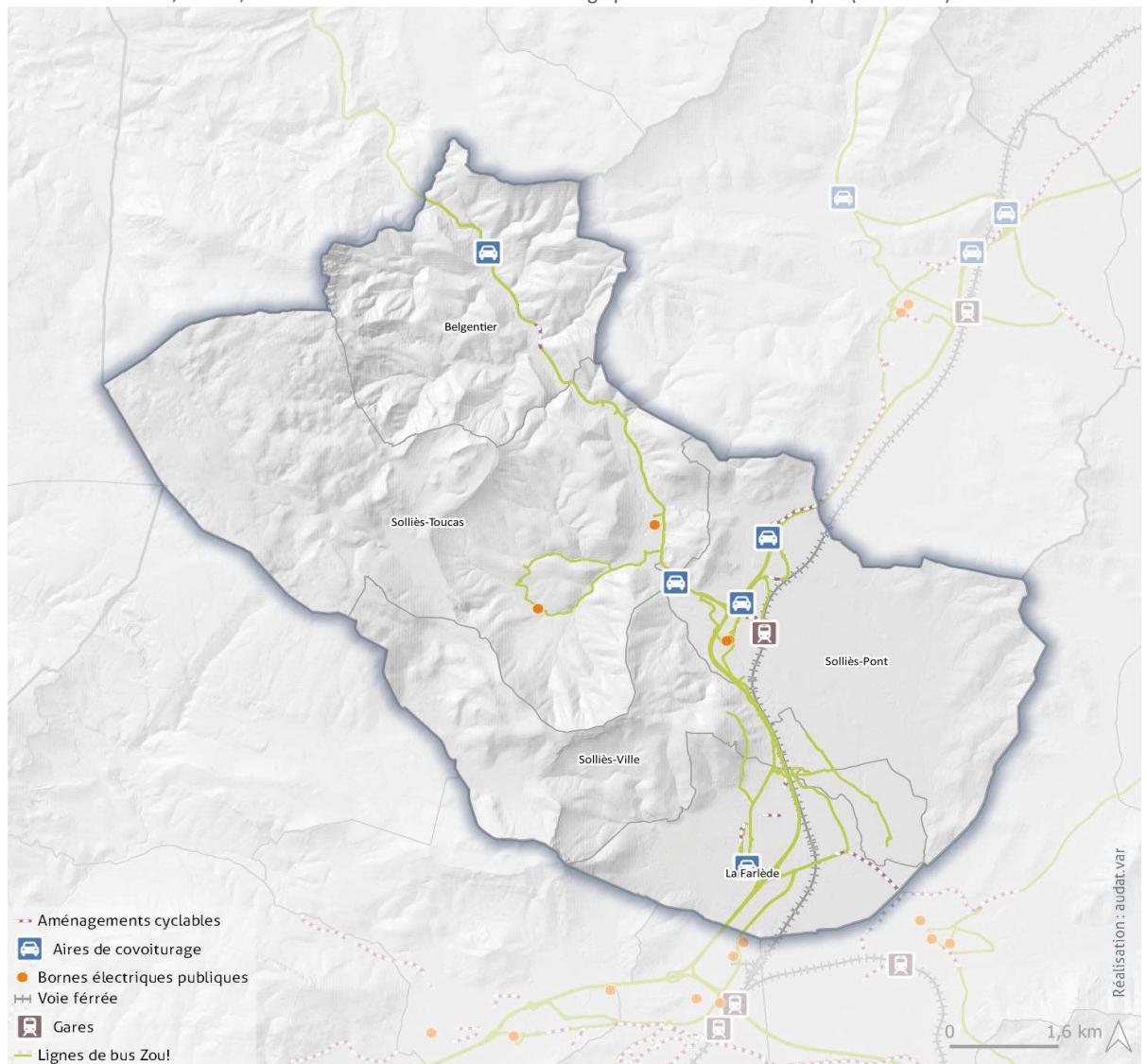


# Mobilité

## Infrastructures en faveur de la mobilité durable

### Aménagements cyclables, bornes électriques et pôles d'échanges multimodaux en 2021

Source : audat.var, Enedis, fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques (août 2021)



Linéaire d'aménagements cyclables recensé (2021)

3 km

475 km dans le Var

### Nombre de bornes électriques et linéaire d'aménagements cyclables recensé (en km)

Source : audat.var, Enedis, Etalab 2021

CC de la Vallée du Gapeau	Var	
Borne IRVE	8	445
Piste cyclable	0	85
Bande cyclable	0	68
Bande ocre	2	193
Voie verte	0	50
Espace partagé	1	64
Autre	0	13

### Définition et enjeux

L'inventaire des aménagements réalisé par l'audat.var permet de comptabiliser 474 km d'aménagements cyclables en 2021 dans le Var (selon la méthodologie du Cerema : coefficient 1 pour les aménagements à double-sens et 0,5 pour les aménagements à sens unique, routes partagées et traversées cyclables non comptabilisées). Le fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques rassemble les déclarations de mise en service des stations de recharge réalisées par les collectivités. Il est enrichi quotidiennement. Le recensement des aires de covoitages n'est, pour le moment, pas exhaustif sur le département.

### Pour aller plus loin

<https://data.enedis.fr>





## Déchets et économie circulaire



# Déchets et économie circulaire

## Production de déchets ménagers et assimilés par habitant

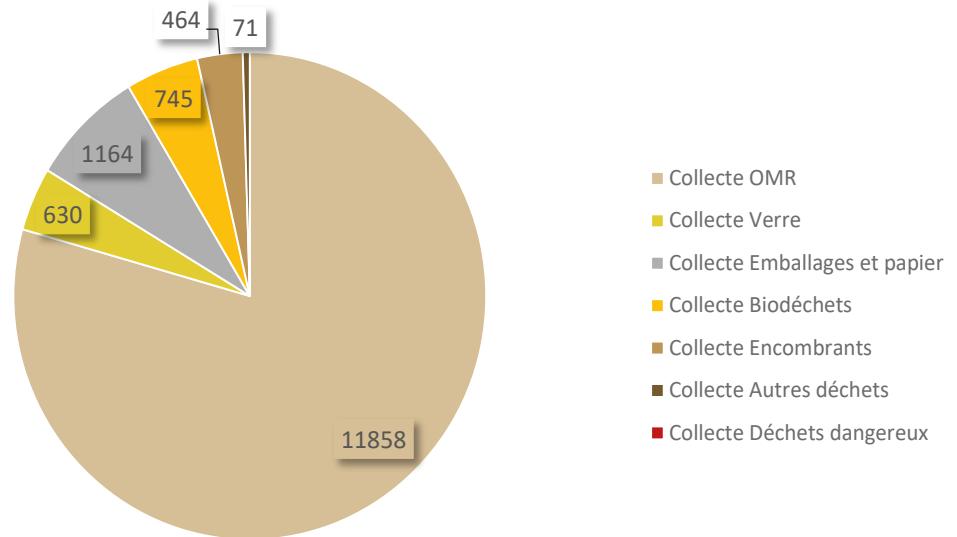
Taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés (2019)

**28 %**

40 % dans le Var

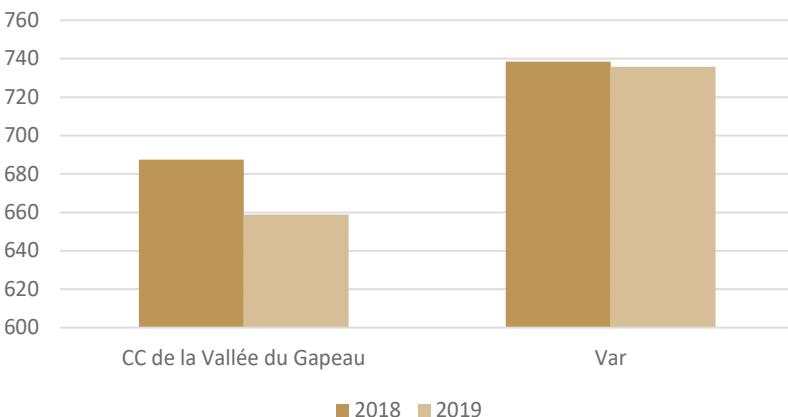
Répartition de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2019

Source : Ordeec



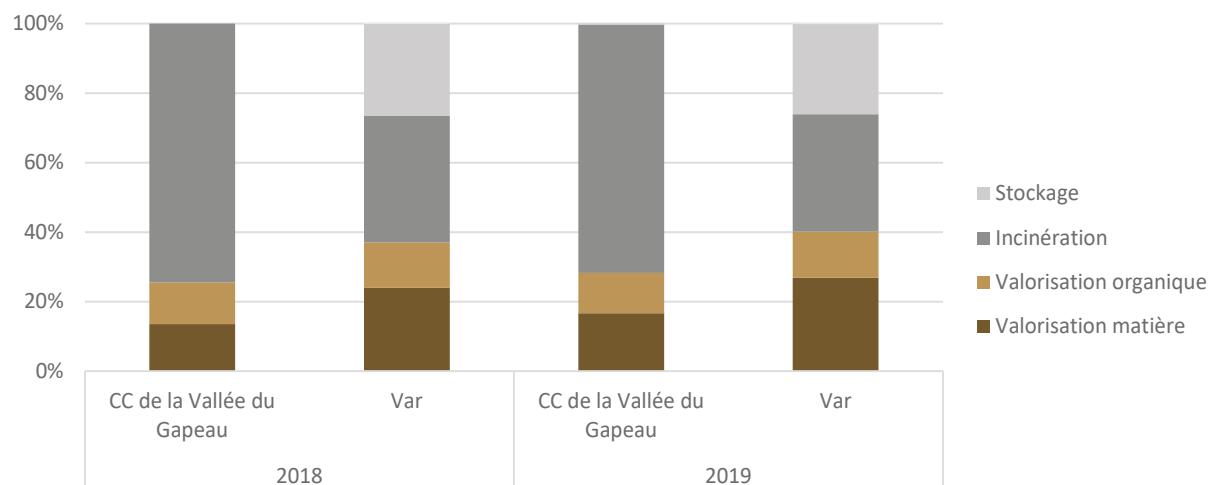
Evolution de la quantité de déchets produits (tonnes par habitant)

Source : Ordeec



Evolution du traitement des déchets ménagers et assimilés

Source : Ordeec



### Définition et enjeux

Les DMA regroupent les ordures ménagères, les déchets ménagers issus de la collecte sélective et les déchets collectés en déchetterie. Il existe quatre principaux modes de traitement des déchets ménagers et assimilés. La valorisation matière permet le réemploi, la réutilisation ou le recyclage des déchets. La valorisation organique correspond au compostage ou à la méthanisation des déchets biodégradables. Lorsqu'ils ne sont pas orientés vers les filières de recyclage, l'incinération et le stockage (enfouissement) constituent les deux autres modes de traitement des déchets.

### Pour aller plus loin

<https://www.ordeec.org/>

# Précisions méthodologiques

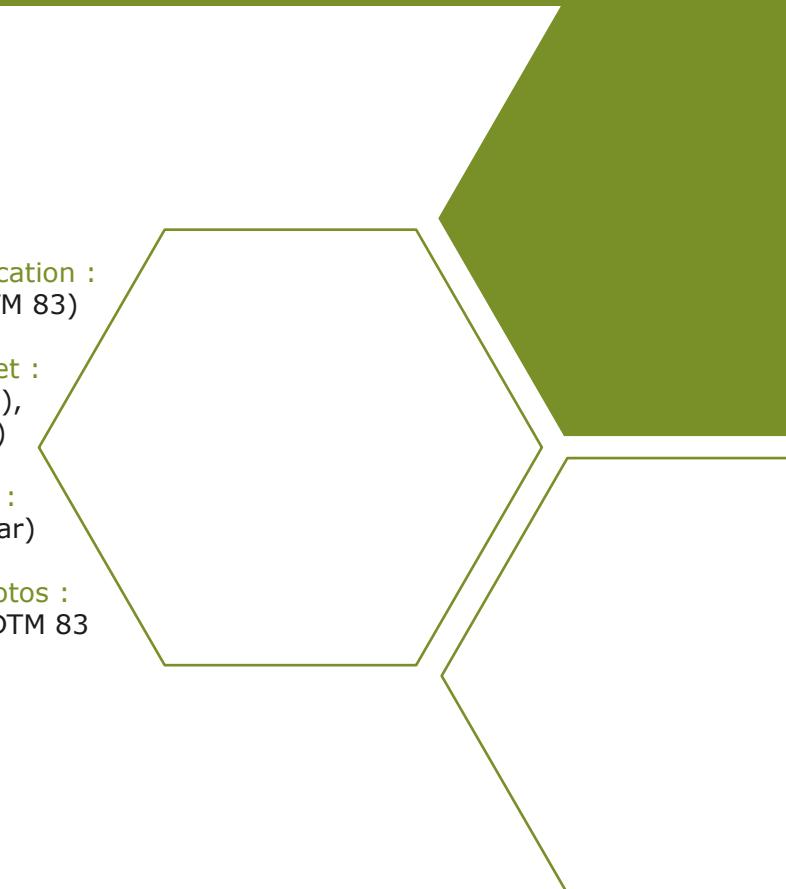
Les portraits de territoire ont été réalisés par la DDTM du Var et l'audat.var afin d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de l'état des lieux écologique initial qui doit accompagner leur contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Les EPCI vont désormais pouvoir se saisir et s'approprier ce diagnostic initial afin de l'enrichir et l'actualiser au fil de l'avancée du CRTE, afin d'étudier les dynamiques de transition du territoire.

Les indicateurs représentés dans les portraits écologiques ont été sélectionnés par la DDTM du Var et l'audat.var sur la base de la liste indicative fournie par la circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE, ainsi que sur le socle de 13 indicateurs élaboré par le commissariat général au développement durable (CGDD). Ils ont vocation à offrir un panorama synthétique et emblématique de la situation écologique du territoire, articulé autour de thématiques phares de la transition écologique.

Les bases de données utilisées proviennent de sources officielles et pour la plupart disponibles en open data. Elles sont identiques pour l'ensemble des EPCI du département et permettent des comparaisons avec les échelons géographiques supérieurs (département, région et/ou France métropolitaine).

Les fiches indicateurs ont été construites avec les dernières données disponibles, dont certaines seront actualisables prochainement. Elles ont vocation à être mises à jour au fil du temps par les collectivités porteuses de CRTE, afin de mesurer les tendances d'évolution du territoire face aux enjeux de transition écologique. Dans cette perspective, il est important de préciser que ce premier état des lieux est évolutif. Certains indicateurs pourront être modulés ou redéfinis sur la base de l'évolution des méthodes statistiques et/ou de la mise à disposition de nouvelles bases de données plus complètes ou plus qualitatives.





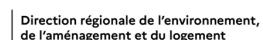
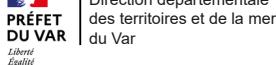
Directeur de publication :  
David Barjon (DDTM 83)

Coordination et pilotage de projet :  
Mélanie Gauche et Carmina Wehrbach (DDTM 83),  
Cécile Mezger et Edouard Massonneau (audat.var)

Cartographie et traitements statistiques :  
Sébastien Morucci et Elodie Le Moal (audat.var)

Crédits photos :  
audat.var, DDTM 83

La DDTM du Var remercie les producteurs de données, d'observatoires et d'indicateurs qui alimentent le système d'information environnementale et qui ont permis d'élaborer cette publication.



contact@audat.org



Direction départementale  
des territoires et de la mer  
du Var

ddtm@var.gouv.fr



<b>TOTAL CONTRIBUTION ETAT</b>		<b>16 120 825 €</b>						
Bénéficiaires		CCVG	communes	CD 83	Etat	Region	autre (entreprises, associations)	observations

## I – ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS

### Rénovation énergétique

DSIL rénovation énergétique des bâtiments des collectivités		84 886 €						
Total			84 886 €					

### Biodiversité, eau, économie circulaire, alimentation

Soutien aux entreprises pour la transition écologique (3 AAP)						11 200 €	
AAP Alimentation locale et solidaire						30 000 €	
Total			41 200 €				
Total accélérer les transitions			126 086 €				

## II – CONFORTER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

### Soutien aux entreprises et économie décarbonnée

Guichet industrie du futur						66 960 €	
Secteur stratégique - Aéronautique						800 000 €	
Total			866 960 €				

### Poursuivre les investissements structurants

DSIL relance exceptionnelle (reliquat 2020)		99 285 €					
Total			99 285 €				

### Soutenir la culture et le sport

FNADT relance		68 709 €					
Total			68 709 €				

**Total conforter le rayonnement du territoire**

**1 034 954 €**

## III – COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

### Santé

SEGUR de la santé, établissements médicaux-sociaux						3 500 000 €	EHPAD Félix Pey
Total			3 500 000 €				

### Soutenir le pouvoir d'achat

Activité partielle						11 320 000 €	
Total			11 320 000 €				

### Inclusion numérique

conseillers numériques							3 conseillers numériques
Fabrique de territoire						135 000 €	
Numérisation des guichets territoriaux (FITN7)		4 785 €					
Total			139 785 €				

**Total cohésion sociale et territoriale**

**14 959 785 €**

Des dispositifs d'accompagnement, de soutien et d'investissement déployés à l'échelle départementale bénéficient également aux EPCI du département dont La Vallée du Gapeau (Mesures de soutien, Maprime Renov', chèque relance, prêts garantis par l'État)*	Total* :	3 039 289 941 €
--	----------	-----------------

Le projet de territoire vallée du Gapeau (VdG) repose sur une ambition de développement harmonieux du territoire tout en consolidant ses bases. Bien qu'aux portes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée vers laquelle elle souhaite s'intégrer pour assurer son avenir, la VdG a une habitude coopération intercommunale ancienne, depuis la fin des années 60, qui font du territoire une véritable entité avec ses équilibres locaux qu'il convient de préserver.

En ce sens, le projet de territoire VdG s'articule autour d'un développement économique soutenu, d'un environnement à protéger, d'un cadre de vie à préserver et de services à la population à développer pour pallier une multiplication croissante des déplacements.

### **1. aménager le territoire afin de préserver les ressources naturelles dans un objectif de développement durable**

Sur le point essentiel de la mobilité, un schéma de mobilité alternative et modes doux est prévu autour d'aires de covoiturage et un réseau cyclable de plus de 20 km dans l'attente d'une offre de mobilité de qualité une fois le territoire raccroché à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Dans une démarche totalement écologique le territoire promeut des chemins de randonnée, les cheminements doux actifs, la plantation d'arbres et plus généralement la mise en valeur du patrimoine naturel.

Le projet « oasis » s'inscrit dans une démarche similaire sur les écoles du secteur (volet désimperméabilisation et volet énergétique). On citera également plusieurs initiatives de jardins partagés ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques et l'éclairage public en LED.

Le déploiement d'un réseau de conteneurs de collecte des déchets ménagers de grande capacité. Cette dernière action diminue de plus de 50% l'empreinte carbone de la collecte. Le compostage local des boues de station d'épuration et de déchets verts est affirmé (recyclage en circuit court).

D'autre part, afin de consolider ses acquis, la communauté de communes entreprend un vaste programme d'entretien de ses réseaux eau/assainissement afin de préserver le milieu naturel. Les aménagements hydrauliques contre le ruissellement sont le pendant de cette action.

#### **Fiches thématiques et critères de lecture CRTE associés**

F100 cc (cf. projet de territoire p 15-16) schéma de mobilité alternatif et modes doux / covoiturage -réseau cyclable (1-2-5-7)

F202 cc déploiement de conteneur à déchets ménagers de grande capacité (1-4-5)

F203 cc aire tampon de stockage des déchets verts à l'unité de compostage communautaire (1-4-5-7)

F204 cc réhabilitation de réseaux eau/assainissement (3-5-6)

F205 LF chemins de randonnée et cheminement doux actifs (1-2)

F206 LF plantation d'arbres (1-2-6)

F207 SP-208 SP-209 SP-214 cc-217 SV photovoltaïque, LED et bornes VE (1-2-5-7)

F210 SP projets oasis (1-2-6)

F211 LF jardins partagés (4-6-7)

F215 SP aménagement hydraulique (2-5)

F216 LF rénovation énergétique (1-5)

F218 SV projet Coudon (6-7)

F219 SV stationnements paysagers (3-6-7)

F220 Étude du territoire et création d'une stratégie de transport et de mobilité douce

## **2. aménager le territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité**

Le projet de territoire s'articule autour du PLH communautaire décliné dans chaque commune afin d'offrir un habitat de qualité qui répond aux besoins de tous. L'écoquartier labellisé des Laugiers Sud à Solliès-Pont participe de cet objectif.

Afin de favoriser l'écologie et la transition énergétique, les habitants du secteur doivent pouvoir trouver localement la satisfaction de leurs besoins quotidiens sans avoir à se déplacer sur de longues distances générant des comportements peu vertueux écologiquement. Plusieurs domaines font donc l'objet d'actions ciblées :

- soins : une offre de soins réelle et large est primordiale pour la vie d'un territoire. En complément de la maison de santé existante à Solliès-Toucas et au projet de centralité à La Farlède où s'exerce la médecine libérale, une maison de santé pluriprofessionnelle – MSP - est en prévision à Solliès-Pont. Elle sera capable de dispenser les premiers soins urgents afin de désengorger les services hospitaliers. Le déplacement de l'EHPAD Félix Pey à Solliès-Pont et la production de résidences multi-générationnelle et services séniors à La Farlède s'inscrivent dans la même logique.
- petite enfance : de même, dans le cadre de la convention territoriale globale conclue avec la CAF du Var, des projets de crèches et ASLH sont soutenus.
- culture : c'est une des raisons majeures de déplacement hors du territoire. Le projet VdG entend promouvoir les activités culturelles en déployant des médiathèques numérisées et en ouvrant le musée de l'artiste toucassin Blasco Mentor. Un tiers-lieu et une salle des fêtes à La Farlède sont également envisagés.
- l'offre scolaire de qualité : elle passe par des nouveaux équipements numériques mais aussi de nouvelles structures.
- l'offre sportive de qualité : la communauté de communes entend promouvoir des disciplines sportives simples, abordables et à destination du grand public en créant une piste d'athlétisme inexistante sur le secteur et en réhabilitant un stade dévasté par les crues du Gapeau de novembre 2019 (intempéries Sud-Est).
- l'accueil des gens du voyage : la communauté de communes dispose d'une aire de qualité mais aux équipements obsolètes (sanitaires communs, pas d'espace individuel). Une mise à niveau est incontournable pour permettre le séjour digne dans le territoire de la communauté du voyage.

Enfin, un cadre de vie préservé doit également contenir un volet sécurité concrétisé par un projet de centre urbain de surveillance intercommunal (CSUi).

### **Fiches thématiques et critères de lecture CRTE associés**

F201 LF aménagement secteur la Guibaude à La Farlède (7)

F212 SP-213 ST CSUi (4-7)

F301 LF-301 bis SP crèches et ASLH (7)

F303 ST projet Blasco Mentor (7)

F304 LF tiers lieu de la Capelle

F305 LF arrière mairie/salle des fêtes

F306-306 bis LF-306ter SP le scolaire (7)

F307 cc-308 cc le sport (7)

F309 cc réhabilitation de l'AAGDV (7)

F310 SP maison France services (7)

F311 LF numérisation centre-ville LF (7)

F312 Bel foyer 1000 clubs (7)

F313 SP déplacement EHPAD Félix Pey (7)

F314 SV cantine Solliès-Ville (4-5-7)

F315 SV chauffage école Solliès-Ville (1)

F316 SV crèche Solliès-Ville (7)

F317 Solliès-Ville CLSH SV (7)

F318 à320 cc travaux ADAP (7)

F321 Diagnostic de l'offre de soins et d'équipements

### **3. aménager le territoire afin de renforcer son attractivité économique, créatrice d'emplois**

Il s'appuie naturellement sur une extension raisonnée et complémentaire des ZAE existantes (zone des Pioux pour la ZAE Toulon-Est à La Farlède et des Anduès pour la ZAE de la poulasse à Solliès-Pont) mais aussi sur une requalification majeure des centres-villes pour promouvoir les cycles courts locaux (notamment projet de centralité à La Farlède).

De même, la numérisation des commerces est soutenue et promue par un office de tourisme de qualité en construction (équipe, locaux, statut juridique adapté). Le projet d'agrotourisme acté par la communauté de communes est cohérent avec la démarche en parallèle d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) intercommunale.

Ces projets sont portés par des logiques de centralité à Solliès-Pont et La Farlède.

#### ***Fiches thématiques et critères de lecture CRTE associés***

*F101 cc-105-106 LF extension des ZAE communautaires (7)*

*F102 LF projet de centralité à La Farlède (4-7)*

*F103 cc office de tourisme communautaire (7)*

*F104 cc ZAP (6)*

*F302 SP affirmation centralité Solliès-Pont (7)*



Contrat de Relance et de Transition Ecologique  
**CRTE**  
**Communauté de Communes Vallée du Gapeau**

**Annexe 5 – Fiches actions**



## **Annexe 5.1**

**Aménager le territoire afin de préserver les ressources naturelles dans  
un objectif de développement durable**



## Modèle de fiche projet communauté de communes 200

### CRTE vallée du Gapeau

Orientation stratégique n°	1
projet n°	100
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Description de l'action	<p>Le projet de territoire pointe un sujet crucial et transversal dont la réalisation conditionne le succès de quasiment toutes les autres opérations : la mobilité. Dans l'attente de la fusion tpm/ccvg qui verra ce domaine réellement assumé par une AOM, la ccvg entend préparer cette ère en organisant en amont un schéma de mobilité sur modes alternatifs (covoiturage) et doux (schéma cyclable), afin d'être réactif avec le volet transports en commun de la future AOM.</p> <p><b>cf. p 15 et 16 du projet de territoire :</b>  <i>7 aires de covoiturage permettraient de développer une offre de stationnement incitative :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Belgentier : Parc Peiresc = 10 pl.</li> <li>- Solliès-Toucas : Pôle Médical = 40 pl.</li> <li>- Solliès-Pont : Ste-Christine = extension 50 pl., Les Terrins = 100 pl.</li> <li>- La Farlède : Les Pioux = 50 pl., Ancienne gare = 20 pl., Entrée Nord de la Zone industrielle = 20 pl.</li> </ul> <p><i>Un réseau cyclable de plus de 20 km, une voie verte et des centralités apaisées pour la marche et le vélo, 4 grands itinéraires reliant les centralités entre elles pour un total de 20 km de liaisons cyclables :</i></p> <p>Liaison 1 : Belgentier/Solliès-Toucas/Solliès-Pont sous la forme d'une voie verte avec une première phase entre Solliès-Toucas et Solliès-Pont. Cette voie verte le long du Gapeau pourrait également être poursuivie vers La Crau et le Domaine de La Castille,</p> <p>Liaison 2 : Solliès-Pont/Solliès-Ville/La Farlède avec une branche vers la Crau et une branche vers la Zone industrielle Toulon Est en passant par l'ancienne gare de La Farlède,</p> <p>Liaison 3 : Cuers/Ste-Christine/Gare de Solliès-Pont avec une branche par la zone d'activités de la Poulasse et une branche par le quartier Ste-Christine,</p> <p>Liaison 4 : La Farlède/La Valette du Var par la zone d'activités de La Chaberte.</p>
Partenaires	<p>CCVG</p> <p>5 communes vallée du Gapeau / communes limitrophes</p> <p>TPM</p>
Coût prévisionnel	<b>Réalisation d'un schéma selon descriptif ci-dessus à chiffrer</b>
Plan de financement	Le financement sera assuré par la ccvg avec des aides au titre du CRTE
Calendrier	2022-2024





Dossier N° : 3549191  
 Démarche : CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027  
 Organisme : Prefecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce dossier est en construction.

## Historique

Déposé le : lundi 08 février 2021 12h01

## Identité du demandeur

Email : m.bedrossian@ccvg.fr  
 SIRET : 24830041000052  
 SIRET du siège : 24830041000052  
 social  
 Dénomination : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 Forme juridique : Communauté de communes  
 Libellé NAF : Administration publique générale  
 Code NAF : 8411Z  
 Date de création : 1 janvier 1996  
 Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés  
 Code effectif : 21  
 Numéro de TVA : FR24248300410  
 intracommunautaire  
 Adresse : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 1193 AV DES SENES  
 83210 SOLLIES-PONT  
 FRANCE

## Formulaire

### PROJET

#### THÉMATIQUE

Transition écologique, Mobilité, Mer et Littoral

#### NOM DU PROJET

Déploiement de conteneur à déchets ménagers de grande capacité

**Vous représentez**  
UN EPCI

## **DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE**

La CCVG est compétente en collecte des déchets ménagers et assimilés depuis 2002. Durant ces 20 années, elle a déjà considérablement rationalisé et amélioré la collecte avec la mise en place du tri sélectif par exemple. Aujourd'hui, une nouvelle étape organisationnelle est engagée. Il s'agit de remplacer les bacs classiques 660 l par des conteneurs grande capacité de 5 m<sup>3</sup> disposés de manière stratégique sur les axes de circulation majeurs.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- Salubrité en évitant les déchets à l'air libre dans des conteneurs mobiles : 1 conteneur grande capacité = 8 bacs classiques
- Rationalisation de collecte en limitant les déplacements de bennes quotidiens pour diminuer l'empreinte carbone,
- Sécurisation pour protéger les agents de collecte sur un métier très pénible source de nombreux accidents et maladie de service, notamment TMS
- Economie financière

Le projet concerne le déploiement de 120 points de grande capacité en 3 phases annuelles. Le projet est prêt à démarrer, les sites sont identifiés et les autorisations obtenues.

## **LOCALISATION DU PROJET**

vallée du Gapeau 83210

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Autres financements acquis : néant

Autres financements demandés : néant

contrat d'avenir : 400 000 €

autofinancement : 800 000 €

## **BUDGET PRÉVISIONNEL**

Coût : 1.2 M€

## **CALENDRIER DE RÉALISATION**

Réalisation : 2021-2023 plan pluriannuel

## **AVEZ-VOUS SOLICITE UN FINANCEMENT EUROPEEN ?**

Non

## **Si oui, merci de préciser**

Non communiqué

## **MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE**

projet mature. lieux d'implantation définis et autorisations obtenues (domaine public). début des implantations printemps 2021

## **REMARQUES ÉVENTUELLES**

Non communiqué

## **NOTE D'OPPORTUNITÉ**

La CCVG est compétente en collecte des déchets ménagers et assimilés depuis 2002. Durant ces 20 années, elle a déjà considérablement rationalisé et amélioré la collecte avec la mise en place du tri sélectif par exemple. Aujourd'hui, une nouvelle étape organisationnelle est engagée. Il s'agit de remplacer les bacs classiques 660 l par des conteneurs grande capacité de 5 m<sup>3</sup> disposés de manière stratégique sur les axes de circulation majeurs.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- Salubrité en évitant les déchets à l'air libre dans des conteneurs mobiles : 1 conteneur grande capacité = 8 bacs classiques
- Rationalisation de collecte en limitant les déplacements de bennes quotidiens pour diminuer l'empreinte carbone,
- Sécurisation pour protéger les agents de collecte sur un métier très pénible source de nombreux accidents et maladie de service, notamment TMS
- Economie financière

Le projet concerne le déploiement de 120 points de grande capacité en 3 phases annuelles. Le projet est prêt à démarrer, les sites sont identifiés et les autorisations obtenues.

## **PERSONNE À CONTACTER**

### **NOM**

BEDROSSIAN Manuel

### **EMAIL**

m.bedrossian@ccvg.fr

### **TÉLÉPHONE**

0494337884

# Messagerie

**Email automatique, le 8 février 2021 à 12 h 01**

[Votre dossier n° 3549191 a bien été déposé (CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027)]Bonjour,Votre dossier –NOM DU PROJET est enregistré sous le – n° 3549191 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications jusqu'au 15 février.Bonne journée,





Dossier N° : 3489173  
 Démarche : CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027  
 Organisme : Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce dossier est en construction.

## Historique

Déposé le : lundi 08 février 2021 09h34

## Identité du demandeur

Email : m.bedrossian@ccvg.fr  
 SIRET : 24830041000052  
 SIRET du siège social : 24830041000052  
 Dénomination : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 Forme juridique : Communauté de communes  
 Libellé NAF : Administration publique générale  
 Code NAF : 8411Z  
 Date de création : 1 janvier 1996  
 Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés  
 Code effectif : 21  
 Numéro de TVA : FR24248300410  
 intracommunautaire  
 Adresse : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 1193 AV DES SENES  
 83210 SOLLIES-PONT  
 FRANCE

## Formulaire

### PROJET

#### THÉMATIQUE

Transition écologique, Mobilité, Mer et Littoral

#### NOM DU PROJET

aire tampon de stockage de déchets verts

**Vous représentez**  
UN EPCI

## **DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE**

La CCVG gère depuis 25 ans une unité de compostage depuis une opération pilote au niveau national en 1995. La plate-forme produit du compost normalisé à partir des déchets verts collectés après des administrés du secteur et des boues issues du traitement des eaux usées de la station d'épuration communautaire. En 2012, la capacité de traitement a été étendue pour atteindre 6 000 t boues/an.

Les exigences dues à la normalisation du produit fini nécessitent une consommation accrue de déchets verts, impliquant des besoins de stockage des déchets verts frais plus importants : c'est l'objet de l'opération qui consiste en l'extension de 800 m<sup>2</sup> des capacités existantes.

Le compost normalisé est ensaché et remis gratuitement aux administrés lors d'un passage en déchetterie pour dépôt de déchets verts : l'usager repart ainsi avec « son » compost issu de sa démarche vertueuse de dépôt en déchetterie afin d'éviter le brûlage.

C'est un concept d'éco-recyclage en circuit court.

Avis favorable DREAL.

## **LOCALISATION DU PROJET**

unité de compostage communautaire - chemin de l'ubac - 83260 La Crau

## **PLAN DE FINANCEMENT**

CRET 106 500 €

contrat avenir 106 500 €

autofinancement 142 000 €

## **BUDGET PRÉVISIONNEL**

355 000 €

## **CALENDRIER DE RÉALISATION**

réalisation en 2021

## **AVEZ-VOUS SOLICITE UN FINANCEMENT EUROPEEN ?**

Non

## **Si oui, merci de préciser**

Non communiqué

## **MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE**

projet mature prêt à être engagé. inscrit au budget ccvg. échanges préliminaires DREAL favorable. pas d'autorisation d'urbanisme nécessaire.

## **REMARQUES ÉVENTUELLES**

Non communiqué

## **NOTE D'OPPORTUNITÉ**

La CCVG gère depuis 25 ans une unité de compostage depuis une opération pilote au niveau national en 1995. La plate-forme produit du compost normalisé à partir des déchets verts collectés après des administrés du secteur et des boues issues du traitement des eaux usées de la station d'épuration communautaire. En 2012, la capacité de traitement a été étendue pour atteindre 6 000 t boues/an.

Les exigences dues à la normalisation du produit fini nécessitent une consommation accrue de déchets verts, impliquant des besoins de stockage des déchets verts frais plus importants : c'est l'objet de l'opération qui consiste en l'extension de 800 m<sup>2</sup> des capacités existantes.

Le compost normalisé est ensaché et remis gratuitement aux administrés lors d'un passage en déchetterie pour dépôt de déchets verts : l'usager repart ainsi avec « son » compost issu de sa démarche vertueuse de dépôt en déchetterie afin d'éviter le brûlage.

C'est un concept d'éco-recyclage en circuit court.

Avis favorable DREAL.

## **PERSONNE À CONTACTER**

### **NOM**

BEDROSSIAN Manuel

### **EMAIL**

m.bedrossian@ccvg.fr

### **TÉLÉPHONE**

0494337884

## **Messagerie**

**Email automatique, le 8 février 2021 à 09 h 34**

[Votre dossier n° 3489173 a bien été déposé (CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027)]Bonjour,Votre dossier –NOM DU PROJET est enregistré sous le – n° 3489173 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications jusqu'au 15 février.Bonne journée,





Dossier N° : 3551967  
 Démarche : CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027  
 Organisme : Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce dossier est en construction.

## Historique

Déposé le : lundi 08 février 2021 13h37

## Identité du demandeur

Email : m.bedrossian@ccvg.fr  
 SIRET : 24830041000052  
 SIRET du siège : 24830041000052  
 social  
 Dénomination : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 Forme juridique : Communauté de communes  
 Libellé NAF : Administration publique générale  
 Code NAF : 8411Z  
 Date de création : 1 janvier 1996  
 Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés  
 Code effectif : 21  
 Numéro de TVA : FR24248300410  
 intracommunautaire  
 Adresse : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 1193 AV DES SENES  
 83210 SOLLIES-PONT  
 FRANCE

## Formulaire

### PROJET

#### THÉMATIQUE

Transition écologique, Mobilité, Mer et Littoral

#### NOM DU PROJET

Réhabilitation de réseaux

**Vous représentez**  
UN EPCI

## **DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE**

La CCVG est compétente en matière d'eau et d'assainissement en totalité depuis 2020. Dans ce cadre, plusieurs portions des réseaux d'eau et d'assainissement récemment transférés sont diagnostiqués comme fuyards. Afin de préserver les ressources en eau d'une part et le milieu naturel d'autre part, la CCVG souhaite engager une campagne de renouvellement de canalisations d'eau et d'assainissement. Ce type d'action est exceptionnellement aidé par les agences de l'eau dans le cadre de France relance.

Il s'agit donc d'une part d'avoir un rendement de réseau d'eau potable optimisé et d'autre part une protection des milieux en limitant les entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement, surchargeant inutilement la station d'épuration (ce qui entraîne des coûts de traitement élevés une importante surconsommation d'énergie).

## **LOCALISATION DU PROJET**

vallée du Gapeau 83210

## **PLAN DE FINANCEMENT**

contrat avenir : 300 000 €

agence de l'eau plan de relance react EU : 500 000 €

autofinancement : 200 000 €

## **BUDGET PRÉVISIONNEL**

1 M€

## **CALENDRIER DE RÉALISATION**

Réalisation : 2021-2023 pluriannuel

## **AVEZ-VOUS SOLICITE UN FINANCEMENT EUROPEEN ?**

Non

## **Si oui, merci de préciser**

Non communiqué

## **MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE**

projet mature. marchés à lancer selon diagnostic permanent en cours des réseaux eaux usées et recherches de fuite sur réseau eau potable.

## **REMARQUES ÉVENTUELLES**

Non communiqué

## **NOTE D'OPPORTUNITÉ**

La CCVG est compétente en matière d'eau et d'assainissement en totalité depuis 2020. Dans ce cadre, plusieurs portions des réseaux d'eau et d'assainissement récemment transférés sont diagnostiqués comme fuyards. Afin de préserver les ressources en eau d'une part et le milieu naturel d'autre part, la CCVG souhaite engager une campagne de renouvellement de canalisations d'eau et d'assainissement. Ce type d'action est exceptionnellement aidé par les agences de l'eau dans le cadre de France relance.

Il s'agit donc d'une part d'avoir un rendement de réseau d'eau potable optimisé et d'autre part une protection des milieux en limitant les entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement, surchargeant inutilement la station d'épuration (ce qui entraîne des coûts de traitement élevés une importante surconsommation d'énergie).

## **PERSONNE À CONTACTER**

### **NOM**

BEDROSSIAN Manuel

### **EMAIL**

m.bedrossian@ccvg.fr

### **TÉLÉPHONE**

0494337884

## **Messagerie**

### **Email automatique, le 8 février 2021 à 13 h 37**

[Votre dossier n° 3551967 a bien été déposé (CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027)]Bonjour,Votre dossier –NOM DU PROJET est enregistré sous le – n° 3551967 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications jusqu'au 15 février.Bonne journée,



LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

N° Fiche : 205

**Nom de l'opération : DEVELOPPEMENT DE CHEMINEMENTS DOUX ET ACTIFS**

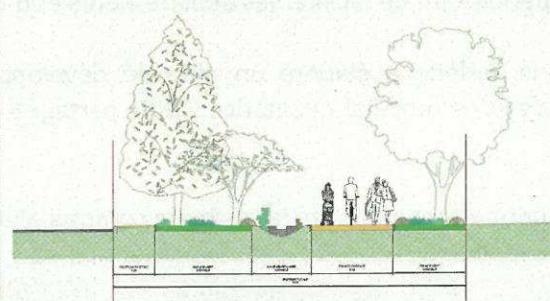
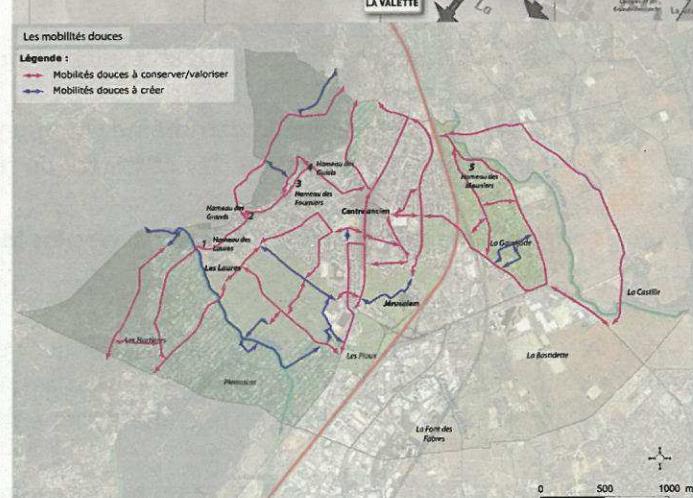
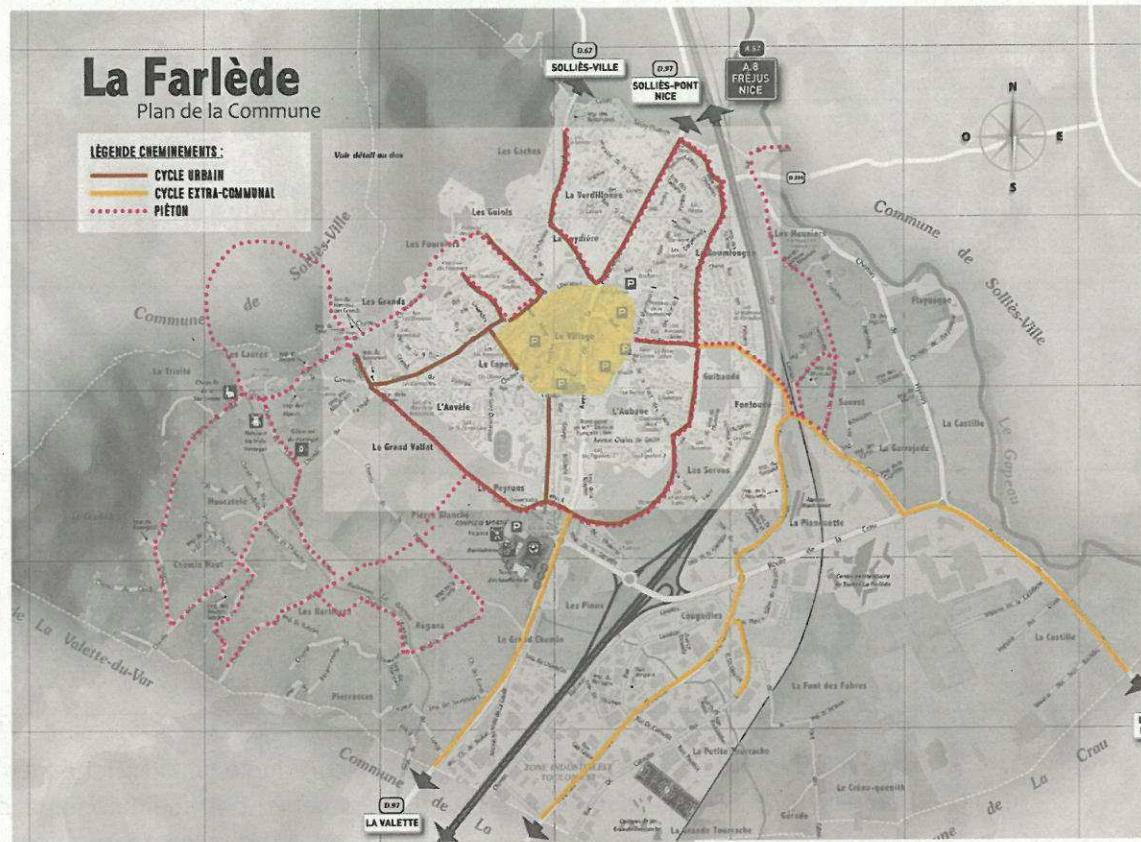
**Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE**

<b>Objectifs du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre aux besoins de mobilité</li><li>• Limiter les déplacements motorisés</li><li>• Limiter les déplacements pendulaires</li><li>• Interconnecter les espaces</li><li>• Limiter la pollution atmosphérique</li></ul>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Dans le cadre du projet de révision du PLU, la commune de la Farlède a établi un diagnostic et un plan d'actions pluriannuel en faveur du déploiement de cheminements doux et actifs.</p> <p>Ces cheminements répondent à trois logiques différentes, mais toutes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des itinéraires de grandes randonnées</li><li>- Des itinéraires de ballades mettant en exergue le patrimoine communal</li><li>- Des itinéraires cycles communaux, permettant la desserte du centre-ville et des équipements</li><li>- Des itinéraires cycles permettant le déplacement des actifs avec les localités voisines</li></ul> <p>Il s'agit, en concertation avec l'office du Tourisme de la CCVG, d'identifier et de mettre en réseau les chemins de randonnée existants, d'en créer de nouveaux, d'assurer leur pérennité en formalisant leur usage auprès des propriétaires et en organisant leur entretien.</p> <p>A côté de ces itinéraires de grande randonnée, la commune tente de développer des cheminements doux et actifs permettant de faciliter les déplacements et d'interconnecter les espaces.</p> <p>A ce titre, la commune de la Farlède a élaboré un plan de développement pluriannuel structurant une offre de ballade et de mobilité qualitative (voirie partagée, itinéraires cycles et piétons, coulée verte...)</p> <p>Ces différents cheminements permettent d'inscrire le territoire communal dans une logique de déplacement différente et plus moderne.</p>

Le projet mis en exergue par la commune permettrait le développement (tout usage confondu) de :

10 km de pistes cyclables  
20 km de cheminement piétonniers

Ces réalisations sont souvent confrontées à des réalités techniques et foncières parfois marquées mais la commune a déjà réalisé des études de faisabilité et travaillé à la question foncière souvent chronophage.



Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer la mise en exergue du patrimoine naturel et culturel</li> <li>- Réalisation d'une coulée verte et de cheminements actifs interconnectant les différentes composantes communales</li> <li>-Favoriser les déplacements cycles</li> <li>-Limitation des déplacements motorisés</li> </ul>
Eléments financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b><u>Coût prévisionnel (dépenses) : 600 000 € HT</u></b></li> </ul>
Calendrier de réalisation et maturité du projet	Période de réalisation : 2021-2025





LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

(C.R.T.E.)

### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

N° Fiche : 206

Nom de l'opération : PLANTATION D'ARBRES

Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE

Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser la biodiversité</li><li>• Améliorer la qualité paysagère de la commune</li><li>• Limiter les îlots de chaleur urbaine</li></ul>
Descriptif du projet	<p>La commune souhaite développer un programme ambitieux de plantation d'arbres sur le territoire communal afin de développer les espaces de nature en ville et valoriser les espaces existants.</p> <p>Ces espaces qualitatifs sont prégnants afin de trouver un équilibre essentiel au développement du territoire entre espaces végétalisés et urbanisés.</p> <p><b><u>Une telle ambition poursuit les objectifs suivants :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rendre la ville plus résiliente et plus attractive face au réchauffement climatique de grande ampleur attendu en zone méditerranéenne</li><li>• Adapter le territoire à la lutte contre les changements climatiques</li></ul> <p>De tels espaces sont nécessaires dans la lutte contre les îlots de chaleur urbaine qui pénalisent un nombre important d'habitants de la commune pendant les périodes de forte chaleur.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la qualité de vie et le bien-être de ses habitants.</li></ul>

Pour ce faire, la commune a répertorié près de 5 hectares qui pourront faire l'objet d'une plantation.

Ces plantations devront concourir à plusieurs usages (ombrage, biodiversité, alimentation ...)

La plantation d'arbres mellifères sera privilégiée.



Sur cette action, la commune s'est fixée pour objectif la plantation de 1500 arbres sur le mandat 2020-2026.

Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation de plantations méditerranéennes</li><li>- Réalisation de plantations favorisant la biodiversité (mixité des plantations, plantations mellifères...)</li><li>- Réalisation de plantations peu demandeuses en eau</li><li>- Localisation à l'intérieur de la ville permettant de limiter les îlots de chaleur urbaine.</li></ul>
Eléments financiers	<ul style="list-style-type: none"><li>■ <b>Coût prévisionnel (dépenses) : 200 000 € HT</b></li></ul>
Calendrier de réalisation et maturité du projet	Période de réalisation : 2021-2025

Critère : 1	
Objectifs du projet	<p style="text-align: center;"><b><u>Développement du parc photovoltaïque</u></b></p>
	<p><b>Un territoire à énergie renouvelable :</b>  Il s'agit de lancer un vaste programme de <b>centrales photovoltaïques</b> sur les toitures des bâtiments publics.</p> <p>L'idée est simple : l'entreprise retenue dans le cadre d'une Délégation de Services Publics remplace les toitures des bâtiments publics gratuitement et y installe des panneaux solaires. En échange, elle exploite les centrales photovoltaïques. Pendant toute la durée de l'exploitation, elle garantit l'entretien et l'étanchéité des toitures. C'est un contrat gagnant-gagnant entre l'acteur économique et les Collectivités. Mais c'est surtout la nature qui est gagnante.</p> <p>Exemple de réalisation en cours : à la fin de l'été 2021, la puissance des centrales de Solliès-Pont atteindra plus d'un MWc (mégawatt-crête), ce qui est inégalé dans le Var sur les bâtiments publics d'une collectivité. Cela représentera près de 1 600 000 kWh par an, soit la consommation annuelle de 1000 habitants, hors consommations liées au chauffage.</p> <p style="text-align: right;"><i>La centrale du centre Technique Municipal de Solliès-Pont</i></p> 



*Les préaux des écoles Daudet avant / après*

**Quelques chiffres :**

Centrale CTM : 1275 m<sup>2</sup>, puissance crête de la centrale : 222 kWc, production estimée 296 000 kWh/an

Centrale Frédéric Mistral : 2023 m<sup>2</sup>, puissance crête 440 kWc, production estimée 640 000 kWh/an

Centrale Alphonse Daudet : 1425 m<sup>2</sup>, puissance crête : 250 kWc, production estimée 357 000 kWh/an

Centrale écoles du centre-ville : 1380<sup>2</sup> puissance crête 200 kWc, production estimée 294 000 kWh/an

Les dépenses inhérentes aux collectivités dans ce type de projet sont essentiellement le désamiantage des bâtiments avant leur mise à disposition.

**La Communauté de Communes souhaite aider les communes à identifier les sites présentant un potentiel de production, et les aider à financer le désamiantage des bâtiments identifiés pour favoriser le déploiement des centrales.**

En 2021, la commune de Solliès-Pont a identifié un nouveau site de centrale qui permettra d'équiper 3 bâtiments communaux contigus : le hangar de stockage du service des festivités, la cuisine centrale et la

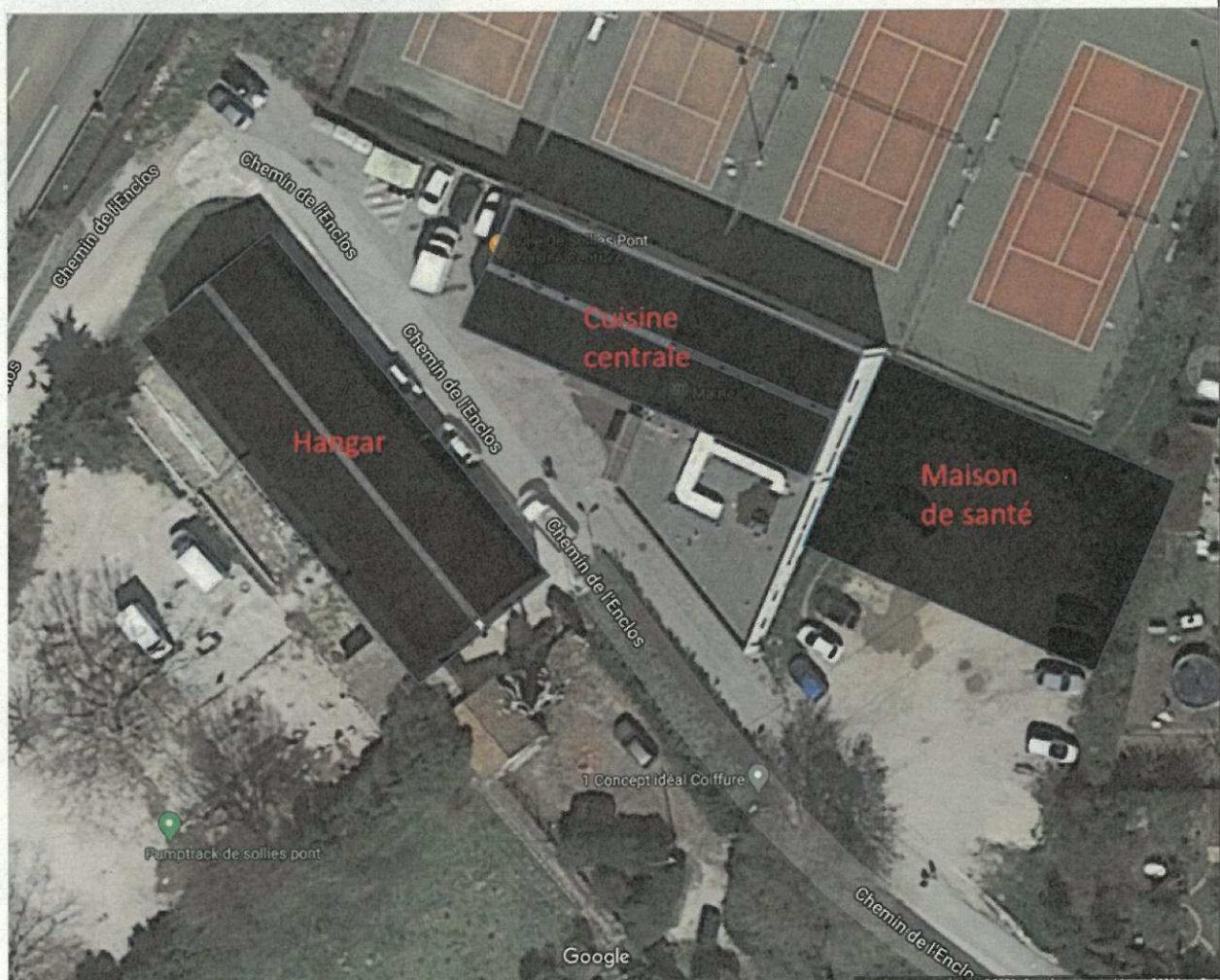
future Maison de Santé Pluri professionnelle, soit environ 1110 m<sup>2</sup>, avec un productible potentiel de 257 700 kWh/an.

Cette opération, totalement financée par le partenaire privé, est estimée à 518 000 € HT.

Pour concrétiser ce projet, il convient que la commune procède au préalable au désamiantage du hangar.

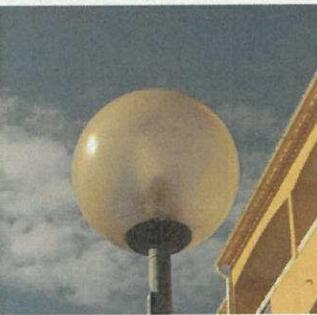
Pour concrétiser ce projet, il convient que la commune procède au préalable au désamiantage du hangar des festivités.

Cette opération de désamiantage, unique fond public versé dans l'opération, est estimée à 58 000 € HT.



Éléments financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaires financiers : région PACA, Soleil du Sud.</li> <li>Maître d'ouvrage : Commune de Solliès-Pont</li> <li>Bénéficiaires : Commune de Solliès-Pont</li> <li>Coût global de l'opération (en investissement – dont études techniques et de faisabilité) : 518 000 € HT</li> <li>Plan de financement :</li> </ul>				
<b>Plan de financement HT</b>					
actions	MO	ETAT/CRTE	Délégataire	total	Dont études (€)
Désamiantage	40 600 €	17 400 €		58 000 €	
Construction de la centrale			460 000	460 000 € HT	
				518 000 € HT	
Calendrier de réalisation	<b>Désignation</b> Désamiantage, construction de la centrale	<b>échéancier</b> 2022			



Critère : 1	
Objectifs du projet	<p style="text-align: center;"><b><u>Relamping LED éclairage public</u></b></p>
	<p>Il s'agit d'engager une politique globale de réduction des dépenses énergétiques, selon les recommandations de l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'environnement, et de la Région au travers du SRADDET et du plan Climat.</p> <p>Mettre en œuvre la réduction de l'éclairage public en milieu de nuit, sur l'ensemble des quartiers résidentiels et des zones d'activités, sauf les centres-villes, afin de préserver leur animation en soirée.</p> <p>Faire rénover l'ensemble des armoires d'éclairage public en les équipant d'horloges astronomiques. Engager un volet supplémentaire de cette action en procédant au relamping de l'éclairage public en LED sur 5 ans.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Avant</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Avant</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>après</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">  <p>Avant</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>après</p> </div> </div>

Éléments financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaires financiers : ETAT (CRTE),</li> <li>Maître d'ouvrage : Commune de Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Belgentier, Solliès-Ville</li> <li>Bénéficiaires : Commune de Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Belgentier, Solliès-Ville</li> <li>Coût global de l'opération (en investissement – dont études techniques et de faisabilité) : 980 000 € HT</li> <li>Plan de financement :</li> </ul>																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Plan de financement HT</th> <th rowspan="2">observations</th> </tr> <tr> <th>actions</th> <th>MO</th> <th>ETAT/CRTE</th> <th>total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Remplacement des luminaires par des LEDS</td> <td>686 000</td> <td>294 000</td> <td>980 000 € HT</td> <td>Solliès-Pont</td> </tr> <tr> <td>Installation d'horloges astronomiques</td> <td>22 400</td> <td>9 600</td> <td>32 000 € HT</td> <td>La Farlède, Solliès-Toucas, Belgentier, Solliès-Ville</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 012 000 € HT</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Plan de financement HT				observations	actions	MO	ETAT/CRTE	total	Remplacement des luminaires par des LEDS	686 000	294 000	980 000 € HT	Solliès-Pont	Installation d'horloges astronomiques	22 400	9 600	32 000 € HT	La Farlède, Solliès-Toucas, Belgentier, Solliès-Ville				1 012 000 € HT	
Plan de financement HT				observations																					
actions	MO	ETAT/CRTE	total																						
Remplacement des luminaires par des LEDS	686 000	294 000	980 000 € HT	Solliès-Pont																					
Installation d'horloges astronomiques	22 400	9 600	32 000 € HT	La Farlède, Solliès-Toucas, Belgentier, Solliès-Ville																					
			1 012 000 € HT																						
Calendrier de réalisation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>échéancier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Relamping 5 tranches env. 196 000 €/an</td> <td>2021- 2025</td> </tr> <tr> <td>Horloges astronomiques</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	échéancier	Relamping 5 tranches env. 196 000 €/an	2021- 2025	Horloges astronomiques	2023																		
Désignation	échéancier																								
Relamping 5 tranches env. 196 000 €/an	2021- 2025																								
Horloges astronomiques	2023																								

Critères : 1-5	
Objectifs du projet	<p><b><u>Les bornes de recharge pour véhicules électriques</u></b></p> <p>Par leur engagement, les communes affirment leur volonté forte d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'air. En offrant sur leur territoire ce nouveau service de recharge électrique, elles soutiennent activement le développement d'une mobilité plus durable, qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre et des particules fines.</p> <p>Engagé depuis plus de 10 ans dans des actions concrètes de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYMIELEC Var accompagne les collectivités, en faveur de la transition énergétique.</p>  <p>Les bornes déployées par le syndicat sur le territoire sont des bornes de recharge accélérée. Elles permettent une recharge de 80 % de l'autonomie du véhicule en environ une heure, sur la plupart des véhicules acceptant une recharge accélérée (c'est-à-dire jusqu'à 22 kW). Chaque borne est équipée de deux points de charge, permettant ainsi la recharge simultanée de deux véhicules électriques.</p> <p><b>La communauté de communes souhaite fortement densifier le réseau de bornes de recharges électriques en aidant les communes à identifier des sites propices à leur installation et en contribuant financièrement à ce déploiement.</b></p> <p><b>Le Symielecvar est maître d'ouvrage, les communes participent en investissement à hauteur de 8 000 € HT par borne de recharge (études et travaux compris).</b></p>

La commune de Solliès-Pont a identifié sur son territoire 9 sites à équiper prioritairement. Ce sont les 9 principaux parcs de stationnement ou de co-voiturage de la commune. Le projet permettrait de passer de 4 places réservées aux véhicules électriques, à 30 places, réparties comme suit :

lieu	nombre de places de stationnement	nombre de bornes existantes	nombre de bornes à créer	total places réservées véhicules électriques
Aire de Covoiturage de Sainte Christine	26	0	1	2
Aire de Covoiturage des Terrins	82	0	2	4
Parking Rezzonico	348	2	4	12
Parking du Colonel Beltrame	65	0	1	2
Parking de la Gare 1	68	0	1	2
parking de la gare 2	70	0	1	2
Parking Autran	80	0	1	2
parking de l'avenue Jean Moulin	89	0	1	2
parking de l'avenue Marcel Pagnol	86	0	1	2
total	914	2	13	30

Éléments financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaires financiers : ETAT/CRTE,</li> <li>Maître d'ouvrage : Symielecvar</li> <li>Bénéficiaires : Commune de Solliès-Pont</li> <li>Coût global de l'opération (en investissement – dont études techniques et de faisabilité) : 104 000 € HT</li> <li>Plan de financement :</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="288 316 1440 361">Plan de financement</th><th data-bbox="288 361 1440 406"></th><th data-bbox="288 406 1440 451"></th><th data-bbox="288 451 1440 496"></th></tr> <tr> <th data-bbox="288 361 837 406">actions</th><th data-bbox="837 361 980 406">MO</th><th data-bbox="980 361 1202 406">ETAT/CRTE</th><th data-bbox="1202 361 1440 406">total</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="288 451 837 563">Equipements bornes de recharges électriques</td><td data-bbox="837 451 980 563">72 800</td><td data-bbox="980 451 1202 563">31 200</td><td data-bbox="1202 451 1440 563">104 000 € HT</td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="288 608 584 653">nature</th><th data-bbox="584 608 885 653">Date réalisation ou période</th><th data-bbox="885 608 1202 653">Coût HT investissement (€)</th><th data-bbox="1202 608 1477 653">Dont études (€)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="288 653 584 810">Equipements bornes de recharges électriques</td><td data-bbox="584 653 885 810">2021- 2025</td><td data-bbox="885 653 1202 810">104 000</td><td data-bbox="1202 653 1477 810"></td></tr> <tr> <td data-bbox="288 810 584 866"></td><td data-bbox="584 810 885 866">total</td><td data-bbox="885 810 1202 866">104 000</td><td data-bbox="1202 810 1477 866"></td></tr> </tbody> </table>	Plan de financement				actions	MO	ETAT/CRTE	total	Equipements bornes de recharges électriques	72 800	31 200	104 000 € HT	nature	Date réalisation ou période	Coût HT investissement (€)	Dont études (€)	Equipements bornes de recharges électriques	2021- 2025	104 000			total	104 000	
Plan de financement																									
actions	MO	ETAT/CRTE	total																						
Equipements bornes de recharges électriques	72 800	31 200	104 000 € HT																						
nature	Date réalisation ou période	Coût HT investissement (€)	Dont études (€)																						
Equipements bornes de recharges électriques	2021- 2025	104 000																							
	total	104 000																							
Calendrier de réalisation	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="288 983 1044 1028">Désignation</th><th data-bbox="1044 983 1250 1028">échéancier</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="288 1028 1044 1073">5 tranches env. 20 800 €HT/an</td><td data-bbox="1044 1028 1250 1073">2021- 2025</td></tr> </tbody> </table>	Désignation	échéancier	5 tranches env. 20 800 €HT/an	2021- 2025																				
Désignation	échéancier																								
5 tranches env. 20 800 €HT/an	2021- 2025																								





Dossier N° : 3552068  
 Démarche : CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027  
 Organisme : Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce dossier est en construction.

## Historique

Déposé le : lundi 08 février 2021 13h42

## Identité du demandeur

Email : m.bedrossian@ccvg.fr  
 SIRET : 24830041000052  
 SIRET du siège social : 24830041000052  
 Dénomination : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 Forme juridique : Communauté de communes  
 Libellé NAF : Administration publique générale  
 Code NAF : 8411Z  
 Date de création : 1 janvier 1996  
 Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés  
 Code effectif : 21  
 Numéro de TVA : FR24248300410  
 intracommunautaire  
 Adresse : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 1193 AV DES SENES  
 83210 SOLLIES-PONT  
 FRANCE

## Formulaire

### PROJET

#### THÉMATIQUE

Transition écologique, Mobilité, Mer et Littoral

#### NOM DU PROJET

Relampage ZI

#### Vous représentez

UN EPCI

## **DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE**

La CCVG est compétente en matière économique et gère les zones d'activité de son secteur, notamment ZI Toulon-Est (en partie sur la métropole Toulon Provence Méditerranée) et la zone artisanale à Solliès-Pont. Sur les voiries de ces zones d'activité, il est envisagé de remplacer l'éclairage historique par des lampes LED afin d'atteindre une économie d'énergie.

## **LOCALISATION DU PROJET**

vallée du Gapeau 83210

## **PLAN DE FINANCEMENT**

contrat d'avenir : 60 000 €  
autofinancement : 140 000 €

## **BUDGET PRÉVISIONNEL**

200 000 €

## **CALENDRIER DE RÉALISATION**

Réalisation : 2021-2023 plurianuel

## **AVEZ-VOUS SOLICITE UN FINANCEMENT EUROPEEN ?**

Non

## **Si oui, merci de préciser**

Non communiqué

## **MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE**

dossier en réflexion pour une mise en oeuvre 2021-2023 par voiries homogènes en cours de définition

## **REMARQUES ÉVENTUELLES**

Non communiqué

## **NOTE D'OPPORTUNITÉ**

La CCVG est compétente en matière économique et gère les zones d'activité de son secteur, notamment ZI Toulon-Est (en partie sur la métropole Toulon Provence Méditerranée) et la zone artisanale à Solliès-Pont. Sur les voiries de ces zones d'activité, il est envisagé de remplacer l'éclairage historique par des lampes LED afin d'atteindre une économie d'énergie.

## **PERSONNE À CONTACTER**

### **NOM**

BEDROSSIAN Manuel

### **EMAIL**

m.bedrossian@ccvg.fr

### **TÉLÉPHONE**

0494337884

## **Messagerie**

### **Email automatique, le 8 février 2021 à 13 h 42**

[Votre dossier n° 3552068 a bien été déposé (CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027)]Bonjour,Votre dossier –NOM DU PROJET est enregistré sous le – n° 3552068 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications jusqu'au 15 février.Bonne journée,



## Fiche action/projet N°217

CRTE

Orientations stratégiques n° 1 - 2 - 5	
Action n°	<b>Prises de recharge véhicules électriques</b>
Maître d'ouvrage : Commune de Solliès-Ville	Nom de l'organisation : Commune de Solliès-Ville Type : Collectivité locale
Description de l'action	Dans le cadre de la lutte contre les gaz à effet de serre, de la transition écologique et de l'amélioration de la qualité de l'air, la commune souhaite favoriser la conversion des véhicules vers l'électrique. Le présent projet porte sur l'installation de 6 postes de recharge pour les véhicules électriques répartis entre les 3 parcs de stationnement. Parc de la Burlière 1 Parc des Sauvans 1 Parc du Pasquier' 2 Parc des Aiguiers 2
	Ce projet préfigure les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du PCAET en cours d'élaboration par la communauté de communes de la Vallée du Gapeau
Coût prévisionnel	Cout estimé 45 000 € Fourniture matériel 15 000 € Pose et raccordement 30 000 €
Plan de financement	Département 30 % Autofinancement 20 % SYMIELEC Var 20 % CRET 30 %
Calendrier	Mise en œuvre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de véhicules utilisateurs Fréquence d'utilisation





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE N°210 - PROJET OASIS

CRTE

Orientation stratégique n°

Action n°

Maître d'ouvrage

Nom de l'organisation : Commune de Solliès-Pont

Type : Commune

Maître d'ouvrage

Nom de l'organisation

Type

Description de l'action

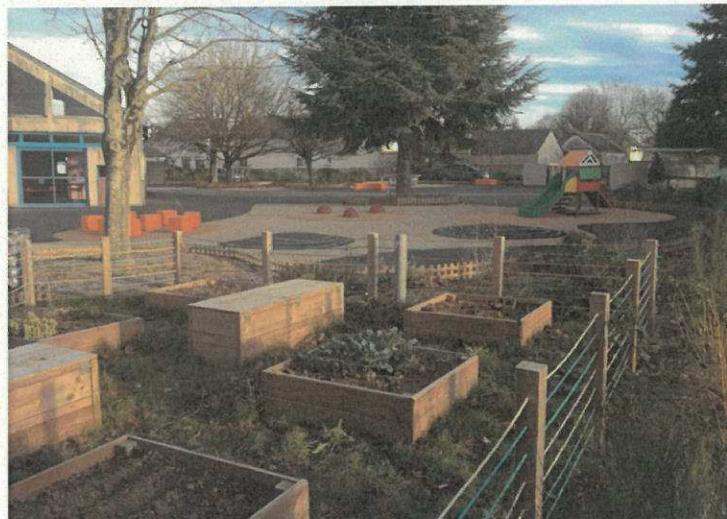
Ce projet comporte 2 volets : la désimperméabilisation des cours d'écoles avec leur déconnexion du réseau pluvial, et la rénovation énergétique des bâtiments publics.

### Volet Désimperméabilisation :

Les objectifs de la désimperméabilisation sont: la ré-infiltration des eaux pluviales, la déconnexion des réseaux pluviaux, la lutte contre les ruissellements et les inondations, la renaturation des cours, le rafraîchissement naturel et la lutte contre les îlots de chaleur, la sécurité : traitement des enrobés détruits par les racines d'arbres, traitement des entourages d'arbres, l'apaisement des activités intercours et extra-scolaires, la redynamisation du jeu, du programme et de la communauté scolaires, avec des aspects

pédagogiques autour de chantiers de désimperméabilisation, la sensibilisation du jeune public aux enjeux environnementaux.

Quelques exemples des aménagements projetés :



*Remarquer le traitement des entourages d'arbres.  
Arbres de grande taille permettant d'apporter de l'ombre.  
Part belle faite au jardin potager pédagogique avec sol naturel.  
Couleurs de sols claires qui évitent l'effet d'ilôt de chaleur.*



*Tout en conservant des parties en enrobés, la cour laisse une part importante à la renaturation.  
Les arbres, les matériaux sont différenciés selon les zones, de façon très naturelle.  
Sols drainant en matériaux naturels.  
Cela s'apparente à un parc dans l'école.*

#### Volet énergétique :

Les consommations des bâtiments sont responsables du quart des émissions de gaz à effet de serre en France. La Communauté de Communes souhaite lancer un vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments publics, en priorisant les écoles.

L'objectif de ce programme est de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics par le biais d'actions rapides et significatives sur leur consommation énergétique.

**La communauté de communes souhaite aider les communes à identifier les potentiels, à lancer les audits et études préalables et à financer les travaux.**

#### Partenaires

- Partenaires financiers : région PACA, Agence de l'Eau, Etat.
- Maître d'ouvrage : Commune de Solliès-Pont
- Bénéficiaires : Commune de Solliès-Pont

## Coût prévisionnel

- Coût global de l'opération (en investissement – dont études techniques et de faisabilité) : 920 000 € HT

## Plan de financement

Plan de financement					
actions	MO	Région PACA	Agence de l'eau	Etat DSIL/CRTE	total
nature	Date réalisation ou période	Coût HT investissement (€)	Dont études (€)		
Etudes et travaux désimperméabilisation	2021- 2026	320 000	16 000		
Etudes et travaux rénovation énergétique	2021- 2024	600 000	15 000		
total		920 000	31 000		

Calendrier

Indicateurs d'évaluation proposés



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## (C.R.T.E.)

### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

N° Fiche: 211

**Nom de l'opération:** CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ SUR LE SECTEUR DES SERVES

**Maître d'Ouvrage:** COMMUNE DE LA FARLÈDE

<b>Objectifs du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Créer du lien social</li><li>● Favoriser la biodiversité</li><li>● Planter des arbres fruitiers et plantes mellifères</li><li>● Préserver les sols naturels</li><li>● Améliorer la qualité de l'air (meilleure absorption du CO<sup>2</sup>)</li><li>● Valoriser les biodéchets</li><li>● Maîtriser les eaux de pluie et ruissellements</li></ul>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>La commune souhaite développer, par le biais de jardins partagés, un lieu d'échange et de partage au cœur d'un projet de construction de logements mixtes.</p> <p>Sur un terrain d'environ 8 500 m<sup>2</sup> déjà arboré (figuiers) et qui abrite aujourd'hui une espèce protégée (la Phalaris aquatica), il semble que l'arboriculture fruitière soit la filière à privilégier aux vues des conditions du terrain.</p> <p>Cet espace de vie aux intérêts sociaux et environnementaux multiples, contribue à l'équilibre entre espaces végétalisés et urbanisés.</p>
	<p><b>Une telle ambition poursuit les objectifs suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Créer un lieu de vie qui favorise le lien social par le partage de connaissance et l'entraide</li><li>● Contribuer à la lutte contre les changements climatiques en augmentant les espaces boisés et ainsi diminuer la pollution de l'air</li><li>● Apporter des solutions pour la réduction des déchets en intégrant une aire de compostage</li><li>● Participer à des solutions de gestion de surplus d'eau de pluie et de ruissellement par la création d'un bassin de rétention d'eau.</li><li>● Contribuer à l'amélioration de la biodiversité environnante et des espèces protégées</li></ul>

- Participer à la préservation des sols naturels



<b>Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable</b>	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de plantations fruitières et mellifères</li> <li>- Réalisation de plantations peu demandeuses en eau</li> <li>- Diminution de la pollution atmosphérique</li> <li>- Préservation des sols</li> </ul>
<b>Eléments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Coût prévisionnel (dépenses) : 150 000 € HT</u></li> </ul>
<b>Calendrier de réalisation et maturité du projet</b>	Période de réalisation : 2021-2022

Critère : 2	
Objectifs du projet	<h2 style="text-align: center;"><u>Gestion des eaux pluviales limitrophes</u></h2>
	<p>La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, en périphérie immédiate de la Métropole toulonnaise a connu une forte croissance depuis 1975, qui s'est traduite par une importante urbanisation pavillonnaire.</p> <p>Il s'agit d'identifier et de résoudre sur le territoire les problématiques liées à la gestion des eaux pluviales générées par cette urbanisation lorsqu'elle est limitrophe entre deux communes. Les communes situées en contrebas reçoivent directement les eaux pluviales produites par l'urbanisation des communes situées immédiatement en amont. Il est juste que les communes qui reçoivent les eaux ne soit pas seules à les gérer et à en supporter les frais.</p> <p>Afin de mener à bien ces investissements et ces travaux, la communauté de communes en assurera la nécessaire coordination, sur le même principe que la gestion des voiries limitrophes entre deux communes.</p> <p>Un projet est identifié sur la commune de Solliès-Pont dans sa partie limitrophe avec la commune de Solliès-Ville, au quartier des Aiguiers. Ce quartier reçoit les eaux de ruissellement collinaires de Solliès-Ville. Il convient de créer un réseau de collecte de ces eaux pluviales au niveau du chemin des Fours à Chaux, qui marque la limite entre les deux communes, et de recalibrer l'exutoire, sur 185 ml.</p> <div style="position: absolute; left: 300px; top: 480px;">     Chemin des Fours à Chaux (limitrophe)   </div> <div style="position: absolute; left: 500px; top: 610px;">     Solliès-Pont   </div> <div style="position: absolute; left: 320px; top: 720px;">     Solliès-Ville   </div> <div style="position: absolute; left: 800px; top: 500px;">     Déplacement des eaux pluviales ruissellement collinaire.   </div> <div style="position: absolute; left: 800px; top: 540px;">     Secteur inondé   </div> <div style="position: absolute; left: 800px; top: 580px;">     Pluvial à créer sur chemin communautaire et exutoire à recalibrer   </div>

Calendrier de réalisation	<b>Désignation</b> aménagement hydraulique travaux	<b>échéancier</b> 2021-2022
---------------------------	---	--------------------------------



LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

N° Fiche : 216

**Nom de l'opération : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

**Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE**

<b>Objectifs du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux</li><li>• Réduire la consommation d'énergie</li><li>• Valoriser le patrimoine communal</li></ul>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Les consommations des bâtiments sont responsables du quart des émissions de gaz à effet de serre, en France. La commune souhaite lancer un vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments publics, en priorisant les écoles.</p> <p>L'objectif de ce programme est de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics par le biais d'actions rapides et significatives sur leur consommation énergétique.</p> <p>A ce titre, la commune de la Farlède, après avoir arrêté un programme d'investissement pluriannuel, prévoit en 2021 la rénovation de son école la plus importante, l'école Jean Aicard, en objectivant un gain énergétique de 30 %.</p> <p>Sur ce site de 14 classes, une étude de faisabilité a été réalisée et des actions ont été ciblées afin d'atteindre l'objectif attendu.</p> <p>D'autres études sont programmées afin d'agir sur d'autres bâtiments et une instrumentalisation du réseau a été réalisée afin de cibler précisément les actions à mettre en œuvre.</p> <p>Dans la continuité de l'école Jean Aicard, la commune souhaite agir pour réduire la consommation et le confort d'usage de la médiathèque EUREKA.</p>

Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable	<p>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Economie d'énergie</li> <li>- Lutte contre les passoires énergétiques</li> <li>-Instrumentalisation des réseaux</li> </ul>
Eléments financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <u>Coût prévisionnel (dépenses) : 500 000 € HT</u></li> </ul>
Calendrier de réalisation et maturité du projet	<p>Période de réalisation : 2021-2025</p> <p>2021-2022 : Ecole Jean AICARD      2022-2023 : Médiathèque</p>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Modèle de fiche action/projet N°218 CRTE

Orientation stratégique n° 6 et 7	
Action n°	<b>Mise en valeur touristique Site classé du Coudon</b>
Maître d'ouvrage : Maire de Solliès-Ville	Nom de l'organisation : Commune de Solliès-Ville Type : Collectivité locale
Description de l'action	La Communauté de communes de la vallée du Gapeau, dont la commune est membre, est compétente en matière de développement touristique. Le Massif du Coudon, site emblématique a fait l'objet d'une procédure de reconnaissance au titre des sites classés, conclue en 2012. Sa proximité avec les centres urbains limitrophes, son accessibilité, sa topographie et la qualité de son patrimoine naturel, paysager et historique, en font un espace très attractif pour les activités touristiques de découverte. Le présent projet porte sur l'aménagement de portes d'entrées du site et la mise en valeur de ses richesses patrimoniales Matérialisation des espaces de stationnement Installation de points de dépôse de déchets Conception réalisation et pose de panneaux d'information et rappels réglementaires Cartographie des itinéraires de découverte
Partenaires	Les cinq communes riveraines du massif seront associées à ce projet.
Coût prévisionnel	30 000 €
Plan de financement	CCVG 40 % Commune 30 % CRET 30 %
Calendrier	Réalisation 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nbre de visiteurs passés par l'OT





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Modèle de fiche action/projet N°219

CRTE

Orientation stratégique n° 3 - 6 - 7	
Action n°	Réalisation de stationnements paysagers
Maître d'ouvrage : Commune de Solliès-Ville	Nom de l'organisation : Commune de Solliès-Ville Type : Collectivité locale
Description de l'action	Cette opération consiste à aménager dans les hameaux des Aïguiers et des Sauvans, des espaces de stationnement paysagers, conformes aux objectifs de perméabilité des sols qui relèvent de l'objectif Zéro Artificialisation Net (ZAN) inscrit dans la loi pour la reconquête de la biodiversité. Acquisition foncière Maitrise d'œuvre Aménagement de 15 + 15 places Terrassement et traitement de surface, Marquage au sol, Pose de clôtures et éclairage. Installation de points de tri sélectifs des déchets Aménagements paysagers.
Coût prévisionnel	300 000 €
Plan de financement	Autofinancement 30 % Département 30 % Amendes de Police 10 % CRET 30 %
Calendrier	Acquisitions études 2022 Réalisation 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



	<b>FICHE N°220</b> <b>Contrat de relance et de transition écologique</b> <b>CRTE</b> <b>Communauté de Communes Vallée du Gapeau</b>	 <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>VALLÉE DU GAPEAU</b>
--	--	---

Intitulé de l'opération	Étude du territoire et création d'une stratégie de transport et de mobilité douce
Localisation	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Coût total prévisionnel	20 500,00 €
Taux de l'intervention sollicité	100 % - ANCT
Montant de l'aide sollicitée	20 500,00 €
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau

#### **Description synthétique de l'opération et de ses enjeux**

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (CCVG), de par sa situation en entrée Est de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), est confrontée à d'importantes problématiques de déplacement (congestion routière et autoroutière régulière, temps de déplacement exacerbés, déficit d'alternatives à la voiture, accessibilité en modes actifs difficile...). Une réflexion doit être engagée sur les mobilités douces du territoire de la Vallée du Gapeau articulée avec celle de la Métropole TPM. A ce jour, le réseau cyclable insuffisamment développé (3 km de linéaire d'aménagement cyclable recensés en 2021) et une seule aire de covoiturage sur le territoire, alors que la part des déplacements domicile-travail en voiture représente 87 % tous modes confondus. Dans l'attente de la fusion TPM/CCVG, la CCG entend préparer cette transition en organisant en amont un schéma de mobilité des modes alternatifs (covoiturage) et doux (schéma cyclable), afin d'être réactif avec le volet transports en commun de la future Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Le projet de territoire rappelle les éléments de stratégie :

- Développer une offre de stationnement incitative pour faciliter l'usage de transports collectifs avec la création de 7 aires de covoiturage en lien avec la création de 7 lignes de bus ;
- Développer les éco-mobilités et la mobilité douce avec la création d'une voie verte, d'un réseau cyclable de plus de 20km et des centralités apaisées avec 4 grands itinéraires reliant les centralités entre elles.

La réalisation de ce schéma de mobilité se traduira à l'échelle de l'ensemble du territoire et à destination des territoires limitrophes de la Métropole qui engage en parallèle, avec l'AUDAT-VAR une réflexion similaire et coordonnée.

Coût de l'étude évaluée à 20 500€, financé à 100 % par l'ANCT.





## Un plan d'actions en faveur des mobilités alternatives pour la Communauté de Communes Vallée du Gapeau

### APPUI DE L'AUDAT.VAR - PROPOSITION DE TRAVAIL 2022

En 2019, la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau (CCVG ci-après) a défini les principes d'une stratégie de transport et de mobilité organisée autour de 4 axes.

La CC VG souhaite aujourd'hui prolonger ce travail en traduisant cette stratégie en plan d'actions en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle (modes actifs, covoiturage...).

Cette note vise à rappeler le contenu de la stratégie de mobilité (annexée à cette note) telle qu'elle fut formalisée et à proposer des axes de travail en 2022 et 2023 pour aboutir à un plan d'actions en faveur des mobilités alternatives.

L'élaboration de ce plan d'actions s'inscrit dans la perspective d'une fusion de la CCG avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM). En ce sens, les orientations et les propositions seront établies en tenant compte des enjeux d'organisation de la mobilité dans une vision interterritoriale.

#### 1. Rappel des propositions produites dans la stratégie mobilité

La plupart des propositions faites dans le cadre de travail ont fait l'objet d'un descriptif précis et sont géolocalisées sur le territoire.

##### 1.1. Axe 1 : Un réseau de bus de 7 lignes pour le Gapeau articulé avec les cars ZOU et le TER

- **Trois lignes de cars ZOU restructurées** et cadencées avec moins d'arrêts pour une meilleure vitesse commerciale et une fréquence accrue : 2 lignes express avec une fréquence d'un car toutes les 20 à 30 minutes en heure de pointe et 1 ligne complémentaire avec une fréquence d'un car toutes les 30 minutes en heure de pointe ;
- **Un renforcement la desserte TER** sur l'axe La Pauline-Carnoules grâce à la navette diamétralisée avec une fréquence de 36 trains / jour (soit 18 allers-retours) prévue dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) pour l'horizon 2025-2030 ;
- **La reconfiguration de la gare de Solliès-Pont** en pôle d'échanges multimodal avec le réaménagement des accès piétons, cyclables, TC et automobile.
- **La reconfiguration de la gare de La Pauline** en PEM porte d'entrée de la Métropole et interface avec la CCGV ;
- **3 lignes de bus** dont 1 ligne structurante avec une fréquence de 20 minutes en heures de pointe et 2 lignes complémentaires avec une fréquence de 30 minutes en heures de pointe ;
- **4 lignes de mini-bus** pour une desserte fine du territoire et de ses



Technopôle Var Matin  
293 route de La-Seyne-sur-Mer  
83190 Ollioules



www.audat.org  
Tel : 04 94 62 20 71



AUDAT :  
Association Loi 1901  
SIRET : 45147689900013

équipements.

**1.2. Axe 2 : Des pôles d'échanges multimodaux pour faciliter le rabattement en voiture, à pied et en vélo vers les transports collectifs**

- **8 pôles d'échanges multimodaux** avec un niveau de services associés ;
- **10 pôles de correspondances** entre le réseau de cars ZOU et le réseau de bus du Gapeau.

**1.3. Axe 3 : Un réseau cyclable de plus de 20 km, une voie verte le long du Gapeau et des centralités apaisées pour la marche et le vélo**

- **Renforcer l'apaisement des centralités par le déploiement à grande échelle de zones 30 et zones de rencontre.** Les zones 30 et zones de rencontre ont été délimitées pour les 5 centres-villes/villageois ;
- **4 grands itinéraires reliant les centralités entre elles pour un total de 20 km de liaisons cyclables.** Pour relier les centralités entre elles, 4 grands itinéraires ont été définis à partir du réseau cyclable existant, des générateurs de trafics, des pôles d'échanges et de correspondances identifiés, des emprises viaires publiques, des trafics routiers et des ressources paysagères du territoire. Un ZOOM et un phasage de réalisation est proposé pour la voie verte le long du Gapeau ;
- **Offrir des capacités de stationnement pour les vélos.** Dans ce point sont définis les principes d'une complémentarité de l'offre de stationnement cyclable. Il n'est cependant pas fait état de propositions détaillées ou géolocalisées.

**1.4. Axe 4 : 7 aires de covoiturage et un territoire d'expérimentation dans l'aire toulonnaise pour le covoiturage spontané**

- **7 aires de covoiturage autour des échangeurs autoroutiers et de la RD 554** avec des propositions de localisation et des capacités de stationnement ;
- **L'expérimentation d'un système de covoiturage spontané dans l'aire toulonnaise** sur l'axe de la RD 554 entre Belgentier, Solliès-Pont et Toulon.

## **2. Entre temps, le contexte local et national a évolué**

### **2.1. Le renouvellement de la DSP du réseau de transport en commun de la Métropole**

La Métropole Toulon Provence Méditerranée prépare le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de son réseau de transport en commun urbain. À l'occasion de la mise en concurrence, il est demandé aux candidats d'étudier et d'intégrer dans leur proposition les modalités opérationnelles d'un service de transport en commun sur le territoire de la Vallée du Gapeau en suivant les principes de desserte fixés dans la stratégie de mobilité de la CCVG. Cette option intervient pour l'hypothèse où la CCVG serait intégrée à la Métropole dans les années à venir.

### **2.2. Le scénario de reconfiguration de la gare de La Pauline a été choisi**

En 2021, dans le cadre des études pour la Ligne Nouvelle Provence-Alpes-Côte-d'Azur le scénario 1 a été retenu pour la gare de la Pauline-Hyères : dénivellation de la bifurcation et mise à 4 voies à quai de la gare, création d'un passage souterrain traversant d'accès aux quais, création d'un parvis avec dépose minute, abris vélos sécurisé 40 places, arrêt de bus, bâtiment abri des services aux voyageurs, guichets automatiques, création d'un parking de plain-pied 140 places sur l'emplacement du bâtiment voyageurs existant qui sera donc supprimé.

### **2.3. La loi d'orientation des mobilités : les modes actifs, bassin de mobilité et contrats opérationnels**

En décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités (LOM ci-après) a été approuvée et fixe de nouvelles obligations et possibilités pour, notamment, le développement des modes actifs et en particulier la pratique du vélo afin d'augmenter significativement sa part modale dans les déplacements du quotidien. Elle est ainsi venue compléter et/ou préciser les mesures annoncées dans le Plan national vélo de 2018.

Parmi ces mesures, certaines concernent directement l'aménagement de l'espace public et donc les gestionnaires de voiries (communes aujourd'hui, Métropole demain) :

- La suppression du stationnement automobile avant les passages piétons
- La généralisation des sas vélo aux feux
- L'obligation d'aménager des continuités cyclables et piétonnes lors de la réalisation ou du réaménagement de voies
- L'encouragement à l'ouverture des chemins de halage aux cyclistes
- Le développement des doubles sens cyclables sur l'ensemble de la voirie urbaine en agglomération jusqu'à une vitesse maximale autorisée de 50 km/h

Ces dispositions peuvent permettre de préciser les propositions inscrites dans la stratégie mobilité de la CCVG en ce qui concerne la thématique cyclable.

Par ailleurs la LOM a instauré les bassins de mobilité et les contrats opérationnels de mobilité entre la Région et les AOM pour assurer la coordination de tous les acteurs impliqués.

### **2.4. Le SRADDET**

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET ci-après) de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, comporte une planification régionale de l'intermodalité et des infrastructures de transports avec des règles opposables. Il fixe notamment le déploiement d'une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires qui dessert la CCVG avec une fréquence de 30 minutes en heures de pointe depuis le nord-est (Cuers, Les Arcs) et avec 2 à 5 allers-retours par jour depuis Brignoles.

## **3. Proposition de travail pour 2022**

### **Temps 1 : une remise en partage politique et technique de la stratégie de mobilité approuvée par la CCVG**

Le préalable aux phases de travail exposées ci-après consistera à organiser le partage politique et technique de l'ensemble du contenu de la stratégie de mobilité évoquée plus haut afin de

réinterroger la cohérence entre ce qui y est inscrit, les orientation politiques communales et intercommunales actuelles et ce qui a été fixé dans le SRADDET.

**a. Partage technique et bilan des actions engagées**

Il s'agira dans un premier temps de dresser le bilan des actions engagées depuis 2019 sur chacune des thématiques de la stratégie de mobilité et de l'évolution du contexte de mobilité locale. Les municipalités du territoire seront sollicitées dans une réunion commune pour un partage du contenu de la stratégie de mobilité et préparer les retours sur les actions engagées.

**b. La validation politique**

En fonction de ce bilan, la stratégie de mobilité sera à nouveau présentée aux instances communautaires pour validation. À cette occasion et dans une perspective d'élaboration d'un plan d'actions à vocation davantage pré-opérationnelle, les travaux suivants peuvent être envisagés et proposés (cf.infra).

**Temps 2 : l'élaboration de fiches actions ciblées**

À la suite de la validation communautaire évoquée ci-dessus, les travaux suivants pourront être engagés pour traduire la stratégie en fiches actions. Chacun des travaux suivants pourra alimenter des fiches actions avec dans la mesure du possible des éléments de chiffrage, l'identification du maître d'ouvrage et des partenaires. La CCVG pourra aussi y indiquer le calendrier dans lequel elle souhaite voir être mise en œuvre ces différentes actions.

**a. Une proposition quantifiée et géolocalisée du mobilier de stationnement destinés aux cyclistes**

Ce travail nécessite au préalable un inventaire de l'offre de stationnement existante dans les centres-villes/villageois et éventuellement les polarités économiques du territoire. Il sera suivi de proposition géolocalisés d'implantation de mobilier de stationnement cyclables dans les centres-villes et les zones d'activités.

**b. Une géolocalisation et un chiffrage de la mise en œuvre de la suppression du stationnement automobile avant les passages piétons**

Inscrite dans la LOM, cette mesure s'applique d'ores et déjà aux nouvelles réalisations et la mise en conformité de l'existant doit être réalisée avant le 31 décembre 2026. Elle peut être programmée et chiffrée en la couplant à l'implantation de stationnement cyclable en lieu et place du stationnement automobile (possibilité offerte par la loi).

**c. La généralisation des sas vélo aux feux**

Cette mesure de la LOM peut également faire l'objet d'un recensement carrefours à feux et des aménagements nécessaires (marquage au sol) pour la mise en conformité de l'existant.

**d. La mise en place opérationnelle des zones apaisées**

La mise en place des zones apaisées nécessite l'implantation de signalétique verticale de début et de fin (à minima), de marquage au sol (conseillé) ou d'un réaménagement de la voirie pour mettre en cohérence l'environnement physique de circulation avec la réglementation de la zone. Une géolocalisation précise et un chiffrage de la signalétique verticale et horizontale peut être réalisé pour programmer la mise en œuvre des zones apaisées.

Ce point nécessite de réinterroger les propositions de périmètre des zones apaisées inscrites dans la stratégie de mobilité et de les valider avec les communes.

**e. Des propositions affinées des possibilités d'aménagements cyclables sur une ou plusieurs sections prioritaires**

Sur le modèle de la proposition réalisée sur la presqu'île de Giens (cf. annexe) une étude des possibilités d'aménagements cyclable en fonction des emprises et des possibilités de mobilisation foncière peut être menée sur les sections viaires d'un secteur géographique délimité. Ce secteur qui reste à définir pourrait être la zone de l'AFUZI (enjeu financement de la mobilité via le versement mobilité par les entreprises du secteur dans le cas d'une future intégration à la Métropole) ou le

secteur de la gare de Solliès-Pont.

**f. L'analyse des disponibilités foncières pour la réalisation des aires de covoitages**

La stratégie de mobilité indique des zones de localisation pour la réalisation d'aires de covoiturage. Un travail d'analyse des disponibilités foncières pourra préciser les opportunités de localisation et les capacités théoriques de ces aires de covoiturage.

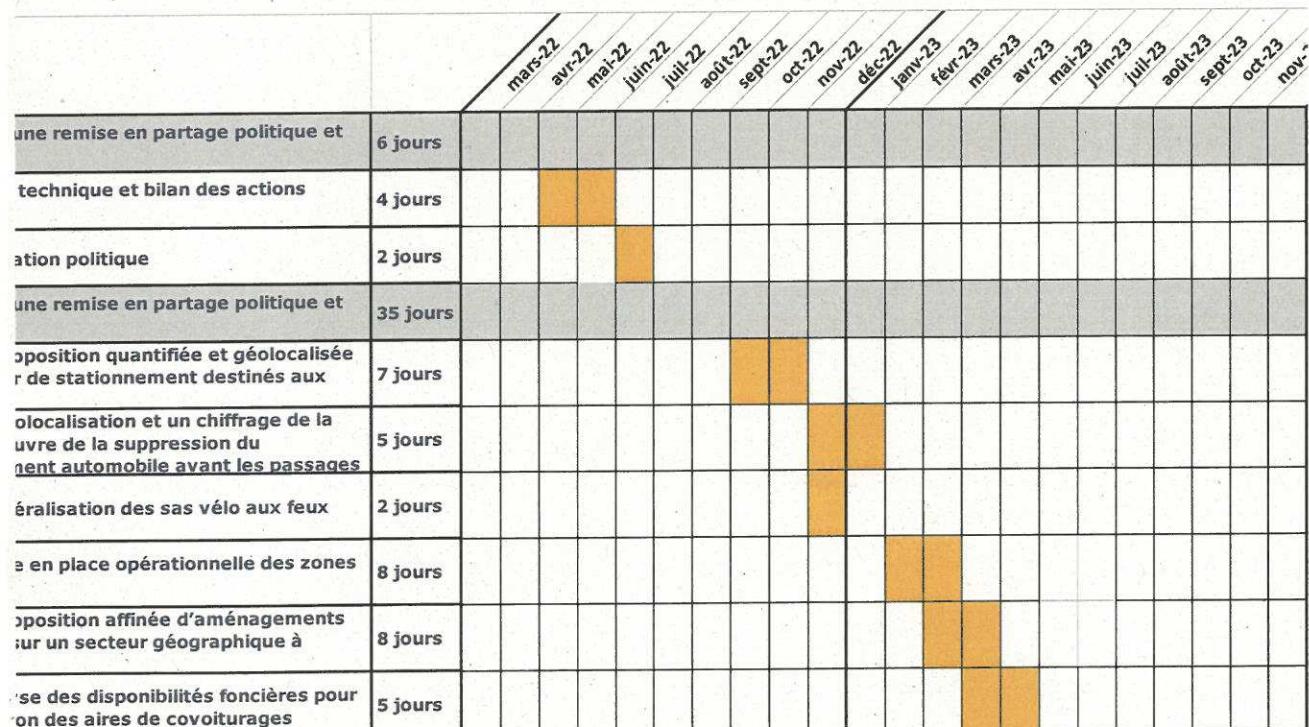
#### **4. Estimation du temps de travail pour chacune des propositions évoquées ci-dessus**

Proposition	Nb. jours
<b>Temps 1 : une remise en partage politique et technique</b>	
a. Partage technique et bilan des actions engagées	<b>4 jours</b>
b. La validation politique	<b>2 jours</b>
<b>Temps 2 : l'élaboration de fiches actions ciblées</b>	
a. Une proposition quantifiée et géolocalisée du mobilier de stationnement destinés aux cyclistes	<b>7 jours</b>
b. Une géolocalisation et un chiffrage de la mise en œuvre de la suppression du stationnement automobile avant les passages piétons	<b>5 jours</b>
c. La généralisation des sas vélo aux feux	<b>2 jours</b>
d. La mise en place opérationnelle des zones apaisées	<b>8 jours</b>
e. Une proposition affinée d'aménagements cyclables sur un secteur géographique à définir	<b>8 jours</b>
f. L'analyse des disponibilités foncières pour la réalisation des aires de covoitages	<b>5 jours</b>
<b>Total</b>	<b>41 jours</b>

**Soit un budget de 20 500 €.**

## 5. Calendrier

Les travaux énumérés ci-dessus peuvent être envisagés dans le calendrier suivant.



## **Annexe 5.3**

**Aménager le territoire afin de renforcer son attractivité économique,  
créatrice d'emplois**



**FIHCE N°101****Contrat de relance et de transition écologique  
CRTE**

Communauté de Communes Vallée du Gapeau

**FICHE OPERATION  
Critère CRTE 2-7**

Intitulé de l'opération	Extension des zones économiques communautaires
Localisation	Solliès-Pont et La Farlède
Coût total prévisionnel	6.90 M€
Taux de l'intervention sollicité	30%
Montant de l'aide sollicitée	2.07 M€
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau

**DESCRIPTION GENERALE DU PROGRAMME – LOCALISATION – CONTEXTE**

La CCVG compétente en matière économique engage l'extension équilibrée de ses zones d'activité économique selon un principe de complémentarité sur ses différents sites.

Sur le site des Anduès à Solliès-Pont, une nouvelle zone de 30 hectares en prolongement de la zone artisanale existante. Elle ambitionne la création de 1 000 emplois (logistique, commerce, immobilier d'entreprise, artisanat) avec un haut niveau de services et une qualité environnementale exigeante. La dépense identifiée concerne essentiellement l'aménagement hydraulique de la zone en tant qu'équipement public.

Sur le site des Pioux à La Farlède, le projet prévoit la création d'un parc d'activités tertiaires de 5 9 ha pour 20 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher devant permettre l'accueil d'activités non polluantes et une intégration paysagère de qualité. Le site est en prolongement immédiat du centre-ville, idéalement située en bordure d'autoroute et à l'interface des bouches du Rhône et des Alpes Maritimes.

La dépense identifiée concerne essentiellement les aménagements publics de viabilisation (aménagement hydraulique, VRD).

Sur le site du bec de canard, le projet prévoit l'aménagement (2021-2025) d'une dent creuse dans le site déjà ancien de la ZI Toulon-Est. En effet, ce tènement foncier est un des derniers fonciers disponibles dans une zone attractive et fortement demandée (limitrophe de la zone gérée par la métropole Toulonnaise).

Cette zone d'1.5 hectare, en proximité des réseaux et des voiries, doit voir son aménagement être organisé afin de pouvoir se développer.

Une Orientation d'aménagement et de Programmation a été mise en œuvre sur le secteur et une étude d'aménagement est en cours.

**PRISE EN COMPTE ÉCOLOGIQUE**

Les projets sont respectueux des zones naturelles dans lesquelles ils s'inscrivent avec un aspect fort lié au ruissellement et à la mise en œuvre d'espaces naturels au sein des zones pour diversifier les usages. D'autre part, il s'agit de limiter les déplacements transversaux sur l'aire toulonnaise en proposant des emplois pour les actifs – nombreux – du secteur communautaire. La limitation de l'empreinte carbone est donc majeure.

## **RESULTATS ATTENDUS**

Il s'agit essentiellement d'améliorer l'offre d'emploi localement pour limiter les déplacements quotidiens générateurs de gaz à effet de serre. L'impact en termes de développement local est également évident.

## **COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION**

Nature des postes de dépenses d'investissement	Montant	
	HT	TTC
Extension ZAE	6.9 M€	8.28 M€
<b>TOTAL</b>		
Pour information, nature des postes de dépenses de fonctionnement	Montant	
	HT	TTC
<b>TOTAL</b>		

## **CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION**

Date de début : 1er<sup>e</sup> semestre 2022

Date de fin : fin 2027

Année	Montant des dépenses prévisionnelles € HT	Montant des dépenses prévisionnelles € TTC
2022	900 000	1 080 000
2023-2025	1 000 000	1 200 000
2023-2027	5 000 000	6 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 900 000</b>	<b>8 280 000</b>

## **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Ressources	Montant (en €HT)	Taux (%)
...		
CRTE	2 070 000	30%
...		
Autofinancement maître d'ouvrage	4 830 000	70 %
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>



LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Zone d'activités économiques

N° Fiche : 105

Nom de l'opération : **AMENAGEMENT DE LA ZONE DES PIOUX**

Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE

Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer des emplois</li><li>• Permettre l'accueil d'activités, notamment tertiaires</li><li>• Création d'une polarité commerciale forte et compétitive en entrée de ville</li></ul>
Descriptif du projet	<p>Le projet d'extension de la zone des Pioux à La Farlède prévoit la création d'un parc d'activités tertiaires de 9 ha pour 20 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher devant permettre l'accueil d'activités non polluantes et une intégration paysagère de qualité.</p> <p>Cette zone ; au regard de son positionnement géographique unique, doit être pensée comme un des marqueurs du territoire préfigurant la qualité de l'activité économique existante sur le périmètre communautaire.</p> <p>Le site, localisé en entrée de ville, en bordure d'autoroute, est à l'interface entre les départements voisins et se trouve idéalement situé à l'entrée de la métropole voisine.</p> 

	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Faire de la contrainte hydraulique un des éléments forts de la programmation</li> <li>-Mixité fonctionnelle permettant de limiter les déplacements</li> <li>-Limitation des migrations pendulaires par la création d'activités à proximité des zones d'habitat</li> <li>- Réalisation d'un assainissement collectif permettant de limiter la pollution des nappes</li> </ul>
<b>Eléments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Coût prévisionnel (dépenses) : 16 000 000 € HT</u></li> </ul>
<b>Calendrier de réalisation et maturité du projet</b>	<p>Les études de faisabilité et de positionnement préalable sont réalisées et un partenariat avec l'EPF PACA s'est engagé afin de permettre à la communauté de communes compétente de maîtriser le foncier.</p>



LA FARLÈDE

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Zone d'activités économiques

N° Fiche : 106

Nom de l'opération : **AMENAGEMENT DE LA POINTE BEC DE CANARD**

Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE

Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"><li>Créer des emplois</li><li>Permettre l'accueil d'activités, notamment artisanales</li><li>Création d'une polarité économique forte et compétitive en entrée de ville</li><li>Limiter la consommation d'espaces</li></ul>
Descriptif du projet	<p>L'aménagement de la pointe du Bec de Canard est un des enjeux économiques de la zone d'activités Farlèdoise.</p> <p>En effet, ce tènement foncier est un des derniers fonciers disponibles dans une zone attrayante et fortement demandée (limitrophe de la zone gérée par la métropole Toulonnaise).</p> <p>Cette zone d'1.5 hectare, en proximité des réseaux et des voiries, doit voir son aménagement être organisé afin de pouvoir se développer.</p> <p>Une Orientation d'aménagement et de Programmation a été mise en œuvre sur le secteur et une étude d'aménagement est en cours.</p> <p>OAP 7 – Zone d'activités du Bec de Canard / Schéma d'intention</p> 

<b>Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable</b>	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réalisation d'un parking de covoitage permettant de limiter les déplacements</li> <li>-Mixité fonctionnelle permettant de limiter les déplacements</li> <li>-Limitation des migrations pendulaires par la création d'activités à proximité des zones d'habitat</li> </ul>
<b>Eléments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <u>Coût prévisionnel (dépenses) : 900 000 € HT</u></li> </ul>
<b>Calendrier de réalisation et maturité du projet</b>	Période de réalisation : 2021-2025



LA FARLÈDE

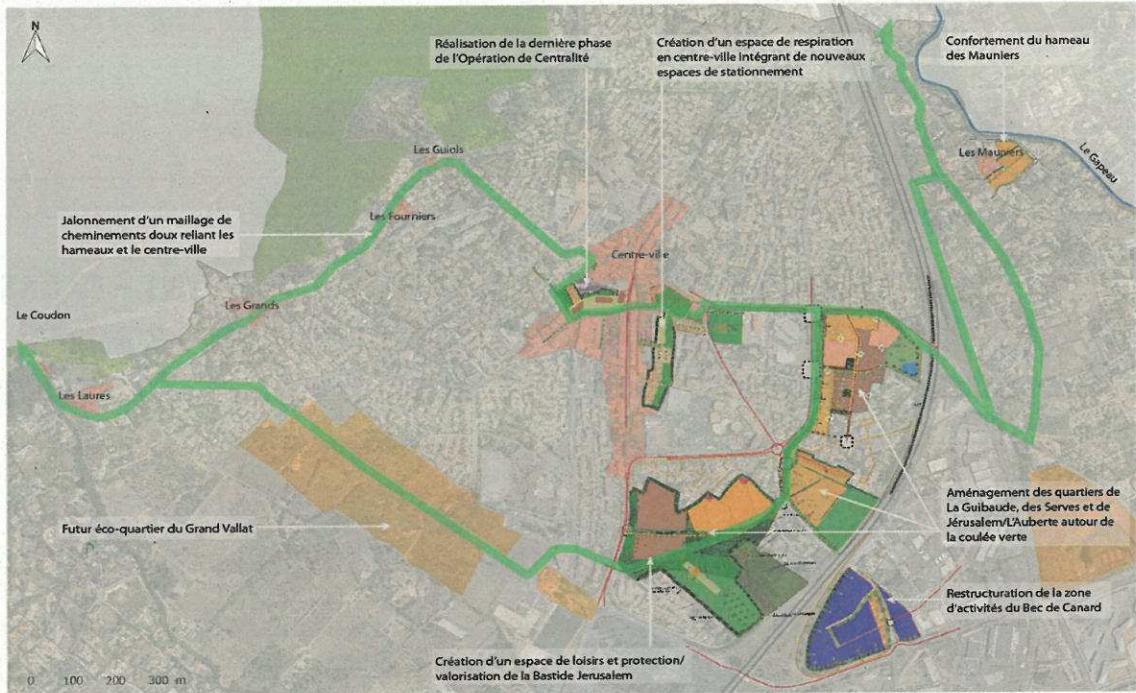
## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE Préservation des commerces et services de proximité

N° Fiche : 102  
**Nom de l'opération : PROJET DE CENTRALITE**

**Maitre d’Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE**

Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre aux besoins de création de logements et in fine de logements sociaux</li><li>• Répondre aux besoins de la commune en matière d'équipements</li><li>• Construire la ville sur la ville</li><li>• Création d'une polarité commerciale en centre-ville</li><li>• Renforcer la centralité et l'attractivité du cœur de ville,</li><li>• Répondre aux besoins de ses habitants en proposant une nouvelle offre de logements, de commerces et d'activités à proximité immédiate du centre ancien,</li><li>• Conforter les fonctions urbaines,</li><li>• Proposer une nouvelle offre en stationnement et améliorer l'accessibilité.</li><li>• Eviter l'évasion commerciale et limiter les migrations pendulaires</li></ul>
Descriptif du projet	<p><b>Présentation du contexte communal :</b></p> <p>La commune de la Farlède est une commune attractive aux portes de la métropole toulonnaise qui a connu depuis près de 10 années une évolution significative de son développement tant démographique qu'économique.</p> <p>Au regard de ces éléments, la commune souhaite structurer aujourd’hui son évolution par la mise en œuvre d'un projet de territoire cohérent et intégré permettant de connecter les différentes composantes du projet communal porté par le Plan Local d'Urbanisme de la commune.</p> <p>La commune fait partie intégrante de la communauté de communes de la Vallée du Gapeau. Elle est la deuxième ville de l'EPCI et constitue le poumon économique de ce dernier (zones d'activités, présence d'activités médicales variées ...)</p> <p>En effet, la Vallée du Gapeau se caractérise par une centralité éclatée, celle de la Farlède en interface avec la métropole toulonnaise et celle de Solliès-Pont, chef-lieu du canton.</p> <p>Ces deux communes sont complémentaires et permettent à la Vallée du Gapeau de bénéficier d'une attractivité renforcée.</p> <p>C'est dans cette dynamique que la commune a développé un projet de territoire ambitieux, synthétisé sur la cartographie figurant ci-dessous :</p>



Dans ce contexte, la commune a souhaité travailler à la conception d'un projet de centralité permettant de redonner une attractivité au cœur de la commune par la réalisation d'équipements publics qualitatifs et des équipements, commerciaux notamment, dépassant les simples besoins farlédois en répondant aux besoins du territoire communautaire en totale adéquation avec les objectifs du SCOT PM.

Le site permettant la réalisation du **projet de centralité** est localisé au sein du centre urbain de la Farlède et constitue un site stratégique pour le développement de la centralité du cœur de village, de par sa localisation à proximité immédiate de la place de la Mairie (Place de la Liberté) et de l'avenue de la République (RD 97), traversant le centre-ville, qui est l'axe central de communication de la Farlède.

Depuis près d'une quinzaine d'années, la commune de la Farlède a le souhait de développer une vraie centralité au contact du cœur historique du village.  
La commune a engagé de nombreuses études d'urbanisme afin de mettre en œuvre un projet urbain.

L'arrêté préfectoral du 4 octobre 2011 a institué une Zone d'Aménagement Différé sur ce secteur et M. Le Préfet du Var a déclaré d'utilité publique le projet, par arrêté en 2018.

**La commune est à ce jour propriétaire du foncier.**

Par l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement sur la zone à urbaniser identifiée au PLU, ainsi que l'institution d'un emplacement réservé destiné à la réalisation d'une nouvelle place du village et projet de centralité, la commune a anticipé l'aménagement du site et a clairement affiché sa volonté de réaliser une opération d'ensemble en cohérence avec l'urbanisation existante.

## OAP du secteur :

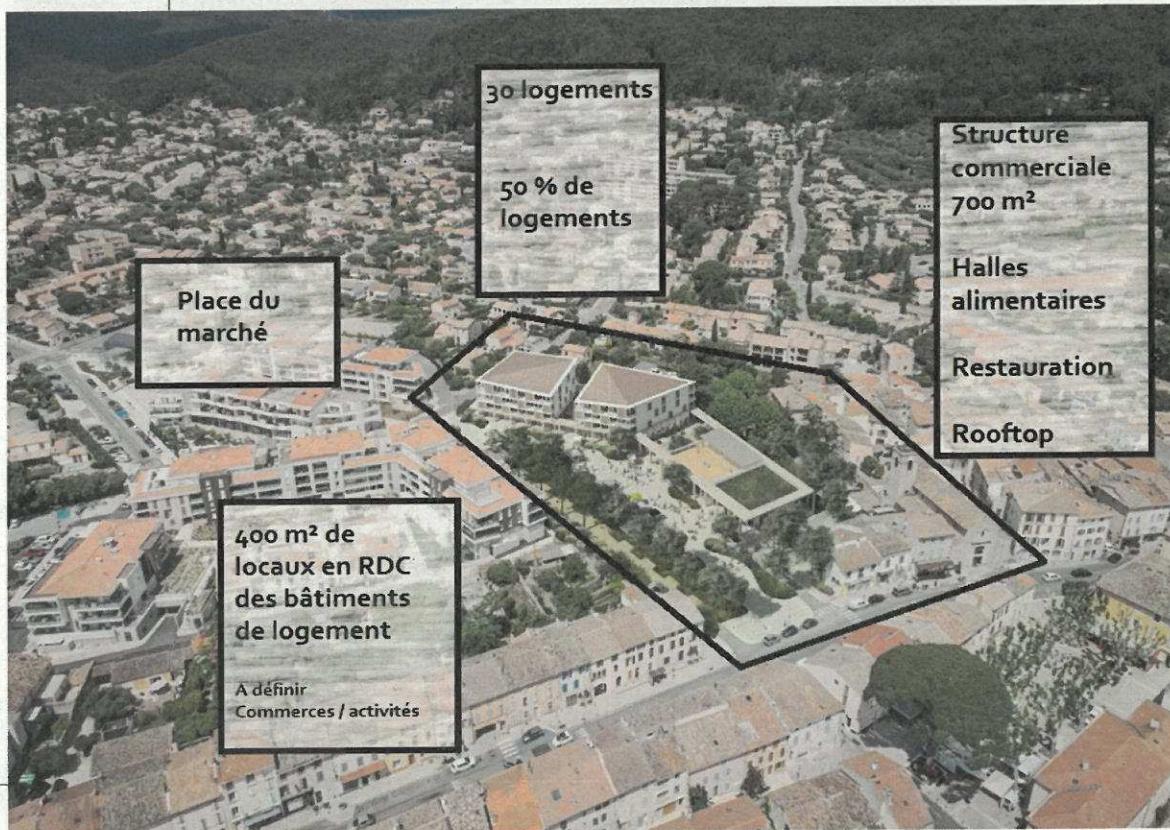


Ce site représente le dernier foncier disponible au contact du cœur historique. Situé dans une zone à urbaniser destinée à accueillir de l'habitat, des services et des équipements, il dispose de réseaux et d'équipements suffisants à sa périphérie immédiate pour assurer la desserte des constructions à implanter dans l'ensemble de la zone.

Il apparaît donc opportun d'aménager ce site idéalement situé vis-à-vis du centre urbain. L'aménagement d'une place publique assurant le lien et la transition avec l'actuelle place de la Mairie confortera les fonctions urbaines et sociales du centre du village.

### Le projet consiste donc en la réalisation :

- D'une offre commerciale de type « halles alimentaires » de 700 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- D'une offre en logements (30 logements pour 2000 m<sup>2</sup> de surface de plancher) dont la moitié seront des logements locatifs sociaux
- D'une place centrale permettant une animation nécessaire
- D'une clarification et une amélioration du maillage viaire
- D'une amélioration de la perméabilité et de l'interconnexion des espaces
- D'une offre en stationnements augmentée



## Ce projet permettra :

- Une revitalisation du centre-ville
- Une amélioration des perméabilités viaires et piétonnes
- La création de lien social avec la création d'un « marché couvert » complémentaire aux structures commerciales existantes en entrée de ville et à l'ensemble des activités présentes sur l'avenue de la république.

La création de ces halles repose aussi sur l'idée de la valorisation de circuits courts qui doivent permettre de valoriser l'agriculture et la production locale

- Le déploiement d'une offre touristique et culturelle autour de cet espace public qualitatif

Cette offre culturelle et touristique s'appuiera sur une réelle politique d'animations.

**Un management de centre-ville** est en cours afin de donner du sens à la création de ce nouveau cœur de ville (plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu)

Une véritable synergie est à l'œuvre permettant la détermination d'une politique d'animations soutenue.

Pour mémoire, la commune bénéficie d'un tissu associatif important comptant près de 150 associations.

Plan de localisation (obligatoire pour les acquisitions foncières et les projets d'aménagement)

Esquisse projet (si elle existe)



<b>Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable</b>	<b>Modalités envisagées pour l'utilisation des EnR</b>	La gestion de l'eau prendra une place prépondérante dans la conception des équipements publics.
	<b>Modalités envisagées pour l'aménagement des espaces extérieurs</b>	Maintien d'une densité végétale importante. Mise en valeur d'un fossé pluvial avec création d'une ripisylve Travail important sur la maîtrise d'usage des espaces publics La question de la nature en ville a été intégrée dès l'origine de la conception du projet. La lutte contre les îlots de chaleur fait partie intégrante des éléments constitutifs de la programmation.
	<b>Recours à des procédés innovants (éco-matériaux, outils numériques...)</b>	La recherche de procédés innovants fait partie intégrante des missions des AMO et Maîtres d'œuvre de l'opération.
<b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b>		
	<p>-Développement d'une structure commerciale, permettant le développement économique de la commune</p> <p>-Travail sur la notion de parcours résidentiel</p> <p>-Mise en valeur des éléments identitaires du secteur</p> <p>Importance de la présence de l'eau et de son histoire</p> <p>En effet, l'eau et son usage font partie des composantes du projet de territoire et expliquent la construction de la ville et la présence de 5 hameaux, complétant le centre-ville.</p> <p>Un circuit de fontaines existe sur la commune et la présence de l'eau au sein du projet est indispensable.</p>	
<b>Eléments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Coût prévisionnel</u> : <b>5 200 000 € HT</b> hors acquisitions de foncier</li> </ul> <p>Il est à noter que la Région est d'ores et déjà partenaire du projet au titre du CRET.</p>	
<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>La réalisation du quartier devra s'échelonner sur une période de 3 ans de 2021 à début 2023.</p> <p>Les premiers travaux doivent démarrer au second semestre 2021.</p>	





Dossier N° : 3547800  
 Démarche : CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027  
 Organisme : Prefecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce dossier est en construction.

## Historique

Déposé le : lundi 08 février 2021 09h50

## Identité du demandeur

Email : m.bedrossian@ccvg.fr  
 SIRET : 24830041000052  
 SIRET du siège : 24830041000052  
 social  
 Dénomination : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 Forme juridique : Communauté de communes  
 Libellé NAF : Administration publique générale  
 Code NAF : 8411Z  
 Date de création : 1 janvier 1996  
 Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés  
 Code effectif : 21  
 Numéro de TVA : FR24248300410  
 intracommunautaire  
 Adresse : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 1193 AV DES SENES  
 83210 SOLLIES-PONT  
 FRANCE

## Formulaire

### PROJET

#### THÉMATIQUE

Développement économique, formation professionnelle et égalité homme/femme

#### NOM DU PROJET

Création d'un office de tourisme intercommunal

#### Vous représentez

UN EPCI

## **DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE**

La CCVG pleinement compétente en matière de tourisme depuis 2017 a décidé de s'emparer de cette compétence comme soutien à l'économie locale et développement du territoire en se positionnant dans un agrotourisme vert d'arrière pays littoral. Pour ce faire, la gestion ancienne associative a été reprise en régie communautaire sous forme de SPA destiné à se transformer en EPIC en 2021. Cela permettra notamment une commercialisation de produits touristiques et spectacles. En effet, les OT sont souvent la porte d'entrée de ce type de prestations sur un territoire et la CCVG est aujourd'hui incapable de proposer ce service en faveur de son tissu économique local.

Pour ce faire, le projet consiste en la création d'un office de tourisme fonctionnel et adapté à la réception de qualité avec espace d'exposition et conférence. Il sera idéalement situé au centre-ville de Solliès-Pont, sur la place du village à côté de la fontaine St Jean Baptiste. Le bâtiment concerné est une bâtie provençale typique de centre village, accolée au campanile, avec des ferronneries remarquables en façade. Le projet comporte donc également une forte connotation de préservation patrimoniale et de mise en valeur de la culture provençale. Seule la façade de l'édifice, actuellement désaffecté, sera conservée et restaurée.

## **LOCALISATION DU PROJET**

Place de l'Eglise 83210 Solliès-Pont

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Autres financements acquis : CRET 396 900 € ; DETR 200 000 €

Autres financements demandés : FNDAT

Contrat d'avenir : 396 900 €

autofinancement : 329 200 €

## **BUDGET PRÉVISIONNEL**

Coût : 1.323 M€

## **CALENDRIER DE RÉALISATION**

réalisation en 2021

## **AVEZ-VOUS SOLICITE UN FINANCEMENT EUROPEEN ?**

Non

## **Si oui, merci de préciser**

Non communiqué

## **MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE**

Le projet est mature. l'opération est inscrite au budget ccvg 2021. le PC est obtenu, purgé de tout recours. La ccvg a demandé un référent expert afin de sécuriser l'intervention vis à vis des constructions mitoyennes (démolition intérieur d'un bâtiment en centre village). Le tribunal a désigné l'expert concerné qui intervient en février 2021. Les travaux doivent débuter juste après dès attribution des marchés.

## **REMARQUES ÉVENTUELLES**

Non communiqué

## **NOTE D'OPPORTUNITÉ**

La CCVG pleinement compétente en matière de tourisme depuis 2017 a décidé de s'emparer de cette compétence comme soutien à l'économie locale et développement du territoire en se positionnant dans un agrotourisme vert d'arrière pays littoral. Pour ce faire, la gestion ancienne associative a été reprise en régie communautaire sous forme de SPA destiné à se transformer en EPIC en 2021. Cela permettra notamment une commercialisation de produits touristiques et spectacles. En effet, les OT sont souvent la porte d'entrée de ce type de prestations sur un territoire et la CCVG est aujourd'hui incapable de proposer ce service en faveur de son tissu économique local.

Pour ce faire, le projet consiste en la création d'un office de tourisme fonctionnel et adapté à la réception de qualité avec espace d'exposition et conférence. Il sera idéalement situé au centre-ville de Solliès-Pont, sur la place du village à côté de la fontaine St Jean Baptiste. Le bâtiment concerné est une bâtie provençale typique de centre village, accolée au campanile, avec des ferronneries remarquables en façade. Le projet comporte donc également une forte connotation de préservation patrimoniale et de mise en valeur de la culture provençale. Seule la façade de l'édifice, actuellement désaffecté, sera conservée et restaurée.

## **PERSONNE À CONTACTER**

### **NOM**

BEDROSSIAN Manuel

### **EMAIL**

m.bedrossian@ccvg.fr

### **TÉLÉPHONE**

0494337884

# Messagerie

**Email automatique, le 8 février 2021 à 09 h 50**

[Votre dossier n° 3547800 a bien été déposé (CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027)]Bonjour,Votre dossier –NOM DU PROJET est enregistré sous le – n° 3547800 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications jusqu'au 15 février.Bonne journée,



**FICHE N°104****Contrat de relance et de transition écologique  
CRTE**

Communauté de Communes Vallée du Gapeau

**FICHE OPERATION****Critère CRTE 6**

Intitulé de l'opération	Zone agricole protégée intercommunale
Localisation	5 communes VdG
Coût total prévisionnel	57 200 €
Taux de l'intervention sollicité	30%
Montant de l'aide sollicitée	17 160 €
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau

**DESCRIPTION GENERALE DU PROGRAMME – LOCALISATION – CONTEXTE**

Le territoire de la vallée du Gapeau est soumis à une importante pression foncière, notamment en raison de la proximité de la métropole toulonnaise. Cette pression foncière a conduit, au cours des dernières décennies, à une baisse de la Surface Agricole Utile (SAU) et au développement de friches, qui menacent les espaces agricoles. Or, l'Agriculture contribue à la structuration et à la préservation de l'espace, à la gestion des risques, à la protection des paysages, à la gestion du patrimoine naturel, comme au développement économique de notre territoire.

L'intercommunalité, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER, souhaite mettre en œuvre une politique foncière de préservation des espaces agricoles au travers d'une zone agricole protégée (ZAP) afin de soutenir la dynamique agricole locale portée par la filière « phare » qu'est celle de la Figue de Solliès. Cette politique permettra également de conforter d'autres types de culture et notamment de développer le maraîchage sur le territoire.

À côté de ces actions de préservation, la communauté de communes envisage un travail d'animation foncière nécessaire. En complément la communauté pourra accompagner certaines communes qui souhaitent s'engager dans l'acquisition de friches agricoles et leur portage en attente de remise en culture.

À ce titre et pour l'exemple, la commune de la Farlède mobilise chaque année un budget lui permettant de saisir des opportunités en la matière au travers notamment du partenariat mis en œuvre avec la SAFER.

**PRISE EN COMPTE ECOLOGIQUE**

La sanctuarisation de zones agricoles vertueuses en filières bio est un élément fort de préservation naturelle. La démarche permettra également d'interdire une consommation d'espace naturel vers des surfaces artificialisées.

**RESULTATS ATTENDUS**

Il s'agit essentiellement de maintenir un environnement de qualité naturelle entretenu, contrairement aux friches parfois maintenues volontairement par les propriétaires dans l'attente d'une plus-value financière. Le signal de préservation à long terme est très fort.

## COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Nature des postes de dépenses d'investissement	Montant	
	HT	TTC
<b>TOTAL</b>		
nature des postes de dépenses de fonctionnement		Montant
Action 1 : Mise en place de ZAP adossées à un programme d'intervention sur le foncier	HT	TTC
Action 1 : Mise en place de ZAP adossées à un programme d'intervention sur le foncier	27 224	32 668
Action 2 : Identification du potentiel de remise en culture des friches	HT	TTC
Action 2 : Identification du potentiel de remise en culture des friches	9 416	11 300
Action 3 : Actions d'animation en vue de reconquérir les friches	HT	TTC
Action 3 : Actions d'animation en vue de reconquérir les friches	20 560	24 672
<b>TOTAL</b>	57 200	68 640

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Date de début : 1er<sup>e</sup> semestre 2022

Date de fin : fin 2026

Année	Montant des dépenses prévisionnelles € HT	Montant des dépenses prévisionnelles € TTC
2022 -2023	27 224	32 668
2024	9 416	11 300
2025	20 560	24 672
<b>TOTAL</b>	57 200	68 640

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Ressources	Montant (en €HT)	Taux (%)
...		
CRTE	17 160	30%
FEADER	17 160	30%
Autofinancement maître d'ouvrage	22 880	40 %
<b>TOTAL</b>	57 200	100



## FICHE N° 302 - Projet de renforcement de la centralité sur Solliès-Pont

### CRTE vallée du Gapeau

Orientatio n stratégiqu e n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Solliès-Pont Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Descriptio n de l'action	<p>Depuis de nombreuses années, la commune de Solliès-Pont renforce l'attractivité de son centre-ville par des opérations de requalification des espaces publics, la réalisation d'opérations immobilières (création de 300 logements dont 250 locatifs sociaux), la création de services publics modernes : pôle administratif et culturel (qui accueille la mairie), Maison France Services.</p> <p>Ce projet se poursuit autour de 5 actions :</p> <p>- L'installation de services publics modernes d'envergure intercommunale : médiathèque, office du tourisme :</p> <p>La commune a décidé de développer l'axe culturel, afin de répondre aux exigences d'une population grandissante, nouvelle, jeune et dynamique en créant une médiathèque digne de ce nom en cœur de ville, dans le bâtiment des anciens communs du château, autour desquels se regroupent la mairie et son pôle culturel (salles d'exposition), le pôle « familles, sports, solidarité », le centre communal d'action sociale (CCAS), et la maison France Services.</p> <p>Il s'agit de densifier le service public dans le centre afin d'offrir dans un périmètre restreint, parcourable à pied, l'ensemble des services à la population. Les prestations culturelles et d'accompagnement social proposées sont ouvertes à tous les publics de la communauté de communes, au travers du pôle culturel du château, de la maison France Services, du cinéma Le Rio (seul cinéma sur le périmètre communautaire), des associations culturelles, des événements (salle des fêtes, parc du château).</p> <p><b>Médiathèque</b></p> <p>Ainsi, la médiathèque s'implantera dans une partie des communs du château datant du XIXème siècle afin de poursuivre la rénovation et la mise en valeur du patrimoine (photo ci-après).</p>

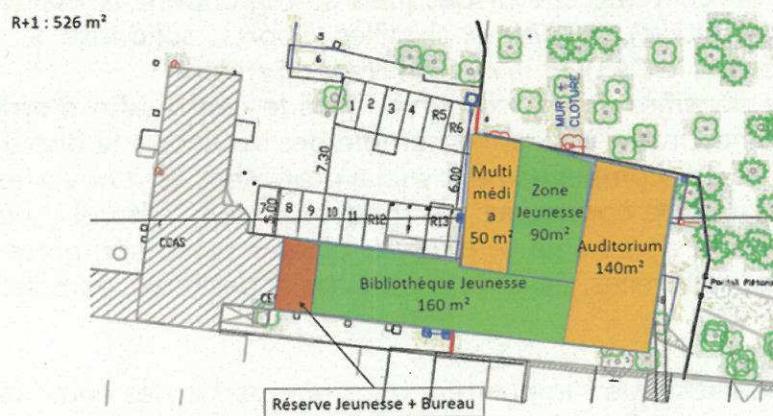
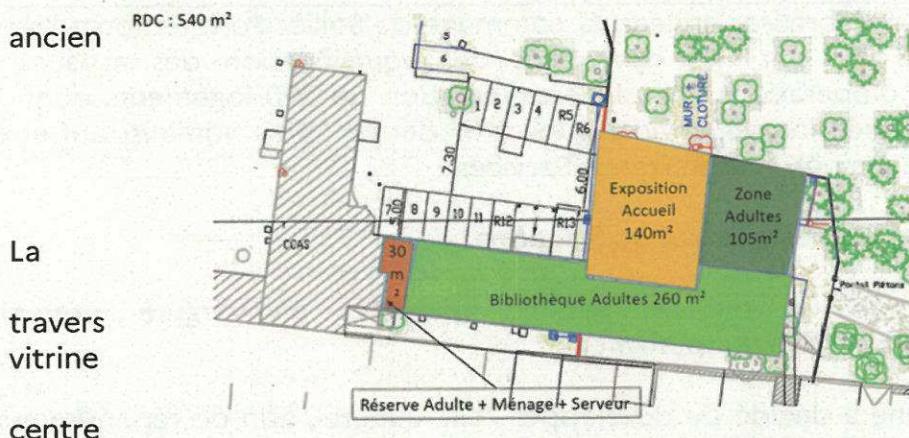


Ces locaux feront l'objet de restructuration, de consolidation des planchers et d'une extension.

Le projet permettra de porter les surfaces dans l'œuvre à environ 1000m<sup>2</sup> pour 700 m<sup>2</sup> de surface utile.

L'objectif est de réaliser un bâtiment public remarquable, répondant à un objectif de performance énergétique, au-delà de la RT 2012, et l'emploi de matériaux locaux et biosourcés.

La question de l'insertion architecturale contemporaine en relation étroite avec l'existant et le tissu du centre village, en particulier sur l'extension envisagée sera particulièrement approfondie. La municipalité souhaite réaliser à ce projet une contemporaine implantée dans le ancien, largement ouverte sur le parc arboré du château et profitant des nombreux atouts du site.



Le coût de l'opération est estimé à 3 200 000 € TTC.

La future médiathèque de Solliès-Pont a pour ambition de devenir l'établissement socioculturel de proximité répondant à plusieurs enjeux :

- Rendre la culture accessible à tous
- Devenir un vrai de lieu de vie artistique et culturel : animations, ateliers d'écritures, conférences, débats, projections, expositions, stages et spectacles vivants pour tous les âges.
- Participer à l'aménagement du territoire : l'implantation dans le centre-ville relève de la volonté d'achever la requalification urbaine de cet îlot en améliorant le cadre de vie des habitants. Le développement d'infrastructures et de services est également un facteur d'attractivité, de dynamisme et gage de qualité de vie.

Les Collections : La médiathèque de Solliès-Pont proposera au minimum 24 000 documents, une offre en imprimés (dont livres, albums, BD) et une offre en supports multimédia (DVD et CD). Aujourd'hui, ces collections multimédia sont inexistantes. Cette offre sera complétée par les fonds spécifiques (fonds local, fonds cinéma, fonds de conservation jeunesse) et par une offre de périodiques (abonnements et achats). Le numérique fera partie intégrante de l'offre documentaire de la médiathèque.

Les Publics et services aux publics : Il conviendra de faciliter l'accès des publics éloignés des livres et de la pratique des médias. Pour cela, plusieurs axes d'actions seront proposés :

- Faciliter l'accès à la médiathèque à tous les publics en offrant des horaires d'ouvertures étendus, proposer des portages à domicile aux personnes malades et/ou dépendantes, car les seniors constituent un lectorat très important.
- Renforcer les synergies avec les acteurs locaux : les C.D.I des Collèges, les maisons de retraite, la petite enfance (crèches, RAM, etc.).
- Symboliser et déployer l'identité culturelle de Solliès-Pont : Devenir un véritable lieu de vie artistique et culturelle dans le périmètre du château, où sont exposées régulièrement des œuvres de peinture et de sculpture de portée internationale, ce qui favoriserait le croisement des publics.
- S'inscrire pleinement dans le cadre de manifestations locales, départementales voire nationales. Ces actions donneront lieu à une programmation annuelle soutenue par une communication propre à la médiathèque et bien identifiable.

Moyens financiers : le coût de fonctionnement sera d'environ 320 000 euros/an dont 24 000€ d'acquisition d'ouvrages. Un stock sera constitué dès la première année à

hauteur de 100 000 € pour enrichir le fond de base et remplir les rayonnages à l'ouverture de la médiathèque.

#### **Office de tourisme (maîtrise d'ouvrage communautaire)**

La CCVG était historiquement compétente en matière de tourisme et la loi NOTRe de 2015 a réaffirmé et élargi cette compétence, la rendant obligatoire pour les Communautés de Communes. Sous cette impulsion et devant le constat de l'exigüité des locaux actuels dans la tour Sud-Ouest du château de Solliès-Pont, a été initié le projet d'un nouvel office de tourisme.

Cette démarche ne concerne pas seulement l'aspect matériel des locaux mais également tout le mode de fonctionnement du tourisme, autrefois associatif, qui a été professionnalisé par création d'un service public administratif ayant vocation à se transformer très rapidement en établissement public à caractère industriel et commercial. Cette modification est majeure : elle va permettre à l'office de commercialiser des produits, notamment la billetterie des spectacles, voire des séjours, ce qui est un prolongement naturel de son action. L'équipe rénovée de l'office a également pour mission de mettre en place le projet touristique qui a été décidé autour de l'agrotourisme.

Pour accueillir ce nouveau service, il lui fallait un outil à la mesure de l'ambition touristique du territoire et donc de son identité : l'hôtel de la fontaine.

Cet établissement bien connu des solliès-pontois a été acheté par la CCVG à la commune pour la somme de 309 000 €. Il s'agit d'une bâtie de style provençal remarquable idéalement située sur la place de l'église derrière la fontaine St Jean Baptiste (d'où son nom), adossée au beffroi. On trouve en particulier une superbe ferronnerie au 1er niveau du bâtiment.

C'est donc avec la commande de préserver et de mettre en valeur ce patrimoine que l'Atelier des Architectes PIROLLET a été retenu pour mener à bien les travaux. Le parti choisi est de conserver la façade tout en évitant l'intérieur qui restera distribué sur 4 niveaux. Le niveau d'accueil sur la place sera largement ouvert avec une perspective traversante sur le Gapeau en contrebas. Très lumineux, ce sera le cœur du bâtiment pour un accueil de qualité. Au premier étage, une salle d'exposition de 70 m<sup>2</sup> avec équipement audiovisuel permettra des manifestations culturelles temporaires et permanentes.

Les 2 derniers niveaux seront des locaux techniques (stockage, salle de réunion etc.).

Le coût du projet s'élève à 1.3 M€ avec une aide de l'Etat de 200 000 € et une aide régionale de 330 000 €. Le chantier démarre début 2021 pour une livraison opérationnelle à la saison 2022.

#### **- La requalification urbaine du quartier de la salle des fêtes :**

Ce projet de renouvellement urbain s'inscrit sur un site d'environ 1 ha composé d'espaces publics, d'immeubles de logements, d'espaces de stationnement, d'une école privée délocalisée sur le site de l'EcoQuartier des allées du Château. Par sa situation, les principaux équipements (notamment scolaires), commerces et services se situent dans un rayon de 500 m autour du site, ce qui favorise les déplacements doux.

En 2020, la commune a passé une convention avec l'EPF PACA afin de maîtriser le foncier. Trois unités foncières ont déjà été acquises à l'amiable, dont le site de l'école, et une autre par préemption. Le montant prévisionnel des acquisitions a été établi à 4 millions d'euros. Des études urbaines sont programmées en 2021 pour un montant

de 130 000 euros. Elles permettront de définir le coût prévisionnel des travaux. Cette opération permettra l'aménagement d'espaces sécurisés pour les modes de déplacements doux et la création d'environ 130 logements dont 50 % en locatif social. Elle favorisera une architecture bioclimatique ainsi que la préservation et la création d'espaces de nature en ville afin de lutter contre les îlots de chaleur. Le projet fera l'objet d'une labellisation Quartier Durable Méditerranéen ou EcoQuartier.



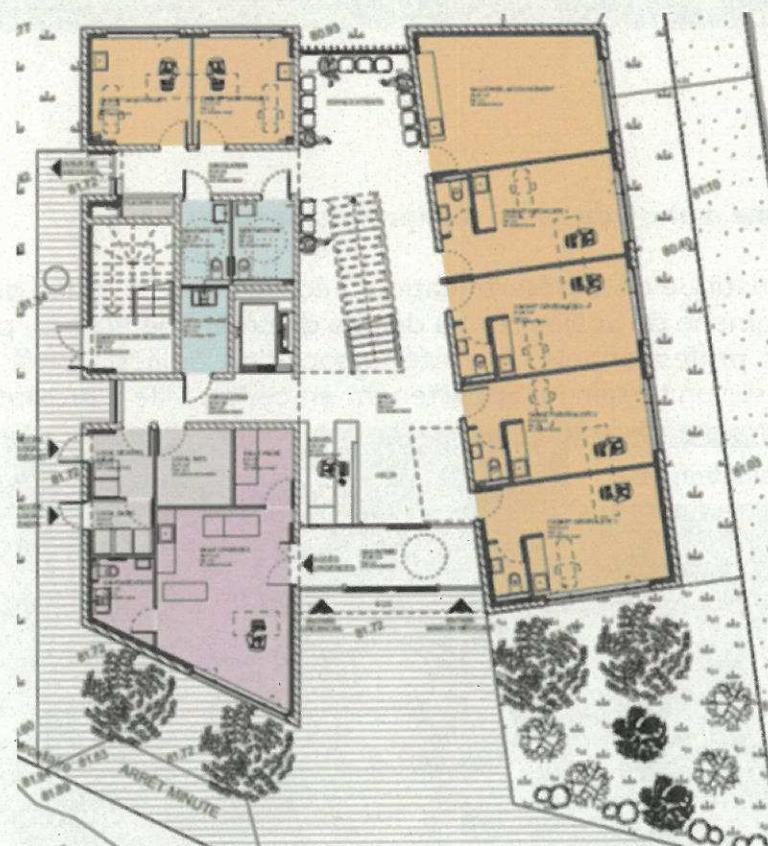
#### - La création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

Face à la problématique de la désertification médicale dans la vallée du Gapeau et sur le canton, la commune de Solliès-Pont a décidé de créer une MSP, en partenariat avec l'association des professionnels de santé (association Solliès Santé) qui définit son projet de santé, sur un terrain lui appartenant en centre-ville à proximité du principal parc de stationnement et de la future école de médecine.

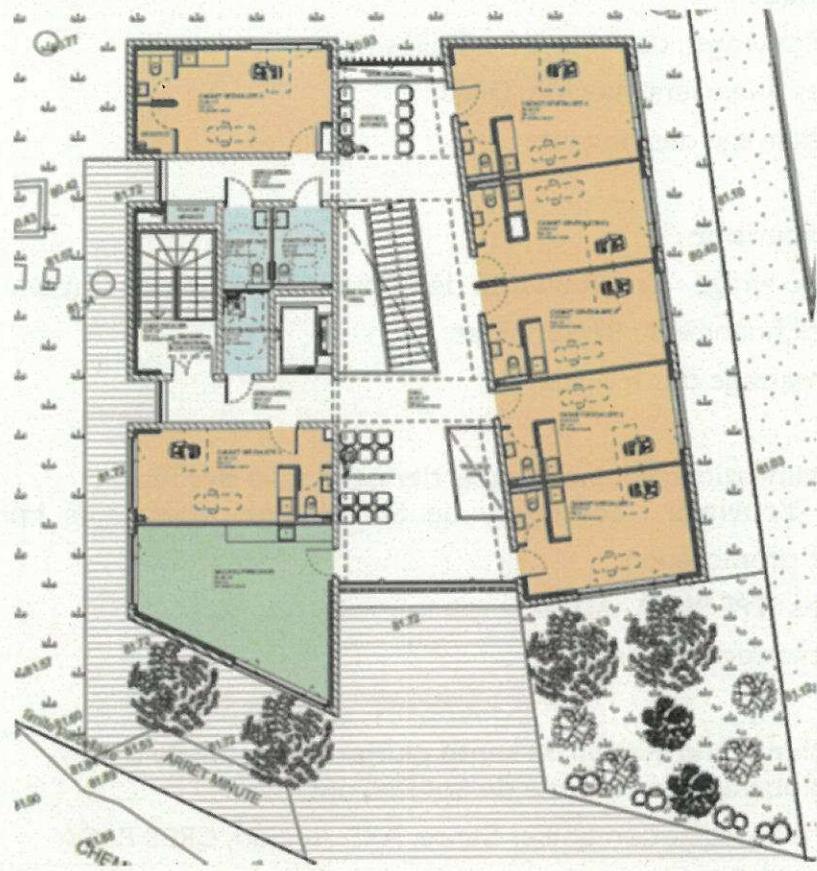


Cette structure accueillera 6 cabinets de médecins généralistes, 5 cabinets de médecins spécialistes, un cabinet de sage-femme, un cabinet infirmier. Ces professionnels pratiqueront un exercice coordonné de la médecine. Elle sera également dotée d'une salle d'urgence.

Plan du rez-de-chaussée :



## Plan de l'étage :



Le permis de construire a été délivré le 11 octobre 2021. La commune a lancé une consultation pour désigner les entreprises en charge des travaux. Leur démarrage est prévu au printemps 2022 pour une livraison en 2023.

Cette opération s'accompagnera d'une requalification du chemin de l'Enclos qui dessert la parcelle et de l'aménagement d'un accès piétonnier direct sur le parking public.

#### - La création d'un parking silo au centre-ville :

La commune projette, pour faciliter l'accès aux commerces, services et équipements de créer un parking silo sur le parking principal du centre-ville. Le dernier niveau sera équipé d'ombrières photovoltaïques afin de produire de l'énergie renouvelable.

Cet équipement permettra de cantonner les véhicules dans des espaces dédiés afin de parcourir le centre-ville à pied.

Cet équipement est estimé à 2,5 million d'euros HT.

#### - La mise en réseau des équipements publics et centre urbain :

Afin de limiter la dépendance aux énergies fossiles et favoriser les liens sociaux, la commune développe les cheminements doux. Ainsi, la circulation sur la rue de la République, axe principal du centre-ville, ainsi que sur l'avenue du 6° RTS est passée en sens unique ce qui a permis de créer des trottoirs sécurisés pour les piétons.

en sens unique ce qui a permis de créer des trottoirs sécurisés pour les piétons. De nouveaux cheminement doux sont en projet pour faciliter l'accès aux équipements, commerces, services et transports en commun. Cf. *plan en annexe*.

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'installation de services publics modernes d'envergure intercommunale :           <ul style="list-style-type: none"> <li><b>médiathèque :</b></li> <li>Maîtrise d'ouvrage : commune de Solliès-Pont</li> <li>Partenaires financiers : Région, DRAC</li> <li>2022 : démarrage des travaux</li> </ul> </li>   <li><b>office du tourisme :</b></li> <li>Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Vallée du Gapeau</li> <li>Partenaires financiers : Région, État</li> <li>2021 : démarrage des travaux</li>   <li>- <b>La requalification urbaine du quartier de la salle des fêtes :</b></li> <li>Maîtrises d'ouvrage : commune de Solliès-Pont, opérateurs immobiliers (bailleurs sociaux et promoteurs)</li> <li>Partenaires : EPF PACA, AUDAT</li> <li>2023 : démarrage des travaux</li>   <li>- <b>La création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)</b></li> <li>Maîtrise d'ouvrage : commune de Solliès-Pont</li> <li>Partenaires : Association Solliès Santé, ARS, Région, CRES PACA</li> <li>Printemps 2022 : démarrage des travaux</li>   <li>- <b>La création d'un parking silo au centre-ville :</b></li> <li>Maîtrise d'ouvrage : commune de Solliès-Pont</li> <li>Foncier appartenant à la commune.</li> <li>Etudes 2023 – construction 2024.</li>   <li>- <b>La mise en réseau des équipements publics et centre urbain :</b></li> <li>Maîtrise d'ouvrage : commune de Solliès-Pont</li> <li>2023 : démarrage des travaux</li> </ul>
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>L'installation de services publics modernes d'envergure intercommunale :</b></li> <li><b>Médiathèque :</b></li> <li>Dépenses d'investissement : 2,6 millions d'euros (études et construction)</li> <li>Dépenses de fonctionnement : environ 320 000 euros/an</li>   <li><b>office du tourisme :</b></li> <li>Dépenses d'investissement : 1.3 millions d'euros (études et construction)</li> <li>Dépenses de fonctionnement : environ 200 000 euros/an</li>   <li>- <b>La requalification urbaine du quartier de la salle des fêtes :</b></li> <li>Dépenses d'investissement : 130 000 euros (études)</li> <li>Travaux à déterminer</li>   <li>- <b>La création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) :</b></li> <li>Dépenses d'investissement : 2 million d'euros (études et construction)</li> </ul>

	<p>Dépenses de fonctionnement : à déterminer, compensées par le loyer et charges des occupants.</p> <p><b>- La création d'un parking silo au centre-ville :</b>            Dépenses d'investissement : 2,5 million d'euros (études et construction)            Dépenses de fonctionnement : A déterminer.</p> <p><b>- La mise en réseau des équipements publics et centre urbain :</b>            Dépenses d'investissement : 650 000 euros (acquisition, études et travaux)</p>
Plan de financement	<p><b>- L'installation de services publics modernes d'envergure intercommunale :</b>  <b>Médiathèque :</b>            Autofinancement : 900 000 euros            Emprunt : 800 000 euros            Subventions (Région, DRAC, DSIL) : 1 500 000</p> <p><b>office du tourisme :</b>            Autofinancement : 1.3 M€            Emprunt : 0 euros            Subventions (Région, DETR) : 530 000</p> <p><b>- La requalification urbaine du quartier de la salle des fêtes :</b>            EPF PACA : 4 millions d'euros de maîtrise foncière            Commune : 130 000 euros d'études (subvention région)            Coût des travaux : à déterminer</p> <p><b>- La création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) :</b>            Autofinancement : 700 000            Emprunt : 600 000            Subventions : 700 000</p> <p><b>- La création d'un parking silo au centre-ville :</b>            Autofinancement : 875 000            Emprunt : 875 000            Subventions : 750 000</p> <p><b>- La mise en réseau des équipements publics et centre urbain :</b>            Autofinancement : A Déterminer            Emprunt : A Déterminer            Subventions : A Déterminer</p>
Calendrier	<p><b>- L'installation de services publics modernes d'envergure intercommunale :</b>  <b>médiathèque :</b>            2022 : démarrage des travaux            2023 : livraison</p> <p><b>office du tourisme :</b>            2021 : démarrage des travaux            2022 : livraison</p> <p><b>La requalification urbaine du quartier de la salle des fêtes :</b>            2021 : réalisation des études de faisabilité et négociations amiables            2022 : DUP</p>

	<p>2023 : démarrage des travaux 2025 : livraison</p> <p><b>- La création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) :</b> 2021 : réalisation des études 2022 : démarrage des travaux 2023 : livraison</p> <p><b>- La création d'un parking silo au centre-ville :</b> 2023 : études 2024 : travaux</p> <p><b>- La mise en réseau des équipements publics et centre urbain :</b> 2021 : réalisation des études de faisabilité et négociations amiables 2022 : DUP 2023 : démarrage des travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de la médiathèque selon les publics Nombre de logements créés, % de logements locatifs sociaux, % de logements traversant ou bi-orientés, % d'espaces de pleine terre Fréquentation de la MSP Longueur de cheminements doux créés

## **Annexe 5.2**

**Aménager le territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité**





LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

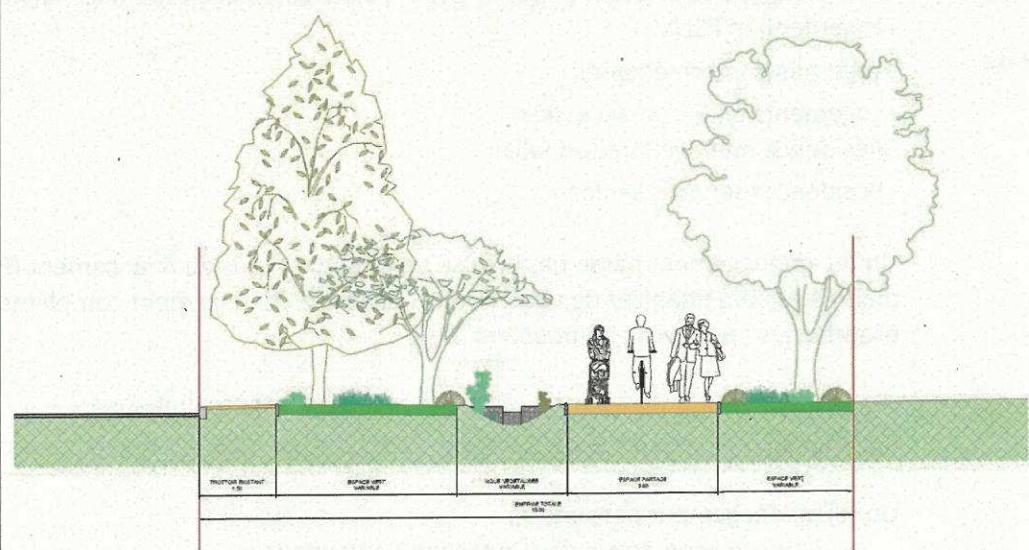
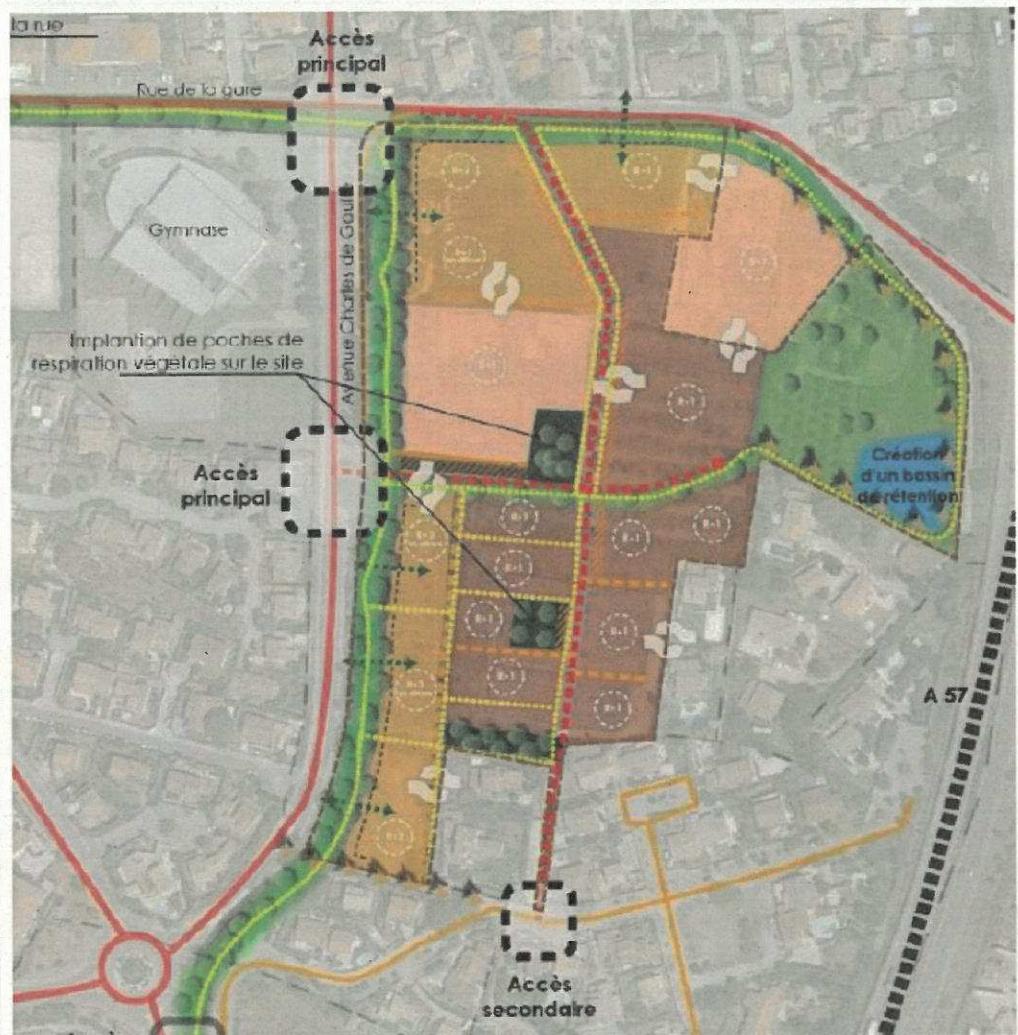
### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

N° Fiche : 201

Nom de l'opération : **AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA GUIBAUDE**

**Maitre d’Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE**

<b>Objectifs du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre aux besoins de la commune en matière de logements</li><li>• Conforter les fonctions urbaines</li><li>• Limiter la consommation d'espaces</li><li>• Réalisation de logements locatifs sociaux</li></ul>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Malgré le coût du foncier et sa dureté que le territoire communal subit, de nombreuses opérations de création de logements ont été réalisées permettant de favoriser les parcours résidentiels.</p> <p>La commune de la Farlède a toujours tenu ses objectifs triennaux de réalisation de logements locatifs sociaux et a réussi, en complément, à proposer une offre alternative nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Logement en PSLA</li><li>- Logements intermédiaires</li><li>- Logements en Primo-accession</li><li>- Résidence multi générationnelle</li><li>- Résidences services séniors</li></ul> <p>Un tel aménagement passe par la mise en œuvre d'outils de financement (PUP, TAM, ZAC ...) mais l'équilibre financier des opérations oblige à un financement complémentaire sur les fonds propres des opérateurs immobiliers.</p> <p>A ce titre la commune souhaite aménager le secteur de la Guibaude en permettant le déploiement de près de 320 logements dont 50 % de logements locatifs sociaux.</p> <p>Un tel aménagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une gestion active de la question hydraulique</li><li>  Réalisation de bassins de rétention et d'une noue végétalisée</li><li>- Le traitement de la question viaire</li><li>  Création d'un maillage viaire pertinent</li><li>- La réalisation d'un traitement paysagé de qualité avec la réalisation d'une coulée verte structurante permettant l'interconnexion des différentes composantes du territoire communal.</li></ul>



<b>Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable</b>	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les déplacements pendulaires</li> <li>- Limiter la consommation d'espaces</li> <li>- Objectif de performance en matière environnementale</li> <li>- Construire la ville sur la ville</li> <li>- Réalisation de logements locatifs sociaux</li> </ul>
<b>Eléments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <u>Coût prévisionnel (dépenses) : 3 300 000 €</u></li> </ul>
<b>Calendrier de réalisation et maturité du projet</b>	Période de réalisation : 2021-2026





## FICHE N°212 - Vidéoprotection

CRTE

Orientation stratégique n°

Action n°

Maître d'ouvrage

Nom de l'organisation : CCVG, Communes de Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville

Type : Communauté de communes, communes

Maître d'ouvrage

Nom de l'organisation

Type

Description de l'action

Créer un réseau communautaire de Vidéoprotection avec Centre de Supervision Urbain (CSU).

Les Polices Municipales sont surtout des polices de proximité. Elles travaillent en concertation avec la Gendarmerie.

Il est projeté la création d'un réseau de vidéoprotection sur une architecture de fibre optique, et le CSU de la Vallée du Gapeau, avec serveurs et logiciels d'exploitation : la vidéoprotection au cœur du dispositif de sécurité.

Le CSU centralise les interventions, prévient, oriente et dirige les moyens humains. Il peut aussi coordonner l'action de plusieurs services de la ville pour des événements majeurs et traiter les appels des habitants. Cela permet une gestion dynamique des

moyens de protection pour rendre les polices municipales plus réactives, au service des citoyens, et d'augmenter les moyens mis en œuvre dans les enquêtes de police judiciaire.



## Partenaires

- Maîtres d'ouvrage : Communes de Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, Communauté de communes de la Vallée du Gapeau
- Bénéficiaires : les mêmes

## Coût prévisionnel

- Coût global de l'opération (en investissement – dont études techniques et de faisabilité) : 920 000 € HT

## Plan de financement

Plan de financement			
actions	MO	ETAT/CRTE	total
Etudes et travaux Solliès-Pont	903 000	387 000	1 290 000
Etudes et travaux La Farlède	903 000	387 000	1 290 000
Etudes et travaux Solliès-Ville et Solliès-Toucas	225 750	96 750	322 500
Création du CSU	58 800	25 200	84 000
	2 090 550	895 950	2 986 500

## Calendrier

nature	Date réalisation ou période	Coût HT investissement (€)	Dont études (€)
Etudes et travaux Solliès-Pont	2021- 2026	1 230 000	60 000
Etudes et travaux La Farlède	2021- 2026	1 230 000	60 000
Etudes et travaux Solliès-Ville et Solliès-Toucas	2021- 2026	307 500	15 000
Création du CSU intercommunal	2022	80 000	4 000
	total	2 847 500	139 000

## Indicateurs d'évaluation proposés





## Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

entre la Communauté de Communes Vallée du Gapeau  
et la Ville de Solliès-Toucas

### FICHE 213 OPERATION 1

#### Axe II : Environnement/Cadre de vie/PCAET/Sécurité

Intitulé de l'opération	Mise à niveau vidéo protection pour raccordement opérationnel intercommunal
Localisation	Commune de Sollies Toucas / Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Coût total prévisionnel Investissement	430 000 €
Maître d'ouvrage	Commune de Sollies Toucas

#### DESCRIPTION GENERALE DU PROGRAMME – LOCALISATION – CONTEXTE

Afin d'améliorer la protection et la surveillance de son territoire, la Commune de Sollies Toucas doit mettre à niveau son parc de vidéo protection qui est vieillissant.

Pour cela, le remplacement et le déploiement de nouvelles caméras sur la commune avec la mise en place d'un réseau fibré est nécessaire.

Les actions principales seront :

- La protection et la surveillance du territoire
- L'orientation des forces de police municipale, nationale et de gendarmerie sur le terrain
- L'assistance lors des manifestations
- L'optimisation des ressources communautaires et intercommunautaires.

#### RESULTATS ATTENDUS

A court terme, une plus grande efficacité de tous les acteurs de la prévention et de la répression avec une sécurisation à plus grande échelle.

A moyen terme, la création et l'hébergement d'un Centre de Supervision Urbain intercommunale regroupant les images des caméras avec des opérateurs dédiés.

## COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Nature des postes de dépenses d'investissement	Montant	
	HT	TTC
Caméras (30)		300 000
Réseau fibré		100 000
Terminal		30 000
<b>TOTAL Investissement</b>		<b>430 000</b>
Pour information, nature des postes de dépenses de fonctionnement	Montant	
	HT	TTC
Maintenance préventive et corrective (annuelle)		15 000
<b>TOTAL Fonctionnement / an</b>		<b>15 000</b>

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Date de début : 2<sup>e</sup> semestre 2021

Date de fin : fin 2025

Durée d'exécution : 4 ans.

Année	Montant des dépenses prévisionnelles € HT	Montant des dépenses prévisionnelles € TTC
2021		20 000
2022		80 000
2023		100 000
2024		110 000
2025		120 000
<b>TOTAL</b>		<b>430 000</b>

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Ressources	Montant (en €)	Taux (%)
CCVG	129 000	30%
Autofinancement maître d'ouvrage	301 000	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>430 000</b>	<b>100</b>



LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE EQUIPEMENTS

N° Fiche : 301  
Nom de l'opération : EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS

Maitre d’Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE

Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer l'offre d'équipements</li><li>• Réaliser une offre d'accueil complémentaire en centre-ville</li><li>• Valoriser le patrimoine communal</li></ul>
Descriptif du projet	<p>La commune souhaite adapter son offre au centre de loisirs au regard de l'évolution démographique vécue sur la commune depuis plusieurs années.</p> <p>A ce titre, la commune souhaite réaliser une extension de son accueil de loisirs sans hébergement par le rajout de salle d'accueil pour une surface de 200 m<sup>2</sup>.</p> <p>Un tel ajout permettrait d'obtenir un agrément complémentaire augmentant la capacité d'accueil.</p> <p>Aujourd'hui, 160 enfants peuvent être accueillis.</p> <p>Une telle extension devra être réalisée dans le total respect des normes en vigueur.</p> 

<b>Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable</b>	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Normes environnementales respectées</li> <li>- Mutualisation de bâti</li> </ul>
<b>Eléments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Coût prévisionnel (dépenses) : 500 000 € HT</u></li> </ul>
<b>Calendrier de réalisation et maturité du projet</b>	Période de réalisation : 2024-2025

## **FIHCE N°301 bis - Parcs de loisirs**

**CRTE**

Orientation stratégique n°

Action n°

Maître d'ouvrage

Nom de l'organisation : Communes de Solliès-Pont,

Type : commune

Maître d'ouvrage

Nom de l'organisation

Type

Description de l'action

Rénovation et modernisation des équipements de loisirs, pour permettre de répondre aux besoins d'une population locale croissante, souvent paupérisée, et socialement défavorisée.

Favoriser le lien social, et développer la pratique sportive, lutter contre la délinquance juvénile, avec l'offre de structures répondant aux besoins des adolescents.

Répondre aux besoins de toutes les tranches d'âge : enfants petits et moyens, adolescents, adultes, tout public, personnes âgées, personnes à mobilité réduite.

Dans le Parc Marie Astoin de Solliès-Pont, développer l'aire de jeux pour enfant et installant des structures de jeux d'équilibre, de multi-activités, balançoires, etc...

Partenaires

- Maîtres d'ouvrage : Commune de Solliès-Pont,
- Bénéficiaires : les communes de la CCVG
- Partenaires : ETAT/CRTE

#### Coût prévisionnel

- Coût global de l'opération (en investissement) : 235 000 € HT

#### Plan de financement

Plan de financement HT			
actions	MO	ETAT	total
Etudes / travaux équipements	164 440	70 560	235 000

#### Calendrier

nature	Date réalisation ou période	Coût HT investissement (€)
travaux	2022-23-24	235 000
	total	235 000

#### Indicateurs d'évaluation proposés

 <p><b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b> <b>VALLÉE DU GAPEAU</b></p>	<p><b>Contrat de Relance et de Transition écologique</b> entre la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (CCVG) et la Commune de Solliès-Toucas</p>	 <p><b>SOLLIES</b> <b>TOUCAS</b></p>
--	--	---

## FICHE 303 OPERATION 2

### Axe 7 : Impact sociétal

Intitulé de l'opération	Maison musée « Blasco Mentor »
Localisation	Rue de la Chapelle prolongée
Coût total prévisionnel	210 000 € HT
Taux de l'intervention Région sollicité	30%
Maître d'ouvrage	Commune de Solliès-Toucas

### DESCRIPTION GENERALE DU PROGRAMME – LOCALISATION – CONTEXTE

La maison du peintre Blasco Mentor, dite la « Casa Nieves » située sur les hauteurs de la commune de Solliès-Toucas, rue de la Chapelle prolongée, est véritablement l'œuvre d'une vie. C'est en 1967 que l'artiste déclare un permis de construire pour développer sur 4 niveaux sa maison, son atelier de peinture et sculpture, ainsi que les allées et escaliers pour y accéder. Les transformations et les ajouts vont par la suite s'enchaîner, parfois en totale contradiction avec les règles de l'art de la construction. Le manque de travaux d'entretien depuis de nombreuses années et la fragilité de certaines parties de l'ouvrage imposent aujourd'hui des interventions indispensables.

Sur la base d'expertises conduites, les travaux dits prioritaires sont relatifs à la mise en sécurité des hommes, des biens immobiliers et mobiliers.

En cohérence avec le budget de la commune, seront réalisés en premier lieu les travaux relatifs à la toiture, afin de pouvoir mettre hors d'eau les bâtiments.

Ultérieurement, la stabilité structurelle, des investigations et expertises relatives à la charpente de l'atelier de peinture, la terrasse de couvert de l'atelier de sculpture et sa charpente, la roche affleurante dans l'atelier de sculpture et la cuisine et aux murs de soutènement de la grande terrasse, les travaux relatifs aux extérieurs (élagage/abattage et nettoyage), ainsi que le sauvetage des œuvres seront entrepris.

Outre ces travaux qui sont un préalable indispensable à la conservation de cet ouvrage, des aménagements extérieurs seront également à prévoir dans le cadre de programmations culturelles. Ces derniers concernent deux zones : la grande terrasse et la piscine.

### RESULTATS ATTENDUS

C'est en 2000 que les époux Mentor font don de cet ouvrage à la commune de Solliès-Toucas, assorti en 2009 d'un legs posthume d'œuvre d'art et du fond d'atelier.

La commune de Solliès-Toucas s'est engagée en juin 2017 dans une étude de diagnostic et de faisabilité de la maison et ses jardins afin, entre autres, de chercher à définir les axes de réflexion sur le devenir potentiel de cet ensemble.

Le projet retenu et souhaité s'inscrit pleinement dans une démarche culturelle et artistique. Il consiste à restaurer la maison Mentor et à adapter l'ensemble de l'ouvrage en musée. Sont notamment prévues la concentration des œuvres de Mentor dans les pièces de façon thématisée, la

possibilité de consacrer l'atelier pour des expositions temporaires, soit autour de l'œuvre de Mentor et de ses contemporains, soit d'art contemporain en collaboration, et l'organisation de visites sur inscription préalable.

**COUT ET CALENDRIER PREVISIONNELS DE L'OPERATION**

Travaux	Prix travaux HT	Durée
Toitures	210 000 €	3 mois
Total travaux HT	210 000 €	



LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

N° Fiche : 304

Nom de l'opération : REALISATION D'UN TIERS-LIEU DANS LE MOULIN DE LA CAPELLE

Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE

Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un lieu alternatif regroupant diverses fonctions</li><li>• Valoriser le patrimoine et les principes de la transition écologique</li><li>• Créer un équipement</li><li>• Générer du lien social</li></ul>
Descriptif du projet	<p>La commune de La Farlède dispose d'un patrimoine culturel important qu'il faut aujourd'hui mettre en valeur.</p> <p>A cet effet, elle entend permettre le développement d'un tiers-lieu multi fonctionnel permettant de regrouper plusieurs entités génératrices de lien social.</p> <p>Ce type lieu doit permettre le développement d'une synergie entre les différents acteurs du territoire et de facto créer une émulation bénéfique au centre-ville et plus généralement au sein de la commune.</p> <p>Sur la base d'une étude de programmation réalisée en 2019, la commune a souhaité aller dans le sens de la réalisation d'un tiers-lieu sur le site du Moulin de la Capelle.</p> <p>Le tiers-lieu du Moulin doit permettre une animation complémentaire du projet de centralité par le développement d'une offre diversifiée et foisonnante.</p> <p>Un tel lieu représente une capacité surfacique de 650 m<sup>2</sup> et devra permettre l'accueil d'activités novatrices sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- repair café</li><li>- café culturel,</li><li>- espace de coworking,</li><li>- pépinière d'entreprises,</li><li>- espace numérique</li><li>- ...</li></ul> <p>Une labellisation fabrique de territoire est envisagée.</p>

Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable	<p>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'équipements</li> <li>- Accompagnement de synergie sur le thème de la transition écologique</li> <li>Accompagnement social et au changement</li> </ul>
Eléments financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <u>Coût prévisionnel (dépenses) : 1 500 000 € HT</u></li> </ul>
Calendrier de réalisation et maturité du projet	Période de réalisation : 2024-2026



LA FARLEDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

(C.R.T.E.)

### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

N° Fiche : 305

Nom de l'opération : AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE L'ARRIÈRE MAIRIE

Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE

Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre aux besoins de la commune en matière de logements et d'équipements</li><li>• Conforter les fonctions urbaines</li><li>• Limiter la consommation d'espaces</li><li>• Réalisation de logements locatifs sociaux</li><li>• Etendre les espaces verts existants</li></ul>
Descriptif du projet	<p>La commune anticipe depuis maintenant près de 10 ans son développement. Elle souhaite aujourd'hui créer le pendant du projet de centralité en réaménageant le site de l'arrière de la Mairie.</p> <p><b>Un tel réaménagement devra permettre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La réalisation de 70 logements dont 50 % seront des logements locatifs sociaux</li><li>- L'agrandissement (X 1.5) du jardin de la salle des fêtes</li><li>- La création de 80 places publiques de stationnement en sous-sol en remplacement d'un parc de stationnement aérien non végétalisé</li><li>- La réalisation d'une nouvelle salle des fêtes en remplacement de l'ancienne ne répondant plus aux normes environnementales en vigueur.</li><li>- La réalisation d'une cellule tertiaire permettant de renforcer l'attractivité du centre-ville</li></ul> <p>Un tel projet, ambitieux, se réalisera au travers d'une opération complexe d'aménagement et permettra de repenser un secteur dans sa globalité.</p> <p>Divers outils d'aménagement et de financement devront être construits et permettront de donner une véritable cohérence d'ensemble au projet.</p> <p>Cette mixité fonctionnelle et le foisonnement d'activités en centre-ville permettront de créer un dynamisme complémentaire et de compléter l'attractivité du centre-ville.</p> <p>L'idée force du projet est d'éviter l'évasion commerciale et de créer une offre de service concurrentiel aux pôles d'attractivité présents dans les communes voisines.</p>



Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les déplacements pendulaires</li> <li>- Limiter la consommation d'espaces</li> <li>- Objectif de performance en matière environnementale</li> <li>- Construire la ville sur la ville</li> <li>- Réalisation de logements locatifs sociaux</li> <li>- Renforcement d'espaces de nature en ville</li> </ul>
Eléments financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Coût prévisionnel (dépenses) : 6 500 000 €</b></li> </ul>
Calendrier de réalisation et maturité du projet	Période de réalisation : 2021-2026





LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

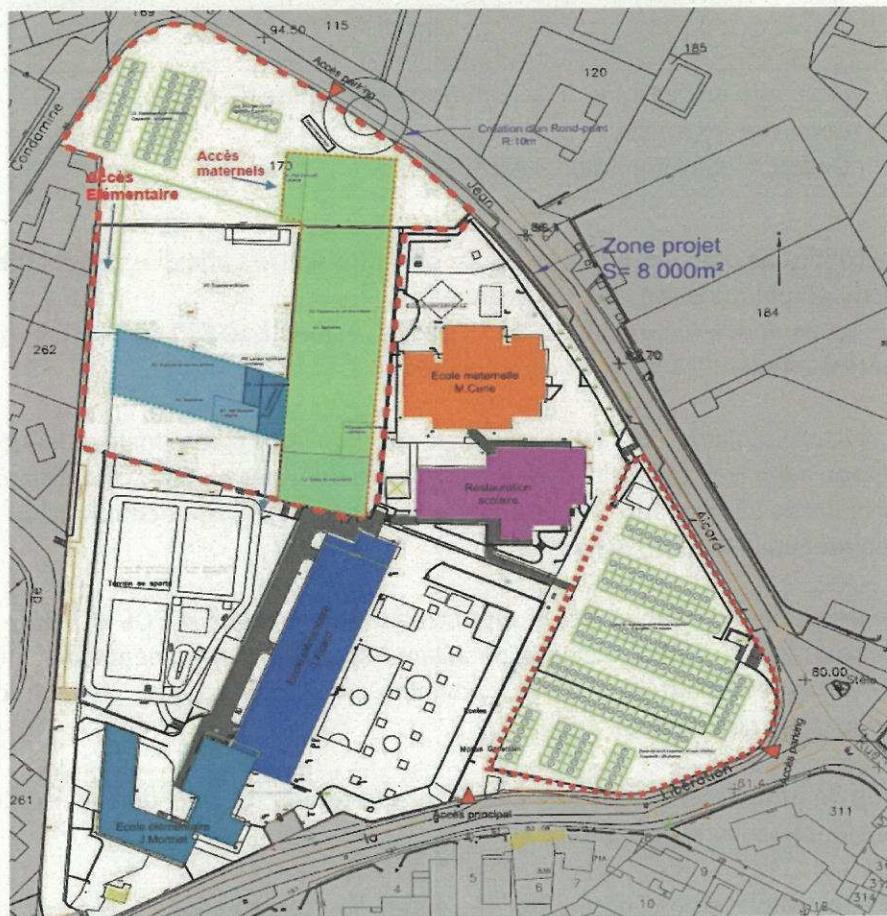
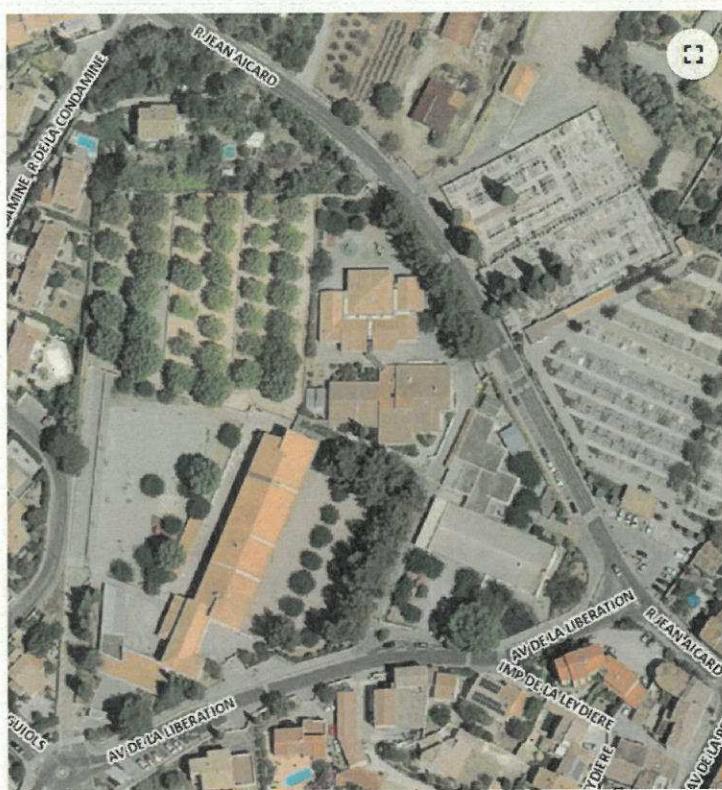
### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE EQUIPEMENTS

N° Fiche : 306

Nom de l'opération : REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 15 CLASSES

Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE

<b>Objectifs du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre aux besoins de la commune en matière d'équipements</li><li>• Conforter les fonctions urbaines</li><li>• Limiter la consommation d'espaces</li></ul>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>La commune doit aujourd'hui adapter son offre scolaire afin d'assumer la croissance démographique de ces dernières années.</p> <p>Un tel équipement structurant de 15 classes, estimé à 10 800 000 € HT, impacte nécessairement les finances communales.</p> <p>Le groupe scolaire sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale et le procédé contractuel retenu a été le marché global de performance qui a permis à la collectivité de définir des niveaux de performance importants tant en matière environnementale qu'en matière de maintenance des équipements.</p> <p>Le projet de réalisation de ce groupe scolaire sera labellisé BEPOS et HQE.</p> <p>Le programme environnemental détaillant le profil environnemental de l'immeuble à construire et ciblant les objectifs à atteindre ont été arrêtés suite à une étude de programmation environnementale.</p> <p>Afin de mutualiser le fonctionnement, le site retenu est celui de l'ancien boulodrome jouxtant le groupe scolaire existant.</p> <p>Un tel emplacement permettra de réduire les constructions à réaliser et de poursuivre les travaux de rationalisation amorcés.</p> <p>Un tel ouvrage complexe devra permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De remplacer l'école Marius GENSOLEN, de « type pailleron »</li><li>Cette école est une véritable passoire énergétique et son remplacement permettra des économies d'énergie certaines.</li><li>- De compléter l'offre scolaire par 7 classes (élémentaires + primaires)</li></ul>



<b>Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable</b>	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualisation des équipements</li> <li>- Construction respectueuse de l'environnement</li> <li>- Objectif de performance en matière environnementale</li> <li>- Démolition et remplacement d'une passoire énergétique</li> </ul>
<b>Eléments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <u>Coût prévisionnel (dépenses) : 10 800 000 € HT y compris achat de foncier</u></li> </ul>
<b>Calendrier de réalisation et maturité du projet</b>	<p>Objectif de livraison : septembre 2024</p> <p>Début des études : 2021</p>





LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

(C.R.T.E.)

### ENSEIGNEMENT

N° Fiche : 306 bis

Nom de l'opération : CREATION D'UN SOCLE NUMERIQUE POUR LES ECOLES DE LA COMMUNE

Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE

Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adapter numériquement l'offre scolaire en primaire</li><li>• Répondre aux besoins de la commune en matière d'équipements</li><li>• Développer de nouveaux moyens de communication</li><li>• Assurer la continuité pédagogique</li></ul>
Descriptif du projet	<p>L'objectif de la commune dans le cadre du Plan France Relance est d'offrir un socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Il s'agit d'assurer la transformation numérique des écoles en favorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'équipement des classes au travers d'un socle numérique de base (Installation de tableaux interactifs, vidéoprojecteurs ...)</li><li>• les services et ressources numériques (mise en œuvre de logiciels permettant d'assurer la continuité pédagogique...)</li></ul> <p>Cette volonté présente depuis plusieurs années s'est vue renforcer depuis le début de la crise sanitaire qui a mis en exergue la nécessaire maturité dans ce domaine.</p>
Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réduire la fracture numérique</li><li>- Créer du lien</li><li>- Favoriser les échanges</li><li>- Limiter l'utilisation de fournitures à usage unique (papier notamment)</li></ul>

Eléments financiers	<ul style="list-style-type: none"><li>■ <u>Coût prévisionnel</u> : <b>100 000 € HT</b></li></ul>
Calendrier de réalisation	Le déploiement de ce socle devra s'échelonner sur une période de 2 ans de 2021 à 2022



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE N°306 ter - Lycée d'enseignement général

CRTE

Orientation stratégique n°

Action n°

Maître d'ouvrage

Nom de l'organisation : Région PACA,

Type : Conseil Régional

Maître d'ouvrage

Nom de l'organisation

Type

Description de l'action

Les élèves du canton amenés à poursuivre leurs études au lycée d'enseignement général et technologique sur Toulon doivent se déplacer en transport en commun. Ils subissent pour certains plus de 10 heures de transport en bus par semaine, au détriment de leur vie sociale, des sports et des loisirs, du temps consacré à l'étude, et connaissent une fatigue chronique.

Cet éloignement des structures d'enseignement crée une véritable fracture pour les zones rurales de l'Est Toulonnais.

Il est nécessaire de créer des structures de proximité dans ces territoires.

D'une capacité de 900 élèves, avec une possibilité d'extension à 1000, l'établissement d'enseignement général (L, ES, S) accueillera l'ensemble de ces jeunes populations.

Certains espaces seront ouverts au territoire hors temps scolaire, comme le service de restauration (capacité de 800 couverts), la résidence d'hébergement (60 lits) et la salle polyvalente (250 places).

Coût de la construction du lycée : 40 millions d'euros, à la charge du conseil régional PACA.

#### Partenaires

- Maîtres d'ouvrage : Conseil Régional PACA,
- Bénéficiaires : les communes de la CCVG et Méditerranée Portes des Maures
- Partenaires : ETAT, Région

#### Coût prévisionnel

- Coût global de l'opération (en investissement) : 40 000 000 € HT

#### Plan de financement

Plan de financement HT			
actions	MO	ETAT	total
Etudes / travaux équipements	40 000 000		40 000 000

#### Calendrier

nature	Date réalisation ou période	Coût HT investissement (€)
études	2023-2026	4 800 000

travaux et équipements	2024-2026	35 200 000
	total	40 000 000

### Indicateurs d'évaluation proposés





Dossier N° : 3548042  
 Démarche : CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027  
 Organisme : Prefecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce dossier est en construction.

## Historique

Déposé le : lundi 08 février 2021 09h55

## Identité du demandeur

Email : m.bedrossian@ccvg.fr  
 SIRET : 24830041000052  
 SIRET du siège : 24830041000052  
 social  
 Dénomination : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 Forme juridique : Communauté de communes  
 Libellé NAF : Administration publique générale  
 Code NAF : 8411Z  
 Date de création : 1 janvier 1996  
 Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés  
 Code effectif : 21  
 Numéro de TVA : FR24248300410  
 intracommunautaire  
 Adresse : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 1193 AV DES SENES  
 83210 SOLLIES-PONT  
 FRANCE

## Formulaire

### PROJET

#### THÉMATIQUE

Développement économique, formation professionnelle et égalité homme/femme

#### NOM DU PROJET

Création d'une piste d'athlétisme

#### Vous représentez

UN EPCI

## **DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE**

La CCVG gère plusieurs équipements sportifs d'intérêt communautaire sur son territoire : 2 complexes sportifs et 4 stades. Elle est impliquée depuis longtemps pour créer les conditions d'une bonne pratique sportive accessible à tous en finançant d'une part des équipements sportifs de proximité et de qualité ainsi qu'en subventionnant largement les clubs locaux représentatifs : foot, rugby, athlétisme, gymnastique, base-ball... Plusieurs clubs produisent d'ailleurs des athlètes de niveau régional voire national. Dans cet environnement, un équipement majeur et simple manque pourtant : une piste d'athlétisme acceptable. Pour pouvoir proposer au plus grand nombre l'accès à ce sport de base et facile d'accès car ne nécessitant aucun équipement lourd (comme l'équitation ou le ski), la CCVG a déclaré d'intérêt communautaire le stade Jean Murat de Solliès-Pont au 1.1.20. En effet ce dernier est le seul à pouvoir accueillir un tel équipement.

Il s'agit donc de créer une piste aux normes d'utilisation régionales pour permettre la pratique d'un sport populaire localement. Le projet est structurant car aucune piste n'existe sur le secteur.

## **LOCALISATION DU PROJET**

stade communautaire Jean Murat à Solliès-Pont 83210

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Autres financements acquis : CRET 135 000 €

Autres financements demandés : néant

contrat d'avenir : 240 000 €

autofinancement : 425 000 €

## **BUDGET PRÉVISIONNEL**

Coût : 800 000 €

## **CALENDRIER DE RÉALISATION**

Réalisation : 2022

## **AVEZ-VOUS SOLICITE UN FINANCEMENT EUROPEEN ?**

Non

## **Si oui, merci de préciser**

Non communiqué

## **MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE**

Dossier au stade APS. Pas d'autorisation d'urbanisme nécessaire. réalisation mi-2022.

## **REMARQUES ÉVENTUELLES**

Non communiqué

## **NOTE D'OPPORTUNITÉ**

La CCVG gère plusieurs équipements sportifs d'intérêt communautaire sur son territoire : 2 complexes sportifs et 4 stades. Elle est impliquée depuis longtemps pour créer les conditions d'une bonne pratique sportive accessible à tous en finançant d'une part des équipements sportifs de proximité et de qualité ainsi qu'en subventionnant largement les clubs locaux représentatifs : foot, rugby, athlétisme, gymnastique, base-ball... Plusieurs clubs produisent d'ailleurs des athlètes de niveau régional voire national. Dans cet environnement, un équipement majeur et simple manque pourtant : une piste d'athlétisme acceptable. Pour pouvoir proposer au plus grand nombre l'accès à ce sport de base et facile d'accès car ne nécessitant aucun équipement lourd (comme l'équitation ou le ski), la CCVG a déclaré d'intérêt communautaire le stade Jean Murat de Solliès-Pont au 1.1.20. En effet ce dernier est le seul à pouvoir accueillir un tel équipement.

Il s'agit donc de créer une piste aux normes d'utilisation régionales pour permettre la pratique d'un sport populaire localement. Le projet est structurant car aucune piste n'existe sur le secteur.

## **PERSONNE À CONTACTER**

### **NOM**

BEDROSSIAN Manuel

### **EMAIL**

m.bedrossian@ccvg.fr

### **TÉLÉPHONE**

0494337884

## **Messagerie**

**Email automatique, le 8 février 2021 à 09 h 55**

[Votre dossier n° 3548042 a bien été déposé (CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027)]Bonjour,Votre dossier –NOM DU PROJET est enregistré sous le – n° 3548042 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications jusqu'au 15 février.Bonne journée;





Dossier N° : 3548133  
 Démarche : CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027  
 Organisme : Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce dossier est en construction.

## Historique

Déposé le : lundi 08 février 2021 10h01

## Identité du demandeur

Email : m.bedrossian@ccvg.fr  
 SIRET : 24830041000052  
 SIRET du siège : 24830041000052  
 social  
 Denomination : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 Forme juridique : Communauté de communes  
 Libellé NAF : Administration publique générale  
 Code NAF : 8411Z  
 Date de création : 1 janvier 1996  
 Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés  
 Code effectif : 21  
 Numéro de TVA : FR24248300410  
 intracommunautaire  
 aire  
 Adresse : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 1193 AV DES SENES  
 83210 SOLLIES-PONT  
 FRANCE

## Formulaire

### PROJET

#### THÉMATIQUE

Transition écologique, Mobilité, Mer et Littoral

#### NOM DU PROJET

Réfection du stade communautaire des Sénès en revêtement naturel rustique

#### Vous représentez

UN EPCI

## **DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE**

La CCVG gère plusieurs équipements sportifs d'intérêt communautaire sur son territoire : 2 complexes sportifs et 4 stades. Elle est impliquée depuis longtemps pour créer les conditions d'une bonne pratique sportive accessible à tous en finançant d'une part des équipements sportifs de proximité et de qualité ainsi qu'en subventionnant largement les clubs locaux représentatifs : foot, rugby, athlétisme, gymnastique, base-ball... Plusieurs clubs produisent d'ailleurs des athlètes de niveau régional voire national.

Dans ce contexte, le stade synthétique des Sénès a été emporté par la crue du Gapeau des 23 et 24/11/2019. Une longue réflexion a été menée pour connaitre la suite à résérer à cet équipement. Il a été décidé de le réhabiliter en revêtement rustique naturel afin de préserver les ressources en eau (stade non arrosé) et d'éviter une autre catastrophe en cas de crue nouvelle puisque le terrain naturel est insensible à cet aléa comme le pré mitoyen demeuré intact, pourtant submergé identiquement.

Le projet est structurant car c'est un stade d'entraînement nécessaire pour promouvoir la pratique des clubs sur le secteur. La CCVG cherche effectivement à donner aux jeunes la possibilité de pratiquer leur sport, pas nécessairement de se doter d'équipements de représentation.

## **LOCALISATION DU PROJET**

1193 Avenue des Sénès 83210 Solliès-Pont

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Autres financements acquis : néant

Autres financements demandés : fonds de solidarité régional FRAT inondation 2020.

contrat d'avenir : 113 400 €

autofinancement : 264 600 €

## **BUDGET PRÉVISIONNEL**

Coût : 378 000 €

## **CALENDRIER DE RÉALISATION**

Réalisation : 2021

## **AVEZ-VOUS SOLICITE UN FINANCEMENT EUROPEEN ?**

Non

**Si oui, merci de préciser**

Non communiqué

## **MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE**

Le projet est mature. Il démarre dès formalisation du marché de travaux, inscrit au budget ccvg 2021.

## **REMARQUES ÉVENTUELLES**

Non communiqué

## **NOTE D'OPPORTUNITÉ**

La CCVG gère plusieurs équipements sportifs d'intérêt communautaire sur son territoire : 2 complexes sportifs et 4 stades. Elle est impliquée depuis longtemps pour créer les conditions d'une bonne pratique sportive accessible à tous en finançant d'une part des équipements sportifs de proximité et de qualité ainsi qu'en subventionnant largement les clubs locaux représentatifs : foot, rugby, athlétisme, gymnastique, base-ball... Plusieurs clubs produisent d'ailleurs des athlètes de niveau régional voire national.

Dans ce contexte, le stade synthétique des Sénès a été emporté par la crue du Gapeau des 23 et 24/11/2019. Une longue réflexion a été menée pour connaitre la suite à résérer à cet équipement. Il a été décidé de le réhabiliter en revêtement rustique naturel afin de préserver les ressources en eau (stade non arrosé) et d'éviter une autre catastrophe en cas de crue nouvelle puisque le terrain naturel est insensible à cet aléa comme le pré mitoyen demeuré intact, pourtant submergé identiquement.

Le projet est structurant car c'est un stade d'entraînement nécessaire pour promouvoir la pratique des clubs sur le secteur. La CCVG cherche effectivement à donner aux jeunes la possibilité de pratiquer leur sport, pas nécessairement de se doter d'équipements de représentation.

## **PERSONNE À CONTACTER**

### **NOM**

BEDROSSIAN Manuel

### **EMAIL**

m.bedrossian@ccvg.fr

### **TÉLÉPHONE**

0494337884

# Messagerie

**Email automatique, le 8 février 2021 à 10 h 01**

[Votre dossier n° 3548133 a bien été déposé (CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027)]Bonjour,Votre dossier –NOM DU PROJET est enregistré sous le – n° 3548133 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications jusqu'au 15 février.Bonne journée,





Dossier N° : 3548528  
 Démarche : CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027  
 Organisme : Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce dossier est en construction.

## Historique

Déposé le : lundi 08 février 2021 10h47

## Identité du demandeur

Email : m.bedrossian@ccvg.fr  
 SIRET : 24830041000052  
 SIRET du siège : 24830041000052  
 social  
 Dénomination : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 Forme juridique : Communauté de communes  
 Libellé NAF : Administration publique générale  
 Code NAF : 8411Z  
 Date de création : 1 janvier 1996  
 Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés  
 Code effectif : 21  
 Numéro de TVA : FR24248300410  
 intracommunautaire  
 Adresse : COMMUNAUTE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU  
 1193 AV DES SENES  
 83210 SOLLIES-PONT  
 FRANCE

## Formulaire

### PROJET

#### THÉMATIQUE

Métropoles, Équilibre et Solidarité des territoires

#### NOM DU PROJET

Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

#### Vous représentez

UN EPCI

## **DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE**

La CCVG gère une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places inscrite au schéma départemental. Cette aire était construite par la commune de La Farlède et transférée à la CCVG suite aux évolutions loi NOTRe. D'une conception ancienne, elle dispose de blocs sanitaires communs. Cette organisation n'est plus aujourd'hui conforme aux prescriptions qui demandent des blocs sanitaires individuels sur chaque emplacement avec un auvent. L'opération présentée concerne cette mise aux normes.

## **LOCALISATION DU PROJET**

Avenue Gaspard Monge 83210 La Farlède

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Autres financements acquis : aucun

Autres financements demandés : plan de relance GDV (80% d'une dépense subventionnable plafonnée à 9 000 €/place

= 182 940 € pour 20 places)

contrat d'avenir : 150 000 €

autofinancement : 167 060 €

## **BUDGET PRÉVISIONNEL**

Coût : 500 000 €

## **CALENDRIER DE RÉALISATION**

réalisation en 2021

## **AVEZ-VOUS SOLICITE UN FINANCEMENT EUROPEEN ?**

Non

## **Si oui, merci de préciser**

Non communiqué

## **MATURITÉ TECHNIQUE ET PROCÉDURALE**

projet au stade APS

## **REMARQUES ÉVENTUELLES**

Non communiqué

## **NOTE D'OPPORTUNITÉ**

La CCVG gère une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places inscrite au schéma départemental. Cette aire était construite par la commune de La Farlède et transférée à la CCVG suite aux évolutions loi NOTRe. D'une conception ancienne, elle dispose de blocs sanitaires communs. Cette organisation n'est plus aujourd'hui conforme aux prescriptions qui demandent des blocs sanitaires individuels sur chaque emplacement avec un auvent. L'opération présentée concerne cette mise aux normes.

## **PERSONNE À CONTACTER**

### **NOM**

BEDROSSIAN Manuel

### **EMAIL**

m.bedrossian@ccvg.fr

### **TÉLÉPHONE**

0494337884

## **Messagerie**

### **Email automatique, le 8 février 2021 à 10 h 47**

[Votre dossier n° 3548528 a bien été déposé (CONTRAT D'AVENIR 2021 - 2027)]Bonjour,Votre dossier –NOM DU PROJET est enregistré sous le – n° 3548528 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications jusqu'au 15 février.Bonne journée,



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## FICHE N°310 - Maison France Services

CRTE

Orientation stratégique n°

Action n°

Maître d'ouvrage

Nom de l'organisation : Commune de Solliès-Pont

Type : commune

Maître d'ouvrage

Nom de l'organisation

Type

Description de l'action

Aménagements, modernisation, équipement de la Maison France Services, et son conseiller numérique.

Créer un équipement résolument moderne et dimensionné à l'échelle du canton pour fournir à la population les services administratifs de proximité.



La maison France Services comprendra :

- 1 Accueil
- 1 Salle d'attente
- 5 salles de permanences
- 2 salles de visioconférences
- 1 salle internet 44 m<sup>2</sup> - 8 postes
- 1 cabine téléphonique
- 1 salle de réunion

Elle sera animée par 3 agents, dont un conseiller numérique territorial qui créera et animera des ateliers numériques pour initier et former les personnes éloignées du numérique.

Visioconférences



postes en confidentialité,  
Traitement acoustique



Permanences



## Partenaires

- Maîtres d'ouvrage : Commune de Solliès-Pont,
- Bénéficiaires : les communes du canton (Communauté de communes de la Vallée du Gapeau et Cuers)

## Coût prévisionnel

- Coût global de l'opération (en investissement) : 60 000 € HT

## Plan de financement

Plan de financement HT			
actions	MO	ETAT/CRTE	total
travaux	24 500	10 500	35 000 €
équipements	24 500	10 500	35 000 €
			60 000 €

## Calendrier

nature	Date réalisation ou période	Coût HT investissement (€)
Conseiller numérique	2021-2023	
travaux et équipements	2024	60 000
	total	60 000

#### Indicateurs d'évaluation proposés



LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Préservation des commerces et services de proximité

N° Fiche : 311  
Nom de l'opération : **NUMERISATION DU CENTRE VILLE**

Maitre d'Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE

Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adapter numériquement le centre-ville / animer le centre-ville</li><li>• Répondre aux besoins de la commune en matière d'équipements</li><li>• Création d'une polarité commerciale forte et compétitive en centre-ville</li><li>• Renforcer la centralité et l'attractivité du cœur de ville,</li></ul>
Descriptif du projet	<p><b>Présentation du contexte communal :</b></p> <p>La commune de la Farlède souhaite adapter les équipements présents en centre-ville afin de rendre le futur centre-ville compétitif dans un contexte de concurrence commerciale forte.</p> <p>Pour cela, la commune souhaite développer de nouveaux usages et fonctionnalités.</p> <p>Des études de diagnostic et de pré-programmation commerciale ont permis de mettre en exergue les atouts du centre-ville en tant que pôle concurrentiel de proximité.</p> <p><b>Le projet consiste donc en:</b></p> <p>Afin de capitaliser sur ces bases, la commune souhaite développer plusieurs outils permettant d'inscrire la nouvelle centralité dans une modernité aujourd'hui nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sonorisation du centre-ville par le déploiement d'un système de sonorisation</li><li>- Développement d'une application mobile interactive</li><li>- Réalisation d'études sur les nouveaux usages commerciaux</li></ul> <p><b>Ce projet permettra :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une revitalisation du centre-ville</li><li>- La création de lien social et le développement du centre-ville</li><li>- Le déploiement d'une offre touristique, culturelle et d'animations autour de ces nouveaux outils</li></ul>

<b>Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable</b>	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Développement d'un pôle de proximité concurrentiel permettant de créer un point de fixation et évitant l'évasion commerciale et les déplacements</li> <li>- Développement d'outils numériques modernes</li> <li>-Mise en valeur des éléments identitaires et culturels de la commune</li> </ul>
<b>Eléments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <u>Coût prévisionnel</u> : <b>200 000 € HT</b></li> </ul>
<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Le déploiement de ces outils devra s'échelonner sur une période de 3 ans de 2021 à 2023</p>

	<b>Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET)</b> <b>2<sup>ème</sup> génération</b> entre le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté de Communes Vallée du Gapeau <b>FICHE N°312</b>	 <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>VALLÉE DU GAPEAU</b>
---	--	---

#### FICHE OPERATION

##### Axe 1 : Lutte contre le changement climatique

Intitulé de l'opération	Démolition et reconstruction
Localisation	Foyer 1000 Clubs – Belgentier
Coût total prévisionnel	1 500 000 €
Taux de l'intervention Région sollicité	30%
Montant de l'aide régionale sollicitée	500 000 €
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau

#### DESCRIPTION GENERALE DU PROGRAMME – LOCALISATION – CONTEXTE

La commune de Belgentier dispose d'une salle de sport construite dans les années 70 sur le modèle des « 1000 Clubs » qui est aujourd'hui dédiée à la pratique du ping-pong pour les associations et en compétitions. Elle est également occasionnellement mise à la disposition des particuliers pour des réceptions.

Cet équipement connaît un vrai succès en termes de fréquentation et nécessite une rénovation complète en raison son importante vétusté. En effet, outre le fait que le bâtiment soit composé de panneaux d'amiante, il est à noter qu'il n'est plus aux normes en matière d'isolation thermique et de consommation énergétique. Il en résulte une importante déperdition calorique et un mode de chauffage fortement consommateur pour permettre de pratiquer dans des conditions correctes. De plus, le bâtiment n'est plus aux normes en matière d'accessibilité PMR et de normes incendies, ce qui représente un véritable danger pour ses utilisateurs.

#### RESULTATS ATTENDUS

Le but de l'opération consiste à remplacer un bâtiment particulièrement énergétivore par un bâtiment qui tendrait vers la basse consommation et, idéalement, avec un niveau neutre d'émission de carbone.

L'opération envisagée par la collectivité consisterait en un désamiantage complet, une démolition du bâtiment existant et d'un réaménagement des abords immédiats du bâtiment qui permettrait de construire un nouveau bâtiment en remplacement avec des normes énergétiques bien plus performantes.

### COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Nature des postes de dépenses d'investissement	Montant	
	HT	TTC
Etudes et maîtrise d'œuvre	150 000	180 000
Exécution des travaux	1 350 000	1 620 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 800 000</b>
Pour information, nature des postes de dépenses de fonctionnement	Montant	
	HT	TTC
<b>TOTAL</b>		

### CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Date de début : 2023

Date de fin : 2024

Durée d'exécution : 18 mois.

Année	Montant des dépenses prévisionnelles € HT	Montant des dépenses prévisionnelles € TTC
2023	150 000	180 000
2024	1 350 000	1 620 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 800 000</b>

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Ressources	Montant (en €)	Taux (%)
Région PACA	450 000	30%
Département	525 000	35%
Autofinancement maître d'ouvrage	525 000	35%
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100%</b>

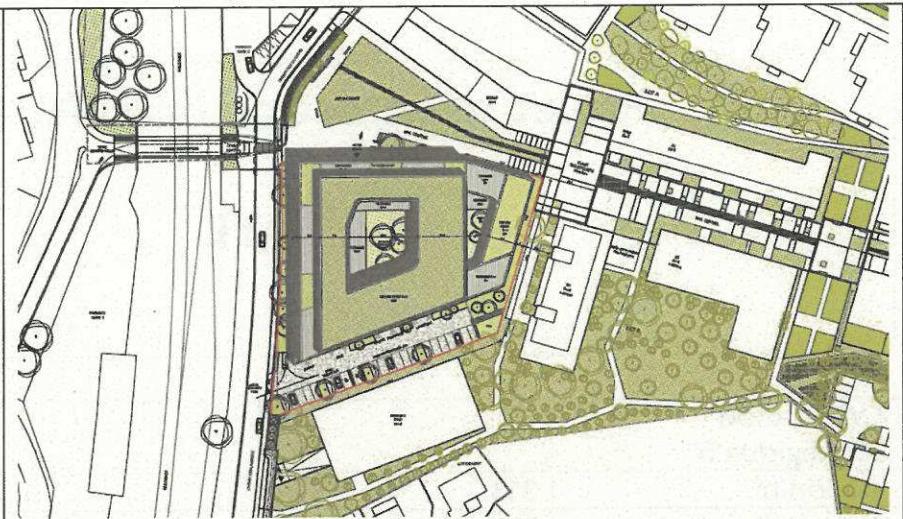


## Projet transfert de l'EHPAD F. Pey

CRTE

(En cours de finalisation)

Orientation stratégique n°	
Action n°	313
Maître d'ouvrage	EHPAD F Pey Etablissement public autonome sous statut hospitalier
Description de l'action	<p>L'EHPAD F. Pey est un établissement ancien. Malgré plusieurs restructurations, il n'offre plus toutes les garanties nécessaires pour permettre une prise en charge de qualité de ses résidents (problèmes de sécurité et d'accessibilité, présence de chambres à 2 lits). Aussi, l'ARS et le conseil départemental ont préconisé sa relocalisation. A défaut, cet établissement serait fermé. La commune a identifié un terrain de 4 600 m<sup>2</sup> sur le site de l'écoquartier des allées du Château (label écoquartier étape 2) pour transférer l'EHPAD. A cette occasion, il sera agrandi ; en effet, par arrêté conjoint de l'ARS et du conseil départemental du 25 novembre 2016, sa capacité a été fixée à 78 lits par l'attribution de 18 lits supplémentaires. Afin de limiter l'augmentation du prix de journée, la commune finance l'acquisition de ce foncier à hauteur de 1 100 000 euros.</p> <p>De plus, l'EHPAD ne peut pas conserver le site actuel dont l'entretien impacterait le prix de journée. Aucun projet d'acquisition par des opérateurs privés n'a pu aboutir. Sa valeur a été estimée par France Domaine à 661 000 euros. La commune va se porter acquéreur du site pour un montant de 600 000 euros.</p> <p>Il est indispensable de conserver cet établissement qui répond aux besoins de la population des communes de la Vallée du Gapeau et en particulier des plus démunis. En effet,</p>



30 % de ses résidents sont originaires des 5 communes de la CCVG. Il s'agit de personnes très âgées qui ont perdu leur autonomie ; l'âge moyen des résidents est de 81 ans.  
Par ailleurs, cet établissement compte plus de 50 salariés.

Projet de plan masse (stade esquisse)

Partenaires	EHPAD F. Pey ARS Conseil départemental Le projet de transfert doit être validé par le conseil départemental.
Coût prévisionnel	Maîtrise d'ouvrage EHPAD : 9 millions d'euros Commune de Solliès-Pont : 1,7 million d'euros (acquisitions foncières)
Plan de financement	
Calendrier	2021 : réalisation des études de maîtrise d'œuvre 2022 : permis de construire, consultation des entreprises, démarrage des travaux 2024 : livraison
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation du prix de journée



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action/projet N°314

CRTE

Orientation stratégique n° 4 - 5 - 7	
Action n°	Mise aux normes & agrandissement restaurant scolaire
Maître d'ouvrage : Commune de Solliès-Ville	Nom de l'organisation : Commune de Solliès-Ville Type : Collectivité locale
Description de l'action	L'arrivée de jeunes couples dans la commune au cours de ces dernières années a pour conséquence une augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles maternelle et primaire. Cet afflux de population résulte pour partie de l'augmentation de la constructibilité qui découle de l'application de la loi ALUR. Le groupe scolaire actuel est doté d'une cuisine et d'un restaurant exploités en régie. Le nombre d'enfants inscrits en maternelle et en primaire dépasse les capacités d'accueil de cette structure. Le présent projet vise à l'agrandissement de la salle de restaurant et de la cuisine. Cet agrandissement sera mis à profit pour améliorer la performance énergétique du bâtiment et organiser plus efficacement la réception et le stockage des denrées fraîches, le tri des déchets et plus globalement répondre aux impératifs de la loi EGALIM. Enfin, la prise en charge des enfants pendant la pause méridienne conditionne pour partie la possibilité des parents d'accéder à des emplois sur un bassin élargi aux communes de l'ouest toulonnais.
	Ce projet prend en compte une démarche qui vise à promouvoir le tri sélectif et à limiter le gaspillage alimentaire ; opération soutenue par le SITTOMAT
Coût prévisionnel	Travaux 200 000 HT
Plan de financement	Etat 30 % Département 20 % Autofinancement 20 % CRET 30 %
Calendrier	2023 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action/projet N°315

### CRTE

Orientation stratégique n° 1	
Action n°	<b>Remplacement système de chauffage écoles</b>
Maître d'ouvrage : Commune de Solliès-Ville	Nom de l'organisation Commune de Solliès-Ville Type : Collectivité locale
Description de l'action	Cette opération vise à améliorer la performance énergétique du système de chauffage des écoles primaire et maternelle. Ces deux établissements scolaires sont connexes. Le système de chauffage central au fuel a été installé dans la partie la plus ancienne de l'école dans les années 90. Il a été complété dans les parties les plus récentes par des climatisations réversibles. Ces installations obsolètes ne répondent plus aux exigences d'efficacité énergétiques ni aux performances environnementales actuelles. Elles doivent être remplacées par des équipements modernes qui répondent aux normes en vigueur en matière de consommation, de performance énergétique et d'émissions polluantes.
	Ce projet sera réalisé dans le cadre programme qui découlera du Plan Climat Air Energie territorial en cours de lancement par la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau.
Coût prévisionnel	Bureau d'étude thermicien 4 000 € Fourniture et installation matériel 80 000 €
Plan de financement	ADEME 40% Autofinancement 30% Financement CRET 30%
Calendrier	Réalisation 2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration énergétique = ou > 30 % Conformité aux normes antipollution





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action/projet N°316

CRTE

Orientation stratégique n° 7	
Action n°	<b>Réalisation d'une crèche</b>
Maître d'ouvrage : Commune de Solliès-Ville	Nom de l'organisation Commune de Solliès-Ville Type : Collectivité locale
Description de l'action	La micro crèche Lou Pitchoun implantée dans le village dispose d'une capacité d'accueil de 12 enfants maximum. La liste d'attente pour la rentrée 2021 comporte plus de 30 noms. Plus de la moitié des habitants de la commune habite dans les trois hameaux des Penchiers, des Sauvans et des Daix sur une partie de la commune située entre Solliès-Pont et La Farlède. Le présent projet porte sur l'acquisition d'une parcelle de terrain classée au PLU en emplacement réservé et la construction d'une crèche dont la vocation pourrait être intercommunale. Cet emplacement situé en bordure d'une voie départementale est idéalement situé en termes d'accessibilité pour ce type de service. L'accueil en crèche est déterminant pour l'accès des jeunes actifs à l'emploi.
	L'évaluation du coût d'acquisition du terrain été faite par le service des domaines. La négociation est en cours entre la collectivité et le propriétaire
Coût prévisionnel	Acquisition terrain 235 000 € Cout des études et travaux 300 000 (150m <sup>2</sup> )
Plan de financement	Autofinancement 10% Etat 20% Département 10% CAF 30% CRET 30 %
Calendrier	Réalisation 2025 - 2026



## Modèle de fiche action/projet

FICHE N°317

**CRTE**

Orientation stratégique n° 7	
Action n°	
Maître d'ouvrage : Maire de Solliès-Ville	Nom de l'organisation Mairie de Solliès-Ville Type : Collectivité locale
Description de l'action	<b>Création d'un centre de loisir sans hébergement. (CLSH)</b>  La commune de Solliès-Ville ne dispose pas actuellement de locaux adaptés pour l'accueil de loisir. Il résulte de ce manque d'infrastructure adaptée que cet accueil est fait dans les locaux de l'école peu adaptés aux activités de loisirs. Ces locaux ne disposent que de peu d'espaces extérieurs et n'offrent pas la rupture nécessaire entre le temps scolaire et le temps de loisirs. La commune a acquis en 2012 une propriété de 9 889 m <sup>2</sup> située à proximité du centre du village, très propice à l'installation d'une telle structure. Le présent projet porte sur l'aménagement d'un centre d'accueil de loisir sans hébergement d'une capacité de 60 enfants. Cette capacité correspond à la moyenne des inscriptions enregistrées pour l'accueil périscolaire hebdomadaire et lors des vacances scolaires. Ce projet visera à l'excellence en matière de performance énergétique de compatibilité environnementale.
Coût prévisionnel	Maitrise d'œuvre 106 000 Etudes et contrôles 70 000 Travaux 1 500 000  Total 1 676 000 HT
Plan de financement	DET R 202 640 Région 200 000 Département 400 000

	CRTE	500 000
	Autofinancement	376 360
Calendrier	Maitrise d'œuvre 2021 Travaux	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés		



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Modèle de fiche projet communauté de communes 200

### CRTE vallée du Gapeau

Orientation stratégique n°	1
projet n°	<b>318</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Description de l'action	<p>Travaux de mise en Accessibilité du Gymnase JO ST CAST : Mise aux normes de l'accessibilité d'un Bâtiment communautaire relevant des obligations réglementaires accessibilité Handicapés des ERP (Etablissements Recevant du Public)</p> <p>1- Stationnement PMR : suppression du devers de 4,5% + marquage au sol + signalisation verticale conforme. 2- Cheminement(s) extérieur(s)+ accès au site : Repérage ( Balise sonore), seuil ou ressaut champfrenné, contraste tactile et visuel, modification de la largeur de ventail de l'accès au site. 3- Circulation intérieure horizontale (Compréhension : signalétique d'orientation, rupture de niveau) 4- Circulation intérieure verticale( Escaliers : mains courantes à créer, nez de marches à peindre avec contraste visuel , éveil à la vigilance etc...) 5- Ascenseur à créer 6- Tapis : matériaux conformes permettant l'accès PMR à prévoir 7- Signalisation et information à compléter 8- Sortie(s) repérage sortie usuelle pour personne malvoyante: cartel braille relief 9- Dispositif d'accueil (aménager une banque d'accueil adaptée au passage en fauteuil roulant) 10- Vestiaires et sanitaires à mettre aux normes handicapés</p>
Partenaires	CCVG
Coût prévisionnel	146 625 € HT
Plan de financement	Le financement sera assuré par la CCVG avec une éventuelle subvention de la DETR
Calendrier	2022-2023





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Modèle de fiche projet communauté de communes 200

### CRTE vallée du Gapeau

Orientation stratégique n°	1
projet n°	<b>319</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Description de l'action	<p>Travaux de mise en Accessibilité <b>du siège la CCVG :</b>  Mise aux normes de l'accessibilité d'un Bâtiment communautaire relevant des obligations réglementaires accessibilité Handicapés des ERP  (Etablissements Recevant du Public)</p> <p>1- Stationnement : <b>suppression du devers de 4,5% + marquage au sol.</b>  2- Cheminement(s) extérieur(s)+ accès au site : <b>Repérage, seuil ou ressaut champfrenné, pose repère continu et visuellement contrasté, modification avaloirs, obstacles à contraster visuellement, mise en place d'une signalétique adaptée.</b>  3- Circulation intérieure horizontale (<b>Compréhension : signalétique d'orientation, rupture de niveau</b>)  4- Circulation intérieure verticale( <b>Escaliers : mains courantes à créer, nez de marches à peindre avec contraste visuel , éveil à la vigilance etc...</b>)  5- Ascenseur EPMR à améliorer ( <b>Contrôle moteur à variation de fréquence</b>)  6- Tapis : <b>sans objet</b>  7- Signalisation et information à compléter  8- Sortie(s) <b>repérage sortie usuelle pour personne malvoyante: cartel braille relief</b>  9- Dispositif d'accueil ( <b>repérage entrée principale</b>)  10- <b>Vestiaires et sanitaires à mettre aux normes handicapés</b></p>
Partenaires	CCVG
Coût prévisionnel	84 571 € HT
Plan de financement	Le financement sera assuré par la CCVG avec une éventuelle subvention de la DETR
Calendrier	2022-2023





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Modèle de fiche projet communauté de communes 200

### CRTE vallée du Gapeau

Orientation stratégique n° projet n°	1 <b>320</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Description de l'action	<p>Travaux de mise en Accessibilité du Stade <b>JEAN MURAT</b> : Mise aux normes de l'accessibilité d'un Bâtiment communautaire relevant des obligations réglementaires accessibilité Handicapés des ERP (Etablissements Recevant du Public)</p> <p>1- Stationnement : <b>modifier les caractéristiques dimensionnelles + créer une signalisation verticale adaptée</b> 2- Cheminement(s) extérieur(s)+ accès au site : <b>Repérage entrée principale par balise sonore, seuil ou ressaut champfrenné, pose repère continu et visuellement contrasté, modification avaloirs, mise en place d'une signalétique adaptée+ éclairage de façade.</b> 3- Circulation intérieure horizontale (<b>Compréhension : signalétique d'orientation, rupture de niveau</b>) 4- Circulation intérieure verticale (<b>Escaliers : mains courantes à créer, nez de marches à peindre avec contraste visuel , éveil à la vigilance etc...</b>) 5- Ascenseur : <b>à créer ou élévateur vertical</b> 6- Tapis : <b>sans objet</b> 7- Signalisation et information (<b>à compléter</b>) 8- Sortie(s) repérage sortie usuelle pour personne malvoyante: <b>cartel braille relief</b> 9- Dispositif d'accueil (<b>aménager une banque d'accueil adaptée au passage en fauteuil roulant</b>) 10- <b>Vestiaires et sanitaires à mettre aux normes handicapés</b></p>
	CCVG
Coût prévisionnel	163 156 €HT
Plan de financement	Le financement sera assuré par la CCVG avec une éventuelle subvention de la DETR
Calendrier	2022-2023



	<b>FICHE N°321</b> <b>Contrat de relance et de transition écologique</b> <b>CRTE</b> <b>Communauté de Communes Vallée du Gapeau</b>	 <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>VALLÉE DU GAPEAU</b>
--	--	---

Intitulé de l'opération	Volet santé CRTE - Diagnostic de l'offre de soins et d'équipements
Localisation	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Coût total prévisionnel	19 920,00 € TTC
Taux de l'intervention sollicité	100 % - ANCT
Montant de l'aide sollicitée	19 920,00 € TTC
Porteur du projet	Communauté de Communes Vallée du Gapeau

#### **Description synthétique de l'opération et de ses enjeux**

Un des enjeux pour le territoire est de lutter contre la désertification médicale. En effet, le territoire rencontre des difficultés d'accès aux soins compte tenu des départs en retraite simultanés de nombreux professionnels de santé non remplacés, en particulier des médecins généralistes et spécialistes. La densité médicale du territoire est inférieure à la moyenne départementale. Le maintien d'un accueil des personnes âgées dépendantes est un enjeu pour la collectivité.

L'objectif de la présente étude est de répondre aux enjeux et besoins locaux de santé du territoire, d'animer et de coordonner les partenaires et de favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. Ceci en vue notamment de mettre en place un CLS en cohérence avec l'offre de soins de TPM ainsi que le CLS de Hyères.

Ainsi, plusieurs phases sont à prévoir :

- Phase 1 : Élaboration d'un diagnostic local de santé en lien avec le projet de territoire (état des lieux des besoins et de l'offre publique et privée, avec analyse statistique et enquête) ;
- Phase 2 : Établissement d'une feuille de route avec proposition de pistes d'actions à réaliser ;
- Phase 3\* : Appui au pilotage de la mise en œuvre de la feuille de route santé.

\*La phase 3 est conditionnelle ; elle ne sera activée qu'à l'issue du COPIL de fin de phase 2, dans l'hypothèse où les membres du COPIL décident sa mise en œuvre.

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à 7 mois. Son coût prévisionnel (hors phase 3) s'élève à 16 600 € HT soit 19 920 € TTC. L'ANCT financera à 100 % le coût de cette étude.

L'étude sera pilotée par le Directeur Général de la CCVG en lien avec les communes membres.



	<b>FICHE N°321</b> <b>Contrat de relance et de transition écologique</b> <b>CRTE</b> <b>Communauté de Communes Vallée du Gapeau</b>	
--	--	--

Intitulé de l'opération	Volet santé CRTE - Diagnostic de l'offre de soins et d'équipements
Localisation	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Coût total prévisionnel	19 920,00 € TTC
Taux de l'intervention sollicité	100 % - ANCT
Montant de l'aide sollicitée	19 920,00 € TTC
Porteur du projet	Communauté de Communes Vallée du Gapeau

#### **Description synthétique de l'opération et de ses enjeux**

Un des enjeux pour le territoire est de lutter contre la désertification médicale. En effet, le territoire rencontre des difficultés d'accès aux soins compte tenu des départs en retraite simultanés de nombreux professionnels de santé non remplacés, en particulier des médecins généralistes et spécialistes. La densité médicale du territoire est inférieure à la moyenne départementale. Le maintien d'un accueil des personnes âgées dépendantes est un enjeu pour la collectivité.

L'objectif de la présente étude est de répondre aux enjeux et besoins locaux de santé du territoire, d'animer et de coordonner les partenaires et de favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. Ceci en vue notamment de mettre en place un CLS en cohérence avec l'offre de soins de TPM ainsi que le CLS de Hyères.

Ainsi, plusieurs phases sont à prévoir :

- Phase 1 : Élaboration d'un diagnostic local de santé en lien avec le projet de territoire (état des lieux des besoins et de l'offre publique et privée, avec analyse statistique et enquête) ;
- Phase 2 : Établissement d'une feuille de route avec proposition de pistes d'actions à réaliser ;
- Phase 3\* : Appui au pilotage de la mise en œuvre de la feuille de route santé.

\*La phase 3 est conditionnelle ; elle ne sera activée qu'à l'issue du COPIL de fin de phase 2, dans l'hypothèse où les membres du COPIL décident sa mise en œuvre.

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à 7 mois. Son coût prévisionnel (hors phase 3) s'élève à 16 600 € HT soit 19 920 € TTC. L'ANCT financera à 100 % le coût de cette étude.

L'étude sera pilotée par le Directeur Général de la CCVG en lien avec les communes membres.

# **La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux**

## **1. Principales missions de la Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

## **2. Contribution au plan de relance**

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déployera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

## **3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux**

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

## **Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales**

### **Via un service de renseignement téléphonique et des conférences**

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

### **Via une plateforme numérique**

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

### **Via un soutien à l'ingénierie des projets**

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité).

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

## **Financement des projets des collectivités territoriales**

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

### **Via des prêts sur fonds d'épargne**

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

**Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :**

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

#### **Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux**

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multiprojets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

**Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement**, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

#### **Contribution aux programmes nationaux territoriaux**

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

**Action Cœur de Ville** : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

**Petites Villes de Demain** : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés.

**Territoires d'Industrie** : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

**France Services** : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux cotés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

**Quartiers productifs** : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

**CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
ANNÉE 2022**

**ENTRE**

Le Préfet du département du Var,

d'une part,

**ET**

La Communauté de communes Vallée du Gapeau

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

**Préambule :**

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2022 liste les actions à engager pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le contrat de relance et de transition écologique pour le territoire Vallée du Gapeau, signé le 14 mars 2022 , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2022 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

## **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

## **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2022**

Ces actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

## **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

<b>Orientation</b>	<b>Action</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Montant total du projet</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>Part Etat</b>	<b>Part autres financeurs</b>
Aménager le territoire afin de préserver les ressources naturelles dans un objectif de développement durable	Diagnostic de l'offre de soins et d'équipements	CCVG	19 920,00€	19 920,00€	19 920,00€	
Aménager le territoire afin de préserver les ressources naturelles dans un objectif de développement durable	Rénovation énergétique de l'école Jean Aicard	La Farlède	262 010,38€	209 608,32€		
Aménager le territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité	Étude du territoire et création d'une stratégie de transport et de mobilité douce	CCVG	20 500,00€	20 500,00€	20 500,00€	
Aménager le territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité	Travaux de mise en accessibilité du stade Jean Murat	CCVG	163 156,00€	65 262,00€		
Aménager le territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité	Travaux de mise en accessibilité du Gymenase JO ST CAST	CCVG	146 625,00€	58 650,00€		
Aménager le territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité	Travaux de mise en accessibilité du siège de la CCVG	CCVG	84 571,00€	33 828,00€		
Aménager le territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité	Rénovation de la maison de Mentor Blasco dite « Casa Nieves »	Solliès-Toucas	210 000,00€	63 000,00€		

<b>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</b>	<b>DETR</b>	<b>DSIL</b>	<b>Volet territorial du CPER</b>	<b>FNADT</b>	<b>Autres (préciser) ANCT</b>
<b>470 768,32€</b>	<b>430 348,32€</b>				<b>40 420,00€</b>

## **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2022 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2022.

## **ARTICLE 6 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à ..... , le

Le Président de la Communauté de communes  
Vallée

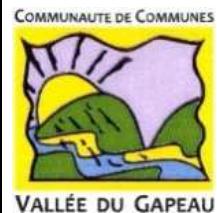
du

Le Préfet du Var

Gapeau

**FICHE N°321****Contrat de relance et de transition écologique  
CRTE**

Communauté de Communes Vallée du Gapeau



Intitulé de l'opération	Volet santé CRTE - Diagnostic de l'offre de soins et d'équipements
Localisation	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Coût total prévisionnel	19 920,00 € TTC
Taux de l'intervention sollicité	100 % - ANCT
Montant de l'aide sollicitée	19 920,00 € TTC
Porteur du projet	Communauté de Communes Vallée du Gapeau

**Description synthétique de l'opération et de ses enjeux**

Un des enjeux pour le territoire est de lutter contre la désertification médicale. En effet, le territoire rencontre des difficultés d'accès aux soins compte tenu des départs en retraite simultanés de nombreux professionnels de santé non remplacés, en particulier des médecins généralistes et spécialistes. La densité médicale du territoire est inférieure à la moyenne départementale. Le maintien d'un accueil des personnes âgées dépendantes est un enjeu pour la collectivité.

L'objectif de la présente étude est de répondre aux enjeux et besoins locaux de santé du territoire, d'animer et de coordonner les partenaires et de favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. Ceci en vue notamment de mettre en place un CLS en cohérence avec l'offre de soins de TPM ainsi que le CLS de Hyères.

Ainsi, plusieurs phases sont à prévoir :

- Phase 1 : Élaboration d'un diagnostic local de santé en lien avec le projet de territoire (état des lieux des besoins et de l'offre publique et privée, avec analyse statistique et enquête) ;
- Phase 2 : Établissement d'une feuille de route avec proposition de pistes d'actions à réaliser ;
- Phase 3\* : Appui au pilotage de la mise en œuvre de la feuille de route santé.

\*La phase 3 est conditionnelle ; elle ne sera activée qu'à l'issue du COPIL de fin de phase 2, dans l'hypothèse où les membres du COPIL décident sa mise en œuvre.

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à 7 mois. Son coût prévisionnel (hors phase 3) s'élève à 16 600 € HT soit 19 920 € TTC. L'ANCT financera à 100 % le coût de cette étude.

L'étude sera pilotée par le Directeur Général de la CCVG en lien avec les communes membres.



LA FARLÈDE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (C.R.T.E.)

### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

N° Fiche : 216

Nom de l'opération : **RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

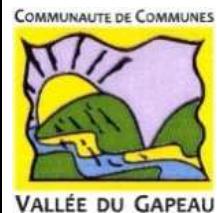
**Maitre d’Ouvrage : COMMUNE DE LA FARLEDE**

<b>Objectifs du projet</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux</li><li>2. Réduire la consommation d'énergie</li><li>3. Valoriser le patrimoine communal</li></ol>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Les consommations des bâtiments sont responsables du quart des émissions de gaz à effet de serre, en France. La commune souhaite lancer un vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments publics, en priorisant les écoles.</p> <p>L'objectif de ce programme est de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics par le biais d'actions rapides et significatives sur leur consommation énergétique.</p> <p>A ce titre, la commune de la Farlède, après avoir arrêté un programme d'investissement pluriannuel, prévoit en 2021 la rénovation de son école la plus importante, l'école Jean Aicard, en objectivant un gain énergétique de 30 %.</p> <p>Sur ce site de 14 classes, une étude de faisabilité a été réalisée et des actions ont été ciblées afin d'atteindre l'objectif attendu.</p> <p>D'autres études sont programmées afin d'agir sur d'autres bâtiments et une instrumentalisation du réseau a été réalisée afin de cibler précisément les actions à mettre en œuvre.</p> <p>Dans la continuité de l'école Jean Aicard, la commune souhaite agir pour réduire la</p>

	consommation et le confort d'usage de la médiathèque EUREKA.
<b>Ambition du projet au regard des thématiques du Développement Durable</b>	<p><b>Présentation des modalités mises en œuvre pour inscrire cette opération dans une démarche d'aménagement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Economie d'énergie</li> <li>- Lutte contre les passoires énergétiques</li> <li>-Instrumentalisation des réseaux</li> </ul>
<b>Eléments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Coût prévisionnel (dépenses) : 500 000 € HT</u></li> </ul>
<b>Calendrier de réalisation et maturité du projet</b>	<p>Période de réalisation : 2021-2025</p> <p>2021-2022 : Ecole Jean AICARD      2022-2023 : Médiathèque</p>

**FICHE N°220****Contrat de relance et de transition écologique  
CRTE**

Communauté de Communes Vallée du Gapeau



Intitulé de l'opération	Étude du territoire et création d'une stratégie de transport et de mobilité douce
Localisation	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Coût total prévisionnel	20 500,00 €
Taux de l'intervention sollicité	100 % - ANCT
Montant de l'aide sollicitée	20 500,00 €
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau

**Description synthétique de l'opération et de ses enjeux**

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (CCVG), de par sa situation en entrée Est de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), est confrontée à d'importantes problématiques de déplacement (congestion routière et autoroutière régulière, temps de déplacement exacerbés, déficit d'alternatives à la voiture, accessibilité en modes actifs difficile...). Une réflexion doit être engagée sur les mobilités douces du territoire de la Vallée du Gapeau articulée avec celle de la Métropole TPM. A ce jour, le réseau cyclable insuffisamment développé (3 km de linéaire d'aménagement cyclable recensés en 2021) et une seule aire de covoiturage sur le territoire, alors que la part des déplacements domicile-travail en voiture représente 87 % tous modes confondus. Dans l'attente de la fusion TPM/CCVG, la CCVG entend préparer cette transition en organisant en amont un schéma de mobilité des modes alternatifs (covoiturage) et doux (schéma cyclable), afin d'être réactif avec le volet transports en commun de la future Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Le projet de territoire rappelle les éléments de stratégie :

- Développer une offre de stationnement incitative pour faciliter l'usage de transports collectifs avec la création de 7 aires de covoiturage en lien avec la création de 7 lignes de bus ;
- Développer les éco-mobilités et la mobilité douce avec la création d'une voie verte, d'un réseau cyclable de plus de 20km et des centralités apaisées avec 4 grands itinéraires reliant les centralités entre elles.

La réalisation de ce schéma de mobilité se traduira à l'échelle de l'ensemble du territoire et à destination des territoires limitrophes de la Métropole qui engage en parallèle, avec l'AUDAT-VAR une réflexion similaire et coordonnée.

Coût de l'étude évaluée à 20 500€, financée à 100 % par l'ANCT.

---

## Un plan d'actions en faveur des mobilités alternatives pour la Communauté de Communes Vallée du Gapeau

### APPUI DE L'AUDAT.VAR - PROPOSITION DE TRAVAIL 2022

---

En 2019, la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau (CCVG ci-après) a défini les principes d'une stratégie de transport et de mobilité organisée autour de 4 axes.

La CC VG souhaite aujourd'hui prolonger ce travail en traduisant cette stratégie en plan d'actions en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle (modes actifs, covoiturage...).

Cette note vise à rappeler le contenu de la stratégie de mobilité (annexée à cette note) telle qu'elle fut formalisée et à proposer des axes de travail en 2022 et 2023 pour aboutir à un plan d'actions en faveur des mobilités alternatives.

L'élaboration de ce plan d'actions s'inscrit dans la perspective d'une fusion de la CCGV avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM). En ce sens, les orientations et les propositions seront établies en tenant compte des enjeux d'organisation de la mobilité dans une vision interterritoriale.

- **Rappel des propositions produites dans la stratégie mobilité**

La plupart des propositions faites dans le cadre de travail ont fait l'objet d'un descriptif précis et sont géolocalisées sur le territoire.

-Mer

#### 1. Axe 1 : Un réseau de bus de 7 lignes pour le Gapeau articulé avec les cars ZOU et le TER

- **Trois lignes de cars ZOU restructurées** et cadencées avec moins d'arrêts pour une meilleure vitesse commerciale et une fréquence accrue : 2 lignes express avec une fréquence d'un car toutes les 20 à 30 minutes en heure de pointe et 1 ligne complémentaire avec une fréquence d'un car toutes les 30 minutes en heure de pointe ;
- **Un renforcement la desserte TER** sur l'axe La Pauline-Carnoules grâce à la navette diamétralisée avec une fréquence de 36 trains / jour (soit 18 allers-retours) prévue dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) pour l'horizon 2025-2030 ;
- **La reconfiguration de la gare de Solliès-Pont** en pôle d'échanges multimodal avec le réaménagement des accès piétons, cyclables, TC et automobile.
- **La reconfiguration de la gare de La Pauline** en PEM porte d'entrée de la Métropole et interface avec la CCGV ;
- **3 lignes de bus** dont 1 ligne structurante avec une fréquence de 20 minutes en heures de pointe et 2 lignes complémentaires avec une fréquence de 30 minutes en heures de pointe ;

- **4 lignes de mini-bus** pour une desserte fine du territoire et de ses équipements.
- 2. Axe 2 : Des pôles d'échanges multimodaux pour faciliter le rabattement en voiture, à pied et en vélo vers les transports collectifs**
- **8 pôles d'échanges multimodaux** avec un niveau de services associés ;
  - **10 pôles de correspondances** entre le réseau de cars ZOU et le réseau de bus du Gapeau.
- 3. Axe 3 : Un réseau cyclable de plus de 20 km, une voie verte le long du Gapeau et des centralités apaisées pour la marche et le vélo**
- **Renforcer l'apaisement des centralités par le déploiement à grande échelle de zones 30 et zones de rencontre.** Les zones 30 et zones de rencontre ont été délimitées pour les 5 centres-villes/villageois ;
  - **4 grands itinéraires reliant les centralités entre elles pour un total de 20 km de liaisons cyclables.** Pour relier les centralités entre elles, 4 grands itinéraires ont été définis à partir du réseau cyclable existant, des générateurs de trafics, des pôles d'échanges et de correspondances identifiés, des emprises viaires publiques, des trafics routiers et des ressources paysagères du territoire. Un ZOOM et un phasage de réalisation est proposé pour la voie verte le long du Gapeau ;
  - **Offrir des capacités de stationnement pour les vélos.** Dans ce point sont définis les principes d'une complémentarité de l'offre de stationnement cyclable. Il n'est cependant pas fait état de propositions détaillées ou géolocalisées.
- 4. Axe 4 : 7 aires de covoiturage et un territoire d'expérimentation dans l'aire toulonnaise pour le covoiturage spontané**
- **7 aires de covoiturage autour des échangeurs autoroutiers et de la RD 554** avec des propositions de localisation et des capacités de stationnement ;
  - **L'expérimentation d'un système de covoiturage spontané dans l'aire toulonnaise** sur l'axe de la RD 554 entre Belgentier, Solliès-Pont et Toulon.

- **Entre temps, le contexte local et national a évolué**

### **1. Le renouvellement de la DSP du réseau de transport en commun de la Métropole**

La Métropole Toulon Provence Méditerranée prépare le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de son réseau de transport en commun urbain. À l'occasion de la mise en concurrence, il est demandé aux candidats d'étudier et d'intégrer dans leur proposition les modalités opérationnelles d'un service de transport en commun sur le territoire de la Vallée du Gapeau en suivant les principes de desserte fixés dans la stratégie de mobilité de la CCVG. Cette option intervient pour l'hypothèse où la CCVG serait intégrée à la Métropole dans les années à venir.

### **2. Le scénario de reconfiguration de la gare de La Pauline a été choisi**

En 2021, dans le cadre des études pour la Ligne Nouvelle Provence-Alpes-Côte-d'Azur le scénario 1 a été retenu pour la gare de la Pauline-Hyères : dénivellation de la bifurcation et mise à 4 voies à quai de la gare, création d'un passage souterrain traversant d'accès aux quais, création d'un parvis avec dépose minute, abris vélos sécurisé 40 places, arrêt de bus, bâtiment abri des services aux voyageurs, guichets automatiques, création d'un parking de plain-pied 140 places sur l'emplacement du bâtiment voyageurs existant qui sera donc supprimé.

### **3. La loi d'orientation des mobilités : les modes actifs, bassin de mobilité et contrats opérationnels**

En décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités (LOM ci-après) a été approuvée et fixe de nouvelles obligations et possibilités pour, notamment, le développement des modes actifs et en particulier la pratique du vélo afin d'augmenter significativement sa part modale dans les déplacements du quotidien. Elle est ainsi venue compléter et/ou préciser les mesures annoncées dans le Plan national vélo de 2018.

Parmi ces mesures, certaines concernent directement l'aménagement de l'espace public et donc les gestionnaires de voiries (communes aujourd'hui, Métropole demain) :

- La suppression du stationnement automobile avant les passages piétons
- La généralisation des sas vélo aux feux
- L'obligation d'aménager des continuités cyclables et piétonnes lors de la réalisation ou du réaménagement de voies
- L'encouragement à l'ouverture des chemins de halage aux cyclistes
- Le développement des doubles sens cyclables sur l'ensemble de la voirie urbaine en agglomération jusqu'à une vitesse maximale autorisée de 50 km/h

Ces dispositions peuvent permettre de préciser les propositions inscrites dans la stratégie mobilité de la CCVG en ce qui concerne la thématique cyclable.

Par ailleurs la LOM a instauré les bassins de mobilité et les contrats opérationnels de mobilité entre la Région et les AOM pour assurer la coordination de tous les acteurs impliqués.

### **4. Le SRADDET**

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET ci-après) de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, comporte une planification régionale de l'intermodalité et des infrastructures de transports avec des règles opposables. Il fixe notamment le déploiement d'une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires qui dessert la CCVG avec une fréquence de 30 minutes en heures de pointe depuis le nord-est (Cuers, Les Arcs) et avec 2 à 5 allers-retours par jour depuis Brignoles.

- **Proposition de travail pour 2022**

### **Temps 1 : une remise en partage politique et technique de la stratégie de mobilité approuvée par la CCVG**

Le préalable aux phases de travail exposées ci-après consistera à organiser le partage politique et technique de l'ensemble du contenu de la stratégie de mobilité évoquée plus haut afin de réinterroger la cohérence

entre ce qui y est inscrit, les orientation politiques communales et intercommunales actuelles et ce qui a été fixé dans le SRADDET.

**a. Partage technique et bilan des actions engagées**

Il s'agira dans un premier temps de dresser le bilan des actions engagées depuis 2019 sur chacune des thématiques de la stratégie de mobilité et de l'évolution du contexte de mobilité locale. Les municipalités du territoire seront sollicitées dans une réunion commune pour un partage du contenu de la stratégie de mobilité et préparer les retours sur les actions engagées.

**b. La validation politique**

En fonction de ce bilan, la stratégie de mobilité sera à nouveau présentée aux instances communautaires pour validation. À cette occasion et dans une perspective d'élaboration d'un plan d'actions à vocation davantage pré-opérationnelle, les travaux suivants peuvent être envisagés et proposés (cf.infra).

**Temps 2 : l'élaboration de fiches actions ciblées**

À la suite de la validation communautaire évoquée ci-dessus, les travaux suivants pourront être engagés pour traduire la stratégie en fiches actions. Chacun des travaux suivants pourra alimenter des fiches actions avec dans la mesure du possible des éléments de chiffrage, l'identification du maître d'ouvrage et des partenaires. La CCVG pourra aussi y indiquer le calendrier dans lequel elle souhaite voir être mise en œuvre ces différentes actions.

**a. Une proposition quantifiée et géolocalisée du mobilier de stationnement destinés aux cyclistes**

Ce travail nécessite au préalable un inventaire de l'offre de stationnement existante dans les centres-villes/villageois et éventuellement les polarités économiques du territoire. Il sera suivi de proposition géolocalisés d'implantation de mobilier de stationnement cyclables dans les centres-villes et les zones d'activités.

**b. Une géolocalisation et un chiffrage de la mise en œuvre de la suppression du stationnement automobile avant les passages piétons**

Inscrite dans la LOM, cette mesure s'applique d'ores et déjà aux nouvelles réalisations et la mise en conformité de l'existant doit être réalisée avant le 31 décembre 2026. Elle peut être programmée et chiffrée en la couplant à l'implantation de stationnement cyclable en lieu et place du stationnement automobile (possibilité offerte par la loi).

**c. La généralisation des sas vélo aux feux**

Cette mesure de la LOM peut également faire l'objet d'un recensement carrefours à feux et des aménagements nécessaires (marquage au sol) pour la mise en conformité de l'existant.

**d. La mise en place opérationnelle des zones apaisées**

La mise en place des zones apaisées nécessite l'implantation de signalétique verticale de début et de fin (à minima), de marquage au sol (conseillé) ou d'un réaménagement de la voirie pour mettre en cohérence l'environnement physique de circulation avec la réglementation de la zone. Une géolocalisation précise et un chiffrage de la signalétique verticale et horizontale peut être réalisé pour programmer la mise en œuvre des zones apaisées.

Ce point nécessite de réinterroger les propositions de périmètre des zones apaisées inscrites dans la stratégie de mobilité et de les valider avec les communes.

**e. Des propositions affinées des possibilités d'aménagements cyclables sur une ou plusieurs sections prioritaires**

Sur le modèle de la proposition réalisée sur la presqu'île de Giens (cf. annexe) une étude des possibilités d'aménagements cyclable en fonction des emprises et des possibilités de mobilisation foncière peut être menée sur les sections viaires d'un secteur géographique délimité. Ce secteur qui reste à définir pourrait être la zone de l'AFUZI (enjeu financement de la mobilité via le versement mobilité par les entreprises du secteur dans le cas d'une future intégration à la Métropole) ou le secteur de la gare de Solliès-Pont.

**f. L'analyse des disponibilités foncières pour la réalisation des aires de covoitages**

La stratégie de mobilité indique des zones de localisation pour la réalisation d'aires de covoiturage. Un travail d'analyse des disponibilités foncières pourra préciser les opportunités de localisation et les capacités théoriques de ces aires de covoiturage.

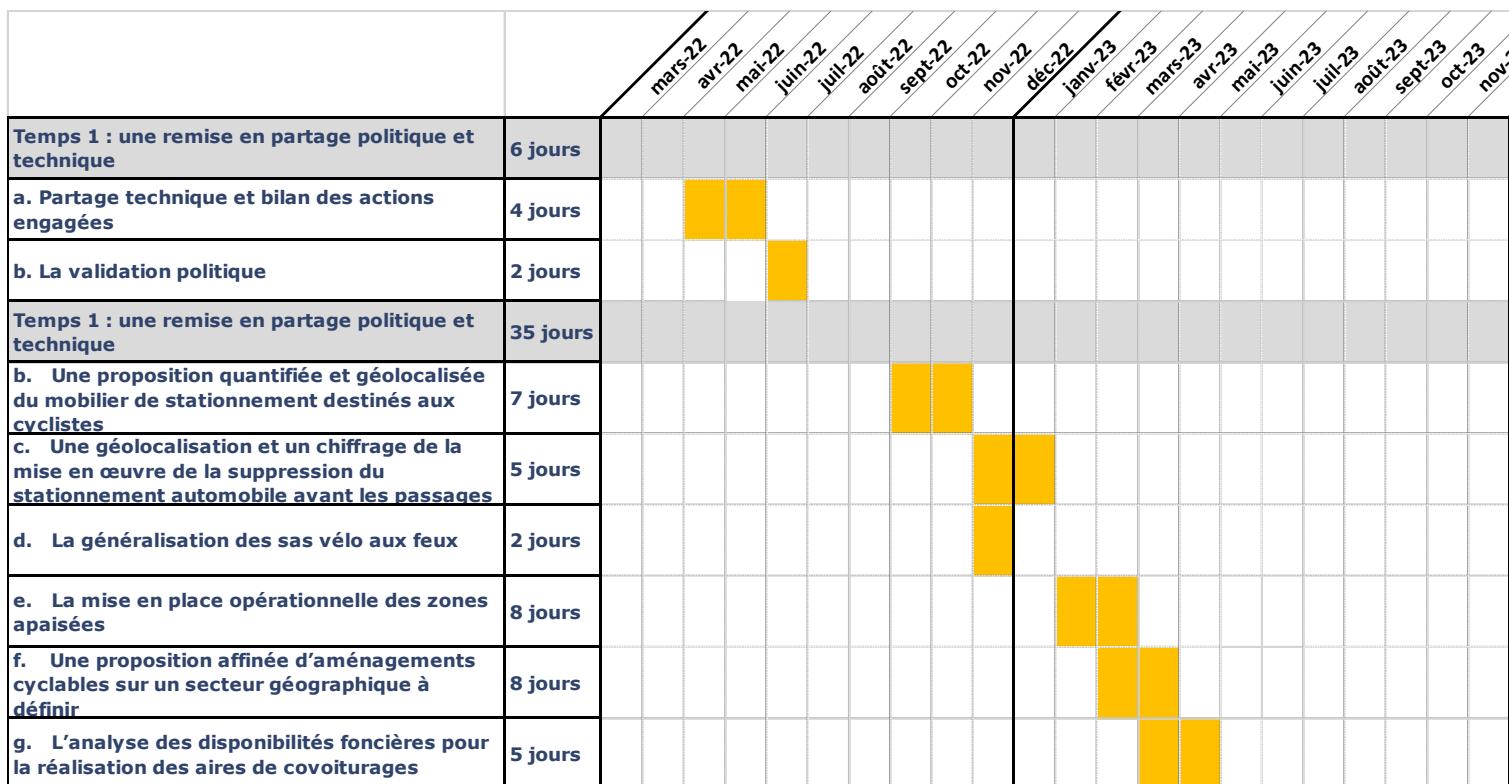
**- Estimation du temps de travail pour chacune des propositions évoquées ci-dessus**

Proposition	Nb. jours
<b>Temps 1 : une remise en partage politique et technique</b>	
a. Partage technique et bilan des actions engagées	<b>4 jours</b>
b. La validation politique	<b>2 jours</b>
<b>Temps 2 : l'élaboration de fiches actions ciblées</b>	
a. Une proposition quantifiée et géolocalisée du mobilier de stationnement destinés aux cyclistes	<b>7 jours</b>
b. Une géolocalisation et un chiffrage de la mise en œuvre de la suppression du stationnement automobile avant les passages piétons	<b>5 jours</b>
c. La généralisation des sas vélo aux feux	<b>2 jours</b>
d. La mise en place opérationnelle des zones apaisées	<b>8 jours</b>
e. Une proposition affinée d'aménagements cyclables sur un secteur géographique à définir	<b>8 jours</b>
f. L'analyse des disponibilités foncières pour la réalisation des aires de covoitages	<b>5 jours</b>
<b>Total</b>	<b>41 jours</b>

Soit un budget de 20 500 €.

**- Calendrier**

Les travaux énumérés ci-dessus peuvent être envisagés dans le calendrier suivant.



# Modèle de fiche projet communauté de communes 200

## CRTE vallée du Gapeau

Orientation stratégique n° projet n°	1 <b>320</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Description de l'action	Travaux de mise en Accessibilité <b>du Stade JEAN MURAT :</b> Mise aux normes de l'accessibilité d'un Bâtiment communautaire relevant des obligations règlementaires accessibilité Handicapés des ERP (Etablissements Recevant du Public)
	<b>1- Stationnement : modifier les caractéristiques dimensionnelles + créer une signalisation verticale adaptée</b>
	<b>2- Cheminement(s) extérieur(s)+ accès au site : Repérage entrée principale par balise sonore, seuil ou ressaut champfrenné, pose repère continu et visuellement contrasté, modification avaloirs, mise en place d'une signalétique adaptée+ éclairage de façade.</b>
	<b>3- Circulation intérieure horizontale (Compréhension : signalétique d'orientation, rupture de niveau)</b>
	<b>4- Circulation intérieure verticale (Escaliers : mains courantes à créer, nez de marches à peindre avec contraste visuel , éveil à la vigilance etc...)</b>
	<b>5- Ascenseur : à créer ou élévateur vertical</b>
	<b>6- Tapis : sans objet</b>
	<b>7- Signalisation et information (à compléter)</b>
	<b>8- Sortie(s) repérage sortie usuelle pour personne malvoyante: cartel braille relief</b>
	<b>9- Dispositif d'accueil (aménager une banque d'accueil adaptée au passage en fauteuil roulant)</b>
	<b>10- Vestiaires et sanitaires à mettre aux normes handicapés</b>
	CCVG
Coût prévisionnel	<b>163 156 €HT</b>
Plan de financement	Le financement sera assuré par la CCVG avec une éventuelle subvention de la DETR
Calendrier	2022-2023

# Modèle de fiche projet communauté de communes 200

## CRTE vallée du Gapeau

Orientation stratégique n°	1
projet n°	<b>318</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Description de l'action	Travaux de mise en Accessibilité <b>du Gymnase JO ST CAST :</b> Mise aux normes de l'accessibilité d'un Bâtiment communautaire relevant des obligations réglementaires accessibilité Handicapés des ERP (Etablissements Recevant du Public)
	<b>1- Stationnement PMR : suppression du devers de 4,5% + marquage au sol + signalisation verticale conforme.</b>
	<b>2- Cheminement(s) extérieur(s)+ accès au site : Repérage ( Balise sonore), seuil ou ressaut champfrenné, contraste tactile et visuel, modification de la largeur de ventail de l'accès au site.</b>
	<b>3- Circulation intérieure horizontale (Compréhension : signalétique d'orientation, rupture de niveau)</b>
	<b>4- Circulation intérieure verticale( Escaliers : mains courantes à créer, nez de marches à peindre avec contraste visuel , éveil à la vigilance etc...)</b>
	<b>5- Ascenseur à créer</b>
	<b>6- Tapis : matériaux conformes permettant l'accès PMR à prévoir</b>
	<b>7- Signalisation et information à compléter</b>
	<b>8- Sortie(s) repérage sortie usuelle pour personne malvoyante: cartel braille relief</b>
	<b>9- Dispositif d'accueil (aménager une banque d'accueil adaptée au passage en fauteuil roulant)</b>
	<b>10- Vestiaires et sanitaires à mettre aux normes handicapés</b>
Partenaires	CCVG
Coût prévisionnel	146 625 € HT
Plan de financement	Le financement sera assuré par la CCVG avec une éventuelle subvention de la DETR
Calendrier	2022-2023

# Modèle de fiche projet communauté de communes 200

## CRTE vallée du Gapeau

Orientation stratégique n° projet n°	1 <b>319</b>
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Vallée du Gapeau
Description de l'action	Travaux de mise en Accessibilité <b>du siège la CCVG :</b> Mise aux normes de l'accessibilité d'un Bâtiment communautaire relevant des obligations règlementaires accessibilité Handicapés des ERP (Etablissements Recevant du Public)
	1- Stationnement : <b>suppression du devers de 4,5% + marquage au sol.</b> 2- Cheminement(s) extérieur(s)+ accès au site : <b>Repérage, seuil ou ressaut champfrenné, pose repère continu et visuellement contrasté, modification avaloirs, obstacles à contraster visuellement, mise en place d'une signalétique adaptée.</b> 3- Circulation intérieure horizontale ( <b>Compréhension : signalétique d'orientation, rupture de niveau</b> ) 4- Circulation intérieure verticale( <b>Escaliers : mains courantes à créer, nez de marches à peindre avec contraste visuel , éveil à la vigilance etc...)</b> 5- Ascenseur EPMR à améliorer ( <b>Contrôle moteur à variation de fréquence</b> ) 6- Tapis : <b>sans objet</b> 7- Signalisation et information à <b>compléter</b> 8- Sortie(s) <b>repérage sortie usuelle pour personne malvoyante: cartel braille relief</b> 9- Dispositif d'accueil ( <b>repérage entrée principale</b> ) 10- <b>Vestiaires et sanitaires à mettre aux normes handicapés</b>
Partenaires	CCVG
Coût prévisionnel	84 571 € HT
Plan de financement	Le financement sera assuré par la CCVG avec une éventuelle subvention de la DETR
Calendrier	2022-2023



**Contrat de Relance et de Transition écologique**  
entre la Communauté de Communes de la  
Vallée du Gapeau (CCVG)  
et la Commune de Solliès-Toucas



**FICHE 303 OPERATION 2**  
Axe 7 : Impact sociétal

Intitulé de l'opération	Maison musée « Blasco Mentor »
Localisation	Rue de la Chapelle prolongée
Coût total prévisionnel	210 000 € HT
Taux de l'intervention Région sollicité	30%
Maître d'ouvrage	Commune de Solliès-Toucas

**DESCRIPTION GENERALE DU PROGRAMME – LOCALISATION – CONTEXTE**

La maison du peintre Blasco Mentor, dite la « Casa Nieves » située sur les hauteurs de la commune de Solliès-Toucas, rue de la Chapelle prolongée, est véritablement l'œuvre d'une vie. C'est en 1967 que l'artiste déclare un permis de construire pour développer sur 4 niveaux sa maison, son atelier de peinture et sculpture, ainsi que les allées et escaliers pour y accéder. Les transformations et les ajouts vont par la suite s'enchaîner, parfois en totale contradiction avec les règles de l'art de la construction.

Le manque de travaux d'entretien depuis de nombreuses années et la fragilité de certaines parties de l'ouvrage imposent aujourd'hui des interventions indispensables.

Sur la base d'expertises conduites, les travaux dits prioritaires sont relatifs à la mise en sécurité des hommes, des biens immobiliers et mobiliers.

En cohérence avec le budget de la commune, seront réalisés en premier lieu les travaux relatifs à la toiture, afin de pouvoir mettre hors d'eau les bâtiments.

Ultérieurement, la stabilité structurelle, des investigations et expertises relatives à la charpente de l'atelier de peinture, la terrasse de couvert de l'atelier de sculpture et sa charpente, la roche affleurante dans l'atelier de sculpture et la cuisine et aux murs de soutènement de la grande terrasse, les travaux relatifs aux extérieurs (élagage/abattage et nettoyage), ainsi que le sauvetage des œuvres seront entrepris.

Outre ces travaux qui sont un préalable indispensable à la conservation de cet ouvrage, des aménagements extérieurs seront également à prévoir dans le cadre de programmations culturelles. Ces derniers concernent deux zones : la grande terrasse et la piscine.

**RESULTATS ATTENDUS**

C'est en 2000 que les époux Mentor font don de cet ouvrage à la commune de Solliès-Toucas, assorti en 2009 d'un legs posthume d'œuvre d'art et du fond d'atelier.

La commune de Solliès-Toucas s'est engagée en juin 2017 dans une étude de diagnostic et de faisabilité de la maison et ses jardins afin, entre autres, de chercher à définir les axes de réflexion sur le devenir potentiel de cet ensemble.

Le projet retenu et souhaité s'inscrit pleinement dans une démarche culturelle et artistique. Il consiste à restaurer la maison Mentor et à adapter l'ensemble de l'ouvrage en musée. Sont notamment prévues la concentration des œuvres de Mentor dans les pièces de façon thématisée, la possibilité de consacrer l'atelier pour des expositions

temporaires, soit autour de l'œuvre de Mentor et de ses contemporains, soit d'art contemporain en collaboration, et l'organisation de visites sur inscription préalable.

#### **COUT ET CALENDRIER PREVISIONNELS DE L'OPERATION**

<b>Travaux</b>	<b>Prix travaux HT</b>	<b>Durée</b>
Toitures	210 000 €	3 mois
Total travaux HT	210 000 €	